This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

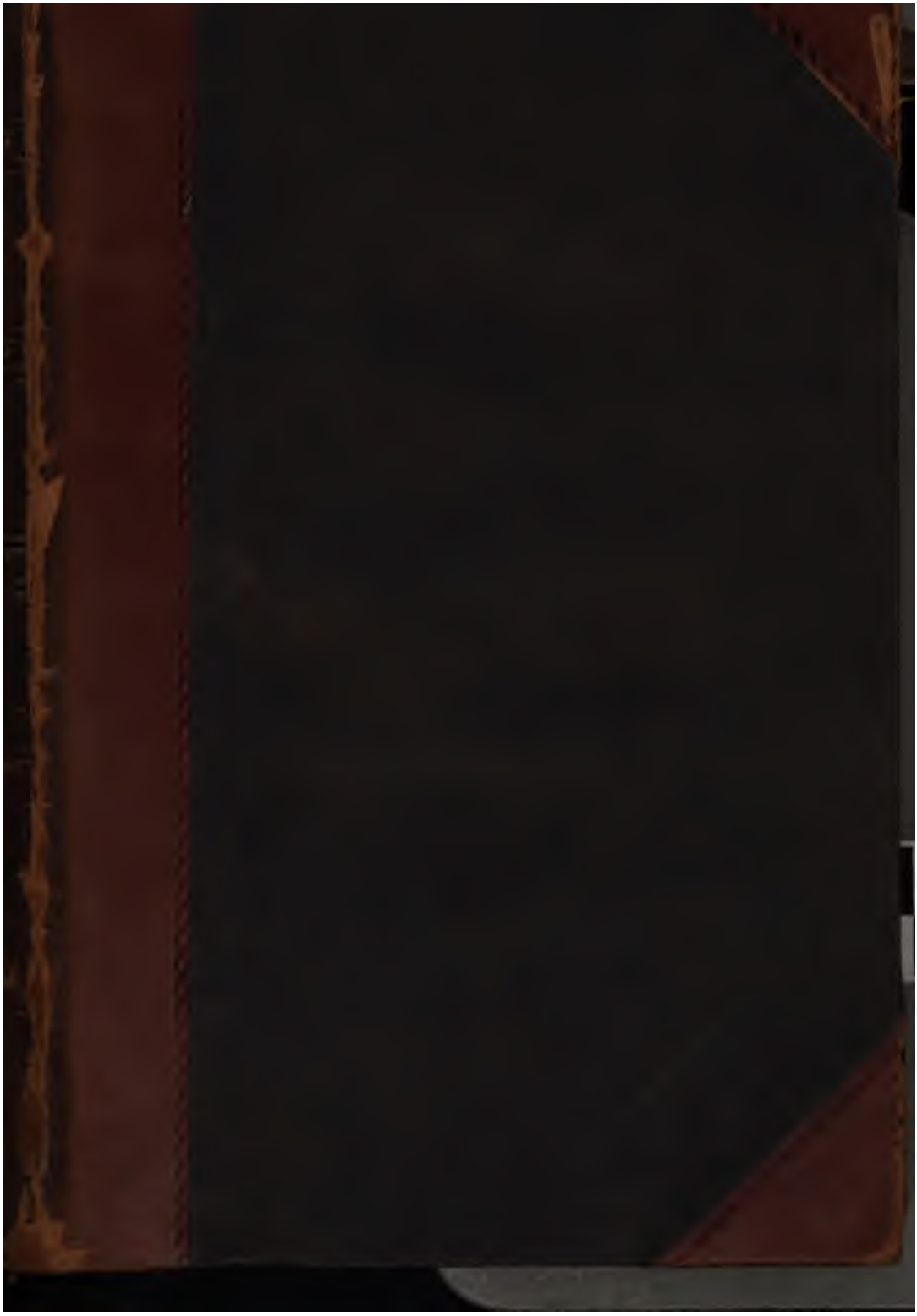

600032941P

MÉMOIRES

DE

SANSON.

MÉMOIRES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE,

PAR

SANSON,

EXÉCUTEUR DES ARRÊTS CRIMINELS,

PENDANT LA RÉVOLUTION.

TOME SECOND.

Seconde Édition.

PARIS,

CHEZ LES MARCHANDS DE NOUVEAUTÉS.

1831.

237. t. 608.

MÉMOIRES

DE SANSON.

CHAPITRE PREMIER.

Henri Sanson épouse Catherine. — Marguerite traînée sur la claie. — Henri la voit au moment de sa mort. — Misère publique. — Cruelle mission pour un père. — Hésitation du mien. — La vie est longue. — La redevance, ou le fief de l'exécuteur de Paris. — Les têtes de cochon. — Défense d'appeler l'exécuteur *bourreau*. — Étymologie de ce mot. — Jacques Ganier, ou l'exécuteur de Rennes, surnommé le père du peuple. — On visite son tombeau comme celui d'un saint. — Étonnement de M. Joly de Fleury. — Un capitaine d'artillerie épouse la petite-fille de Jacques Ganier. — Le canonnier chassé. — L'exécuteur sensible, ou l'innocence sauvée. — Les magistrats de Duisbourg et MM. Salgues et Villeterque. — Un Sanson tué par son père. — Il ressuscite.

L'HISTOIRE de Henri Sanson m'intéressait vivement, mais elle me livra à des réflexions bien

tristes; il me semblait qu'à sa place je n'aurais jamais eu ce courage du désespoir, qui peut, en en quelque sorte, tenir lieu de résignation. Je plaignais la pauvre Marguerite et je détestais presque mon aïeul, à qui j'en voulais d'avoir pu aussi promptement prendre son parti, lorsqu'on lui eut apporté la nouvelle qu'elle s'était noyée dans le grand canal. Je le détestais, et pourtant je l'avais encore en compassion. Il s'est soumis à la volonté paternelle, disais-je à part moi, et il aura tué son âme pour ne pas survivre à celle qu'il aimait : oh! bien sûr que cette sans-souci de Catherine qui le recherchait n'aura eu que son corps; c'était plus qu'elle ne méritait. Je supposais qu'il avait fini par se marier avec la fille du geôlier, car c'était un dénouement de cette nature que j'avais dû prévoir d'après les dernières paroles du récit.

Un jour je voulus m'en éclaircir, je demandai à mon père ce qu'était devenue cette effrontée de Catherine, qui n'avait pas eu honte de se jeter à la tête de Henri Sanson.

—Qu'appelles-tu effrontée? me dit mon père :

ménage tes expressions, sais-tu bien de qui tu parles?

—Pardon, repris-je, mais je n'ai pas eu l'intention de vous déplaire.

—Eh bien, que cela ne t'arrive plus: ma mère! soupira-t-il, elle était si bonne; ô Dieu! je la regretterai toujours; et tandis qu'il prononçait ces mots, je vis une larme déborder sa paupière et tomber sur sa main tremblante.

— Mon père, lui dis-je, je vous ai affligé, mais je vous promets de ne plus vous citer son nom qu'avec respect.

— Je t'y engage; autrement nous ne serions pas amis.

Nous étions alors auprès du feu; mon père se leva et se promena quelque temps sans rien dire; ma mère était sortie, et il ne rompit le silence qu'à son retour.

—Eh bien, lui demanda-t-il, as-tu encore fait corvée aujourd'hui?

—Dieu merci non; ils ont tous acquitté la redevance, tous, excepté la marchande de vieux chiffons; mais le commerce va si mal, on est si gueux, les bourses sont plus que jamais resser-

rées, personne ne vend, personne n'achète, personne ne fait faire du neuf, et ma foi, quand le neuf ne va pas le vieux manque.

—Oh! tu as bien raison, reprit mon père; nous sommes dans une crise difficile; entre nos seigneurs du parlement, la cour et l'église, véritablement, on ne sait sur quel pied danser : on en avait fini avec les convulsionnaires, à présent ne voilà-t-il pas que cela recommence avec leur bulle *unigenitus?*

—Et ça durera.

—Cela ne durera que trop; tu verras que nous ne toucherons pas au terme tant que quelqu'un n'aura pas ouvert les yeux du roi.

—En ce cas, le peuple n'est pas au bout de ses peines; et d'ici là, il pourrait bien y avoir du grabuge.

—Je le crains plus que je ne le souhaite, car il y en a toujours qui paient les pots cassés.

—Le monde se révoltera. Si tu entendais comme on en dégoise à la Halle et partout. On dit que si cela continue, il faudra qu'on se mange les uns les autres : tout est hors de prix; le pain est encore augmenté de deux liards; les œufs

sont à six blancs; le beurre, il n'y a pas moyen d'en approcher; le persil, pour six sous, on en a ce qui tiendrait dans la main d'une poule; je voulais te régaler de raie, mais c'est trop cher: il faut laisser ces morceaux-là aux chartreux. Les refus de sacremens; les molinistes, les jansénistes, les jésuites sont sur le tapis, dame! il faut voir.

—Ils devraient bien nous laisser tranquilles: ces querelles, c'est la ruine de la France.

M. Martin l'épicier dit que c'est l'Angleterre et notre saint père le pape qui les suscitent....

M. Martin n'a peut-être pas tort, mais ce n'est pas ce qui m'inquiète; c'est le sort des ouvriers cet hiver qui m'effraie: comment feront-ils, les malheureux? on ne fait plus travailler, tout est mort. Ceux qui n'ont que leur peau, passe encore, mais ceux qui ont de la famille? et les pauvres font plus d'enfans que les riches. Que deviendront-ils sans pain, sans ouvrage, sans aumône? car il n'y a plus de charité: ils se regarderont le blanc des yeux.

—Oh! nous aurons un rude hiver; il y a plus

de douze mille personnes sous les arcades, sous le Pont-Neuf c'est comme une foire.

Écoute, femme, combien as-tu touché aujourd'hui ?

—Quatre-vingt-dix-sept livres douze sous six deniers.

—Nous donnerons deux louis aux indigens du quartier : soulager les nécessiteux, c'est diminuer le nombre des malavisés.

— Et du surplus, qu'en ferons-nous ?

—Nous enverrons douze livres à l'abbé Maillard, afin qu'il dise des messes pour le repos de l'âme de notre mère Catherine.... Tu te rappelles comme elle t'aimait, comme elle a pris soin de toi pendant tes couches.

— Je ne l'oublierai jamais ; sans elle Charles aurait été emporté par la coqueluche : a-t-elle passé des nuits blanches pour le veiller et lui donner le biberon !

—Mon Dieu, c'est ce qui l'a mise au tombeau.

En prononçant ces mots, mon père tournait sur moi son regard mélancoliquement expressif, dans lequel pouvait se lire un reproche affectueux.

—Tu vois, me dit-il, c'est elle qui t'a bercé, tu ne t'en souviens pas; elle t'a tenu sur ses genoux, elle n'avait des yeux que pour son Charlot.

—Elle le mangeait de caresses, reprit ma mère; oh! qu'elle serait heureuse de le voir aujourd'hui grand et bien appris comme il est!

— Grand et bien appris! ne lui fourrez donc pas la vanité en tête, il n'y a rien de trop.

— C'est vrai, dis-je à mon père, le père Grisel n'aurait pas dû mourir sitôt.

— Enfin, il est mort, répliqua-t-il; nous n'y pouvons rien... Dieu veuille le récompenser des maux qu'il a soufferts!

—Sainte Geneviève! s'écria ma mère, si celui-là n'est pas en paradis, ce n'est pas faute d'avoir fait son purgatoire sur cette terre.

— Je veux aussi faire dire des messes à son intention; j'y consacre douze livres, et puis douze autres livres pour soulager l'âme de l'infortunée Marguerite.

— Elle est sans doute bien en peine, son âme.

— Quel crève-cœur pour un père! être réduit à faire traîner son enfant sur la claie.

— Eh quoi! m'écriai-je, Marguerite fut traînée sur la claie?

— Mon ami, c'est le sort des suicides, répondit mon père, c'est pour l'exemple. Bien plus, la sentence porte que le cadavre sera de part en part traversé d'un pieu à l'endroit de la poitrine.

— Et le père de Marguerite, repris-je, a pu présider à cette exécution?

— Il le fallait bien.

— Comment! observa ma mère, il a pu résister à un pareil spectacle? Il a pu faire enfoncer un piquet dans le corps de sa fille? Le père de M. Henri aurait dû lui rendre ce service.

— Je crois qu'il lui offrit de le remplacer, mais Henri s'étant mis à ses genoux pour le supplier de n'en rien faire, il trouva un prétexte, et rétracta son offre.

— Ce n'est pas l'embarras, c'était une vilaine commission pour l'un comme pour l'autre.

— Oh! oui, répétai-je après ma mère, c'était une bien vilaine commission, et je suis bien certain que mon père n'aurait jamais le courage du père de Marguerite. Quelle dureté! N'est-ce

pas, mon père, que vous ne pourriez pas..... Mon père frémit; son visage prit un air sombre; il parut un instant me considérer avec le sentiment d'une douleur farouche, et, à deux reprises, je crus reconnaître au mouvement de ses lèvres, qu'il prononçait tout bas le nom de *Brutus*. Tout à coup, il vint à moi, et me pressant dans ses bras: — Non mon ami, me répondit-il enfin avec l'accent de la plus vive émotion, je ne le pourrais jamais. Après cette scène où je vis éclater toute sa tendresse, mon père m'apprit que Henri ne s'était pas consolé aussi rapidement que je l'avais imaginé; qu'il en conserva au contraire toute sa vie un fond de tristesse, et que ma grand'mère, qui n'aspirait qu'à le rendre heureux, eut toutes les peines du monde à le distraire. Marguerite, ajouta mon père, ne lui sortait pas de l'esprit; ce fut pour cela qu'il ne voulut jamais remettre les pieds à Versailles. Sur son lit de mort, au milieu des visions de l'agonie, c'était Marguerite qui lui apparaissait, comme elle lui avait apparu à la Grève, et il la nommait d'une voix expirante, ce qui était encore un chagrin pour ma pauvre mère.

Mon père semblait se complaire à me raconter ces particularités.

— Je vous reconnais bien là, lui dit ma mère: une fois que vous avez entamé le chapitre de nos parens, il n'y a pas de raison pour que cela finisse.

— Il faut bien que je l'entretienne des membres de sa famille, puisque vraisemblablement ils sont tout ce qu'il doit connaître du monde.

— Allons, ne lui portez pas malheur, reprit ma mère; la vie est longue, il est jeune, et, s'il plaît à Dieu, il aura la chance.

— Ne te figure-tu pas qu'il va devenir un grand seigneur, parce qu'il sait un peu de latin; j'en ai su aussi dans mon temps; au reste, je souhaite qu'il s'élève; mais, s'il retombe, il aura comme moi le fief du pilori *, et, comme toi, sa

* Les marchandes qui étalaient au *carreau des halles*, sur l'emplacement où était situé le pilori, payaient une redevance annuelle à l'exécuteur de la prevôté et vicomté de Paris. Les paysans qui n'y venaient que les jours de marché acquittaient le tribut ou en argent ou en nature ; ils mettaient à part ce que l'exécuteur avait droit d'exiger, et celui-

femme ira en toucher la redevance. Au bout du compte, cela n'empêche pas d'être honnête. Qu'en dépit des édits et des ordonnances, on nous appelle bourreaux *, qu'importe la dénc-

ci ou ses gens s'en emparaient sans toucher au reste. Les boulangers posaient sur la croûte supérieure le pain qui lui était destiné. De là est venu l'usage de dire quand on voit un pain renversé : retournez-le donc, *le bourreau n'aurait qu'à le prendre*. Il y avait autrefois dans Paris plusieurs piloris, tous inféodés au profit de l'exécuteur. Le pilori des halles était le plus connu de tous. C'était une construction octogone en maçonnerie, surmontée d'une vaste lanterne en bois mobile sur un pivot. On exposait dans cette lanterne les banqueroutiers frauduleux, et chaque spectateur avait le droit de les faire tourner. En 1515, Laurent *Bazard*, premier aide de l'exécuteur de la haute justice, étant monté dans le pilori, les marchands tributaires qui avaient à se plaindre de lui y mirent le feu, et il fut brûlé vif. Un boulanger nommé Lostière fut pris et pendu comme l'un des auteurs de cet incendie.

(*Note de l'Éditeur.*)

* Un grand nombre d'arrêts des cours souveraines, dont deux du parlement de Rouen, 7 novembre 1681 et 7 juillet 1781 ; un du parlement de Paris, 1767 ; un autre du 12 janvier 1787, et postérieurement une loi, font dé-

mination? on peut faire son salut dans tous les états.

—Il n'y a pas quinze jours, poursuivit mon père, je me trouvais au Châtelet; dans la chambre de la question, près de moi, un avocat au

fenses très-expresses de désigner sous la dénomination de *bourreaux* les exécuteurs des jugemens criminels. Quelques étymologistes prétendent que le mot bourreau est celtique ou même gaulois; d'autres le font venir de l'italien *sbiro* ou *biro* (sbire). Plusieurs écrivains font remonter à l'an 1260 l'origine du nom de bourreau. D'après les *Olim* du parlement de Paris, registres formés par Jean de Montluc, greffier pour les premiers temps, ils ont pensé que ce nom n'était qu'une défiguration de celui d'un clerc nommé *Richard Borel*, et non *Bourette* ou *Bora*, comme on l'a prétendu. Ce clerc possédait le fief de *Bellecombe*, à la charge par lui de pendre les voleurs du canton. *Per servitium tale quod faciebat suspendere latrones in fondo de Bellecombo.* Mais comme il était ecclésiastique, et *comme l'église* a voulu quelquefois prouver qu'elle a horreur du sang, il faisait faire les exécutions à ses frais par un laïque. Le roi lui devait les vivres tous les jours de l'année, à cause de cette charge, qu'il était censé exercer lui-même malgré sa qualité. A peine Richard Borel eut-il été investi du fief de Bellecombe, qu'on s'habitua à l'appeler *le borel*, et à nommer

parlement de Rennes s'entretenait avec notre procureur général, M. Joly de Fleury : il fallait entendre avec quel attendrissement il parlait des vertus de *Jacques Ganier*, qui a exercé dans cette ville, pendant une longue suite d'années, l'office d'exécuteur. Cet homme, disait-il, n'a jamais mis

boreaux tous ceux qui mettaient à mort les criminels. Ensuite on dit, par corruption du nom propre *Borel*, le BOURREAU, les BOURREAUX. Cette dénomination n'était pas injurieuse alors, mais elle l'est devenue depuis le seizième siècle.

Cette généalogie du mot *bourreau* est assez bien établie, mais elle n'est guère plus sûre que la filiation de la plupart de nos maisons nobles de France. D'ailleurs tout cet échafaudage d'érudition tombe devant un fait ; il est bien certain qu'en 1097, Odon ou Eudes Ier, duc de Bourgogne, et de la famille du roi de France, était surnommé le *Bourreau*, parce qu'il arrêtait les passans pour les dépouiller et qu'il les tuait ensuite? Que deviennent Richard Borel et le fief de Bellecombe. Il était plus simple de rechercher l'étymologie du mot bourreau dans celui de *borra*, piémontais, si, pour faire parade de plus de science, on a besoin d'une langue étrangère, sinon, dans celui de *bourre*, qui est un des plus anciens de la langue française, et sert à désigner un oiseau de proie, qui fait particulièrement la guerre aux oiseaux de nos basses-cours.

à mort un criminel sans avoir auparavant communié, pour expier en quelque sorte l'action qu'il allait commettre. Les magistrats du parlement venaient jouer à la boule dans sa maison située à l'une des extrémités de la ville vis-à-vis du Mail, et quoiqu'il ne fût pas de leur partie, ils ne lui témoignaient pas moins la plus grande estime, et le prenaient pour juge de tous les différends qu'occasionait le jeu. Ganier donnait aux pauvres tout l'excédant de son strict nécessaire. Sa mort fut pour eux une véritable calamité publique. Ils fondaient en larmes et parcouraient les rues en criant avec l'accent de la plus vive douleur: *nous n'avons plus de père* *. M. Joly de Fleury manifestait son étonnement d'une conduite aussi

* Les descendans de Jacques Ganier ont marché sur ses traces; ils ont continué à se montrer dignes de l'espèce de considération dont il jouissait. En 1801, un capitaine du régiment d'artillerie en garnison à Rennes ne crut pas se mésallier en épousant une demoiselle Ganier, fille de l'exécuteur alors en fonction. Cet officier ne fut point blâmé par ses camarades. Peu de temps après il arriva que, pendant une exécution, le patient faisant résistance, et le public ayant été

édifiante : Vous êtes incrédule, lui dit l'avocat; il n'est pas un habitant de Rennes qui ne confirme ce que je vous rapporte de Jacques Ganier; voici bientôt dix ans qu'il est mort, et aujourd'hui encore le peuple fréquente son tombeau comme celui d'un saint.

—Il serait plaisant, observa ma mère, que notre saint père le pape voulût un jour le canoniser.

— Il en a canonisé qui ne le valaient pas; quand il n'y aurait que ce scélérat de saint Dominique.

A ces mots, ma mère se posa un doigt sur la bouche, et fit de l'œil un signe pour indiquer que j'étais là.

—Oh! continua mon père en affectant cette satisfaction d'orgueil qu'il était loin de ressen-

sommé de prêter assistance à la loi, un canonnier monta sur l'échafaud pour donner un coup de main au beau-père de son capitaine; ses camarades l'attendirent au retour, et, après avoir mis en lambeaux l'uniforme qu'ils lui reprochaient d'avoir déshonoré, ils le chassèrent à coups de pied.

(*Note de l'auteur des Mémoires.*)

tir; car en mainte occasion je m'étais trop aperçu qu'il déplorait la fatalité de son existence, notre brave Ganier n'est pas le seul qui ait fait parler de lui : te rappelles-tu, dit-il à ma mère, ce trait que je lisais un soir?

— Je ne m'en souviens pas.

— As-tu peu de mémoire! je gage que Charles va s'en souvenir.

Mon père m'autorisait à prendre la parole : je lui répondis qu'il s'agissait probablement de l'Espagnol qui se coupa la main.

— Bravo! s'écria mon père; c'est cela, l'Espagnol. Le roi l'anoblit, parce que, plutôt d'exécuter une sentence inique, d'un coup de son cimeterre il s'abattit le poignet *. Voilà une action

* Nous n'avons lu nulle part le trait dont parle Sanson; peut-être confond-il une action avec une autre. Il existe une vieille chronique et une romance sur un bourreau qui se coupa le poing plutôt que de frapper son père. Sépulveda raconte un trait semblable d'un Indien. Cette espèce d'héroïsme, dont un nègre a récemment fourni l'exemple dans une de nos colonies, fait le sujet d'une des plus jolies pièces du théâtre de Clara Gazule.

(*Note de l'Éditeur.*)

sublime! mais il n'est pas besoin d'aller en Espagne pour se convaincre que souvent l'humanité se trouve dans le cœur de l'homme qu'on croit le moins susceptible d'éprouver ce sentiment. Ce qui vient de se passer à Guingamp en est encore une preuve. Un vol avait été commis dans un moulin : quatre hommes, soupçonnés d'être les auteurs de ce crime, sont arrêtés; on les juge et ils sont condamnés à être pendus. L'un d'eux, soit dans l'espoir de prolonger sa vie, soit par méchanceté, dénonce comme ses complices plusieurs personnes innocentes. Dans le nombre étaient deux jeunes filles, Marie et Elisabeth Lescop, petites mercières qui couraient les foires de campagne; on les confronte au meunier et à toute sa famille, ces honnêtes gens déclarent qu'une seule femme était avec la bande des voleurs, et qu'ils ne la reconnaissent pas dans celles qui leur sont présentées. Les filles Lescop protestent qu'elles ne sont pas coupables, le juge prétend qu'elles sont convaincues, et il prononce la sentence qui doit les envoyer au supplice avec quatre hommes impliqués pour le même fait.

Au moment d'être menés au gibet, deux des hommes, après avoir fait au confesseur l'aveu de leur crime, requièrent le juge-rapporteur de recevoir leur testament de mort. Pour rendre hommage à la vérité, ils affirment que les deux jeunes filles sont étrangères au vol, dont eux seuls doivent porter la peine; mais le juge ne veut rien entendre : des témoins de ce refus barbare le conjurent de surseoir à l'exécution : il est inexorable. Cependant ces témoins se flattent qu'en dévoilant cette odieuse et inconcevable résistance, ils forceront peut-être le juge à un retour sur lui-même : ils s'empressent de faire circuler dans le peuple la déclaration des deux condamnés. Déjà, peu de mois auparavant, l'implacable magistrat s'était attiré l'animadversion générale, en s'acharnant à poursuivre un malheureux, dont l'innocence lui était démontrée. On voit qu'il s'est promis de sacrifier de nouvelles victimes; on murmure tout haut; mais l'heure fatale a sonné, les patiens sont extraits de la prison, ils s'avancent, et bientôt, malgré les clameurs de la foule indignée, les quatre hommes ont cessé de vivre; dans l'attente d'un contre-

ordre, l'exécuteur suspend un instant son terrible ministère: vaine précaution; un regard furieux lui reproche cette inaction, et il est obligé de se saisir de l'infortunée Marie. Il la hisse lentement; enfin, parvenu au terme, il la lance dans l'éternité: elle n'est plus : un cri de douleur s'élève de l'universalité des assistans. Inaccessible au remords, le juge commande, par un signe, de mettre à mort Elisabeth Lescop. La consternation est à son comble, les sanglots étouffent les voix de cette foule éplorée; l'exécuteur lui-même est ému; cependant on frémit en le voyant s'emparer d'Elisabeth. Déjà il lui fait monter l'échelle; mais résolu à sauver cette fille, il lui dit à l'oreille de déclarer qu'elle est enceinte. Elisabeth, que l'aspect du cadavre de sa sœur a jeté dans une sorte de stupeur, ne voit et n'entend rien; l'exécuteur lui répète le conseil de supposer une grossesse; il n'obtient pas un mot, pas une syllabe. Alors, il lève la tête, et crie de manière à être entendu de la multitude : — Mais ce n'est pas à moi qu'il faut dire cela, c'est à ces Messieurs, en montrant les confesseurs et les huissiers, qu'il faut délarer que vous êtes grosse. Le

stratagème à réussi, et le rapporteur, quoiqu'à regret, est obligé de faire reconduire Elisabeth en prison. On dresse à la hâte un mémoire que l'on fait parvenir au roi; un sursis est accordé: le parlement de Bretagne chargé de la révision du procès met la condamnation au néant, et l'infortunée Elisabeth est acquittée.

Mon père était pénétré d'une si vive admiration pour la présence d'esprit de son confrère de Guingamp, qu'en racontant la délivrance d'Élisabeth il avait les larmes aux yeux. Je ne pus m'empêcher de lui dire que son confrère aurait bien dû s'aviser de l'expédient avant de pendre Marie.

— Il vaut mieux tard que jamais, me répliqua-t-il, et puis, ce n'est pas cela: en agissant, comme il a fait, l'exécuteur de Guingamp a pris beaucoup sur lui, il s'est véritablement mis dans son tort: l'homme propose et Dieu dispose; mais, mon fils, quoi qu'il advienne, retiens cette maxime, qui, en tout temps, doit être la règle de notre état: pour nous, les juges sont comme le pape, infaillibles: il nous est interdit d'entrer dans le fonds de l'affaire, et

prescrit de croire au bien jugé, quand même il n'en serait rien; c'est le secret du calme dont je puis encore jouir quelquefois; c'est une croyance, c'est une religion tout comme une autre; le bras ne doit pas s'immiscer à ce que fait la tête; il il n'y a que la foi qui nous sauve.

— Il n'est pas de plus grande vérité, observa ma mère....

— Aussi, Charles fera-t-il sagement de s'en pénétrer de bonne heure; nous tuons de père en fils, et pourtant nous ne sommes pas entièrement privés de cette tranquillité de l'âme, sans laquelle la vie ne peut être que criminelle! A part la profession, tout Paris nous tient pour honnêtes gens, et l'on est généralement persuadé que si le fils Sanson commettait une bassesse, son père lui-même serait le premier à en faire justice. Nous n'avons pas eu toujours notre résidence dans la rue Beauregard; dans un temps, nous restions à l'Estrapade, près de l'église de Saint-Étienne-du-Mont. A cette époque, on ne parlait que de brigandages et de vols commis dans Paris. Le Pont-Neuf était notamment le quartier général des vo-

leurs de manteaux. Les laquais, les gardes françaises et les archers prenaient part à ces nobles exploits. On est allé jusqu'à dire qu'un très-grand personnage ne rougissait pas de s'assimiler à ces détrousseurs de passans; ce qu'il y a de certain, c'est que le comte de Harcourt, le marquis de Revel, le chevalier de Rieux et plusieurs autres seigneurs furent arrêtés en flagrant délit. Il est bien entendu qu'on les relâcha dès qu'ils se nommèrent. Au moment où la noblesse ne croyait pas que dérober fût déroger, il n'était pas surprenant que, sur le fait de la probité, le fils de l'exécuteur ne fût pas plus scrupuleux qu'un gentilhomme, et voulût aussi faire ses fredaines. Or, voici la nouvelle qui se répandit dans Paris; je crois même qu'elle fut consignée dans les gazettes; ce fut d'ailleurs, pendant six semaines, le bruit de toute la France: on ne s'entretenait pas d'autre chose*.

* Les mémoires contemporains rapportent plusieurs espiégleries de ce genre. Dans ceux de M. L. C. D. R., on trouve ce passage : « Le hasard ayant voulu que je fisse cotterie avec le comte de Harcourt, je me trouvai un jour engagé dans une débauche, où, après avoir bu jusqu'à l'excès, on

Le maître des hautes-œuvres, Sanson, s'étant aperçu que son fils rentrait souvent à des heures indues, soupçonna qu'il se dérangeait, et conçut de vives inquiétudes au sujet de cette irrégularité ; plusieurs fois il avait suivi le jeune homme où il avait fait épier ses démarches : jamais il n'était parvenu à découvrir où il allait.

D'habitude, le père Sanson faisait sa partie de piquet avec un vieux chevalier de Saint-Louis, qui venait tous les soirs lui tenir compagnie, et l'aider à tuer le temps au coin du feu. On jouait une prise de tabac, et quand on avait suffisam-

proposa d'aller voler sur le Pont-Neuf. J'eus beau me défendre d'y aller, il fallut suivre. Le chevalier de Rieux et moi nous montâmes sur le cheval de bronze ; les autres guettaient les passans, et prirent cinq ou six manteaux. Mais un de ceux qui avaient été volés ayant été se plaindre, les archers vinrent et nos gens s'enfuirent ; n'ayant pu en faire autant, je fus pris avec le chevalier, et l'on nous conduisit dans la prison du Châtelet. » Le juge trouva la plaisanterie excellente ; les nobles voleurs furent élargis ; un pauvre diable eût été pendu.

(*Note de l'Éditeur.*)

ment perdu, prisé, gagné, on serrait les cartes pour le lendemain, et l'on se séparait. Le chevalier, qui avait à traverser la Seine, regagnait tranquillement son logis, la rapière au côté, et le maître des hautes-œuvres allait se coucher. Un soir, l'attrait des coups piquans, qui se succédaient avec rapidité, et sans doute aussi quelque contestation sur la règle, les ayant retenus en présence l'un de l'autre plus long-temps que de coutume, il se trouva qu'il était près de minuit lorsque le chevalier songea à se retirer. Étonné de ce qu'il était si tard, il prit congé de son ami, qui, l'ayant accompagné jusqu'à la porte, remonta aussitôt et courut à la chambre de son fils pour s'assurer s'il était de retour. Le jeune homme n'était pas encore revenu. Où est-il? que peut-il faire? hanterait-il les tripots? perdrait-il ses mœurs et sa santé avec de vilaines créatures? se serait-il lié avec quelques demoiselles de l'Opéra ou avec de jeunes seigneurs qui l'entraîneraient dans leurs débauches? serait-il affilié... Le père Sanson ne sait qu'imaginer, mille pressentimens l'agitent... Enfin, il prend la résolution de veiller et de se tenir aux écoutes jusqu'à

ce que son fils soit rentré... Sur les deux heures du matin, il distingue dans l'escalier les pas de quelqu'un qui monte en prenant des précautions pour ne pas être entendu... Nul donte que ce ne soit son fils; il doit avoir besoin de repos, et ne peut tarder de s'endormir; le père attend ce moment avec impatience. Il est sur le pallier à la porte de la chambre; bientôt des ronflemens l'avertissent que son fils est plongé dans un profond sommeil, la clef est restée sur la serrure, il entre, et, à la clarté d'une lanterne sourde, il aperçoit des vêtemens en désordre. Il les rassemble, les emporte, et revenant un instant après, il va droit au lit de son fils qu'il secoue rudement par les épaules.—Quoi? quoi? qu'est-ce? Ce n'est pas moi, balbutie encore à moitié endormi le jeune homme dont les traits bouleversés manifestent l'effroi d'une conscience qui n'est pas sans reproche.

— Allons, Monsieur, reprend le père Sanson, avec un accent de sévérité sinistre.

— Eh quoi ! mon père.

— Levez-vous, vous dis-je, vous vous frotterez les yeux après.

Le jeune Sanson obéit, et cherche ses vêtemens.

— Mes habits, mes habits, demande-t-il; oh! je suis volé!

— Non, vous ne l'êtes pas.

— Vous les avez pris, mon père?

— Vous n'en avez plus besoin.

— Ah! je suis perdu!

— Oui, vous l'êtes: d'où proviennent ces objets? Il lui montre une bourse, une montre et des boucles d'argent.

Le jeune homme reste interdit.

Malheureux, continua le père, voilà donc le métier que vous faites; et vous vous attaquez à un vieillard, vous choisissez mon meilleur ami.

— Le chevalier! Grand Dieu!

— Sachez, Monsieur, qu'il n'y a jamais eu de tache dans notre famille, jusqu'ici le nom de Sanson est resté pur; vous seul....

— Mon père! s'écrie le jeune homme en se couvrant le visage avec ses mains.

— Vous faites bien de vous cacher.

—Ah! mon père, reprend-il avec un accent déchirant.

—Vous avez l'audace d'invoquer votre père? vous n'êtes plus mon fils, je vous maudis!

—Pardonnez!....

—Que je vous pardonne, malheureux!

—Je suis bien coupable! je le sais.

—Oui, vous l'êtes.

—C'est pour la première et la dernière fois.

—Vous n'êtes pas sincère.

—Quel serment vous ferai-je? par le baptême que j'ai reçu, par saint Louis, qui est mon patron, par Dieu, qui est au ciel, par tous les saints et saintes de son paradis, par mon sang!...

—Assez, assez, monsieur l'hypocrite; je n'ai que faire de vos sermens!

—Sur la sainte hostie, sur tout ce qu'il y a de plus sacré, je le jurerai, c'est la dernière fois.

—Je le crois.

Le ton lugubre et ironiquement solennel dont fut prononcé ce mot, fit tressaillir le jeune Sanson. C'était pitié de le voir trembler en même temps de froid et de peur, car, tandis qu'il gelait à pierre fendre, il était en chemise, les

pieds nus sur le carreau comme un pauvre patient, et dans le regard qui avait accompagné la parole de son père, il lui avait semblé lire une immuable et terrible résolution. — O mon bon ange! s'écriait-il, ne m'abandonnez pas, soyez-moi secourable, ayez compassion de mon repentir!

—Vous vous repentez, Monsieur; je désire que cela vous préserve de la damnation.

— Vous ne me maudissez plus?

—Non, mettez-vous à genoux. Il obéit à son père.

—Vous n'ignorez pas quelle peine vous serait infligée, si vous étiez traduit au Châtelet? Il ne répond pas.

Eh bien, comme je ne me soucie pas de vous voir mener à la Grève, et qu'il n'est aucun de nous qui ait péri par le fait de justice, je veux vous épargner cette honte ainsi qu'à moi. Il ne sera pas dit qu'un confrère ait mis la main sur vous.

Le fils Sanson se roule à terre en s'arrachant les cheveux et remplissant la maison de ses cris.

—Grâce! grâce! répète-t-il.

—Allons, Monsieur, lui dit son père, ne faites pas l'enfant; on est homme quand on attaqué sur la voie publique. Il est trois heures; recommandez votre âme à Dieu : je vous accorde vingt minutes.

Convaincu de l'inutilité de ses supplications, le jeune homme se résigne à ne plus adresser de prières qu'au souverain juge. Il se met en oraison. Enfin, la vingtième minute expire. Le père, qui était resté assis dans un des coins de la chambre, se lève précipitamment; il vient à son fils, et lui met sous les yeux la montre du chevalier : — Vous voyez, votre temps est venu. Monsieur, dites votre *in manus*. Aussitôt, il tire de sa poche un pistolet, applique le bout du canon contre l'oreille du coupable, et lui fait sauter la cervelle. Dans la même nuit il se rend à Versailles, demande à parler au roi, lui expose les motifs et les circonstances de son action, et revient avec des lettres de grâce qui lui sont données sous la condition de ne pas récidiver. Le lendemain, tout Paris sut que le maître des hautes-œuvres avait tué son fils, et que le roi lui avait fait grâce : mais on ne connaissait pas

encore les détails de cet événement. Le chevalier de Saint-Louis accourut tout en émoi chez son ami le maître des hautes-œuvres, pour lui faire son compliment de condoléance. En entrant dans la maison, il fut surpris de voir qu'il y régnait un air de gaîté qui contrastait singulièrement avec sa tristesse. Le père Sanson, ordinairement sombre et rêveur, avait un aspect presque jovial; le déjeuner était servi, et il se disposait à se mettre à table. Il se frottait les mains en contemplant une tête roulée, dans laquelle il brûlait de graisser son couteau.

—Sois le bienvenu, dit-il au chevalier, et si tu veux faire comme nous, prends un siége.

—Je n'ai pas le cœur à manger.

—Et pourquoi donc? aurait-on supprimé un quartier de ta pension?

—On ne m'a rien supprimé.

—Eh bien! quelle raison as-tu pour te mettre à la diète?

—Vous devez bien le savoir.

—Serait-ce aujourd'hui vigile jeûne ou les quatre-temps? je ne le pense pas; je suis aussi

bon catholique que toi, et je n'ai pas vu sur mon calendrier qu'il fallût faire abstinence.

— Après ce qui vient de se passer, je ne conçois pas....

— Et que ne conçois-tu pas? c'est le festin du *requiem*. Que sert de s'affliger? on ne vit pas avec les morts. Allons, mon ami, une tranche de cette tête et un verre de vin par là-dessus.

— Impossible.

— Crains-tu que ce soit une hure sacrée, celle d'un pourceau de saint Antoine? sois tranquille, c'est le chef d'un vagabond, bien et dûment reconnu; le corps a été porté à l'Hôtel-Dieu et déclaré bonne prise *.

— Bonne prise tant que vous voudrez, je ne mangerai pas.

— Pour faire croquer son bien, prier et payer

* On voyait autrefois errer dans Paris un grand nombre de cochons, qui paissaient dans les rues pavées comme dans celles qui ne l'étaient pas. Plusieurs ordonnances de nos rois prescrivaient de courir sus. Les sergens de ville étaient autorisés à tuer tous ceux d'entre ces animaux qu'ils rencontreraient vagans, et à s'en approprier la tête après avoir

c'est trop. Il lui présente le verre. Voyons, avale la douleur.

— Tu n'as donc point d'entrailles?

— Si fait j'en ai, je sens même qu'elles crient en ce moment : la place demande à être ravitaillée.

— Cœur de tigre, père dénaturé, âme atroce, Sanson! Sanson! qu'as-tu fait de ton fils?

A cette grave interpellation, le maître des hautes-œuvres part d'un grand éclat de rire. Ah! ah! ah! en voilà encore un, le chevalier y a été pris comme les autres! Comment, mon ami, à ton âge, te laisser conter des bourdes pareilles! *Louis! Louis!* appelle le père Sanson. En entendant mon nom, je saute les marches quatre à quatre, j'entre, et le chevalier recule, effrayé comme à l'approche d'un spectre.

— Que souhaitez-vous, mon père?

porté le corps à l'Hôtel-Dieu. Plus tard ce droit fut dévolu à l'exécuteur des hautes-œuvres; il lui était seulement enjoint de respecter les cochons des religieux de saint Antoine; ceux-là étaient au nombre de douze et portaient une sonnette au cou.

— Je souhaite que tu dises à notre ami que je ne t'ai pas tué.

Le chevalier a peine à revenir de son étonnement : — Tu n'es pas mort ? est-ce un rêve ? est-ce bien toi ?

—Sûrement c'est lui, répond mon père; ce n'est pas un autre.

— Cependant, on raconte très-positivement.....

— Qu'il a volé et que je lui ai brûlé la cervelle, n'est-ce pas? Eh bien, mon ami, sais-tu qui on l'accuse d'avoir volé ?

—Je ne le soupçonne pas.

— Toi-même : il t'a pris ta montre, tes boucles, ta bourse, et peut-être, à l'heure qu'il est, te fait-on repêcher à la rivière.

— Ah! c'est trop fort! Non je suis là, je le sens, c'est bien moi; ma montre la voici, mes boucles on peut les voir sur mes souliers; quant à ma bourse (il la tire, et montrant qu'elle est vide), mon cher garçon, continua-t-il en pressant affectueusement mes mains dans les siennes, tu n'aurais pas fait une trop bonne capture.

—Maintenant, dit mon père, ai-je un cœur

de tigre? suis-je un père dénaturé, une âme atroce? M'en veux-tu toujours?

— Puisqu'il est vivant....

— Tu vas déjeuner avec nous.

— La joie me coupe l'appetit, mais je trinquerai volontiers en l'honneur de la résurrection. Ma foi, mon cher Sanson, je t'en félicite!.... Ce serait le cas de dire :

Les gens que vous tuez se portent assez bien.

— Citation bien choisie! murmura mon père en fronçant le sourcil.

— Où donc ai-je l'esprit? se demanda le chevalier; sotte distraction! Au reste, s'empressa-t-il d'ajouter en me posant la main sur le genou, dans ma situation elle est bien pardonnable, je suis à côté d'un revenant. Mais qui diable peut inventer de pareilles fables?

— Mon vieil ami, lui répondit mon père, tu es un grand innocent; peut-être es-tu au fait des ruses de guerre?

— Je m'en flatte : quand on a lu Frontin et le chevalier Folard, on est ferré sur le chapitre des stratagèmes.

—Sans doute, mais la police a aussi les siens; se propose-t-on de donner un croc-en-jambe au peuple, on lui dit qu'il passe un papillon, et tandis qu'il tourne la tête....; tu m'entends?

—J'y suis; lorsque le gouvernement nourrit quelque mauvais dessein, il s'arrange pour qu'on parle d'autre chose; tactique des diversions! Les filous ont des compères qui font la parade, pendant qu'ils mettent leurs mains dans nos poches.

—C'est cela, reprit mon père; si dans Paris on ne s'entretient aujourd'hui que de mon fils et de moi, c'est, sois-en certain, qu'il y a anguille sous roche.

—Ainsi, il y a quelque manigance sur le tapis, répliqua le chevalier en jurant ses grands dieux qu'à l'avenir il ne croirait à rien avant d'avoir vu. Désormais, poursuivit-il, bien fin qui m'y rattrapera, je serai comme saint Thomas, de la religion des incrédules.

Mais le chevalier n'était pas le seul qui eût pris pour argent comptant le mensonge que l'on débitait à notre sujet. M. Ferey, le père de celui à qui je t'avais recommandé pendant que tu étais en pension chez M. Hardy, fit exprès le voyage de Paris, afin de s'assurer si j'étais réel-

lement mort ; plusieurs des confrères et des amis de mon père lui écrivirent, les uns pour le plaindre, les autres pour lui reprocher son excessive sévérité à mon égard. Leur sollicitude l'égayait beaucoup ; il eut beau répondre à tout le monde que j'étais vivant, et très-vivant, on trouva plus piquant de penser le contraire. — Aussi, mon cher Charles, ne manque-t-il pas encore de gens qui content fort sérieusement l'aventure, en affirmant qu'il n'est rien de plus vrai. Au fond il n'y a d'incontestable que l'extrême susceptibilité des Sanson sur le fait de la probité ; c'est elle qui a donné de la vraisemblance à l'imposture, et qui l'a propagée jusqu'à ce jour ; si bien que c'est une tradition qui se transmettra *in sæcula sæculorum, amen.* Et il ne serait pas surprenant que pour la rajeunir, on s'avisât de dire que c'est toi, mon cher Charles, qui as détroussé le chevalier, et moi qui ai fait justice.

Depuis quelque temps je remarquai que mon père affectait de me parler sans cesse des gens de son état. Tantôt il me citait l'exécuteur de Lyon, le père Ripet, qui, disait-il, était bien vu des

habitans, et que les malades de sa province venaient consulter de trente lieues à la ronde, parce qu'il s'était fait une grande renommée dans l'art de guérir. Il opérait des cures merveilleuses, traitait les pauvres gratis, leur donnait à ses frais le bouillon et la viande, et avait rendu la santé à bon nombre d'entr'eux, après qu'ils s'étaient vus abandonnés de la Faculté, voire même du célèbre docteur Petit, qui était pourtant un homme fort habile. Tantôt, il me vantait la dextérité chirurgicale de monsieur de Dijon, qui n'avait pas son pareil pour les rhabillages. Une autre fois, il me faisait lire dans la gazette un article où l'on rapportait que les magistrats de la ville d'Étampes avaient assisté à l'enterrement du sieur *Desmorest**, exécuteur de

* En 1790, lorsque nous nous adressâmes à l'assemblée nationale pour obtenir qu'elle nous fît participer aux avantages dont jouissent les autres citoyens, les magistrats d'Etampes n'attendirent pas que l'assemblée se fût prononcée pour reconnaître la justice de cette demande. « Dernièrement, m'écrivait dès le 26 février le fils Desmorest, je suis allé chez MM. nos magistrats, je leur ai présenté quelques-uns de nos mémoires ; ils ont trouvé notre réclamation de toute justice,

leurs arrêts. Le journaliste les félicitait d'avoir su s'élever ainsi au dessus du préjugé : trente ans plus tard, on les aurait blâmés avec amertume. J'ai encore présentes à la mémoire les lignes injurieuses pour moi, que MM. Salgues et Villeterque insérèrent dans *l'Observateur français* (22 brumaire an 12), à l'occasion d'une conduite semblable tenue par les magistrats de Duisbourg. L'exécuteur de cette ville venait de mourir; ses voisins ne voulaient pas l'ensevelir, et les préposés aux funérailles refusaient de lui donner la sépulture. Le bruit de ce refus se répand dans la ville. Aussitôt tout ce qu'elle renferme de savans, de philosophes, d'hommes libres de préju-

et m'ont dit qu'il était impossible qu'elle ne fût point accueillie. Ils sont tellement persuadés qu'on ne peut, sans blesser les droits de l'homme, nous contester l'état civil, qu'ils ont fait lecture de notre mémoire dans leurs districts, où leur opinion a été trouvée si juste, qu'on m'a enregistré sur-le-champ en qualité de soldat-citoyen. Mon tailleur fait actuellement mon uniforme, et je suis déjà commandé pour la garde. »

Signé DESMOREST.

(*Note de l'auteur des Mémoires.*)

gés, se rassemble dans la maison du défunt; et là, des magistrats, des négocians, des docteurs de l'Université, s'empressent de lui rendre les derniers devoirs; on se dispute l'honneur de porter son cercueil; on forme autour lui un cortége solonnel, et le peuple est étonné de la pompe qui environne les restes de l'exécuteur des hautes-œuvres ainsi que des honneurs extraordinaires qui lui sont rendus.

Certes, si pareille chose fût arrivée du vivant de mon père, il n'eût pas manqué de m'apporter la feuille ou elle aurait été mentionnée; mais il se fût bien donné garde de me montrer des déclamations du genre de celles-ci: « Qu'au milieu de » nos désordres révolutionnaires (disaient, dans » leur courroux pudibond, MM. Salgues et Vil- » leterque) à l'époque où le délire, le fanatisme » et la soif du sang exaltaient tous les cerveaux, » on ait rendu des décrets pour illustrer le bour- » reau; qu'il se soit trouvé un représentant du » peuple, nommé Duquesnoi, qui ait fraternisé » et bu avec lui; que les présidens de clubs et de » comités aient tenu à honneur de partager ses » fonctions et de couper des têtes; la folie de ces

» temps malheureux explique tout. Mais com-
» ment concevoir que des magistrats, des doc-
» teurs de l'Université, des citoyens honnêtes et
» considérés, aient oublié tout à coup les règles
» de la bienséance, jusqu'à décerner au bourreau
» des honneurs qu'ils accorderaient à peine aux
» principaux magistrats, aux guerriers, aux savans
» qui ont illustré leur patrie ? Il faut absolument
» que le bourreau soit enterré; mais c'est à la loi
» qu'il appartient de régler son enterrement. L'opi-
» nion qui flétrit l'homme dont le métier est d'é-
» trangler ou de décapiter son semblable n'est
» pas un préjugé. Lorsqu'il fut question, dans
» l'assemblée constituante, de fixer les droits des
» citoyens et d'établir l'égalité, le bourreau, jus-
» qu'alors flétri dans l'opinion, ne manqua pas
» de défenseurs. Mirabeau fut celui qui em-
» brassa ses intérêts avec le plus de chaleur; il
» parla contre les préjugés, vanta les principes des
» Anglais qui assistent aux exécutions et ne voient
» rien que de très-honnête dans l'acte de pendre
» un homme; il cita Aristote, qui donne au bour-
» reau le titre de magistrat. Il rapporta le trait
» d'un shérif de Londres, qui, n'ayant pas d'exé-

» cuteur des hautes œuvres à sa disposition, » fouetta et marqua de sa propre main l'accusé » qu'il venait de juger.

» L'abbé Maury s'opposa à un projet de loi qui » devait rendre au bourreau les droits dont jouis- » saient les autres citoyens : il demanda à ses col- » lègues s'ils voudraient voir le bourreau siéger » parmi eux, s'ils aimeraient à être présidés par ce » prétendu magistrat, s'ils consentiraient à con- » tracter des alliances avec lui. Il termina par ces » mots énergiques : « Non, ce n'est pas le préjugé, » mais la nature, qui repousse le bourreau de la » société, et je ne verrai jamais de sang-froid » l'homme qui s'attache, s'agite et se débat sur son » semblable pour lui ôter la vie. »

» Le projet fut néanmoins adopté, et l'on a vu » depuis le bourreau de Paris figurer glorieuse- » ment dans la garde nationale, et commander » ensuite, si je ne me trompe, un détachement de » l'armée révolutionnaire. »

Mon père ne soulevait jamais que l'un des coins du voile qui dérobait à mes regards les misères de sa condition ; il n'avait pu me dissimuler que le mépris et l'isolement étaient son partage ; mais

il ne m'avertissait pas que de là résultait aussi l'impuissance de repousser les calomnies inventées par la lâcheté. Il ne me disait pas : La loi n'est que censée me protéger à l'égal des autres citoyens; suis-je attaqué, ma plainte n'est pas accueillie, ou si on l'accueille, on ne m'accorde qu'une satisfaction illusoire. Il ne me disait pas : J'ai des sentimens honnêtes, mais le premier venu peut impunément, non-seulement me les dénier, mais encore m'en attribuer de tout contraires. Loin de là, il me disait, on me flétrit parce que je suis le bras de la loi, mais la loi est nécessaire, et le bras qui venge la société outragée n'a pas tort; on me flétrit à cause de ce qu'il y a de terrible dans mon ministère; mais on me sait gré du bien que je fais, et si j'ai des vertus on m'en tient compte; on ne me donne pas des témoignages publics d'estime, mais intérieurement on me considère. Lorsque, par la suite, je fus accusé de conspirer contre MM. Bailly et La Fayette, lorsque plus tard encore MM. Salgues et Villeterque, bien persuadés que je ne serais pas admis à rétorquer leurs invectives, controuvèrent que j'avais commandé un déta-

chement de l'armée révolutionnaire, je pus me convaincre que mon père, dans la crainte que je ne prisse trop en aversion son état, m'avait tu, en grande partie, les tribulations qui en font un perpétuel supplice pour celui qui l'exerce. Mon père se proposait de me convertir insensiblement à son métier, et il aurait eu fort mauvaise opinion de moi, s'il eût trouvé la chose toute faite. Son intention de me familiariser par degrés avec les devoirs de son office ne m'échappait pas... et je lui savais gré des ménagemens qu'il prenait. Un matin, il vint de bonne heure se placer au chevet de mon lit; il paraissait fatigué : l'altération de ses traits et ses yeux battus annonçaient qu'il ne s'était pas couché... Mon ami, me dit-il, il faut apprendre à nager.

—Vous n'y songez pas, mon père, au cœur de janvier!

— Je ne prétends pas que ce soit de suite, mais quand viendra la saison.

— Et pourquoi, mon père, apprendre à nager?

— Parce que l'on peut tomber à la rivière et qu'alors on n'est pas embarrassé :

—En ce cas, mon père, j'apprendrai à nager.

— C'est bien, reprit-il; quand on se plonge tout à coup dans l'eau froide, la sensation que l'on éprouve est des plus pénibles; mais si l'on s'y trempe d'abord les extrémités, il n'en coûte plus autant d'y mettre le reste du corps. Mon ami, il n'est pas de température que l'homme ne puisse supporter. Si, par un effet magique, tu étais jeté en un clin d'œil sous les tropiques où sous les pôles, tu mourrais inévitablement; si, au contraire, tu y arrivais comme le voyageur en parcourant lentement les espaces, ton organisation résisterait sans doute à ce changement. Le moral et le physique, l'âme et le corps s'acclimatent de la même manière. Tu n'as pas encore vu faire justice?

—Dieu merci non, mon père, et je n'ai nulle envie de voir!

—Cependant on va rompre aujourd'hui, et je ne serais pas faché que tu assistasses à l'exécution....

—Dispensez-m'en, je vous en conjure.

—Tu ne seras que simple spectateur; ce

n'est point un apprentissage que je te propose : ta présence au supplice ne t'engage à rien ; mais si quelque jour il ne dépendait pas de toi de faire mieux, du moins saurais-tu comment cela se pratique.

— Je répondis à mon père qu'il me désespérait.

— Je le crois, me répliqua-t-il ; je ne suis pas non plus sur des roses ; mais j'entends que tu viennes.

— Vous l'exigez, lui dis-je, vous serez obéi ; et, pour lui prouver ma docilité, je m'habillai sur-le-champ.

CHAPITRE II.

Les trois aides de mon père. — Les leçons de l'ancien. — Madame Tiquet. — La charpentier *La Framboise*. — Une station à la Croix Rouge. — Terribles révélations. — Le geôlier bon enfant. — Aventure d'un prisonnier. — Deux nuits sur une. — Le moyen d'obtenir un sursis. — Pas toujours. — Madame de Kolly. — Madame Choiseul-Stainville, princesse de Monaco. — Quelques victimes. — Grand événement.

Mon père avait trois aides; le premier Nantouillet, dit *La Blancheur*, était un mulâtre, presque octogénaire. Il faisait le même service depuis l'âge de quinze ans, et avait débuté au Cap par tailler les nègres*. Il était très-attaché à notre maison, et mon père, dont il était véritablement le substitut, mettait en lui toute sa confiance. Un Provençal, que l'on nommait *le Petit Matelot*, soit qu'il eût autrefois ramé sur les

* Les déchirer à coups de fouet.

galères de sa majesté, soit qu'il eût été embarqué comme marin, aspirait à la survivance de La Blancheur. Le Provençal était très-alerte et très-adroit; il se flattait de ne pas faire languir les patiens. Le troisième aide, Cabuchet, dit *La Caboche*, par ce qu'il n'avait aucune espèce d'intelligence, était un gros lourdaud de Franc-Comtois, que quelques friponneries mal déguisées avaient fait renvoyer de la gabelle. Ce dernier, à proprement parler le goujat des deux autres, n'était ni le moins cruel ni le moins cupide... C'était un gros visage tout uni, et tout rouge, avec des yeux bêtes qui ne s'animaient qu'à la vue des précieux joyaux, ou de la dépouille qu'il convoitait.

Il était huit heures quand je descendis dans la cour; les trois aides y étaient déjà; ils s'occupaient de tirer de la remise le funeste attirail : le Petit Matelot était sur la voiture, La Blancheur commandait, et La Caboche obéissait.

LA BLANCHEUR, *à La Caboche.*

Allons, butor, apporte le moulinet *.

* Lorsque le patient ne devait pas être rompu vif, ou qu'on

LE PETIT MATELOT.

Pécaire! que me donnes-tu là? le rouet de madame Sanson, fichu benêt... c'est le moulinet qu'on te dit.

LA CABOCHE.

Où est-il le moulinet?

LA BLANCHEUR.

Faudra-t-il te mettre le nez dessus?... Tu es donc aveugle; il te crève les yeux: c'est ce tourniquet là-bas dans le coin, avec les barres et les traverses.

LE PETIT MATELOT.

Allons, preste! il marche comme une limace : si jamais il devient premier celui-là, je veux bien que la crique me croque.

LA CABOCHE, *tendant une barre.*

Pour te faire plaisir, j'irai attraper une plurésie.

voulait user envers lui de quelque douceur, on lui passait au cou une corde communiquant à un moulinet, au moyen duquel on l'étranglait sur-le-champ.

LE PETIT MATELOT.

Troun de Diou té cure, de me les tendre l'une après l'autre.

LA BLANCHEUR.

Si je n'avais pas été plus expéditif, j'aurais fait de beaux œufs.

LE PETIT MATELOT.

Papa La Blancheur, vous deviez être un grivois dans votre temps... Vous n'êtes pas encore engourdi....

LA CABOCHE.

Quand on est là dedans de jeunesse, ce n'est pas difficile...

LA BLANCHEUR.

J'y suis dès ma tendre jeunesse, j'en conviens, mais je serais bien fâché d'avoir jamais été aussi *loff* (imbécile) que toi. Le premier jour je n'étais pas plus embarrassé que le second. On n'avait qu'à me montrer une chose, c'était comme si je n'avais fait que cela toute

ma vie. Sans qu'il y paraisse, il y a b...ment des parties dans notre état, et ce n'est pas une petite affaire que de le posséder à fond, d'en apprécier le fort et le faible. Couper la langue, la percer avec un fer rouge ou froid, selon l'arrêt; couper le poignet, donner l'estrapade, fouetter, marquer, pendre au naturel, pendre à la mode de Bretagne, pendre sous les aisselles : j'ai fait un peu de tout.

LE PETIT MATELOT.

Qu'es aco, pendre sous les aisselles?

LA BLANCHEUR.

Qu'es aco? Je vais te le dire : c'est quand un jeune homme n'est pas d'âge, et qu'on veut le punir sans que mort s'en suive. Voilà ce que c'est : tu prends ton patient à l'ordinaire, tu lui passe une sangle sous chaque aisselle, tu en attaches les deux bouts aux bras de la potence et tu fais soutenir par un ais que tu mets sous les pieds; c'est de cette façon que j'ai fait pour le frère à Cartouche : mais, comme c'était une mauvaise graine, j'ai retiré la planche....

LE PETIT MATELOT.

Et il a fait coaque?

LA CABOCHE.

Ça lui a serré le gaviau ?

LA BLANCHEUR.

Comme tu dis, mon homme; ça lui a coupé le sifflet.— Oh, la superbe exécution que celle de Cartouche! Je vivrais cent ans, que je n'en verrais pas une pareille. Quatre roues et deux potences, c'était ça un coup d'œil! les rues, la Grève, les quais pleins de monde, les croisées retenues trois mois à l'avance ! — En avons-nous fait de cet argent avec le corps, rien qu'à le faire voir! sainte Vierge, s'il ne s'était pas gâté, j'y aurais amassé une fortune !

LA CABOCHE.

Il fallait le saler, ou bien le vendre à Saint-Côme.

LA BLANCHEUR.

Le saler, non ; mais pour le vendre, nous n'y avons fait faute.

LE PETIT MATELOT.

Ah ça ! notre ancien, je me ravise; qu'appelez-vous pendre à la mode de Bretagne ?

LA BLANCHUR.

Vois-tu, mon enfant, à la parisienne, quand tu as fait quitter l'échelle à ton homme, tu montes sur ses mains qui sont liées par devant, et tu te secoues avec lui en lui donnant de grands coups de genoux dans l'estomac. A la mode de Bretagne, ce n'est pas ça : tu te lances avec le sujet en lui sautant sur les épaules ; et vous vous balancez tous les deux au bout de la corde comme deux jolis garçons.

LE PETIT MATELOT.

Et laquelle des deux manières est la meilleure ?

LA BLANCHEUR.

Si c'était au choix du patient, il dirait qu'il ne veut ni de l'une ni de l'autre; mais, on ne le consulte pas : pour mon goût, je trouve que

la dernière est plus élégante. Quant à la sûreté, il n'y a pas de préférence.

LE PETIT MATELOT.

On est aussi bien fichu d'une façon que d'une autre.

LA BLANCHEUR.

Qu'on embrasse le particulier ou qu'on fasse le papillon avec lui, un coup que l'échine est cassée, il n'y a pas de carabins qui tiennent. Aussi je ne leur conseille pas de repasser après moi. Lorsqu'un supplicié sort de mes mains, on peut le leur donner en confiance; ils auront beau tailler, rogner, saigner; le diable m'emporte s'ils le font revenir : les juges peuvent dormir en paix. Si j'avais tenu Rose Larive *, on ne l'aurait pas pendue deux fois, son compte aurait été bon à la première.

* Rose Larive, pendue pour un vol dont elle était innocente, fut rappelée à la vie par un chirurgien qui avait acheté son corps. Peu de temps après, les juges qui l'avaient condamnée l'ayant découverte dans un village où elle était allée se cacher, la firent pendre de nouveau.

LE PETIT MATELOT.

Papa La Blancheur, connaissez-vous la mode de la marine ?

LA BLANCHEUR.

C'est à moi que tu demandes ça? à un vieux routier! Une vergue inclinée; le bout d'en bas retenu par une amarre, que fait tendre un poids fixé au bout d'en haut. On coupe l'amarre et crac....

LE PETIT MATELOT.

C'est ça; l'individu est enlevé comme un corps saint.

LA BLANCHEUR.

Il va battre un entrechat à cinquante pieds.

LE PETIT MATELOT

Autrement dit, il change d'air : vous les savez toutes, papa.

LA BLANCHEUR.

Ce n est pas aux vieux singes que l'on ensei-

gne à faire des grimaces. Voyons, toi qui fais le malin : marquer un homme, ce n'est rien ; mais comment ferais-tu pour fouetter et marquer une femme en public, et que le monde n'y voie que du feu ?

LE PETIT MATELOT.

Comment qu'il n'y voie que du feu ?

LA BLANCHEUR.

Oui, pour la fouetter décemment ?

LE PETIT MATELOT.

Qu'es aco, décemment ?

LA BLANCHEUR.

Sans laisser apercevoir ce que l'on doit cacher.

LA CABOCHE.

Pardieu, ce n'est pas sorcier : c'est en cachant ce qu'on ne doit pas laisser apercevoir.

LA BLANCHEUR.

Il a trouvé cela tout seul : mon pauvre La

Caboche, tu as trop d'esprit, tu ne vivras pas. Fouetter ne devrait pas être l'ouvrage des hommes; autrefois il y avait des *bourrelles* *: mais, puisqu'il n'y en a plus, comment t'y prendrais tu?

LA CABOCHE.

Pour donner le *rôti* (appliquer la marque) je commencerais par faire chauffer mon fer jusqu'à ce qu'il soit bien rouge.

* Sous Louis IX, il y avait des *bourreaux femelles.* L'ordonnance que ce prince rendit en 1264, contre les blasphémateurs, porte : *que celui qui aura meffet ou mesdit, sera battu par la justice du lieu, tout de verges en appert; c'est à sçavoir, si hommes, par hommes, si femmes, par seules femmes, sans présence d'hommes.* Quand les mœurs se policèrent, l'office de bourreau femelle fut supprimé, et il n'y eut plus de femmes capables d'exercer de telles rigueurs envers leurs semblables que dans les couvens. Les abbesses et toutes les supérieures trouvèrent toujours des religieuses qui se chargeaient de fustiger leurs consœurs, de les torturer ou de les jeter dans le *vade in pace*, pour qu'elles y mourussent de faim. Tous les cloîtrés, n'importe le sexe, deviennent volontiers les bourreaux de leurs camarades.

LA BLANCHEUR.

Et tu l'appuyerais bien fort ?

LA CABOCHE.

Autant que je pourrais.

LE PETIT MATELOT.

Tu ferais comme l'exécuteur de Neufchâteau *, quand il a grillé un nerf à ce muet qu'il a mis ainsi dans l'impuissance d'aller ramer sur la galère.

LA BLANCHEUR.

O mon Dieu ! ce serait à peu près la même

* Un crime a été commis aux environs de Neufchâteau dans les Vosges. Un mendiant est arrêté et interrogé au sujet de ce crime ; il ne répond pas ; le juge lui fait son procès comme à un muet volontaire, et condamne ce malheureux aux galères et à la marque. L'exécuteur appliqua le fer avec tant de force que le mendiant fut estropié ; il fallut le transférer à Nanci, où il devait rester enfermé le reste de ses jours. Pendant sa réclusion on reconnut d'abord qu'il était réellement muet, et l'on découvrit ensuite l'auteur du crime dont il portait la peine.

répétition; et puis nous n'en sommes pas là-dessus : il parle du rôti, et c'est de *la salade* (le fouet) qu'il s'agit.... C'est-là *le hic.*

LE PETIT MATELOT (*réfléchissant*).

Il faut qu'on ne voie rien, vous dites? je serais embarrassé tout de même.

LA BLANCHEUR.

Cherche un peu dans ton idée.

LE PETIT MATELOT.

Que je cherche?.... Bagasse, je ne suis pas un apothicaire....Le viedaze! il vous glisse un clystère, ça file inaperçu, c'est comme entre deux eaux.

LA BLANCHEUR.

Allons, j'ai pitié de toi : dans mon enfance, si l'on avait une créature à fustiger, on faisait mettre devant....

LE PETIT MATELOT.

Devant?

LA BLANCHEUR.

C'est-à-dire derrière, je me reprends, on faisait mettre un capucin, deux capucins, trois capucins, souvent une rangée tout entière, quelquefois ils formaient le cercle; à présent qu'ils se fardent les talons, ces messieurs ne viennent plus *.

LE PETIT MATELOT.

Oh! ils ont bien d'autres chiens à fouetter.

LA BLANCHEUR.

Aussi, se passe-t-on d'eux, et, pour les remplacer, on a un parapluie.

LA CAROCHE.

Un parapluie?

* Dans un temps les capucins faisaient tapisserie pendant les exécutions de ce genre; plus tard ce furent les pénitens.... Les fustigations indécentes subsistèrent jusqu'aux approches de la révolution; alors on se contenta de battre les femmes sur les épaules avec des verges de bouleau. Les condamnées étaient nues jusqu'à la ceinture.

LA BLANCHEUR.

Oui, un parapluie, cela t'étonne; il est essentiel, par exemple, qu'il soit le plus ample possible.

LA CABOCHE.

Et pourquoi cela ?

LA BLANCHEUR.

Minute, vous allez voir; pendant que votre femme est bien attachée et qu'elle ne bouge pas, le carcan en répond, vous saisissez votre parapluie d'une main, vous l'ouvrez de l'autre.... Et vous posez le manche sur l'échafaud, comme quand vous rentrez chez vous après une averse, et que vous voulez le faire égoutter.

LE PETIT MATELOT.

Bien : après....

LA BLANCHEUR.

Après, vous allez chercher votre particulière,

vous l'amenez par la main; en cas qu'elle se trouve mal, vous vous êtes précautioné de bon vinaigre, la politesse n'est pas défendue... Vous la priez de se courber, pour lui mettre la tête sous votre bras gauche; afin de l'engager, vous lui promettez de la douceur; si elle résiste, vous la contraignez... Vous l'attirez vers le parapluie. Une fois qu'elle est dessous, vous levez la jaquette, et flic et flac, les coups tombent comme la grêle, la femme crie, le public entend, le rapporteur constate, cela suffit : tout le monde est content.

LE PETIT MATELOT.

C'est bel et bon ; on ne voit rien, mais si des polissons viennent examiner de trop près, et qu'en se baissant ils s'avisent de regarder par en-dessous.....

LA BLANCHEUR.

Vous avez soin d'avoir près de vous un pot d'eau, et vous baptisez les curieux.

LE PETIT MATELOT.

C'est cela.

LA BLANCHEUR.

A présent, laisse-moi te dire une supposition: tu as affaire à un blasphémateur ou à une blasphématrice obstinés : tu demandes à la personne sa langue, et elle ne veut pas te la donner.

LA CABOCHE.

On lui casse les dents, et on la lui prend de force.

LA BLANCHEUR.

Non, rien de force, tout de bonne volonté. Il faut qu'elle te donne d'elle-même sa langue.

LE PETIT MATELOT.

Pour qu'on la lui perce, il n'y a pas de presse; pécaire, je ne comprends pas quelle raison vous lui conterez pour la déterminer.

LA BLANCHEUR.

Je ne dis mot... Simplement avec le pouce et l'index de la main gauche, je saisis la personne

à la gorge, je serre, c'est comme un charme : la langue vient et je perce.

LE PETIT MATELOT.

Je retiendrai la recette.....

LA BLANCHEUR.

Elle est infaillible. Depuis qu'il n'y a plus de questionnaire, de tortureur*, le métier s'est joliment compliqué. Il n'y a plus à dire mon bel ami, au jour d'aujourd'hui, l'instruction est indispensable : pour la question n'est-il pas nécessaire d'être au fait des usages de tous les parlemens? A Rouen, ce n'est pas comme à Paris; à Paris ce n'est pas comme à Rennes : chaque pays, chaque méthode.

LE PETIT MATELOT.

A Aix en Provence, que c'est une des pre-

* L'officier qui donnait la torture était originairement un magistrat qu'on appelait *tourmenteur* (tortor); plus tard on lui donna le titre de *questionnaire*.

(*Note de l'Éditeur.*)

mières justices, nous mettons à chaque pied du patient un poids de cinquante livres ; ensuite, avec une poulie et une drisse que nous lui passons dans les mains attachées par derrière, nous le hissons à dix toises..... A cette hauteur suspendu qu'il est, il n'est pas à la noce ; c'est l'instant que le juge lui dit : Parleras-tu? Il faut que tu confesses pour mettre ma conscience en repos, je ne suis pas encore soûl de dormir! Et s'il ne confesse, patatra! on lâche la manœuvre, et mon cadet arrive à six pouces de terre, disloqué de la seçousse dans toutes les jointures, et en criant pis qu'un damné. Si l'on ne veut pas faire tant d'apprêts, on place des mèches allumées entre les doigts, ou bien on assied le patient sur une chaise de fer, comme en Bretagne, et on approche les jambes du feu.

LA BLANCHEUR.

Que m'expliques-tu là? des jeux d'enfans : c'est bon pour les juges quand ils n'ont pas un de nous sous la main... Je t'en détaillerais bien

d'autres : à Rouen on serre un pouce et une jambe dans un étau, à Besançon on donne l'estrapade, à Autun on verse de l'huile bouillante sur les pieds. Mais tout cela n'est que de la Saint-Jean auprès de Paris. C'est la question à l'eau qu'il faut voir : figure-toi le patient attaché des quatre membres à quatre anneaux de fer scellés dans la muraille; il a le corps tendu comme une corde à violon : dans cette position tu lui passes encore un chevalet sous les reins; et du moment qu'il ouvre la bouche pour se plaindre, avec une corne de bœuf qui sert d'entonnoir, tu lui introduis de l'eau autant que le médecin, qui tâte le pouls, ne te commande pas d'arrêter; à l'ordinaire c'est quatre pintes, et huit à l'extraordinaire. Ensuite il y a les *brodequins* : chaque jambe est entre deux planches; on approche la droite contre la gauche; on serre avec des liens; et dès qu'il n'y a plus de jeu, tu prends ton maillet, et, à tour de bras à hauteur des genoux et des chevilles, tu enfonces des coins, comme si tu fendais du bois, jusqu'à ce que les os en craquent; à l'ordinaire c'est quatre, sinon l'on double la dose.

LE PETIT MATELOT.

C'est une f.... chaussure qu'on lui donnes là.

LA BLANCHEUR.

Eh bien! le monde est si drôle; il y en a encore qui ne veulent pas avouer ou qui se rétraquent.

LA CABOCHE.

Je me suis laissé dire qu'on brûlait des livres. Avez-vous brûlé des livres, notre premier? c'est ça qui doit être farce.

LA BLANCHEUR.

Ah! ah! c'est une babiole, depuis qu'on ne brûle plus l'auteur avec.

LA CABOCHE.

Ça ne fait plus autant de volume, et puis ça ne fait souffrir personne; c'est bête. Avez-vous écartelé?

LA BLANCHEUR.

Non; je ne me vante pas de ce que je n'ai pas fait: mais, s'il plaît à Dieu, cela viendra, et j'espère qu'avant de mourir....

LE PETIT MATELOT.

Mais vous avez brûlé...?

LA BLANCHEUR.

Oh! pour ça oui, plus d'un. Tiens, tu fais bien de m'y faire penser; si tu as jamais besoin d'une chemise de soufre, adresse-toi à la mère Guernon, allumeuse de cierges aux Jésuites de la rue Saint-Antoine; il n'y a qu'elle qui s'entende à les faire. J'ai encore dans la mémoire le nom du premier que j'ai vu griller : c'était au Cap, un fameux empoisonneur, qu'on appelait Makandal. Il était noir. Sitôt qu'il se sentit chauffer de trop près, il se donna tant de mouvement qu'il parvint à arracher le piquet auquel il était attaché. Il y avait de quoi se pâmer : le poteau au derrière, le feu à sa cotte, Makandal s'ouvrait un passage à travers la foule ébahie : les nègres criaient au miracle.

LE PETIT MATELOT.

Et il se sauva?

LA BLANCHEUR.

Non, pardieu! à vingt pas du bûcher un soldat lui campa un coup de sabre; et on le rapporta au milieu des flammes, où il expira. Que ça te serve d'exemple, mon Petit Matelot, si jamais tu as quelqu'un à brûler, assure-toi que ton poteau est planté solidement; ensuite, aie-moi du bon bois de hêtre bien sec, bûches et fagots, entrelardés, un lit de l'un, un lit de l'autre, la cage au milieu pour l'oiseau, quelques livres de poix ou de la bonne résine par là-dessus; allume, et ne t'inquiète pas.

LA CABOCHE.

Avec tout ça il faut encore fièrement du temps pour faire de la cendre; ça se ratatine, et c'est tout.

LA BLANCHEUR.

Si l'on veut y mettre de l'humanité; mais c'est une chose qu'il faut bien prendre garde que le public s'en aperçoive: il ne faut pas qu'il s'en doute seulement. Tu as un petit croc bien pointu au bout d'un bâton, tu le diriges

entre deux bûches, sur le téton gauche, au droit du cœur; tu fermes ton bûcher, et quand il est bien clos, tu lèves encore une fois pour voir si tout est en place, tu recouvres sans faire mine de rien, tu pousses le bâton, la pointe entre et tout est dit: le monde se figure que le patient est vivant ou que la fumée le suffoque, et il a le même plaisir.

LE PETIT MATELOT.

C'est de l'humanité à la façon de barbari.

LA BLANCHEUR.

Comme tu dis, mon ami.

LA CABOCHE.

On triche, c'est drôle, tout de même; mais à propos, notre premier, vous qui en avez tant vu, avez-vous vu déjà une femme au carcan avec deux chapeaux?

LE PETIT MATELOT.

Tiens! tiens! gros Jean qui veut en remontrer à son curé: une belle rareté que tu nous contes! c'est une bigame.

LA CABOCHE.

Qu'appelles-tu bigame?

LE PETIT MATELOT.

C'est une femme qui a deux maris, ou un mari qui a deux femmes.

LA CABOCHE.

Ouais! plus ou moins.

LA BLANCHEUR.

Il n'y a pas de moins, nicodême.

LA CABOCHE.

Nicodême pas tant que vous croyez : vous êtes deux; eh bien! faites-moi un peu l'amitié de me dire ce que c'est qu'un parricide?

LA BLANCHEUR.

Dis-nous-le, toi.

LA CABOCHE.

Quel bibus! pensez-vous me mettre à *quia*?

oh! que nenni. Un parricide, si c'est un bourgeois, c'est la roue; si c'est un gentilhomme, c'est la tête tranchée sans miséricorde; ensuite il y a l'amende honorable à la porte de l'église à genou; chapeau bas, le corps en chemise, les pieds nus, la corde au cou, le poing coupé, une torche de deux livres à la main.

LA BLANCHEUR.

Ah! que nous chante-t-il là? est-ce du grimoire?...

LE PETIT MATELOT.

Est-il permis de mettre ainsi la charrue devant les bœufs?

LA BLANCHEUR.

Cela ne le gêne pas, il commencerait par couper la tête *; l'amende honorable viendrait quand elle pourrait....

* La sentence qui condamnait le cosaque Pugatschew, portait qu'on lui trancherait la tête après lui avoir coupé les pieds et les mains. Par une méprise assez étrange, l'exécuteur coupa d'abord la tête, ensuite les deux mains, et enfin les deux pieds.

LA CABOCHE.

Je commencerais par le commencement.

LE PETIT MATELOT, *ironiquement.*

Il ferait de la bonne besogne.

LA CABOCHE.

Aussi bonne que la tienne.

LA BLANCHEUR.

Et quoi! c'est toi, La Caboche; qui oses te comparer à un dégourdi! tu n'es né que pour les grosses ouvrages, mon ami: aurais-tu seulement le génie de décapiter?

LA CABOCHE.

Ne dirait-on pas que c'est le Pérou, votre décapitation?

LA BLANCHEUR.

Ce qu'il y a de plus fin et de plus délicat dans l'état.

LA CABOCHE.

Donnez-moi un bon damas.

LE PETIT MATELOT.

C'est cela, l'épée de Rolland ou la dague de Charlemagne.

LA BLANCHEUR.

On lui en donnera, des petits couteaux.

LE PETIT MATELOT.

On en fera forger exprès pour lui.

LA BLANCHEUR.

Il le faudrait d'une fameuse trempe, le damas.

LE PETIT MATELOT.

Coupât-il sept lieues devant la pointe, il ferait chou blanc.

LA BLANCHEUR.

On ne l'imaginerait pas, mais il n'y a rien de

si dangereux que d'estropier une personne en la décapitant.

LA CABOCHE.

Et quand on l'estropierait, quel mal y aurait-il?

LA BLANCHEUR.

Quiconque n'est pas sûr de soi ne doit pas s'en mêler. — Trancher la tête est toujours une exécution d'apparat; je ne voudrais pas manquer un noble pour tout l'or du monde. Devant les seigneurs de la cour faire une gaucherie semblable!

LE PETIT MATELOT.

Ce serait à ne plus oser se montrer.

LA BLANCHEUR.

Cela est pourtant arrivé en 1699, pour madame Tiquet, la femme d'un conseiller au parlement, qui avait voulu faire assassiner son mari; elle avait quarante-deux ans, mais elle était si belle que le père de notre bourgeois fut ébloui de ses charmes; il revint cinq fois à

la charge avant de pouvoir séparer la tête du tronc, tant il était troublé.

LE PETIT MATELOT.

C'est qu'aussi il y a de quoi perdre la trémontane, lorsqu'on voit un beau cou qui respire avec une figure à l'avenant, et qu'on se dit : Dans une seconde...

LA CABOCHE.

On ferme les yeux.

LE PETIT MATELOT.

La peste t'étouffe! quel expédient!

LA BLANCHEUR.

Ce serait plutôt le cas de les ouvrir; une opération si difficile ne se fait pas à l'aveuglette. Sous Louis XIII, grâce au cardinal, on ne chômait pas de décapiter....

LE PETIT MATELOT.

On n'avait pas le temps de se perdre la main.

LA BLANCHEUR.

C'était le bon temps de la décapitation; malgré cela, sur la quantité, il se faisait encore des maladresses.

LA CABOCHE.

Il n'y a que celui qui ne fait rien qui ne se trompe pas.

LA BLANCHEUR.

Celui qui justicia M. de Thou ne l'acheva qu'à la onzième fois.

LE PETIT MATELOT.

Oui, mais c'était en province.

LA BLANCHEUR.

A Paris on ne l'aurait peut-être pas expédié plus proprement; pour réussir, il faut avoir été dressé là dedans de bonne heure. Qu'on soit fils de maître ou non, on n'a pas la science infuse; c'est l'exercice qui la donne. Je vois le fils de notre bourgeois, M. Charles; il a toujours le

nez dans ses livres : ce n'est pas là qu'il apprendra l'essentiel ; toujours lire, toujours écrire, est-ce que ça ne devrait pas déjà commencer à faire quelque chose? Mais ça se croit sorti de la culotte de Jupiter; ça va dans les sociétés.... Ah ! mâtin, si j'étais que du père !

Pendant toute cette conversation, je m'étais tenu immobile, penché sur la mardelle d'un puits caché dans le treillis de vigne vierge, qui séparait la cour du jardin. Les propos de ces gens me pesaient, mais ils m'inspiraient en même temps un horrible intérêt qui m'enchaînait à les entendre. Chaque parole était un affreux développement de confidences que mon père m'avait faites avec une discrète réserve; je maudissais mes jours; je me détestais ; mon pauvre père, je le plaignais, je déplorais son existence; mais je la voyais hideuse; elle m'épouvantait; il n'y avait pour moi de monde possible qu'un enfer. Les accens d'impassibles démons vibraient à mon oreille; et j'étais de la race de ces démons. Leur chef parut. Charles ! Charles ! où est-il ? Il m'appelait... Je vins à lui. Ah ! c'est bien, te voilà ! nous allons partir... Puis, s'approchant de

la voiture : — Eh bien, demanda-t-il à La Blancheur, a-t-on apporté la croix de saint André?

—Non, monsieur, pas encore.

—Diantre! reprit mon père, le charpentier se fait attendre; si le Petit Matelot allait le chercher?

Un désir exprimé par mon père était considéré comme un ordre; déjà le Petit Matelot se met en route,.. On frappe; c'est le charpentier.

—Bonjour, M. Sanson.

—Bonjour, maître *La Framboise*. On lui avait donné ce surnom parce qu'une tache de vin lui couvrait la moitié du visage.

—J'y ai mis le temps, dit le charpentier, et n'ai rien épargné; ce n'est pas de la camelotte au moins. Examinez-moi ça, M. Sanson : comme c'est fait en conscience! voilà du bois d'orme et du bon et du bien sec. Voyez ces assemblages; est-ce torché et conditionné? On vous sert en ami, j'espère. Et puis vous ne faites pas attention que c'est un nouveau modèle : le patient sera-t-il commodément là-dessus? comme dans son lit; j'ai fait les entailles plus profondes que de coutume et je les ai espacées plus convenablement.

C'est combiné de façon que tous les membres portent à faux, un petit coup de rien, seulement le poids de la barre, il faut que ça casse comme du verre.

—Ah! c'est bien agréable, observa La Caboche.

—Oh! dit La Blancheur, maître La Framboise est un homme entendu.

—Coquins! êtes-vous heureux? s'écria le charpentier; plaignez-vous qu'on ne vous gâte pas, on vous donne les morceaux tout mâchés. Aujourd'hui cependant il est nécessaire que je dirige; je serai avec vous.

En promenant ses regards dans la cour, La Framboise m'aperçut auprès de mon père.

—Ah! ah! me dit-il avec un sourire... qu'est-ce qu'on m'a conté, M. Charles? on m'a dit que vous serez des nôtres; c'est fort aimable à vous. Vous allez donc venir nous voir travailler?

—Hélas! oui, répondis-je.

—Comment hélas? il faudra bien s'y faire.

—La contrainte ne viendra pas de moi, observa mon père; mais il est des miracles aux-

quels je ne crois plus; il est si rare d'arriver à bon port malgré vents et marée !

Ce langage était de nature à être compris du Petit Matelot. — Notre maître a raison, dit-il; on ne file pas dix nœuds quand on a vent debout....

—Dix nœuds! s'écria La Blancheur, on n'en file pas un.

—Si Charles me succède, reprit mon père, l'humanité lui impose l'obligation d'acquérir l'expérience qui peut seule nous mettre à même de n'être pas plus cruels que la loi : le peuple murmure de nos essais, lorsqu'ils se font aux dépens d'un malheureux que l'on martyrise, au lieu d'abréger ses souffrances.

La Framboise prit la main de mon père, en signe de satisfaction. Ah! lui dit-il, voilà qui est bien pensé; on n'est pas plus méchant qu'un autre, parce qu'on va voir faire justice : surtout quand ce n'est que pour s'apprendre... Puis, se tournant vers moi, il ajouta avec un air de bienveillance : Mon ami, on commence par obéir, et l'on finit par commander ; le plus habile est

celui qui a passé par tous les grades. Cette fois vous verrez, une autre fois....

Mon père s'aperçut que je faisais un mouvement. Ne t'effraie pas mal à propos, me dit-il avec bonté; point de brusque transition; l'autre fois sera le plus tard possible; aujourd'hui tu ne seras que le témoin très-éloigné de l'action: je me suis arrangé pour que tu puisses tout voir, sans être avec la justice. M. Robert, notre bijoutier, m'a offert pour toi une de ses croisées: tu vas te rendre chez lui de ce pas; sois honnête avec madame Robert ainsi qu'avec ses demoiselles, et ne néglige pas de leur faire agréer mes respects. Tu te présenteras de ma part, entends-tu? Allons! va et ne t'amuse pas en route; il est bientôt dix heures: pour arriver avant que la place ne soit encombrée et que le monde n'obstrue les passages, tu n'as pas de temps à perdre.

Il y a loin de la rue Beauregard à la Croix-Rouge : j'allais toujours courant, mais le public s'était encore montré plus empressé que mon père ne l'avait supposé; je faillis être étouffé dans la rue du Four, tant l'affluence était

grande. Enfin, de bourrades en bourrades, tantôt reculant, tantôt avançant, et presque toujours soulevé de terre par les flots mouvans de la multitude, je fus déposé devant la boutique de M. Robert. Persuadé qu'on se hâterait de m'ouvrir, je m'approchai de la porte de l'allée.

Il y avait une grille à claire-voie. J'appelai de toutes mes forces: M. Robert vint. — C'est vous, me cria-t-il du bas de l'escalier; ah! ma foi, tant pis! il est trop tard: la place est remplie de voleurs, et je ne me soucie pas d'être dévalisé. Faites comme vous pourrez. Nous sommes fermés et barricadés. Mes excuses à M. votre père, je vous prie....

Je ne doutai pas que la crainte des voleurs ne fût un prétexte: c'était évidemment une humiliation que je venais d'essuyer; mais comme le bijoutier ne voulait pas perdre la pratique de ma mère, il m'avait doré la pilule. Je pris mon parti sur cet affront. Après m'être tenu quelque temps collé contre la boutique, afin d'avoir un refuge au besoin, je me glissai entre les archers, et parvins ainsi jusqu'au perron de la maison

dans laquelle on avait disposé un appartement pour recevoir le lieutenant criminel.

Midi sonnant à l'horloge Saint-Germain-des-Prés, la foule s'écarte, il se fait une sorte de brouhaha : ce sont des bouffées, des rumeurs confuses, qui augmentent d'intensité à mesure que l'on entend de plus près les roues d'un carrosse qui s'avance: le carrosse s'arrête, le magistrat en descend tout près de moi, et un petit homme noir que j'avais vu souvent chez mon père, et que je reconnais pour un des greffiers de la Tournelle, m'indique du geste que je peux le suivre. Je monte en baissant les yeux, et j'entre dans une vaste salle où il n'y avait pour ameublement qu'un fauteuil rouge, deux chaises en bois à colonnes torses, une sellette, une petite table vermoulue, et de chaque côté de la porte une banquette, appuyée contre le mur fleurdelisé.

—Mon bon ami, me dit le greffier, je vous ai permis de monter : c'est à condition que vous vous rendrez utile. Prenez ce siége, posez-le au dessous du Christ, la sellette en face, le bureau entre deux à égales distances, et la chaise

disposée de manière que je ne tourne le dos à personne.

Pendant que j'exécutais très-ponctuellement les ordres qui m'étaient donnés, le greffier ayant tiré ses lunettes de leur étui, les percha sur son long nez et se mit à tailler des plumes; il en coupa cinq ou six à la file les unes des autres et les jeta avec humeur en répétant à chaque fois: — *Détestable...* Tout à coup il perdit patience: —Jeune homme, me cria-t-il (*il était dans l'embrasure d'une fenêtre*), venez par ici. Vous avez de bons yeux?

— Oui, Monsieur.

—Eh bien, faites-moi, s'il vous plaît, le bec à celle-là.

Je pris le canif et la plume qu'il me présentait.

— Vous ne vous y prenez pas mal, me dit-il. Mais, mon Dieu, qu'avez-vous? vous tremblez comme la feuille....

Au moment où il m'adressait cette question, des clameurs s'élevaient dans les airs: — Le voilà! le voilà! c'est Mongeot.

—C'est le condamné, dit le greffier. Mon ami,

allez vous placer sur l'une des banquettes, et ne bougez pas.

Je lui rendis la plume que j'avais taillée comme j'avais pu, et je ne fus pas plus tôt assis que je le vis, à ma grande surprise, me lancer un regard de satisfaction qui signifiait *elle va supérieurement.*

Bientôt il entra un grand nombre d'archers qui garnirent la salle, et l'on amena le patient, qui était en chemise. La Blancheur, le Petit Matelot et le charpentier venaient après lui, tenant le bout des cordes qu'on lui avait passées aux pieds et aux mains, et qui devaient servir à l'attacher aux solives de la croix. Mon père était derrière ses aides.

Le condamné était un beau brun, dont la physionomie suave annonçait la plus grande douceur. Il n'avait pas plus de vingt ans, et si jeune il paraissait quitter la vie sans regret. Il écoutait avec calme les exhortations de son confesseur, et près d'une cruelle expiation il avait encore assez de force d'âme pour sourire à quelque pensée du ciel.

Le lieutenant criminel commanda aux archers

de le conduire sur la sellette, et quand il y fut assis : — Condamné Mongeot, lui dit-il, la justice des hommes vous donne ce quart d'heure de répit pour compléter vos aveux, et mériter ainsi que le souverain juge vous reçoive en sa miséricorde. Vous n'avez pas commis sans y être incité le crime dont vous allez porter la peine; en confessant la vérité, prouvez du moins la sincérité de votre repentir.

MONGEOT.

J'ai cédé au délire d'une passion effrénée, je n'ai point de complices.

LE MAGISTRAT.

Nous sommes informés que, pendant les premiers jours de votre détention, la femme dont vous avez immolé le mari est allée vous visiter fort assidument, et que même elle a mangé plusieurs fois avec vous. La continuation de cette liaison criminelle démontre sa culpabilité.

MONGEOT.

Quand j'ai frappé le mari, je ne savais ce que je faisais, j'étais aveuglé par la jalousie, en même

temps que j'avais la tête échauffée par le vin: j'étais ivre.

LE MAGISTRAT.

Peut-être aviez-vous bu plus que de raison pour vous étourdir, en quelque sorte, sur l'affreux attentat dont vous alliez vous rendre coupable; cependant vous avez entendu le Suisse du Luxembourg, chez qui vous avez soupé avec la victime, déposer qu'en vous retirant vous étiez parfaitement de sang-froid. Votre commensal, après avoir fait quelques pas dans la rue, s'arrête pour satisfaire un besoin, vous saisissez ce moment pour lui plonger votre épée dans les reins, il tombe baigné dans son sang, vous prenez la fuite en jetant à ses pieds un pistolet, et lorsqu'au détour de la rue de Tournon vous rencontrez le guet, que déclarez-vous? qu'un homme vous a mis le pistolet sur la gorge, et que vous venez de le tuer. Tant de précautions et de mensonges ne se concilient pas avec l'égarement de l'ivresse. Dites plutôt que vous n'avez pu résister aux séductions d'une infâme qui vous a choisi pour être le docile instrument de

sa vengeance. Malheureux jeune homme, vous vous êtes laissé entraîner dans l'abîme, par qui? par une misérable qui avait moins d'amour pour vous que d'aversion pour son mari. Combien de temps a subsisté l'intérêt qu'elle semblait vous porter? il s'est évanoui dès qu'elle a pu compter sur votre discrétion. Aujourd'hui elle est impatiente de votre mort.... il lui tarde que la tombe lui réponde à jamais de votre silence; elle se fait une joie de votre fatale destinée, et déjà, dans les bras d'un autre, l'impudique oublie le service dangereux que vous lui avez rendu... elle oublie que vous vous êtes sacrifié pour elle, et que vous allez payer de votre vie une complaisance coupable; elle oublie que vous avez eu la générosité de vous taire, et que votre malheur pouvait vous suggérer la pensée de vous assurer de sa fidélité en la faisant monter avec vous sur le même échafaud.

Pendant ce discours, Mongeot, le front baissé et dans une attitude de contrition, répand d'abondantes larmes. A la dernière phrase que vient de prononcer le lieutenant criminel, son visage s'anime, son agitation est

extrême, ses traits expriment l'indignation ; il fait un effort pour se soulever : — *Jamais ! jamais !* s'écrie-t-il, et il retombe avec des sanglots.

—A Dieu ne plaise, reprend le magistrat, que je vous donne le conseil de faire périr une innocente!... mais celle qui porte atteinte à la foi conjugale est bien près d'attenter aux jours de son époux.

En achevant ces mots, il donna un coup d'œil du côté de la porte ; alors un huissier, qui sans doute était là pour attendre ce signal, sortit et revint presque immédiatement avec une jeune dame, dont l'air enjoué et la démarche plus que légère ne permettaient pas de supposer qu'elle fût instruite de ce qui se passait. Elle était parée comme pour un bal, et l'on s'apercevait que, pour conserver à ses charmes toute leur puissance, elle n'avait fait aucun sacrifice à la rigueur de la saison : elle avait une robe de feu, un corsage de velours pourpre foncé, et d'un chapeau blanc à l'espagnole, à peine posé sur sa tête, trois plumes jaune, bleue et noire descendaient sur son cou d'albâtre. Sa figure était ravissante ; sa taille était moyenne, mais bien prise.

Des sourcils hardiment dessinés, sous un front de neige; de grands yeux noirs étincelans; un nez faiblement retroussé, une petite bouche, dont l'arc amoureux s'entr'ouvrait comme une rose sur un fond de perles; un teint éblouissant de blancheur; un sein voluptueusement arrondi; des bras, des mains d'une beauté extrême, tels étaient les agrémens que faisait ressortir un costume sous lequel des contours délicieux étaient plus nus mille fois et plus séduisans que privés de ces atours, où une coquetterie libertine avait tout disposé pour la tentation. L'huissier avança une des chaises de bois, et le lieutenant criminel invita la jeune dame à s'asseoir. Tournez-vous vers le condamné, lui dit-il, et regardez-le.

Le visage de Mongeot se décompose d'une manière effrayante : des gouttes de sueur couvrent son front; tout son sang lui monte à la tête; bientôt au rouge d'une colère concentrée succède une pâleur bleuâtre; les muscles de ses joues sont agités convulsivement; il mord sa lèvre inférieure; ses yeux, quoiqu'à demi baissés, sont menaçans; tous ses sens sont troublés.

LE MAGISTRAT.

Condamné Mongeot, considérez en face la veuve de votre victime.

MONGEOT.

Qu'on me mène au supplice.

LA VEUVE, *avec assurance.*

Qu'y a-t-il de commun entre cet insensé et moi? Est-ce ma faute si, devenu éperdument amoureux, et ne pouvant rien obtenir, il a cru la mort de mon mari nécessaire pour arriver à son but? Certes il est bien douloureux pour une femme vertueuse de se voir impliquée dans une semblable affaire. Parce que j'ai eu le malheur de plaire à un jeune extravagant, sans frein, sans aucun respect pour ce qu'il y a de plus sacré dans le monde, est-il dit que je sois criminelle?

MONGEOT, *avec un soupir.*

Sort cruel! (depuis un instant il tient sa vue attachée sur la veuve.)

LE MAGISTRAT.

Condamné, obéissez à la voix du remords; votre

conscience se soulève. Consentez enfin à éclairer la religion de vos juges; que la vérité sorte triomphante du combat qui se livre à votre intérieur, qu'elle éclate dans votre testament de mort.

LA VEUVE.

Il serait plaisant qu'il voulût m'accuser! Ce n'est pas assez que la funeste passion qu'il brûlait d'assouvir m'ait privée de mon mari et de ma liberté, il faut encore qu'elle menace mon honneur et ma vie! Quelle position est plus affligeante que la mienne? C'est un mystère que l'œil de la justice approfondira. Lorsqu'on a trouvé le coupable, il est odieux que l'on fasse planer sur moi des soupçons.

LE MAGISTRAT.

Des soupçons! et ne sont-ils pas justifiés par votre conduite? le mariage n'a-t-il pas été pour vous une carrière de débordemens? Dès les premiers jours de votre union, vous brûlez de vous affranchir de la surveillance d'une parente qui vous avait élevée, et, pour vous livrer à vos

penchans, vous déterminez votre mari à choisir un autre domicile que le sien. Bientôt il n'est bruit que de vos aventures galantes; vous vous affichez comme une courtisane; les sociétés dans lesquelles vous aviez été admise vous repoussent. Sur ces entrefaites Mongeot est reçu chez vous comme pensionnaire; il appartient à une famille recommandable, il se destine au Génie; c'est un jeune homme simple, studieux, il n'est pas né pour le crime; vous parvenez à le séduire, à le corrompre, et ce commerce adultère est si patent, que, malgré la douceur de son caractère, un époux qui vous adorait est obligé d'user de violence pour le faire cesser; Mongeot, que vous deviez éconduire, est chassé avec le plus grand éclat; vous le rappelez... et vous vous étonnez que l'on vous impute d'avoir abusé de sa jeunesse, de son inexpérience, de son amour aveugle, de la fougue de ses désirs, du délire de ses sens pour en faire un assassin?

LA VEUVE.

Le scélérat! est-ce moi qui lui ai commandé de tremper ses mains dans le sang? où sont

les preuves d'une telle connivence? N'ai-je pas maudit son amour, repoussé ses obsessions comme je devais le faire? n'ai-je pas assez déploré son abominable attentat!... C'est trop long-temps rester en sa présence; ôtez de ma vue cet assassin, il me fait horreur! Mon pauvre mari!

LE MAGISTRAT.

Le moyen de croire à de tels sentimens? Où sont vos vêtemens de deuil? A peine deux mois se sont écoulés depuis la mort de votre mari, vous venez ici dans la tenue d'une comédienne. Lorsque vous devriez vous envelopper d'un crêpe funèbre, vous vous montrez couverte de rubans et de panaches comme une femme de plaisir! Et dans quel moment? l'échafaud est dressé....

On remarque chez Mongeot un sourire affreux qu'accompagne un grincement de dents. Il fixe sur la poitrine de la veuve un œil ombrageux: un cordon de cheveux blonds que l'on entrevoit sous la dentelle du corsage paraît être l'objet qui l'offusque.

LA VEUVE, *enfonçant le cordon.*

Je suis sans reproche; que la justice fasse son devoir.

LE MAGISTRAT.

Elle le fera... Mais vous avez sur vous quelque chose de suspect. Montrez-nous ce que vous venez de cacher avec tant d'empressement.

LA VEUVE.

Ce n'est rien.

LE MAGISTRAT.

Huissiers, contraignez cette femme!

LA VEUVE.

C'est inutile (*elle tire de son sein le cordon de cheveux, à l'extrémité duquel pend un médaillon*). Que verrez-vous? un portrait.

L'HUISSIER, *l'examinant.*

Un beau blond, ma foi! C'est probablement encore quelque adorateur que cet Adonis!

sa vengeance. Malheureux jeune homme, vous vous êtes laissé entraîner dans l'abîme, par qui? par une misérable qui avait moins d'amour pour vous que d'aversion pour son mari. Combien de temps a subsisté l'intérêt qu'elle semblait vous porter? il s'est évanoui dès qu'elle a pu compter sur votre discrétion. Aujourd'hui elle est impatiente de votre mort.... il lui tarde que la tombe lui réponde à jamais de votre silence; elle se fait une joie de votre fatale destinée, et déjà, dans les bras d'un autre, l'impudique oublie le service dangereux que vous lui avez rendu... elle oublie que vous vous êtes sacrifié pour elle, et que vous allez payer de votre vie une complaisance coupable; elle oublie que vous avez eu la générosité de vous taire, et que votre malheur pouvait vous suggérer la pensée de vous assurer de sa fidélité en la faisant monter avec vous sur le même échafaud.

Pendant ce discours, Mongeot, le front baissé et dans une attitude de contrition, répand d'abondantes larmes. A la dernière phrase que vient de prononcer le lieutenant criminel, son visage s'anime, son agitation est

extrême, ses traits expriment l'indignation ; il fait un effort pour se soulever : — *Jamais ! jamais !* s'écrie-t-il, et il retombe avec des sanglots.

—A Dieu ne plaise, reprend le magistrat, que je vous donne le conseil de faire périr une innocente!... mais celle qui porte atteinte à la foi conjugale est bien près d'attenter aux jours de son époux.

En achevant ces mots, il donna un coup d'œil du côté de la porte ; alors un huissier, qui sans doute était là pour attendre ce signal, sortit et revint presque immédiatement avec une jeune dame, dont l'air enjoué et la démarche plus que légère ne permettaient pas de supposer qu'elle fût instruite de ce qui se passait. Elle était parée comme pour un bal, et l'on s'apercevait que, pour conserver à ses charmes toute leur puissance, elle n'avait fait aucun sacrifice à la rigueur de la saison : elle avait une robe de feu, un corsage de velours pourpre foncé, et d'un chapeau blanc à l'espagnole, à peine posé sur sa tête, trois plumes jaune, bleue et noire descendaient sur son cou d'albâtre. Sa figure était ravissante ; sa taille était moyenne, mais bien prise.

— Toutes hors celle-ci; c'était un dernier souvenir : je l'aurais emporté au cercueil.

Le greffier fit sur-le-champ lecture du fatal billet :

« Songe à ce que tu m'as promis : tu m'as juré » par tout ce qu'il y a de plus sacré que je serais » bientôt libre. Prends bien ton temps; il y va » de ta vie et de la mienne. Que dès ce soir mon » mari ait cessé de vivre; que je ne sois plus » obligée de voir celui que j'abhorre, celui que » j'ai trahi tant de fois. Pour toi, c'est un devoir, » une gloire de l'immoler; car ce n'est que pour » toi que je l'ai trahi. Je ne suis que rage, l'enfer » est dans mon cœur. Hâte-toi, que je puisse » embrasser le meurtrier de mon époux. Reviens » les mains teintes de son sang, et nul mortel, j'en » fais le serment, n'aura été plus aimé que ne le » sera mon libérateur.

» Marie Taperet. »

Le lieutenant criminel demanda à la veuve si elle reconnaissait l'écriture. — Oui, répondit-elle; et elle s'évanouit. Quand elle recouvra ses sens, Mongeot n'était plus dans la salle; elle

le cherchait des yeux : — Vous le verrez tout à l'heure, lui dirent les archers; et comme ils la reconduisaient dans sa prison, en traversant la place ils lui montrèrent un cadavre plié sur la roue. Elle le regarda, proféra ces mots : — Ils lui ont mis la tête à ses pieds, et ne fut pas autrement émue.

CHAPITRE III.

Continuation de l'histoire. — Bonne fortune. — La remise du corps. — Fol espoir. — Marie Olympe de Gouges, veuve Aubry. — Son attitude et ses réponses au tribunal révolutionnaire. — Se déclare enceinte. — On rit. — Visite pour la forme. — Refus d'un sursis. — Paroles au moment du départ. — Le trajet. — Le supplice. — Un complot. — Renaud de Beauvoir, Bréard, M. de Kolly, Joséphine de Rabec, émissaires des princes. — La caisse de Bussy. — Intrigues dévoilées. — Santerre, Cambon. — Le vol du garde-meuble. — Mystères éclaircis. — Les marquis et les capitalistes. — Rousseau, Leblanc, Bernier, Deslauriers. — Une hou....., une harpe, une housse; ce que c'est. — Officiers de santé et matrones, âmes damnées de Fouquier. — Le docteur Souberbielle et Jeanne Bellamy. — Un rapport. — Mensonges imprimés. — Autopsie. — Elle était enceinte. — L'homme habillé de gris. — Atroce langage de Fouquier. — L'horreur du mensonge. — La fin des digressions. — Une catastrophe.

Sept mois après cette exécution, un jeune homme, vêtu comme un seigneur, vint trouver

mon père; il avait, disait-il, à lui parler de la part de M. Bergeret. M. Bergeret était un ancien chirurgien que la fatalité avait jeté loin de la carrière à laquelle il semblait appelé. Enfermé à la Conciergerie pour un assassinat qu'il n'avait pas commis, il fut acquitté après une détention de plusieurs années. Durant son séjour dans ce lieu de douleur, il s'était amouraché de la fille du concierge et celui-ci les avait mariés, à la condition qu'il accepterait sa survivance. Une fois en fonctions, le brave Bergeret ne put jamais oublier qu'une cruelle méprise avait failli l'envoyer à l'échafaud. Il inclinait à croire tous les prévenus innocens, et c'était par suite de cette généreuse disposition que le jeune homme qui se présentait sous ses auspices, avait besoin de s'entretenir avec mon père....

—Monsieur, vous ne me connaissez pas? lui dit le jeune homme.

— Je n'ai pas cet honneur.

—Savez-vous qu'il s'en est fallu de bien peu que nous ne fissions connaissance sur la place de Grève?

—J'en eusse été au désespoir; car vous me paraissez un homme bien né.

—Je suis le pauvre diable qui fut arrêté avec la marquise de R....t au moment où après avoir tué son mari, elle fuyait de son château. Une rencontre fortuite avait motivé le soupçon de complicité, et, ma foi, si notre bon roi, épris des charmes de la marquise, n'eût préservé cette belle tête en la confisquant au profit de son *parc aux-cerfs*, le moins qu'il me fût advenu aurait été de finir par la corde.

—Je n'ai aucune idée de cette affaire.

—Elle a pourtant fait grand bruit.

—Je vois si peu de monde....

—Le marquis de R....t n'était plus de la première jeunesse; laid, petit, grossier, disgracieux en tous points, sans éducation et sans mœurs, il ne savait que battre les bois, courre un cerf ou s'enivrer brutalement avec un essaim de gentillâtres aussi repoussans que lui. La marquise était jeune et douée de toutes les perfections; le marquis était jaloux à l'excès. Un jour il feint d'aller à la chasse, et revient sans être

attendu; à son approche, un jeune homme qu'il a vu aux genoux de sa femme a disparu; persuadé qu'il est caché dans un cabinet, il somme la marquise de lui en donner la clef; sur son refus, il arme son fusil et la couche en joue. Un autre fusil se trouve par hasard sous la main de la marquise; l'apercevoir, le saisir, l'armer, est l'affaire d'un instant: — Si vous me manquez, lui dit-elle, je ne vous manquerai pas. Trois fois il réitère le même ordre; au troisième *non*, il tire; la marquise riposte, et il tombe raide mort.

— C'était vous, Monsieur, qui étiez caché dans le cabinet? demanda mon père.

— Non, Monsieur. J'ai été compromis très-injustement; mais je ne m'en plaindrais pas, si la méprise n'était devenue l'occasion d'une autre aventure, dont le dénouement me cause un bien vif chagrin. Souffrez que je vous la raconte, et vous comprendrez sans peine le motif qui m'amène.

Depuis près d'un an j'étais détenu à la Conciergerie, où M. Bergeret avait pour moi toutes sortes de bontés. Un soir, je m'étais couché de

meilleure heure que de coutume; à minuit je dormais profondément; tout à coup je m'éveille en sursaut:— Qui va là ? il me semblait que quelqu'un m'avait saisi par le bras.—Vite, vite, levez-vous, me dit-on à voix basse. A la lueur d'une lanterne sourde, je reconnais Bergeret.—Eh ! grand Dieu, lui dis-je, qui vous amène à cette heure? — Votre bon ange. Allons, passez promptement votre financière *, suivez-moi, et surtout pas de bruit. J'obéis. Après avoir traversé plusieurs corridors, et descendu une cinquantaine de marches d'un escalier très-étroit, nous arrivons à une porte de fer. — C'est ici, me dit Bergeret. Il ouvre, et quand nous sommes entrés, me prenant par la main, il me conduit devant une personne assise, la tête appuyée sur une de ses mains et se cachant le visage avec un mouchoir.—Mon Dieu ! lui dit mon guide, cessez de vous affliger, et donnez, je vous prie, un regard au consolateur. Elle leva en effet les yeux, ce

* Sorte de robe de chambre. On appelait aussi de ce nom une redingote ample et longue que l'on portait au commencement de la révolution.

ne fut pas sur Bergeret. La lumière de la lanterne se réfléchissait sur son visage, et je pus contempler des traits d'une beauté ravissante.

— Comment trouvez-vous cette dame? me demanda le concierge.

— Le ciel est descendu dans ce ténébreux séjour! m'écriai-je.

— Chut! me fit-il; puis tournant la lumière de mon côté, il dit à la dame: — Et vous, ma divinité, que vous semble de ce chérubin?

— Ah! Monsieur, dit-elle d'une voix faible, combien je suis reconnaissante de vos soins obligeans!

— Il suffit. Jeune homme, souvenez-vous de ce que Persée fit pour Andromède. Puis s'approchant de mon oreille: — Cette femme est perdue si elle ne devient mère; je ne vous en dis pas davantage. Adieu, mes enfans; je vous laisse ensemble; les momens sont comptés, je reviendrai quand il en sera temps. Vous avez ici tout ce qu'il vous faut, ajouta-t-il en promenant sa lanterne par toute la chambre: j'aperçus en effet un lit fort propre, quelque petits meubles, et des chaises. Il ne vous manque que

la liberté, reprit Bergeret, mais celle des amans en vaut bien une autre. Après cette réflexion, il sortit et poussa les verrous le plus doucement possible.

Ce tête-à-tête impromptu, me causait bien quelque embarras : c'était celui d'un époux qui vient prendre possession de la couche nuptiale, avant même d'avoir fait connaissance avec son épousée. La dame soupirait et même sanglotait par intervalles ; je m'approche dans l'obscurité, et la trouvant toujours assise, je me mets à ses pieds ; je couvre de baisers une main délicieuse ; je la presse contre mon cœur. J'interroge la captive sur la cause de sa détention et de ses larmes ; elle me supplie, en les redoublant, de ne jamais lui faire aucune question à ce sujet, si je ne veux la voir expirer sur-le-champ. Je lui promets de respecter son secret, et me rappelant ce que m'a dit le concierge, je songe à remplir le vœu de cette entrevue. Une bien faible résistance m'avertit que mon triomphe et mon bonheur ne sont pas éloignés ; bientôt la dame ne soupire plus avec autant d'amertume, ses pleurs se sèchent et sa sensibilité répond à la mienne.

Je bénissais mon heureuse étoile, lorsque cinq heures sonnèrent à l'horloge de la Sainte-Chapelle.... Les verrous se tirèrent, et le concierge entra: —Allons mon ami, me dit-il, chacun chez soi. Il me reconduisit aussitôt dans ma cellule, et après m'avoir prévenu qu'il reviendrait plus tard me demander à déjeuner, il se retira en me conseillant, avec un sourire malicieux, de ne pas négliger de prendre un repos dont je devais avoir besoin. Je profitai de l'avis et fis la grasse matinée; il était midi quand nous nous mîmes à table.

—Eh bien, comment avons-nous passé la nuit? me demanda le concierge.

—Pas mal.

—A-t-on fait bien des façons?

—Pas trop.

—Entendez-vous le fin mot de tout ceci?

—Pas bien.

—Mon jeune ami, je vais vous mettre au fait. Il s'agit d'un secret dont nous répondons tous deux sur notre tête. Je fis un mouvement d'effroi. Rassurez-vous : j'ai si bien pris mes mesures que tout réussira du moins pour un temps, alors

il n'y aura de risque pour personne.... Il vous tarde sans doute de savoir quelle est la belle prisonnière qui va vous devoir son salut. C'est, j'en ferais la gageure, une des mille victimes de la prévention, elle est sous le poids d'une accusation capitale; mais tôt ou tard de trompeuses apparences s'évanouiront, et les juges n'ayant qu'à absoudre, s'applaudiront d'avoir échappé aux dangers de la précipitation. Dès le premier abord cette femme m'a inspiré le plus vif intérêt, aussi l'ai-je logée à ma fantaisie. Elle pleurait, elle se désolait et protestait de son innocence.

— C'est peine perdue, lui ai-je dit avec ma franchise ordinaire; coupable ou non, ma belle enfant, ce n'est pas moi que vous devez persuader: je ne puis ni vous condamner ni vous absoudre, je ne puis que vous servir: tenez, croyez-m'en, avec la justice, le plus tard est le mieux; ainsi commencez par vous assurer un long sursis. Êtes-vous, que vous sachiez.... (Elle me regardait.) Allons, en deux mots, êtes-vous enceinte, voyons?

— Non, monsieur, me répondit-elle avec un air de pruderie.

—Eh bien! tant pis, Madame, tant pis; il faut le devenir.

—Comment cela, Monsieur?

—Comme on le devient, Madame; est-ce que vous ne savez pas comment on devient enceinte?

—Mais, Monsieur, mon mari est mort.

—C'est égal, Madame; il y a si peu de temps: il peut vous avoir laissé un gage de sa tendresse (tandis que je parlais, elle n'osait lever les yeux; mais elle dirigeait sur moi un regard à la dérobée, et je vis ses longs cils noirs soulever de grosses larmes). Ne vous désespérez pas, poursuivis-je; j'ai été comme vous, je n'avais pas la ressource que vous avez, et pourtant je m'en suis tiré.... Vous êtes ici; vous ne savez ni quand ni comment vous en sortirez, je ne le sais pas non plus: à tout événement arrangez-vous de manière à mettre une bonne année entre votre sort et vous. L'essentiel est de gagner du temps, il passe terriblement d'eau sous le pont en un an.

—Hélas! mon Dieu! Monsieur, tout innocente que je suis, je sens bien que vous avez raison, mais... mais.... enfin, comment? je n'ai jamais eu d'enfant, telle que vous me voyez.

— Écoutez, Madame, il fut un temps où j'aurais pu vous rendre ce petit service avec bien du plaisir; aujourd'hui je ne puis plus obliger par moi-même : mais il y a la cour des aides, et j'ai sous la main un beau blond... Laissez-moi faire, pas plus tard que ce soir vous aurez de mes nouvelles. Ah ça! pas de simagrées, entendez-vous, et de la discrétion, sans quoi vous êtes perdue. Voilà ce que je lui ai dit, et afin d'aplanir les difficultés, j'ai pris dans votre toilette un portrait qui a commencé à parler pour vous. Ils sont assez gentils tous deux, ai-je pensé à part moi, cela fera un joli couple; le jeune homme fera une bonne action, la jeune dame un bel enfant; moi j'aurai désennuyé l'un et peut-être sauvé l'autre; tant tués que blessés, il n'y aura personne de mort, au contraire : toutes réflexions faites, je n'ai plus balancé à établir les rapports, et il me paraît que vous n'êtes pas en disposition de m'en vouloir.

— Ah! mon ami, que d'obligations je vous ai!

— Oh! vous n'êtes que mon substitut, car si

j'avais pu faire la bonne action par moi-même... Au reste, je compte vous ménager de deux nuits l'une.

—Ah! par grâce, ce soir, ce soir encore.

—Non! non! inflexible, je m'en vais la prévenir qu'elle ne vous attende pas.

Bergeret ne voulut pas en démordre; mais après la contrariété du moment, je me résignai sans peine, en songeant qu'il n'existait peut-être pas sur la terre un autre prisonnier qui sur deux nuits pût en passer une aussi agréablement. Les jours s'écoulèrent, les douces nuits aussi; mon enthousiasme ne diminuait pas, on secondait mes efforts avec ardeur; enfin, au bout de quatre mois, les symptômes de la grossesse furent manifestes. Ma tâche étant remplie, Bergeret ne voulut plus permettre les rapprochemens nocturnes.—Une fois que vous serez libres tous deux, me disait-il, à la bonne heure. J'ai recouvré ma liberté; la compagne de ma captivité a donné la vie à un garçon; demain,... elle marche à la mort....

—Dans cette triste occurrence que puis-je pour vous? demanda mon père.

—C'est la mère de mon fils, et je ne puis lui refuser un linceul.

—Le corps vous sera remis, à moins que des parens ne le réclament.

—Je payerai tout ce qu'il faudra.

—Vous ne payerez rien. Le corps vous sera remis, répéta mon père, et Bergeret vous indiquera les formalités que vous aurez à remplir.

Le jeune homme, fortement ému, balbutia quelques mots de remerciement, et quand il s'éloigna, je le vis qui pleurait....

—Elle ne mérite guère ses regrets, s'écria mon père une fois qu'il fut parti.

—Et de quel crime est-elle coupable? lui demandai-je.

—C'est, me répondit-il, cette créature dont tu as vu supplicier l'amant à la Croix-Rouge; c'est la Lescombat; et le jeune homme est probablement celui dont le portrait a tout fait découvrir.

Le lendemain, 24 juillet, l'arrêt qui condamnait la Lescombat à être pendue après avoir été appliquée à la question ordinaire et extraordinaire, devait être exécuté.

Elle était déjà entre les mains de La Blancheur et du Petit Matelot, lorsqu'elle demanda avec instance à parler à son juge. On la conduisit devant lui, et elle déclara qu'elle était encore enceinte; les magistrats s'assemblèrent, et lui accordèrent un nouveau sursis de quatre mois et demi. Depuis ce temps on la veilla avec la plus grande attention, et les matrones eurent ordre de la visiter chaque jonr. On allait en foule à la prison pour la voir. Elle remuait ciel et terre pour échapper à son sort, et fondait un extravagant espoir sur sa beauté. On a fait grâce à la marquise de R....t, disait-elle; elle jouit des plus brillantes destinées près de son auguste soupirant. Mon crime est le sien;... je n'ai pas moins de charmes qu'elle... Je vaux la marquise; pourquoi ne me ferait-on pas la même galanterie? Ah! si sa majesté pouvait me voir! Elle fit remettre un placet au Roi. Louis XV eut une velléité de savoir si elle méritait les honneurs du parc-aux-cerfs;... puis, se ravisant promptement: —Une passe, dit-il, cela ne tire pas à conséquence; mais deux...: j'ai eu assez de femmes de ce calibre-là. La seconde grossesse était feinte. A l'expiration du sursis, la

Lescombat n'eut plus aucun prétexte pour retarder son supplice... Elle fut conduite à la Grève, où elle mourut avec courage. J'eus le bonheur de ne pas être témoin de cette exécution.

On avait anciennement le plus grand respect pour les déclarations de grossesse : dès qu'une condamnée se disait enceinte, presque toujours on la croyait sur parole; en vain les matrones et les chirurgiens alléguaient l'absence des symptômes. Comme on ne les réputait pas exempts d'erreurs, on attendait le développement des phénomènes qu'ils n'observaient pas encore : c'est ainsi qu'un second sursis fut accordé à la Lescombat, avant même qu'elle eût été examinée par les gens de l'art. Ce sursis était ordinairement de quatre mois et demi, pendant lesquels on veillait avec le plus grand soin à ce qu'aucun homme ne communiquât avec la condamnée. Elle avait auprès d'elle des femmes qui ne la quittaient ni jour ni nuit. Les quatre mois et demi expirés, on ordonnait une nouvelle visite; et celle-ci était décisive, ou pour l'exécution de la sentence, ou pour la prorogation du délai, s'il y avait lieu. Notre justice révolutionnaire ne prenait

pas tant de précautions : la fameuse Marie Olympe de Gouges, qui, en octobre 1793, avait écrit à la Convention pour demander à défendre le roi, est traduite au tribunal révolutionnaire : convaincue d'avoir composé des ouvrages * qui provoquaient la dissolution de la représentation nationale et le rétablissement de la royauté, ou de tout autre pouvoir attentatoire à la souveraineté du peuple : elle est condamnée à la peine de mort. Avant le prononcé du jugement, le président l'interpelle de déclarer si elle a quelques observations à faire sur l'application de la loi : — Aucune, répond-elle; mais mes ennemis n'auront pas la gloire de voir couler mon sang; je suis enceinte, et je donnerai à la républi-

* Ces écrits étaient des pamphlets ou des placards qu'elle faisait distribuer et afficher. Voici les titres de ceux qui motivèrent la condamnation : 1° *Les trois urnes*, ou *le salut de la patrie*; 2° *la France sauvée*, ou *le tyran détrôné*; 3° *Olympe de Gouges au tribunal révolutionnaire*; 4° *Olympe de Gouges défenseur de Louis Capet*. Elle avait aussi composé une brochure intitulée : *De l'esclavage des Noirs*. Elle s'en prévalut devant ses juges pour prouver que depuis long-temps elle n'avait professé que des sentimens républicains. On croit qu'elle n'était qu'un prête-nom.

que un citoyen ou une citoyenne. Madame de Gouges, ou plutôt madame veuve Aubry, était alors âgée de trente-huit ans; et l'un de ses fils, détenu comme elle, n'en avait pas moins de vingt-trois. Au moment ou elle se déclara enceinte, il y eut dans l'auditoire des éclats de rire, auxquels Fouquier-Tinville et son digne substitut Naulin eurent l'infamie de s'associer. Cependant Fouquier ne put s'empêcher de requérir la visite des chirurgiens, médecins et matrones assermentés du tribunal; cette visite fut ordonnée; mais il était aisé de prévoir que le rapport de gens tout dévoués à l'accusateur public ne serait pas favorable à la malheureuse Olympe de Gouges.... Cette femme avait eu le tort de provoquer le ressentiment de ses juges. Pendant les débats, elle leur avait tenu tête; elle les avait taxés d'ineptie et de mauvaise foi : elle leur avait reproché de n'être que des ambitieux, qui aspiraient à la fortune et au pouvoir; tandis qu'elle, au contraire, s'était ruinée pour propager les principes de la révolution... Elle s'était vantée d'être fondatrice des sociétés populaires de son sexe. A toutes les

interrogations, elle avait répondu avec une hauteur des plus méprisantes; et quand l'accusateur avait fait le résumé des charges, à chaque fait articulé contre elle, on l'avait vue opposer des minauderies dérisoires : tantôt elle haussait les épaules, ou bien elle joignait les mains, en levant les yeux vers le plafond de la salle; tantôt elle laissait échapper une exclamation de pitié, ou s'abandonnait à un mouvement d'indignation; d'autres fois sa figure et son geste exprimaient l'étonnement; puis d'un regard elle consultait l'assemblée, et adressait aux spectateurs ce sourire amer et railleur qui invite à la censure des paroles qui l'ont provoqué.

Le jugement fut rendu le 12 brumaire de l'an 2. Le lendemain 13, les citoyens Théry et Naury, et la citoyenne Paquin, veuve Proux, matrone, demeurant rue de la Lanterne, remirent au tribunal un rapport tel que Fouquier pouvait le désirer; il y était dit *que, dans le cas où la grossesse serait réelle, elle était trop récente pour qu'il fût possible de la constater;* et sur le vu de cette pièce, qui ne contredisait pas essentiellement la déclaration de la condamnée, la cham-

bre du conseil ordonna qu'il serait procédé et passé outre au jugement prononcé la veille. Le même jour, à trois heures, je vins prendre la citoyenne Olympe de Gouges; elle était instruite de son sort, et ne paraissait point abattue. Quand on lui eut coupé les cheveux, elle demanda un miroir; je lui en fis apporter un, que je lui présentai moi-même.

— Grâce à Dieu! s'écria-t-elle en se regardant, mon visage ne me jouera pas de mauvais tour: je ne suis pas trop pâle.

Les apprêts terminés, elle monta courageusement dans la charrette. Pendant tout le trajet elle ne rompit que deux fois le silence: une fois par cette exclamation, *Fatal désir de la renommée!* une autre fois par ces mots: *J'ai voulu être quelque chose!* Arrivée au pied de l'échafaud, elle dit encore: *Ils vont être contens, ils auront détruit l'arbre et la branche.* Puis, en montant les marches, elle fixa le peuple, et s'écria: *Enfans de la patrie, vous vengerez ma mort.* Ce furent ses dernières paroles; sa tête tomba. Soudain les cris vociférés de *vive la république!* et des milliers de chapeaux agités dans l'air attestèrent

la joie des cannibales rassemblés sur la place de la Révolution, pour se repaître de la vue du sang... Les lâches !... on venait de verser celui d'une femme, et ils applaudissaient;.... et ils s'imaginaient que la république étaient sauvée, parce que l'on avait tué une femme !

Le 10 janvier 1793, on découvrit un complot tendant à dissoudre la république et à rétablir la royauté en France. Les principaux agens de ce complot étaient un sieur de Beauvoir, ancien gendarme et lieutenant dans la légion du Luxembourg; un sieur Bréard, ancien commissaire de marine; M. de Kolly, ancien fermier général, résident à Paris, et sa femme, Madeleine Françoise-Joséphine de Rabec, qui habitait Boulogne-sur-mer, afin d'être plus à portée de correspondre avec les émissaires et les espions dont le littoral de la Manche était alors infesté. M. de Kolly et ses complices avaient une mission spéciale des princes émigrés ; ils cherchaient à souscrire en leur nom des emprunts considérables en numéraire, et plus particulièrement en or, en offrant aux prêteurs un bénéfice de cinq cents pour cent. Afin de pouvoir établir un

papier-monnaie, dont l'émission ferait tomber en discrédit les assignats décrétés par la Convention nationale, ils se proposaient de relever la caisse de commerce dite de *Bussy*, qu'ils auraient administrée à leur fantaisie. Les personnes qui consentiraient à mettre des fonds dans cette affaire pouvaient d'avance compter sur la reconnaissance des princes et sur leur puissante protection, lorsqu'ils rentreraient en France. Ces avantages leur étaient garantis par une obligation signée de Stanislas-Xavier, et de Charles-Philippe, comte d'Artois. Cet acte était ainsi conçu :

« Ayant égard à la caisse de commerce établie » à Paris, quoique cet établissement ait été formé » sous une autorité illégitime et non fondamen- » tale de l'état, nous jurons, voulons et promet- » tons prendre sous notre protection spéciale les » prêteurs de fonds de ladite caisse, puisqu'elle » n'a pour base que le bonheur de la France, » lequel nous avons toujours désiré ; promettons » en outre de protéger ladite caisse, lors de notre » rentrée en France. »

Cette pièce importante, datée de Stenay,

le 7 octobre 1792, fut trouvée entre le bois et la peau d'une houpe de cigne, que madame de Kolly avait placée dans un paquet à l'adresse de la citoyenne Mongason, rue de Poitou, n° 7. Le député Cambon et plusieurs grands démagogues, parmi lesquels le fameux général *Roulement*, le brasseur *Santerre*, l'un de ceux qui s'étaient chargés de préparer et de solder les excès pour faire détester la révolution, tenaient en partie les fils de cette intrigue, et devaient la seconder. Lorsque j'entrerai dans cette époque de sang, dont il faut imputer tous les crimes à une anarchie fomentée, combinée et dirigée, je dévoilerai des particularités bien étranges, dont je doute que personne autre que moi ait jamais eu connaissance. Le vol du garde-meuble, le 17 septembre 1792 et l'enlèvement des diamans, sont, je crois, des mystères qui n'ont jamais été éclaircis. A l'occasion du procès de M. de Kolly, sur lequel je reviendrai, je dirai tout ce que j'en sais; et je me flatte que l'on reconnaîtra que je n'ignore rien de ce qui a été tenu caché. Comment la vérité sur des circonstances tout-à-fait en dehors de ma sphère est-elle venue jusqu'à

moi? Ce sera souvent le seul secret que je tairai. Mais qu'importe la source, si je présente des preuves irrécusables? Il me suffira, pour le moment, de dire que Santerre ni Cambon ne furent mis en cause; il y avait, pour écarter d'eux l'accusation, une force plus grande que leur renommée patriotique; une force dont ils faisaient partie, et qui était elle-même coupable. Dès leur début, M. de Kolly et ses complices donnèrent, tête baissée, dans les piéges les plus grossiers; ils prirent des mouchards pour des capitalistes, et même pour des marquis, et ces mouchards, à qui ils s'ouvrirent sans réserve, ne manquèrent pas de les dénoncer. Ils furent ensuite entendus comme témoins. L'un d'eux, Philippe-Gérard Gauthier, s'était donné pour aristocrate fieffé; il se faisait appeler le marquis de Prouville; quatre autres, Rousseau, Jean-Pierre Leblanc, Thomas-Claude Bernier, Pierre Paillien Deslauriers étaient censés des hommes à argent. Enfin tout cela s'arrangea si mal que, le 2 mais 1793, MM. de Kolly, sa femme, Beauvoir et Bréard furent traduits au tribunal révolutionnaire. On les condamna à la peine de mort.

Madame de Kolly s'étant déclarée enceinte, il fut surseis à son exécution; quant aux trois autres, on les envoya le lendemain à la place de la Réunion *.

Madame de Kolly était une bonne mère de famille et une excellente femme, contre laquelle il ne s'était point élevé de charges très-graves. Elle était si généralement aimée à Boulogne qu'il faillit y avoir un soulèvement dans cette ville, lorsque les deux officiers de paix, venus de Paris pour l'arrêter, voulurent exécuter leur mandat.

Ses réponses au tribunal révolutionnaire, où elle se défendit fort mal, montrent combien elle avait de bonhomie et de simplicité dans le caractère, et combien peu elle était faite pour prendre un rôle dans une conspiration. Dans une des lettres adressées à son mari, elle avait écrit très-lisiblement : « J'ai acheté une *hou*... » L'accusateur lui demande ce que c'est qu'une *hou* ; après dix minutes de réflexion, elle dit que c'est une *harpe*.

* La même place s'est appelée successivement place Louis XV, place de la Réunion, place de la Révolution, place de la Concorde.

On lui prouve que ce ne peut pas être une *harpe;* elle se rejette alors sur une *housse.* Enfin, avant l'application de la loi, elle demande la parole, et c'est pour dire qu'elle vient de se rappeler que c'est une *houpelande*, la même, ajouta-t-elle, que M. Beauvoir a aujourd'hui sur le corps.

Madame de Kolly avait six enfans; elle ne tenait à la vie que par la certitude qu'ils avaient besoin des soins d'une mère. Elle leur fit un bien grand sacrifice, puisque, dans le but de se conserver pour eux, elle souscrivit à son déshonneur: mais l'amour maternel peut aller jusque là. Madame de Kolly se prétendait enceinte de deux mois; les médecins et les matrones qui la visitèrent à la Conciergerie n'attestèrent point sa grossesse, mais ils en reconnurent la possibilité, et conclurent que, pour être à même de porter un jugement certain, il fallait laisser le temps aux symptômes de se développer. On accorda deux mois, et madame de Kolly fut transférée en la maison d'arrêt de la Petite-Force. Les deux mois n'étaient pas expirés que Fouquier, dont tout incident qui entravait le cours de sa

justice irritait l'impatience, requit un nouvel examen : cet examen, ordonné dès le 4 juillet, eut lieu le 4 août.... L'un des médecins, le docteur Souberbielle, ayant demandé à la prisonnière si les symptômes de sa grossesse étaient plus sensibles que lors de leur première visite, elle répondit qu'elle allait confesser la vérité.

« Le 4 mai dernier, dit-elle, je croyais en » effet être enceinte ; mais m'étant aperçue de- » puis qu'il n'en était rien, j'ai fait en sorte de » le devenir : et je suis aujourd'hui pleinement » convaincue qu'à cet égard mes intentions ont » été remplies. Le 8 et le 9 juillet, j'ai eu société » d'un homme ; j'attendais mon flux pour le 10 ; » non-seulement rien n'a paru, mais encore » depuis trois semaines je ressens tout ce que » j'ai éprouvé dans mes précédentes grossesses ; » et je dois m'y connaître, ajouta madame de » Kolly, puisque celle-ci est la huitième. » Cette fois, l'avis des médecins et des matrones fut encore que, *vu l'époque récente indiquée par la prisonnière, il était très-possible qu'elle fût enceinte.*

Sur ce rapport, madame de Kolly obtint un second sursis illimité. Au bout de trois mois, elle se berçait de l'espoir qu'on l'avait oubliée; et on l'avait oubliée en effet, lorsque, à l'occasion de la déclaration faite par madame Olympe de Gouges, Fouquier se souvint qu'il avait à s'immoler une autre victime; et, séance tenante, sur son réquisitoire *ab irato*, il fut ordonné « que les officiers de santé assermentés au tribunal se transporteraient à la Petite-Force, en la chambre occupée par Victoire-Sophie-Madeleine-Joséphine de Rabec, veuve Kolly, assistés des matrones à ce nécessaires; qu'ils seraient tenus de s'adjoindre, à l'effet de visiter ladite veuve Kolly, recevoir sa déclaration sur sa prétendue grossesse, constater l'époque à laquelle elle prétendait avoir eu affaire, le lieu, l'endroit, le jour et l'heure, autant que possible; de tout quoi ils dresseraient rapport; comme aussi constater l'état dans lequel elle pouvait se trouver actuellement; sur quoi ils recevraient tant ses déclarations que celles des gardiens de la maison d'arrêt de la Petite-Force, où elle était détenue, et des femmes qui pouvaient communiquer avec elle; pour le-

quel rapport par écrit être communiqué à l'accusateur public, être par lui requis, et par le tribunal ordonné ce que de droit. »

Les officiers de santé Théry et Naury, assistés de la matrone Paquin, se rendirent à la maison d'arrêt : ils s'étaient adjoint, comme auparavant, le docteur Souberbielle, et Jeanne Bellamy, sage-femme, demeurant rue Saint-Antoine. Ces deux derniers, par des motifs d'humanité, voulaient que le rapport fût favorable à la prisonnière; il n'en fut pas de même des trois autres, qui, après de vifs débats en présence de madame de Kolly et de ses enfans éplorés, déclarèrent au citoyen Souberbielle ainsi qu'à la sage-femme Bellamy que l'on se passerait de leur adhésion. Le docteur Souberbielle et la brave sage-femme refusèrent de signer la pièce qui devait décider du sort de madame de Kolly. Comme cette pièce est un monument de honte pour ceux qui, ayant à vérifier le fait de sa grossesse, descendirent jusqu'aux infiniment petits d'une investigation cruellement indécente, je la rapporterai textuellement, n'en supprimant que le préambule.

« L'ayant questionnée (madame de Kolly) sur son

» état depuis notre dernière visite, qui a eu lieu
» au commencement du mois d'août dernier,
» elle nous a répondu qu'elle eut une fausse
» couche le 20 septembre dernier; qu'elle l'avait
» tenue cachée, et qu'elle pouvait nous en don-
» ner des preuves, parce qu'elle avait conservé
» le fœtus dans un pot où il y avait de l'esprit de
» vin, que nous nous sommes fait représenter;
» et, l'ayant examiné, nous avons reconnu par sa
» forme et ses dimensions qu'il avait au moins
» quatre mois et demi de conception; ce qui nous
» a déterminés à croire que la fausse couche n'a
» point existé, attendu qu'elle n'était grosse que
» d'à peu près deux mois. De plus, elle nous a
» déclaré qu'elle s'était mise depuis dans le cas
» de devenir grosse de nouveau, à peu près du
» 30 septembre au 1er octobre dernier. Sur ce que
» nous lui avons demandé le nom de la personne
» avec laquelle elle avait eu affaire, les lieux et
» l'heure, elle nous a dit qu'elle avait communiqué
» dans les lieux d'aisance qui se trouvent dans la
» petite cour, avec un homme habillé de gris,
» vêtu simplement et de moyenne taille, à elle
» inconnu, et auquel elle avait donné un assignat

» de cinquante livres; elle nous a assuré ne l'avoir » jamais vu que cette seule fois. De suite nous » l'avons examinée et touchée; non-seulement » nous n'avons trouvé aucune marque de fausse » couche, mais même aucun signe de grossesse. » Les concierges et les guichetiers de la maison, » interrogés tous les uns après les autres, ont » répondu séparément et unanimement que » tous ceux qui avaient des permissions d'entrer » pouvaient communiquer avec les détenus par » la petite cour, mais que personne ne pouvait » monter dans leurs chambres, que les quatre » guichetiers, ainsi que son fils aîné (le fils de » madame de Kolly), jusqu'au moment de sa » détention; d'où nous concluons que malgré » toutes les facilités qu'elle a pu avoir, toutes » les raisons et subterfuges qu'elle a pu employer » pour nous déterminer à nous faire croire à sa » grossesse, elle ne l'est point, et ne l'a jamais » été depuis qu'elle est en prison.

» Fait à Paris, ce 14 brumaire de l'an 2 de la » république française une et indivisible.

» THÉRY, NAURY, PAQUIN. »

Madame de Kolly, n'ayant plus d'espoir, essaya de fléchir Fouquier. « Citoyen accusateur pu» blic, lui écrivait-elle, d'après la visite que j'ai » reçue hier, je ne puis douter que ce matin » vous ne soyez instruit de ma déclaration; » mais nonobstant le sursis que ma position est » dans le cas d'exiger, j'ai envoyé ce matin mes » enfans solliciter ma grâce à la convention na» tionale, où je n'ai qu'un regret, que votre voix » ne puisse parler en faveur de mon innocence; » car vous savez, citoyen, que je n'ai jamais eu » une déposition contre moi, qu'aucun dénon» ciateur ne m'a chargée, et que vingt-un té» moins étaient à ma décharge. J'ose espérer de » votre humanité que, si les citoyens Robes» pierre, Thuriot, Lecointre et Moïse Bayle, » auxquels mes enfans sont allés présenter mon » mémoire, vous consultaient, vous ne me seriez » pas défavorable non plus qu'à mes enfans, qui » sont les seuls êtres pour qui j'implore mon » existence.

» Salut et fraternité.

» De Rabec, veuve Kolly. »

Fouquier, au moment où lui parvint cette lettre, était en train de prendre des conclusions contre un compagnon couvreur nommé Lepage, accusé d'avoir crié vive Louis XVII et toute la royauté! il s'interrompit, lut la lettre au tribunal, requit l'exécution de madame de Kolly sous vingt-quatre heures, et reprit aussitôt la parole contre le couvreur.

A deux heures, les enfans de madame de Kolly revinrent de la convention; ils jetaient les hauts cris; l'aîné, qui pouvait avoir quinze ans, demandait à mourir avec sa mère. On leur ferma la porte de la prison, et la condamnée eut le regret de ne pouvoir les presser sur son cœur une dernière fois. Lorsqu'on lui eut coupé ses longs et beaux cheveux, madame de Kolly les regarda en pleurant. — Au moins, dit-elle, s'il y avait là quelqu'un pour les remettre à mon fils! Je lui répondis que ses intentions à cet égard seraient fidèlement remplies, et elles le furent *. Jusque sur l'échafaud, madame de

* Après le 9 thermidor, il parut une foule d'ouvrages sur le régime intérieur des prisons; les détails qu'ils contiennent

Kolly protesta contre le rapport des officiers de santé; elle persista à soutenir qu'elle était enceinte. A trois heures elle n'était plus; cette malheureuse femme avait alors trente-quatre ans.

Cette journée fut terrible : la guillotine était en permanence : d'heure en heure, Fouquier y faisait monter une victime.

A quatre heures, il y envoya le compagnon

sont presque tous très-intéressans, mais aussi ils sont presque tous imaginés après coup. Voici ce que j'ai lu dans un de ces recueils : « Dans la maison d'arrêt du Plessis les hommes étaient séparés des femmes par un mur, et un égout était entre eux la seule communication possible. C'est là que se rendait chaque matin et chaque soir le fils de madame de Kolly. Ce pieux enfant, qui, à peine dans l'adolescence, connaissait déjà toutes les misères de la vie, s'agenouillait devant cet égout infect, et, la bouche collée sur le trou, échangeait les épanchemens de son cœur contre ceux de sa mère. C'est là que son jeune frère, âgé de trois ans, beau comme l'amour, intéressant comme le malheur, et resté près de sa mère, venait lui dire : — Maman a moins pleuré cette nuit; elle a un peu reposé et te souhaite le bonjour : c'est Lolo, qui t'aime bien, qui te dit cela. Enfin, c'est par cet égout que la malheureuse mère, en allant à la mort, remit à l'aîné

couvreur ; à cinq, un courtier de change, nommé Pierre Goudier, puni comme accapareur et conspirateur, parce qu'on avait trouvé chez lui soixante livres de pain ; à six, un nommé Brousse, dit Languedocien, compagnon serrurier, condamné à mort pour avoir dit, en voyant un petit drapean tricolore, placé dans la boutique de son maître, le citoyen Leyrit, établi au Marché-Neuf, *qu'il le f...ait au feu et qu'il ch..rait dessus* ; à sept, un ci-devant

de ses enfans sa longue chevelure, etc. » L'anecdote est touchante, mais la vérité ne l'est pas moins ; elle l'est même davantage, parce qu'elle est la vérité. Madame de Kolly ne fut jamais enfermée au Plessis, mais à la Petite-Force, et là il n'y avait point d'égout par lequel on pût passer une chevelure. Cette chevelure, c'est moi qui la fis remettre au domicile de M. de Kolly, rue des Petites-Écuries (1).

(*Note de Sanson.*)

(1) Ce fait, démenti par Sanson, et l'un de ceux qui trainent dans tous les *Ana révolutionnaires* ; nous l'avons retrouvé dans les prétendus *Mémoires de l'Exécuteur*, publiés par M. Lombard de Langres, sous le nom emprunté de M. A. Grégoire.

(*Note de l'Éditeur.*)

noble, Jacques-Nicolas de Laroque, natif de Mortagne, où il avait été subdélégué; on avait trouvé chez lui deux chansons, l'une contre la prise de la Bastille, l'autre contre les institutions révolutionnaires, avec le bref du prétendu pape de Rome sur le serment des prêtres. M. de Laroque était âgé de soixante-treize ans; il mourut en récitant ses prières....

J'ai de fortes raisons pour croire que Marie-Olympe de Gouges, se disant enceinte, n'en imposait point à ses juges. Quant à madame de Kolly, j'ai acquis la certitude matérielle qu'elle ne déclarait que la vérité : son corps ayant été secrètement transporté dans un amphithéâtre particulier, je fis procéder devant moi à l'ouverture, et M. Messias, jeune médecin qui tenait le scapel, trouva dans l'utérus un fœtus en formation. Deux mois après, l'un de mes aides, le nommé Legros, dont je parlerai plus tard, à l'occasion de la mort de Charlotte Corday, m'avoua qu'il était l'homme habillé de gris et de moyenne taille qui avait communiqué avec madame de Kolly, et avait reçu d'elle, dans les lieux d'aisance, l'assignat de cinquante livres. A quelque temps

de là, ayant rencontré le citoyen Fouquier dans la salle du greffe, je lui fis part de ma découverte. Je supposais qu'il montrerait quelque mécontentement de l'erreur commise par les officiers de santé; on n'imaginerait jamais les paroles qui sortirent de la bouche de ce monstre. — Ainsi, me dit-il, on a fait d'une pierre deux coups; la prime est double quand on tue la louve et les louveteaux; une autre fois, citoyen Sanson, cela vous comptera pour deux. Après cet horrible blasphème, il me tourne le dos, sort de la salle et va s'asseoir sur son siége d'accusateur. On lui amène une femme; elle était innocente, elle était jeune encore, elle était mère, elle était étrangère; son crime était d'être fille de son père et mère de ses enfans; elle ne fait que paraître: on la condamne à avoir la tête tranchée.

Elle pense à la mort, elle verse quelques larmes; elle pense à ses enfans, elle se déclare enceinte.

L'exécution est suspendue. Elle est recon-

duite en prison. Elle coupe elle-même ses beaux cheveux, et trace ce billet:

« Je serais obligée au citoyen Fouquier de » Tinville s'il voulait bien venir ici, pour m'ac- » corder un moment d'audience; je le sup- » plie instamment de ne pas refuser ma de- » mande.

» GRIMALDI MONACO. »

Fouquier-Tinville ne vient pas; elle écrit une seconde lettre; je l'ai vue, elle était cachetée de noir; un de ses doigts, dont on apercevait l'empreinte, avait servi de cachet. L'adresse était: *Au citoyen Fouquier; très-pressé.*

« Je vous préviens, citoyen, que je ne suis pas » grosse; je voulais vous le dire. N'espérant pas » que vous veniez, je vous le mande. Je n'ai » point sali ma bouche d'un mensonge dans la » crainte de la mort, ni pour l'éviter, mais pour » me donner un jour de plus, afin de couper » moi-même mes cheveux, et de ne pas les don- » ner coupés de la main du bourreau: c'est le

» seul legs que je puisse faire à mes enfans, au » moins faut-il qu'il soit pur.

« CHOISEUL-STAINVILLE JOSEPH GRIMALDI MO-
» NACO, *princesse étrangère, et mourant*
» *de l'injustice des juges français.* »

Le même jour elle fut guillotinée.

De digression en digression me voici bien éloigné des temps de ma jeunesse ; je vais enfin revenir à cette période de ma vie. Mon père me laissa atteindre ma dix-septième année sans trop me tourmenter. Je poursuivais seul mes études sans autre guide que moi-même, sans autres maîtres que des livres. Je me destinais à la profession de médecin, je le disais à mon père, et il ne me contredisait pas. Je lui avais témoigné le désir d'aller à Montpellier, et il m'avait répondu : *Nous verrons.* J'aurais bien voulu qu'il ordonnât mon départ, mais je n'osais pas le presser. Un événement des plus importans dans l'histoire de France, mais plus important encore dans celle de notre famille, me contraignit d'ajourner mes sollicitations. Cet événe-

ment a été souvent raconté; cependant, comme il nous touchait de trop près pour que nous ne fussions pas à la piste des moindres détails, j'estime que la relation très-véridique que je vais en donner peut être encore neuve, surtout après les mille et une versions, toutes plus ou moins mensongères, publiées dans le temps avec l'approbation de MM. de la Sorbonne et des censeurs royaux.

CHAPITRE IV.

Versailles. — L'inconnu sous la voûte. — Le chapeau accusateur. — Les trois valets de pied. — M. d'Hédouville gourmande un insolent. — Est-ce un coup de poing ou un coup d'épingle? — M. de Noailles, duc d'Ayen. — La main ensanglantée. — M. de Beringhen, premier écuyer, et M. de Brionne, grand-écuyer, soutiennent le roi. — M. de Noailles relève la basque de l'habit. — Dévouement des courtisans; le maréchal de Richelieu et le marquis d'Hendreville. — Louis XV sur son lit. — Le médecin Senac et le chirurgien de La Martinière. — Il n'y a pas de danger. — Terreurs de sa majesté. — Les ventouses et la succion. — La marquise de Pompadour est congédiée. — Le signalement de l'homme. — Interrogatoire extrajudiciaire. — Les gardes Dubois et Bonnot. — Un coup de canif pour Dieu et pour le peuple. — Le seigneur de Vareille. — M. de Duras, seigneur du Lude. — Le dauphin menacé. — La grâce promise. — Les complices ne sont pas là. — Refus de les nommer. — Le comte des Tournelles. — Sommations réitérées, au nom du roi,

de déclarer si la lame est empoisonnée. — Le garde des sceaux M. de Machault, surnommé *coupe-tête*. — Il fait l'office de questionnaire. — Les écuyers gardes-du-corps d'Hédouville et Bonnot tenaillent le patient. — Le chancelier Meaupou ; M. Rouillé, ministre des affaires étrangères, et les seigneurs de la cour assistent à l'opération. — Deux fagots au feu. — Dévouement de M. de Duras. — M. de Noailles ordonne de chauffer le patient. — Ce qu'on fait quand on a l'épée au côté. — Les gardes Dubois, d'Hédouville, Bonnot et Le Forestier continuent d'être obéissans. — On va brûler le patient. — Le lieutenant de la prevôté de l'hôtel, Leclerc du Brillet, arrive à propos.

Dans l'après-midi du mercredi 5 janvier 1757, Louis XV, étant à Trianon, vint voir Mesdames qui étaient à Versailles; vers les cinq heures trois quarts, il voulut se retirer; accompagné de toute sa cour et du dauphin, il sortit des appartemens, et descendit dans la cour de marbre, où l'attendait son carrosse; la portière était ouverte, les torches allumées et tenues, et il se disposait à monter, lorsqu'un homme, auparavant caché près de la voûte dans un petit enfoncement, s'élança tout à coup à travers la garniture des gardes, après avoir, en passant,

heurté le dauphin et le duc d'Ayen. Comme cet homme avait son chapeau sur la tête, on ne fut d'abord frappé que de son insolence. Cependant un nommé Sélim, petit valet de pied, croyant s'être aperçu qu'il avait posé la main gauche sur l'épaule du roi, le saisit au collet et l'arrêta; au même instant, Fiéfré et Waverelle, grands valets de pied qui avaient remarqué le même attouchement, se jetèrent sur l'inconnu, tandis que M. d'Hédouville, écuyer, garde-du-corps dans la compagnie de Noailles, le gourmanda en ces termes : *Il vous sied bien de paraître devant votre maître le chapeau sur la tête.* A quoi l'inconnu, qui tenait ses mains sous sa redingote, répondit : *Voilà comme je suis toujours.* — *Eh bien, moi*, reprit M. d'Hédouville, *je vous decoiffe de ma propre autorité;* et, en prononçant ces paroles, il lui fit rouler son chapeau à terre, ce qui causa quelque rumeur.

— Assurez-vous de sa personne, commanda le duc d'Ayen, qui, en sa qualité de capitaine des gardes, marchait derrière le roi; ne voyez-vous pas que c'est un ivrogne?

— Oui, s'écria le roi, mais cet ivrogne m'a

poussé rudement, il m'a donné un grand coup de poing dans le dos. Puis ayant fait quelques pas du côté de son carrosse, comme par réflexion il ajouta: — Ce coup me fait grand mal, il m'a piqué avec une épingle; et quittant brusquement le bras de M. de Beringhen, son premier écuyer, il passa sous sa veste sa main droite qu'il ramena tout ensanglantée; il la regarda, pâlit, et fut saisi d'un tel tremblement dans tous ses membres, que si M. le grand-écuyer de Brionne ne l'eût soutenu, ses jambes auraient défailli. Ce fut toutefois l'affaire d'une seconde, le cœur lui revint un peu: —Voyez, dit-il en montrant sa main et se tournant vers l'escalier de la petite salle des gardes, c'est un coquin, je suis blessé, assassiné. Puis regardant et désignant l'assassin, qui le regardait fixement: —C'est ce particulier qui a fait le coup, qu'on l'arrête et qu'on ne lui fasse pas de mal, surtout qu'on ne le tue pas. Mais arrêtez-le donc, répéta le roi.

— Il est arrêté, affirma l'un des valets.

Le roi était trop ému pour reconnaître ce qu'il en était; M. de Noailles lui demanda la permission de soulever la basque de son habit: —Sire,

dit-il en mettant un genou en terre, souffrez que j'examine....

—Faites, répondit le prince. Aussitôt M. de Noailles, qui était le même que le duc d'Ayen, releva la basque, qui lui échappa en même temps que cette exclamation : — O Dieu! la chemise est rouge du sang de sa majesté! et sur ce mot il se releva.

Dans cette circonstance, tous les courtisans firent preuve de dévouement, autant que le permettait leur courage : le maréchal de Richelieu, abattant bien vite l'énorme manchon dont il couvrait son visage, car alors il faisait grand froid, courut risquer un bras dans la foule de ceux qui tenaient assis sur un banc de pierre, et en quelque sorte plaqué contre un des piliers de la porte, l'assassin, qu'il eut la gloire de secouer vertement par le haut de son justaucorps. Le marquis d'Hendreville, non moins empressé, n'était parvenu qu'à l'un les pans de la redingote; mais il s'était attaché de loin à ce pan, et il ne le lâchait pas.

Le roi n'attendit pas l'issue de cet événement, il remonta l'escalier avec quelques principaux sei-

gneurs de sa cour, et en entrant dans son appartement il se jeta sur son lit. Le maréchal de Richelieu ne tarda pas à le rejoindre ; ce fut lui qui le fit déshabiller ; en voyant la plaie et le sang qui en coulait, il manqua de tomber à la renverse ; mais revenu bientôt de l'excès de son saisissement, il donna tous les ordres nécessaires pour le service du roi et envoya chercher les secours dont il avait besoin. Le premier médecin messire Jean Senac, et le premier chirurgien Germain de La Martinière, ayant été appelés sur-le-champ reconnurent que le roi avait été blessé par un instrument tranchant à la partie latérale inférieure et postérieure du côté droit de la poitrine. L'aspect de la blessure, qui avait son entrée entre la quatrième et la cinquième côte, en pénétrant un peu obliquement entre cuir et chair de bas en haut, d'environ trois travers de doigt, les rassura pleinement ; ils déclarèrent qu'il n'y avait pas le moindre danger pour la vie du prince, et qu'à cet égard l'on devait être parfaitement tranquille. Mais le roi était dans une agitation cruelle : il envoya par deux fois demander à l'assassin si l'instrument dont il

s'était servi n'était pas empoisonné. L'assassin jura qu'il ne l'était pas ; mais le roi ne s'en rapportant pas à son dire, s'informait à messire Senac s'il ne serait pas prudent de faire suçer la plaie par quelqu'un de sain ; et ce médecin soupçonnant sans doute que personne ne se soucierait de rendre un pareil service, répondit qu'il n'y avait rien de si difficile que de trouver quelqu'un de sain, et que d'ailleurs des ventouses produiraient le même effet. Le roi à qui l'on tira trois fois du sang fut pendant neuf jours dans des transes mortelles. Il craignait à chaque instant d'être appelé à paraître devant Dieu ; et, comme il y avait des gens intéressés à lui inspirer des terreurs, pour leur plaire, rassurer sa conscience et faire sa paix avec le ciel, il commença par renvoyer sa maîtresse favorite, madame la marquise de Pompadour. Mais il ne goûta véritablement quelque repos qu'au moment où la cicatrice eut l'apparence de se fermer.

Tandis qu'on remontait le roi dans son appartement, l'assassin se débattait contre les gardes qui voulaient l'entraîner dans leur salle ; ils l'y firent entrer de force, et là, à la clarté des bou-

gies, ils virent un personnage d'une assez haute stature, et passablement couvert; il pouvait avoir cinq pieds six pouces, et portait pour vêtemens redingote brune, habit gris de droguet d'Angleterre, veste de velours de gueux, et culotte de panne rouge; il ne paraissait pas avoir plus de quarante-cinq ans. Une face allongée, un nez aquilin, raisonnablement long, des yeux renfoncés, un teint vif en couleur, des cheveux crépus, plutôt châtains que bruns, et un singulier mouvement dans la bouche, tel était l'ensemble des traits sur lesquels eut d'abord à s'exercer la science physiognomonique de la royale livrée. L'inconnu était disposé à se rébellionner contre les gardes, qui ne l'épargnaient pas; mais malgré sa résistance, ils vinrent à bout de le mettre nu comme un ver; après quoi ils lui lièrent les pieds et les mains et l'attachèrent sur un banc. On trouva dans le gousset de cuir de son haut-de-chausse un couteau à deux lames, dont la plus petite, celle qui avait blessé le roi à travers surtout, habit, veste, et trois plis de la chemise, était en forme de canif et longue d'environ trois pouces;

il avait eu le temps l'essuyer, ou plutôt elle s'était essuyée dans l'étoffe, car on remarqua qu'elle était propre et nette. Dès lors chacun se mit à questionner l'assassin; il répondit d'abord vaguement, puis, sur l'interpellation un peu violente d'un garde nommé Dubois, il dit d'un air très-assuré: — *Eh bien! oui, c'est moi qui ai fait le coup, ce que j'en ai fait, c'est pour Dieu et pour le peuple.*

Un autre garde nommé Bonot, lui ayant demandé si le couteau était celui avec lequel il avait commis son abominable action, il hésita un instant, et dit: — Oui, c'est cela, c'est bien cela.... On avait trouvé sur lui une bourse de filoselle rouge et verte, contenant trente-sept louis d'or et quelque argent; le même Bonot l'invita à déclarer si cette somme ne provenait pas de la récompense qu'il avait reçue pour son attentat.

— Je n'ai pas de compte à vous rendre, répondit l'assassin.

—Il faudra bien que tu parles, ou que tu dises pourquoi, lui répliqua le seigneur de Vareille, enseigne des gardes du corps; puis continuant: —Il n'est pas possible, malheureux, que tu te

sois porté à un crime aussi abominable que celui que tu viens de commettre sans avoir des complices.

— Certainement il en a, observa M. de Duras, exempt dans la même compagnie que M. de Vareille.

— Oui, j'en ai, confessa l'interrogé, mais ils ne sont pas ici, ils sont bien loin; dans tous les cas que l'on avertisse monseigneur le dauphin de ne pas se montrer, surtout qu'il ne sorte pas, sa vie ne serait pas en sûreté.

— Je vois deux lames à ton couteau, reprit M. Duras; de laquelle t'es-tu servi pour assassiner le roi?

— De la petite.

M. de Vareille était allé donner au duc d'Ayen l'avis que les jours du dauphin étaient menacés; il ne tarda pas à revenir.

— Il paraît, dit-il à l'assassin, que tu as encore quelques bons sentimens, puisque tu viens de nous donner un avertissement d'une si haute importance : il faut que tu couronnes cet aveu par la déclaration de tes complices; c'est le moyen d'obtenir ta grâce; tu as affaire à un prince

bon et généreux, et si tu lui prouves ton repentir, il ne te refusera pas ton pardon.

— Je ne puis ni ne dois rien vous dire; seulement que M. le dauphin prenne garde à lui. Oh! ajouta l'assassin, que le roi aurait bien fait de faire couper le cou à cinq ou six évêques; tout cela ne serait pas arrivé; j'en suis fâché, mais c'est fait....

— Eh quoi! poursuivit M. de Vareille, que l'assassin regardait avec des yeux égarés, tu ne veux pas nommer ceux qui t'ont mis en avant? tu ne songes donc pas qu'en les nommant tu échapperais aux supplices?

— Que me font les supplices! je veux, ainsi que notre Seigneur Jésus-Christ, mourir dans les douleurs et les tourmens.

— Je vois que tu es imbu de fausses maximes; quel est ce livre dont tu étais porteur?

— Ce sont *des instructions et des prières chrétiennes* qui m'ont été données par mon frère à Saint-Omer.

— C'est un bon livre, mais la doctrine et la morale de Jésus-Christ ne t'enseignent point d'attenter à la vie de ton prince, sous quelque

prétexte que ce puisse être; par conséquent tu t'es rendu coupable d'un crime affreux, et tu ne peux faire cette belle fin que tu parais envier que par l'aveu de tes complices; alors tu pourras avoir miséricorde de Dieu, et mourras ainsi que tu le désires : mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit; le service que tu rendras à l'état te faira obtenir ta grâce.

— Elle n'est pas possible, l'état ne peut, je ne puis, ni ne veux, ni ne dois.... Il réflechit une minute en remuant les lèvres comme quelqu'un qui récite des patenôtres, et reprit avec un soupir: Ah! que je voudrais bien parler à monseigneur le dauphin! je lui revèlerais bien des choses!

Comme il exprimait ce vœu, parut le comte des Tournelles, lieutenant des gardes du corps du roi.

Pourvu, dit-il, que ce misérable n'ait pas trempé le canif dans quelque drogue!

Qu'entendez-vous, par ces paroles? demanda l'assassin.

— La lame n'est-elle pas empoisonnée?

— Non, sur mon âme; et, en faisant cette ré-

ponse, il regardait fixement l'interrogateur, qui reprit : — C'est impossible, la lame est empoisonnée, ou bien il ne voulait faire qu'une égratignure, et alors c'est un fou à mettre aux Petites-Maisons.

Bientôt M. de Brionne revient et adjure pour la troisième fois l'assassin de déclarer sur sa damnation si le couteau est empoisonné.

Sur Dieu! il ne l'est pas, et je l'ai déjà dit, répète le répondant avec humeur; je n'ai voulu que donner un bon averti. En cet instant, le garde des sceaux, M. de Machault (1), descend de chez le roi, et venant en furie à travers les gardes, il prend l'assassin à la gorge.

—Messieurs dit-il, aux personnes présentes; vous y allez trop mollement, laissez-moi faire;

* On lui avait donné le surnom de *coupe-tête*, à cause de la sévérité qu'il avait exercée dans ses commissions de magistrature. Beccaria, dans son livre *Des délits et des peines*, ne cite que deux exemples de juges qui ont aimé à faire couler le sang. En Angleterre, c'est Jeffreys; en France, M. de Machault. *De tels hommes*, dit-il, *n'étaient pas nés pour la magistrature; la nature les fit pour être bourreaux.*

(*Note de l'Éditeur.*)

vous verrez que je le forcerai bien à déclarer ses complices. (Le secouant:) Qui t'a conseillé, scélérat ?

— Je n'ai rien à répondre.

— Ah! tu t'obstines à garder le silence! je saurai vaincre ton obstination.

En faisant cette menace, le garde des seaux le lâcha pour s'approcher de la cheminée, où il prit les deux pinces qu'il mit au foyer, et quand elles furent rouges il ordonna de brûler les jambes du coupable, ce qui fut exécuté par les sieurs d'Hédouville et Bonot, l'un et l'autre écuyers gardes du corps du roi, en présence du chancelier Meaupou, de M. Rouillé, ministre des affaires étrangères, et de plusieurs seigneurs de la cour, tous consentant. Le garde des sceaux dirigeait l'opération, commandant de pincer tantôt une partie, tantôt une autre, suivant qu'il supposait que cela produirait une souffrance plus grande; mais le patient ne faisait aucun aveu: il ne desserra les dents que pour faire observer que l'on allait contre la volonté de sa majesté, qui avait recommandé de ne faire aucun mal à son assassin.

— Vous qui me tourmentez, dit-il au garde des sceaux, si vous n'aviez pas trahi votre compagnie, nous n'en serions là ni vous ni moi.

Du reste, il ne proférera pas d'autres plaintes; il vint un moment où suffoqué par la fumée de sa peau, qui rissolait, il toussa. — Tu n'y es pas encore, lui dit le garde des sceaux; que l'on mette deux fagots au feu, et nous allons voir.

Oui, oui, c'est cela, grand feu dit le seigneur du Ludes, M. de Duras qui était exempt dans les gardes; il prétend, ajouta-t-il, s'être servi de la lame du canif, cela n'a pas le sens commun, il nous trompe, chauffez-le jusqu'à ce qu'il confesse la vérité..

— C'est juste, dit M. de Noailles; c'eût été folie à travers les vêtemens dont sa majesté était couverte; il avait quelqu'autre instrument; il nous le dira, chauffez-le.

— Ah! sainte Vierge! s'écria l'assassin, on m'en a déjà fait assez; voyez plutôt les chevilles de mes pieds dans quel état elles sont.

— Eh quoi, messieurs! reprit M. de Noailles en se tournant vers les gardes Hédouville et Bonot, vous méritez que je vous gronde, et

très-fort; laissez ces pinces, ce n'est pas votre affaire, c'est bon pour les gens de justice: quand on a l'épée au côté, on ne se fait pas tenailleur. Pendant cette remontrance on apporta les fagots qui furent placés dans l'âtre. — Actuellement, dit M. de Noailles au patient, tu vois qu'on est décidé à ne pas te ménager, avec quel instrument as-tu frappé le roi?

— Avec la petite lame du couteau que vous m'avez pris.

—Tu en imposes. Messieurs, voici le bois qui s'allume, nous ne le tenaillerons pas; mais puisqu'il refuse de convenir de l'instrument, il n'y a pas d'inconvénient à le chauffer d'importance. Messieurs Le Forestier et Dubois, commanda M. de Noailles, approchez-le du feu et chauffez-le bien, entendez-vous?

Ces deux messieurs, qui étaient aussi des écuyers gardes du corps, approchèrent jusque sous le manteau de la cheminée le banc auquel le patient était lié. Celui-ci, incommodé de la trop grande chaleur, fit un mouvement assez naturel dans sa position: il essaya de retirer ses jambes en arrière.—Tenez-lui les jambes, ordonna

M. de Noailles; et Dubois, qui était un des plus zélés, se mit en devoir de les lui tenir, tandis que MM. d'Hédouville et Bonnot maintenaient le haut du corps, dans la crainte qu'il ne vînt à se dégager par la violence des contorsions. Le patient se laissa rôtir sans faire le moindre mouvement; il était impassible.

— Plus près, disait de temps en temps le garde des sceaux. — Plus près encore, reprenait M. de Noailles; puisqu'il ne veut pas parler, il n'y a qu'à continuer jusqu'à ce que nous lui ayons arraché la vérité.

— C'est un criminel endurci, observa le garde des sceaux : pas tant de façons, nous allons le jeter dans le feu et le griller tout vif....

— Comme vous voudrez, repartit le patient; mais si je péris, il y en aura d'autres; il se prépare de grands événemens dans le royaume, monsieur le dauphin n'en réchappera pas, je ne lui donne pas plus de six mois après ma mort.

— Le gueux ! reprit M. de Machault; il a l'audace d'ajourner monseigneur le dauphin. Point de pitié, au feu, au feu.

Les gardes assistans s'entreregardaient les

uns les autres, ne sachant ce qu'ils avaient à faire : ils supposaient que le garde des sceaux ne voulait qu'effrayer le patient; mais lorsque la flamme fut belle et claire :—Eh bien, messieurs! reprit M. de Machault, qu'attendez-vous? voici le moment, précipitez le gueux, et qu'il n'en soit plus question.

Ils allaient accomplir cet ordre, mais ils en furent empêchés par le lieutenant de la prevôté de l'hôtel, M. Leclerc du Brillet, qui revendiquant sa compétence pour intruire tous les procès concernant les crimes commis à la suite de la cour, requit le garde des sceaux et le chancelier d'ordonner qu'incontinent remise lui fût faite de l'homme qu'ils ne pouvaient interroger, et surtout de cette façon, sans excéder leurs pouvoirs.

CHAPITRE V.

Humanité du prevôt. — Robert-François Damiens. — Il a servi chez M. Bèze-du-Lys. — Il est bon catholique. — Il s'est confessé à des jésuites. — Il s'est dévoué pour les meilleurs prêtres. — Le marquis de Sourches. — Propos au serrurier du roi. — Déclaration du garde de la porte Bonemant. — Grandes révélations obtenues par l'exempt Belot. — La lettre au roi. — Six conseillers au parlement dénoncés. — Le fameux post-scriptum n'est qu'une supercherie. — Il ne faut inquiéter personne. — Les motifs de Damiens pour frapper le roi.

Le lieutenant de la prevôté s'étant emparé de l'homme, le fit immédiatement conduire à la geôle, où son premier soin fut de mander le chirurgien Germain de la Martinière, afin qu'il pansât les plaies du prisonnier. Il procéda ensuite à l'interrogatoire, qui fit connaître que

l'individu arrêté s'appelait *François* Damiens, natif de Culoy à cinq lieues d'Arras; plus tard on sut qu'il était domestique et marié, et que ses nom véritables étaient *Robert-François* Damiens. Il déclara qu'il était arrivé à Versailles par une chaise de la suite de la cour *, qu'il avait prise pour lui seul, et qu'il était descendu chez le nommé Fortier, à l'auberge de Lanion, rue Satory, pres les quatre-bornes; qu'il était venu dans la résolution de tuer le roi; ensuite il revint sur cet aveu, et prétendit n'avoir jamais eu cette intention; que tuer le roi était trop fort; que s'il avait voulu le tuer, il en avait été le maître. Il dit avoir été au service d'un conseiller au parlement, M. de Beze-du-Lys, que Louis XV avait fait enfermer à Pierre-Encise. Quand on lui demanda pourquoi il avait attenté à la personne du roi, il répondit que c'était *à cause de religion;* que partout il avait entendu dire que le peuple de Paris périssait, que le roi n'entendait aucune représentation du parlement.—N'est-il pas vrai,

* Il dit au postillon qui l'amena qu'il allait dans une *île où il aborderait dans vingt-quatre heures.*

ajouta-t-il par forme d'interrogation, que tout le royaume périt? A cette question, Quelle religion professez-vous et n'en avez-vous point changé? il dit qu'il *professait la religion catholique, apostolique et romaine*, et qu'il n'en avait jamais professé d'autre. A cette autre question, Depuis quand avez-vous approché des sacremens, et quel est votre directeur ordinaire? il dit qu'il s'était approché des sacremens de pénitence et d'eucharistie, il y avait environ sept ou huit mois, mais que le dernier à qui il s'était confessé était un père de l'Oratoire de la rue Saint-Honoré à Paris; qu'il s'était *aussi confessé auparavant à des jésuites dont il ignore les noms*, mais que depuis très-long-temps il ne les avait vus et ne leur avait parlé; qu'il ne leur avait jamais communiqué ses inquiétudes sur le fait de religion, et ne leur avait pas confié son dessein; qu'il n'était allé en province que pour éviter de l'accomplir, mais qu'il n'avait pu se défendre de revenir. Pressé de déclarer ses complices, Damiens répéta qu'il n'avait rien à dire, au moins pour le présent, et ajouta que s'il nommait ceux qui avaient eu part à son attentat tout serait fini.

Sur l'observation qui sans doute il s'était engagé par serment à ne rien révéler, il prétendit n'avoir point fait de serment; interpellé de s'expliquer au sujet d'un complot contre le dauphin, il répondit qu'il ne savait rien, que seulement c'était un bruit parmi tout le peuple. Puis il affirma qu'il n'avait eu ni relation ni correspondance avec personne hors du royaume, et lorsqu'on s'enquit s'il était repentant, il témoigna qu'il ressentait très-vivement l'énormité de son crime, qu'il s'en repentait fort, mais qu'il n'était plus temps. Au moment de terminer cet interrogatoire, le marquis de Sourches ayant fait venir le nommé Richer, serrurier du roi, lui ordonna de faire tomber la chaîne, afin d'intimider le prisonnier, qui fut aussitôt attaché, tant par le milieu du corps qu'aux deux bras et aux deux poignets. Le lendemain les poignets était horriblement enflés; le marquis de Sourches jugea indispensable de relâcher les chaînes: il fit venir de nouveau Richer, qui, ne voulant pas employer le ministère de ses garçons, se chargea de dériver lui-même le bouton par lequel étaient retenus les deux poignets. Pendant l'opération

Richer s'approcha de l'oreille de l'accusé :—Misérable, lui dit-il, quel coup as-tu fait sur le meilleur des rois? qui a pu t'induire à une si mauvaise action ? Je connais la bonté du prince ; je suis sûr que, si tu avouais tes complices, elle irait jusqu'à t'accorder ta grâce. Songe que tu t'épargnerais de grands tourmens dans cette vie, et que tu sauverais ton âme pour l'autre. A cette exhortation, Damiens (du moins le serrurier l'atteste) ne répondit autre chose, sinon *que de monde dans l'embarras!* puis il tourna la tête de l'autre côté; quand il fut desserré, il se frotta les poignets, et mordit son drap en regardant avec rage et fureur toutes les personnes présentes.

Au second interrogatoire, Damiens, sommé derechef de désigner quelles personnes l'avaient excité à assassiner le roi, dit qu'il s'était trouvé dans des compagnies, tant à Arras qu'à Paris, surtout en la *compagnie des prêtres* qui sont du parti du parlement, et que c'était la considération des mauvais traitemens qu'on avait fait essuyer aux *meilleurs prêtres*, ainsi que le triste état où le peuple est réduit, qui avaient déterminé son action ; il ajouta que, s'il plaisait néanmoins au roi

lui de accorder la vie, il s'expliquerait plus clairement. On l'exhorta à faire connaître les prêtres et les séculiers avec lesquels il avait eu des conversations, tant sur la religion que sur d'autres matières : *Quand on me jetterait dans l'enfer ou dans un feu ardent*, répondit-il, je ne le dirais pas actuellement.

Sollicité d'indiquer par quelles personnes s'accompliraient les prédictions qu'il avait faites, au sujet du Dauphin, il annonça vouloir ne s'en ouvrir qu'au grand prevôt seul, quand il aurait reçu la réponse du roi sur la promesse de sa grâce ; il ne demandait que d'avoir la vie sauve, et de n'être point enchaîné ; au surplus sachant que son crime méritait la mort, il se soumettait à la volonté du roi, dont il implorait la miséricorde. Sur ces entrefaites, un sieur Bonnement, garde de la porte, vint déclarer que, le 5 janvier, étant en sentinelle au poste de la voûte sur le passage pour aller à la chapelle, il avait aperçu un individu qui, depuis cinq heures jusqu'à cinq heures et demie, n'avait cessé de se promener le long de ce passage ; qu'un petit homme, vêtu

d'un habillement brun assez usé, ayant un chapeau gris et les cheveux en bourse, avait abordé le promeneur, en lui disant : *Eh bien!* à quoi le promeneur, qui avait l'air inquiet, avait répartit : *Eh bien! j'attends.* Le garde de la porte ajoutait que les deux inconnus ne s'étaient séparés qu'après deux ou trois minutes; au signalement donné par Bonnement, il fut aisé de se convaincre que Damiens était le promeneur : mais quel était le petit homme? il avait de trente-cinq à quarante ans; on s'occupait de le découvrir lorsque survint un incident d'un autre genre.

Un nommé Bélot, exempt des gardes de la prévôté de l'hôtel, voulut se faire un mérite d'avoir amené Damiens à signaler ses complices; il déclara que, pendant ses différentes gardes dans la prison, il s'était aperçu que le prisonnier avait pris confiance en lui, et qu'il avait cru pouvoir en profiter pour obtenir de lui les éclaircissemens propres à conduire à la découverte de vérités si importantes à l'état. En témoignage de son succès, Bélot remit à ses supérieurs une

lettre signée de *Damiens*, et qu'il disait écrite sous sa dictée. Comme complément de cette pièce, il présenta une liste de sept magistrats, que l'assassin, assurait-il, avait désignés comme les instigateurs de son crime. « Sire, disait la lettre, » je suis bien fâché d'avoir eu le malheur de » vous approcher; mais si vous ne prenez pas » le parti de votre peuple, avant qu'il soit quel- » ques années d'ici, vous, monsieur le dauphin » et quelques autres périront. Il serait fâcheux » qu'un aussi bon prince, par la trop grande » bonté qu'il a pour les ecclésiastiques, dont il » accorde toute sa confiance, ne soit pas sûr de » sa vie; et si vous n'avez pas la bonté d'y re- » médier sous peu de temps, il arrivera de très- » grands malheurs, votre royaume n'étant pas » en sûreté; par malheur pour vous, que » vos sujets vous ont donné leur démission, » l'affaire ne provenant que de leur part. Et si » vous n'avez pas la bonté, pour votre peuple, » d'ordonner qu'on leur donne les sacremens à » l'article de la mort, les ayant refusés depuis » votre lit de justice, dont le Châtelet a fait

» vendre les meubles du prêtre qui s'est sauvé,
» je vous réitère que votre vie n'est pas en sû-
» reté, sur l'avis qui est très-vrai, que je prends
» la liberté de vous informer par l'officier, por-
» teur de la présente, auquel j'ai mis toute ma
» confiance. L'archevêque de Paris est la cause
» de terribles troubles par les sacremens qu'il a
» fait refuser. Après le crime cruel que je viens
» de commettre contre votre personne sacrée,
» l'aveu sincère que je prends la liberté de vous
» faire, me fera espérer la clémence des bontés
» de votre majesté.

» DAMIENS. »

Par *post scriptum* il informait le roi des mauvais traitemens que le garde des sceaux avait exercés envers lui.

A la première page, recto, étaient écrites ces lignes :

« CHAGRANGE : *Seconde.*
» BÈSE DE LISSE.
» DE LA GUIOMY.
» CLÉMENT.

» LAMBERT.

» Le président DERIEUX BONNAIRVILLIER *.

» Le président DU MASSY, et *presque tous*.

» Il faut qu'il remette son parlement, et qu'il » le soutienne, avec promesse de ne rien faire aux » ci-dessus et compagnie.

» DAMIENS. »

Cette lettre ayant été portée au roi, puis déposée au greffe de la prevôté, quelques courtisans furent d'avis qu'on assignât, au moins pour être entendus, les sept conseillers nommés par Damiens. L'occasion était bonne pour déconsidérer un corps entier qui gênait trop souvent la cour; mais le garde des sceaux et surtout le comte d'Argenson avaient alors des motifs de ménager le parlement, à l'aide duquel ils comptaient soulever la nation contre la Pompadour, qu'ils parvinrent en effet à faire renvoyer.

Quoi qu'il en fût, les explications données

* Il était fils du fameux banquier Samuel Bernard.

par Damiens firent promptement évanouir l'idée de toute participation, même indirecte, de la part de personnages qu'il était censé avoir dénoncés. Il fut évident que l'exempt Belot avait usé de supercherie pour l'engager à apposer sa signature au bas du billet sur lequel les sept noms étaient écrits. Aussi, quand on lui présenta ce billet, tira-t-il deux traits de plume à travers, afin de biffer son nom : et après avoir prêté serment de dire vérité, il raconta que Belot, ayant fait sortir deux personnes, qui étaient de garde avec lui, l'avait sollicité à diverses reprises de déclarer s'il avait des complices; qu'il lui avait constamment dit qu'il n'en avait pas; que Belot lui avait alors demandé s'il connaissait des conseillers au parlement; à quoi il avait répondu qu'il en connaissait beaucoup, et entre autres ceux que Belot a écrits sur ce billet, et même presque tous; mais qu'il les connaissait pour n'être point conspirateurs, bien qu'ils se fussent montrés furieux contre l'archevêque de Paris.

Dans son quatrième interrogatoire, il proteste

de nouveau que les magistrats que l'on voudrait impliquer ne sont pas assez indignes pour *former un complot si effroyable que celui-là;* qu'ils ont au contraire travaillé à soutenir le gouvernement de l'état, et que, si le roi avait écouté leurs représentations, il n'y aurait pas dans Paris un trouble si grand, ni toute la misère qu'il y a, car les trois quarts du peuple périssent; comme il avait jeté dans sa phrase le mot *complot*, il lui fut représenté que, puisqu'il y avait eu un *complot*, il s'ensuivait qu'il n'en avait été que l'exécuteur et qu'il avait eu des complices. — Ah! répliqua-t-il avec vivacité, les magistrats sont bien subtils; je n'ai ni complices ni suite.

Au cinquième interrogatoire, Damiens soutient toujours que c'est lui seul qui a commis le crime, et que personne n'y a participé; que ce serait très-mal à propos d'inquiéter du monde; qu'il a été frappé des bruits de ce que le parlement avait fait, des plaintes du peuple de Paris et des provinces qui périssent; qu'il a entendu parler de cela depuis si long-temps à tout le monde et publi-

quement dans les rues, que, croyant rendre un service à l'état, il s'est déterminé au malheureux coup qu'il a fait; que, si sa Majesté ne soutient pas sa justice et son parlement contre l'autorité des évêques, qui sont contraires au gouvernement, il arrivera de grands malheurs contre la famille royale; que sa Majesté est trop bonne et qu'on l'empêche de voir clair. Il dit que ces grands malheurs sont annoncés hautement sur les places et dans les cafés, qu'il y a plus de huit mois que cela se couve dans Paris; et, après avoir réfléchi, il déclare qu'il n'en dira pas davantage. — A cette question, Quel intérêt aviez-vous à assassiner le roi? il répond : Aucun, que de contribuer aux soins et aux peines du parlement qui soutient *la religion* et l'état : et puis j'ai été extrêmement touché de voir les Parisiens vendre tout ce qu'ils ont pour vivre et subsister; d'autant plus que c'est la même chose dans la province d'Artois, où le peuple est tout-à-fait misérable, le roi en ayant tiré en dernier lieu onze cent et tant de mille livres. Damiens affirme ensuite

qu'après son attentat il se serait sauvé s'il avait voulu, mais que, *par la permission de Dieu et de la sainte Vierge, il a été sauvé; quoique, ce qu'il a fait, il l'ait fait pour la religion.*

CHAPITRE VI.

Arrivée du prisonnier à Paris. — Séjour à la Conciergerie. — Dispositions extraordinaires. — La tour de Montgomery. — Le harnais de Damiens. — Le médecin Boyer et le chirurgien Foubert. — Inquiétude du roi au sujet de la santé de Damiens. — Incidens sur incidens. — Les pensionnaires de Saint-Joseph. — Les horoscopes de madame de Sainte-Rheuse. — L'oracle des bûches. — Les sept trous au cierge. — Le sorcier. — Bon pour soi n'est bon à rien. — Soixante-deux interpellations sans réponse. — Il n'y a qu'un Dieu, mais on fait des rois tous les jours. — Damiens ennemi des molinistes. — Il est porté en la chambre de la Tournelle. — Il croit son âme en sûreté. — On lui a jeté un sort. — Point de complices. — Rétractations. — La religion permet le régicide. — Damiens n'a pas voulu tuer le roi. — Ne sait plus quand il a communié. — Il lisait la Gazette ecclésiastique. — Il comparaît en la Grand'Chambre. — Sa fermeté. — La grosse dondon et le plaisir des yeux. — Les singes arrivent. — M. Pasquier parle comme un ange. — Le jugement. — L'ARRÊT. — Quel genre de torture emploiera-t-on? — Les brodequins.

Le 15 janvier, Louis XV donna des lettres patentes pour ordonner l'instruction du procès

en la grand'chambre du parlement, en validant la procédure faite en la prevôté de l'hôtel....

Le 17, à deux heures de la nuit, on fit partir de Versailles, aux flambeaux, trois carrosses à quatre chevaux, escortés de soixante grenadiers du régiment des gardes, commandés par quatre lieutenans et huit sous-lieutenans. De nombreux détachemens de maréchaussée allaient en avant. On prit le chemin par Vaugirard; une compagnie entière de gardes se joignit alors à l'escorte; une compagnie suisse formait la haie. On aurait prit cette entrée pour celle d'un ambassadeur. Toute la maison militaire du roi était sous les armes; le guet à pied et à cheval était partout échelonné sur la route.

Damiens fut conduit à la Conciergerie où l'on avait fait des dispositions extraordinaires. Au dehors une palissade, allant diagonalement de l'escalier du Mai à l'autre escalier, n'offrait qu'un passage étroit de chaque côté. Au bout de cette palissade était un poste de cent hommes, commandé par un lieutenant et un officier de chaque grade inférieur; il y avait des sentinelles dans l'escalier du Mai; et, de nuit, des pa-

trouilles circulaient sans cesse, tant dans les cours qu'à l'extérieur du Palais. Au dedans de la Conciergerie il y avait des sentinelles, depuis l'entrée jusqu'à la cour où est la tour de Montgomery. Du bas de cette tour, on avait fait un corps de garde, où se trouvaient les soldats chargés de veiller à l'intérieur. L'escalier de la tour était aussi garni de factionnaires. Au premier étage était la chambre où Damiens était renfermé.

Cette chambre n'avait pas plus de douze pieds en tous sens; elle était circulaire, et ne recevait le jour, à travers un mur de quinze pieds d'épaisseur, que par deux ouvertures fort étroites, garnies chacune d'une double grille de fer et d'un châssis en papier huilé. On ne pouvait y faire de feu, mais elle était chauffée suffisamment par un tuyau de poêle, qui venait du corps-de-garde, situé au rez-de-chaussée, et par la flamme des bougies continuellement allumées. On avait d'abord fait usage de chandelles; mais sur l'avis des médecins, on y avait renoncé, dans la crainte que l'air ne fût vicié par l'odeur du suif.

A une distance de trois pieds de la muraille

était le lit, dont le chevet faisait face à la porte; il était supporté par une estrade élevée de six pouces, et matelassé tout au tour; le dossier, également matelassé, se haussait et se baissait au moyen d'une crémaillère, suivant la position que l'on voulait faire prendre au prisonnier. On avait scellé dans le plancher, huit anneaux, trois de chaque côté du lit, un aux pieds et un autre à la tête : à l'anneau de la tête et aux deux latéraux qui en étaient le plus rapprochés s'attachaient de fortes courroies, destinées à maintenir les épaules; une large bande de cuir ceignait l'estomac. Cette pièce était la principale de l'appareil; elle correspondait à deux courroies qui, fixées également de droite et de gauche à un anneau, entouraient les poignets comme des menottes, et ne laissaient à l'avant-bras que le jeu nécessaire pour porter la main à la bouche. Les cuisses étaient tenues de la même manière : une dernière courroie passant sur toutes les autres, se rattachait, par un bout, à l'anneau scellé dans le plancher vers le pied du lit, et, par l'autre, à la bande placée sur l'estomac. Un large tapis de peau chamoisée

était posé sur le corps afin de prévenir les meurtrissures qui auraient pu résulter de son contact avec ce harnais.

On avait pris toutes ces précautions dans la crainte que Damiens ne tentât de se tuer, comme il avait voulu le faire pendant sa détention à la geôle de Versailles. Chaque fois qu'il était extrait de sa prison, on le transportait enveloppé dans une sorte de hamac, de peur qu'il ne lui vint en idée de se heurter la tête contre les murs.

Douze sergens choisis dans le régiment des gardes, entre les plus intelligens et les plus dévoués, veillaient nuit et jour auprès du prisonnier; quatre d'entre eux venaient, à tour de rôle, dans sa chambre, tandis que les huit autres, placés dans la pièce immédiatement au dessus, étaient tenus de descendre au moindre bruit. Ces douze bas officiers ne devaient pas sortir de la tour avant que le procès ne fût terminé. Eux seuls, et l'officier commandant la garde, qui se renouvelait chaque jour, avaient la faculté de voir Damiens, et de lui parler; encore leur était-

il enjoint de l'écouter plutôt que de s'entretenir avec lui.

Les plaies provenant des brûlures faites par le garde-des-sceaux ne commencèrent à se cicatriser qu'après plus d'un mois, pendant lequel Damiens ne se leva que pour ses besoins indispensables. Quatre soldats, qui ne communiquaient qu'avec les douze sergens, faisaient près de lui le service d'infirmiers : un officier de la bouche du roi était chargé de lui apprêter son manger suivant le régime prescrit par les médecins; et Damiens ne prenait aucun aliment que l'essai n'en eût été fait auparavant tant sur les chiens du gardien de la Conciergerie que sur un chirurgien qui couchait dans la prison.

Le soin de la santé du détenu était particulièrement confié au médecin Boyer et au chirurgien Foubert, l'un et l'autre ordinaires du parlement; ils le visitaient trois fois par jour, le pansaient, et rendaient compte de sa situation tous les matins à M. le premier président, qui ne manquait pas d'en faire son rapport au roi.

Peu de temps après les confrontations, on vint dire à ce dernier que son assassin dépé-

rissait visiblement, et que, l'estomac ne faisant plus ses fonctions, il était à craindre qu'il ne succombât : le prince s'en montra vivement affligé; et il n'eut ni repos ni gaîté, tant que le vieux docteur Sénac, envoyé par lui à la Conciergerie, ne lui eut pas donné l'assurance qu'avec des ménagemens et un traitement approprié on rendrait le malade sain et vigoureux. Personne ne s'enquérait plus exactement de l'état de Damiens que Louis XV. Il mit aussi une ardeur singulière à activer la procédure, dont les lenteurs l'impatientaient. A chaque instant, il s'élevait des incidens qui nécessitaient arrêts sur arrêts, et venaient compliquer l'instruction : du 17 janvier au 4 avril suivant il y eut quarante arrêts de rendus dans cette affaire. Dix-huit personnes furent décrétées, et arrêtées comme complices de l'assassinat : huit comme ayant tenu des propos qui semblaient supposer la connaissance d'un complot contre le roi; et parmi ces huit se trouvaient deux pensionnaires de la communauté de Saint-Joseph, l'une et l'autre à peine âgées de quatorze ans : quatre-vingt-cinq témoins furent entendus, recollés et confrontés.

Le premier président Meaupou, le président Molé, les conseillers Severt et Pasquier, chargés de l'instruction du procès, n'acquirent pas d'autres lumières que celles qui résultaient de la procédure de Versailles. Damiens, dès le premier interrogatoire, leur révèle une particularité qui eut peut-être une grande influence sur la destinée de ce cerveau faible. Il raconte qu'il quitta le service de madame de Verneuil Sainte-Rheuse, parce que cette dame faisant tirer des horoscopes, et ayant regardé plusieurs fois dans sa main, y avait vu qu'il serait rompu vif, ce qu'elle et sa femme-de-chambre lui avaient souvent répété : qu'un matin notamment, la dame de Sainte-Rheuse elle-même ayant jeté du haut de l'escalier un panier rempli de bûches, l'obligea à les ramasser; que, pendant qu'il obéissait, elle le considérait, et que, d'après la manière dont il s'y prenait, elle lui avait dit que c'était signe qu'il serait brûlé vif un jour; et que, par malheur pour lui, il se trouvait maintenant dans le cas. Cette idée poursuivait partout le malheureux Damiens. Un fabricant de bas au métier, Nicolas Playoust, avec qui il

avait logé à Poperingue, déposa que Damiens ne dormait presque pas, qu'il parlait seul toute la nuit, et que pendant le jour il remuait continuellement les lèvres; plusieurs fois Playoust lui avait demandé ce qu'il avait à marmotter, et se tourmenter de la sorte. *Quand on prie Dieu*, lui disait-il, *l'on doit être tranquille, il me semble.* — *J'ai beau prier*, répliquait Damiens.

Un soir celui-ci lui ayant reproché avec rigueur d'être sorcier, Playoust scandalisé lui demanda d'où lui venait une opinion pareille.

— De ce que j'ai trouvé sur votre lit un cierge qui avait sept trous, que je l'ai cassé, et qu'il m'a été prédit que quand j'aurais cassé un cierge par mégarde, je n'aurais plus jamais de bonheur, mais que celui à qui le cierge appartiendrait en aurait beaucoup.

— Vous êtes un sot et un simple, lui répliqua Playoust, tout le grand bonheur que j'attends est dans le ciel, et je ne suis pas plus sorcier que vous. Malgré cette assurance, pour convaincre Damiens il fut obligé de le conduire chez le cirier qui avait vendu le cierge, et celui-ci attesta que c'était lui-même qui avait

fait les trous pour marquer le nombre de quarterons. Damiens tint à Playoust toute espèce de propos qui prouvaient qu'il avait l'esprit dérangé. *Je retournerai en France*, disait-il, *j'y mourrai, et les plus grands de la terre mourront aussi.*

— *Vous êtes sot*, répliquait son commensal, *vous avez perdu l'esprit : nous mourrons tous.* Pendant une kermesse, ils entrèrent ensemble ou cabaret de *la Tête-d'or*, et Damiens lui dicta ces mots, qui montrent que les prédictions que lui avait faites madame de Sainte-Rheuse ne lui sortaient pas de la tête : *Monsieur et madame Marina, je me recommande à vous; mademoiselle Henriette m'avait toujours bien prédit que je n'aurais jamais de bonheur.* A quelques temps de là, il revint à sa chimère de prendre Playoust pour un sorcier. Une nuit, qu'ils couchaient ensemble, il se leva tout nu et se sauva à la cave, d'où on le ramena. Pour le contraindre à se mettre au lit, Playoust fut obligé de se mettre en colère et de faire mine de vouloir le frapper avec un gros bâton.

Après avoir donné des détails sur les temps de

sa vie antérieurs au crime, Damiens allègue, comme auparavant, que la religion a été le motif de son action. Il déclare qu'il a conçu son projet au moment des affaires de l'archevêque et du parlement, lorsqu'il fut exilé, ce qui avait suspendu le cours de la justice; qu'il n'avait pas eu l'intention de tuer le roi; qu'il l'aurait tué, s'il avait voulu; et que ce qu'il en avait fait, était uniquement pour que Dieu, touchant roi, le portât à remettre toutes choses en place, et à rendre la tranquillité au royaume. Damiens allègue toujours la misère du peuple comme l'une des causes qui l'ont déterminé à commettre son attentat. On lui objecte que ce ne peut être la véritable raison, puisqu'il était dans des maisons où il ne pouvait pas s'apercevoir de cette misère : — *Qui n'est bon que pour soi n'est bon à rien*, répond-il.

Il dit que, bien qu'accusé d'un vol, pour le fait duquel il n'ignorait pas que son corps était confisqué, il n'a pu s'empêcher de revenir à Paris, à cause de la détresse des trois quarts de la France et du lit de justice tenu en dernier lieu. Quand on lui représenta qu'il devait s'être fait

une fausse idée de la religion puisqu'il avait commis en son nom un crime abominable,.... il dit n'avoir rien du tout à répondre là-dessus : et lorsqu'on lui demanda s'il avait jamais entendu enseigner que dans certains cas il est permis d'attenter à la vie du souverain, il répondit qu'il ne pensait pas que personne eût osé professer une doctrine pareille.

Dans l'interrogatoire qu'il subit le 8 février, soixante-deux interpellations lui furent faites, et il ne voulut ni répondre ni prêter serment de dire la vérité. Le 18 on se présenta pour l'interroger de nouveau, et ce ne fut qu'à la dixième interpellation qu'il se décida à parler. Ce qu'il dit, cette fois, de plus important peut se réduire à ceci : Dans une conversation avec le doyen de Fiez et plusieurs curés des environs, il avait entendu deux des vicaires du doyen et un autre ecclésiastique tenir ce propos : *Il n'y a qu'un Dieu, mais on fait des rois tous les jours.* Damiens continue de soutenir que l'individu qui est venu lui parler sous la voûte de la chapelle, une demi-heure avant son crime, était un homme qui s'était rendu à Versailles pour solli-

citer la permission de montrer une machine curieuse, mais qu'il ne le connaît pas. Il convient avoir médit de l'archevêque, et le haïr parce qu'il mérite sa haine. On lui reproche de s'être abandonné aux discours les plus outrageans contre les ecclésiastiques : il répond qu'il n'a *médit que des molinistes et de ceux qui refusent les sacremens ;* que ces gens-là croient apparemment deux dieux, mais qu'il n'y en a qu'un. Il en veut aux molinistes, à cause de leur doctrine relâchée, qui souffre beaucoup de libertinage. Un instant après, comme l'interrogateur le taxe d'irréligion, il exprime le désir de se confesser. A cette occasion, interpellé d'expliquer ce qu'il a entendu par ces mots, que *son âme était en sûreté*, il déclare ne vouloir *le dire qu'à son confesseur*, et il demande qu'on lui fasse venir un prêtre de l'Oratoire, n'importe lequel. Le 17 mars Damiens, porté en la chambre de la Tournelle, répond suivant les interpellations qui lui sont faites, qu'il n'est jamais allé à Douvres ; qu'il a formé son dessein à l'époque où il passait les nuits dans les salles du Palais, à attendre la fin des délibé-

rations qui s'y faisaient, et lorsqu'il a vu le peu d'égard que le roi avait aux représentations du parlement; qu'il n'a quitté la France que pour perdre son idée, *qu'il croit que c'est un sort qu'on lui a jeté*; enfin qu'il n'a jamais communiqué son projet à personne. A l'égard de ses prédictions au sujet des troubles qui éclateraient six mois après son supplice, il déclare que ce sont des discours en l'air dont il ne se souvient pas. On lui représente qu'il faut bien qu'il ait des complices, puisque, de lui-même il a dit que, s'il avait eu le temps de rejoindre ses chevaux, on n'aurait jamais su qui avait commis le crime: il affirme n'avoir jamais dit qu'il eût des chevaux. Puisque vous êtes convenu que vous auriez pu vous sauver, si vous aviez voulu, et si le bon Dieu et la Sainte-Vierge ne vous avaient abandonné, en quel lieu, lui demanda-t-on, vous seriez-vous retiré?—Je ne puis avoir dit pareille chose, répond-il, car je savais bien que je serais pris.

Aux approches du 26 février, il lui était arrivé de se plaindre qu'on lui eût *manqué de parole*. On le somme de déclarer quelle parole lui a été

donnée, et le nom de ceux qui la lui ont donnée. —Il proteste qu'il n'a pas parlé de cela, ou que, s'il en a parlé, cela ne peut s'appliquer qu'au chirurgien qui lui avait promis quelque chose, et qui ne lui avait pas tenu sa promesse. Comme on le menace, s'il persiste à ne pas nommer ses complices, il proteste qu'*on peut fouiller dans toute la terre et* qu'*on n'en trouvera pas.* On lui objecte l'impossibilité pour un homme seul de former, conserver et exécuter un projet tel que celui qu'il a accompli. — Cela n'a pas été impossible à mon occasion, dit-il; ce qui n'est jamais arrivé peut arriver pourtant, vous le voyez par moi.—On lui rappelle que, dans les premiers momens qui ont suivi son attentat, il a tenu un tout autre langage.... C'est qu'alors, reprit-il, la tête m'avait tourné. — On l'invite à convenir qu'on lui a présenté de grandes espérances en compensation du supplice qui l'attendait et des peines auxquelles il exposait sa famille : il nie que quelqu'un lui ait fait concevoir des espérances, et répète que c'est *un sort.* On lui fait observer qu'en alléguant comme motif de son crime tantôt une disposition, tantôt

une autre, il ne varie ainsi dans ses déclarations que pour détourner les yeux de la justice des coupables qui ont tramé avec lui, et il réitère l'assurance qu'il a exécuté tout seul ce qu'il a conçu tout seul. A cette question, Comment avez-vous pu dire à l'un des maîtres que vous avez servi, que vous avez *agi par principe de religion?* il répond qu'il est convenu en effet d'avoir agi par principe de religion;... *que peut-être a-t-il pensé faussement que la religion ne s'opposait pas à ce qu'il portât ses mains violentes sur son roi*, lorsqu'il le voyait rejeter sans cesse la vérité et ne vouloir pas l'écouter; qu'il a pu se tromper, en ce que c'est peut-être moins la faute du roi que de ses ministres. Mais, lui objecte-t-on, l'obéissance aux rois est un principe de religion, Jésus-Christ lui-même l'a enseigné, et nécessairement on a dû vous inculquer une doctrine contraire, et vous persuader que la religion permet d'attenter à la vie des souverains dans certains cas, quels sont ceux qui vous auraient inculqué des maximes aussi pernicieuses? Il déclare qu'on ne lui a jamais enseigné une

pareille doctrine, et qu'il n'a rien à répondre de plus. — Pourquoi alors, lui dit-on, avoir répété tant de fois que la France était perdue, que vous feriez parler de vous, *que vous mettriez les affaires en règle?* A quel titre, de quel droit, en quelle qualité teniez-vous de semblables discours, et qui vous les a suggérés? — *Je n'ai rien à répondre.* — Pourquoi, attribuant les maux de la France aux ministres, avez-vous attenté à la vie du roi? — Je n'ai jamais eu l'intention de tuer le roi. — Quelle certitude aviez-vous que le coup ne serait pas mortel? — Si j'avais voulu tuer le roi, rien n'aurait pu m'empêcher de porter un second et un troisième coup, puisque j'ai eu le temps de fermer mon couteau et de le serrer. — Quel était donc votre objet? — De le toucher et de le rendre plus disposé à écouter les remontrances, à faire justice et à ne plus suivre les mauvais conseils. — *Il ne se souvient ni du temps ni de l'église dans laquelle il a communié la dernière fois:* à la vérité, il approchait autrefois fort souvent des sacremens; mais le trouble qu'il a remarqué dans les prêtres lui a fait perdre ses sentimens de piété. Il affecte toujours d'im-

puter à la conduite des prêtres la cause de ses désordres et de son crime : et pourtant on sait qu'il recherchait leur compagnie, qu'il était un grand lecteur de la *Gazette ecclésiastique*, et que, peu de temps avant son attentat, il avait passé plusieurs jours dans une maison religieuse où il avait fait ses dévotions. Il nie encore ce fait; et sollicité, au nom du salut de son âme, de faire l'aveu de ses complices, il continue de répondre que, n'en ayant pas, la religion ne lui ordonne pas de les révéler. On est informé que, la veille de son départ pour Versailles, il a soupé avec plusieurs personnes, rue de Condé : et il refuse de les nommer, ou plutôt il prétend qu'il a soupé seul.

Le samedi 26 mars, à huit heures du matin, la Grand'Chambre étant assemblée, Damiens parut sur la sellette devant tous ses juges. A la vue de cette assemblée, composée des douze présidens, des princes du sang, des ducs et pairs, des conseillers, commissaires, conseillers d'honneur, maîtres des requêtes, l'accusé ne se troubla point. Il regarda avec fermeté tout le monde, reconnut et nomma plu-

sieurs de ses juges, conserva une présence d'esprit et une résolution singulières, se permettant même quelquefois des plaisanter; les réponses qu'il fit furent à peu près conformes à celles qu'il avait faites dans les précédens interrogatoires.

S'il n'était jamais entré dans les salles du Palais, il n'aurait jamais, affirme-t-il, conçu son mauvais dessein; il n'a fait confidence à personne de sa situation violente; s'il eût su que son chapeau connût sa pensée, il l'aurait jeté au feu. *Au jour de l'an il a entendu la messe aux Enfans-Rouges.* L'avant-veille de son crime, il prétend avoir été raccroché par une fille, près de la Comédie Française et être allé avec elle vis-à-vis la rue de Condé, chez un boulanger, au premier étage; c'est, dit-il, une grosse dondon de fort bonne mine, avec un petit bonnet, coiffée à la courtoise, dont je ne sais le nom; je lui a donné trois livres, mais seulement pour le plaisir des yeux. Il assure que, si la femme de l'aubergiste chez qui il était descendu à Versailles, rue de Satory, n'eût pas pris en

plaisanterie sa demande d'un chirurgien par qui il voulait se faire saigner, il n'aurait pas fait le coup qu'il a fait; que, quand on le saignait, cela lui calmait les sens. Il déclare derechef que ce sont les refus de sacremens que fait faire l'archevêque qui lui ont échauffé la tête. Il ne se souvient pas avoir dit au serrurier qui lui dérivait ses poignets trop gênés, *Si je révélais, que de monde dans l'embarras!* Il persiste à soutenir que la lettre écrite au roi et la liste des sept conseillers lui ont été surprises par l'exempt Belot. Il reconnaît avoir dicté ces mots: *Vous, M. le Dauphin, et quelques autres périront;* ce qui veut dire, suivant l'explication qu'il en donne, qu'il arrivera de grands troubles dans le royaume, parce que le cours de la justice étant arrêté, cela est de grande conséquence pour l'état. Ce qui lui a suggéré son projet c'est que, quand le parlement allait à Versailles, on disait: Voilà *les singes qui arrivent;* et qu'un jour le roi, étant à Bellevue, fit attendre le parlement pendant plus de quatre heures. Il ajoute que, s'il a quitté la France, c'était pour que cette idée lui *évadât* de la tête. Il sait bien que la per-

sonne des rois est sacrée, et il est fâché de ce qu'il a fait. On s'étonne de ce que, regardant son crime comme un acte de religion, il l'a fait précéder d'une nuit de débauche; il répond que sans doute il était dans l'erreur, mais qu'il n'a pu voir sans indignation refuser les sacremens à d'honnêtes gens qui étaient dignes de les recevoir, et qu'on enterrait comme des chiens. Il affirme de nouveau qu'il n'a point de complices; que celles de ses réponses qui sembleraient indiquer le contraire ne prouvent rien, parce que souvent il avait été interrogé quand il avait le transport; qu'il serait fort malheureux que d'autres personnes que lui fussent impliquées. M. Pasquier lui ayant adressé une exhortation qui se terminait ainsi: *L'aveu de vos complices est la seule réparation devant Dieu et devant les hommes dont vous soyez capable: vous la devez pour la tranquillité de l'état et de tous les bons sujets, et la conservation de votre âme, si vous croyez en avoir une*; il dit: *Vraiment, M. Pasquier, vous parlez comme un ange; mais, aussi vrai que me voilà devant le crucifix, je n'ai rien à vous confesser.*

Damiens convient qu'il est possible qu'en croyant son âme en sûreté, il ait été dans l'erreur; mais, dans tous les cas, il a cru accomplir une œuvre méritoire.

Cet interrogatoire ne finit que vers une heure et demie de l'après-midi. On interrogea ensuite les autres accusés; après quoi on procéda au jugement. L'arrêt ne fut rendu qu'à sept heures du soir. La cour déclara « Robert-François Da» miens dûment atteint et convaincu du crime » de lèse-majesté divine et humaine au premier » chef, pour le très-méchant, très-abominable, » et très-détestable parricide commis sur la per» sonne du roi; et pour réparation, condamna » ledit Damiens à faire amende honorable de» vant la principale porte de l'église de Paris, où » il sera mené et conduit dans un tombereau, » nu en chemise, tenant une torche de cire » ardente du poids de deux livres; et là, à » genoux, dire et déclarer que méchamment » et proditoirement il a commis ledit très» méchant, très-abominable et très-détestable » parricide, et blessé le roi d'un coup de cou» teau dans le côté droit; dont il se repent et

» demande pardon à Dieu, au roi et justice. Ce
» fait, mené et conduit dans ledit tombereau à
» la place de Grève, et sur un échafaud qui y sera
» dressé; tenaillé aux mamelles, bras, cuisses et
» gras de jambes, sa main droite tenant en icelle
» le couteau dont il a commis ledit parricide;
» brûlée de feu de soufre, et sur les endroits où
» il sera tenaillé, jeté du plomb fondu, de l'huile
» bouillante, de la poix-résine brûlante, de la
» cire et soufre fondus ensemble, et ensuite
» son corps tiré et démembré à quatre chevaux,
» et ses membres et corps consumés au feu,
» réduits en cendres, et ses cendres jetées au
» vent. Déclare tous ses biens, meubles et im-
» meubles, en quelques lieux qu'ils soient, con-
» fisqués au roi. Ordonne qu'avant ladite exécu-
» tion, ledit Damiens sera appliqué à la question
» ordinaire et extraordinaire pour avoir révéla-
» tion de ses complices. Ordonne que la maison
» où il est né sera démolie, sans que sur le fond
» puisse à l'avenir être fait autre bâtiment. Dé-
» clare la coutumace bien et valablement instruite
» contre le quidam âgé de trente-cinq à quarante
» ans, taille de cinq pieds au plus, cheveux en

» bourse, portant un habit brun assez usé, un » chapeau uni sur la tête. »

Dès le 24, on avait agité de quelle espèce de torture on userait à l'égard de Damiens, plusieurs mémoires et instructions à ce sujet furent remis au procureur-général; les uns voulaient qu'on lui arrachât les dents une à une, d'autres les ongles, ceux-ci qu'on lui brûlât les yeux, ceux-là qu'on l'écorchât partiellement après l'avoir soufflé. Ces différentes propositions furent communiquées aux médecins et chirurgiens de la cour, qui établirent dans leur consultation, que, de tous les genres de tortures, le moins dangereux pour la vie et le moins susceptible d'accidens, était la *question des brodequins*, dont on se servait ordinairement au parlement. Les mêmes médecins et chirurgiens firent part *des observations qu'ils avaient faites pour prolonger et pour rendre plus sensibles les douleurs, sans risquer que le condamné succombât, ou qu'il perdît la connaissance et le sentiment.*

Leur avis prévalut. C'est ici le cas de remarquer comme tout était en harmonie dans les mœurs anciennes, comme elles se groupaient

autour des appareils et des opérations d'une pénalité cruelle. Quel ensemble de magistrats, de seigneurs, de médecins, de chirurgiens; quel public, quelle société, quel monde! Heureusement, de ces temps horribles, il ne reste que nous, dont on se passera tôt ou tard, et quelques robins enfarinés qui emporteront leur dureté et leurs traditions dans la tombe.

CHAPITRE VII.

Préparatifs de l'exécution. — Désespoir de mon père. — Consolations. — Vœux en sens contraire. — Grande bonté du garde des sceaux. — Juif et maquignon. — Voyage à Melun. — Halte à Ponthiéri. — La table d'hôte. — L'affront vengé, ou l'épaule découverte. — Retour à Paris. — Nous y ramenons des chevaux. — Encore monseigneur. — Un personnage mystérieux. — La corporation des bouchers et le syndic Chéradame. — Chevaux fringans substitués à ceux achetés par mon père. — Beau trait d'un gentilhomme. — Il aide à écarteler. — Excellent esprit de la livrée. — Écuyers écarteleurs.

Mon père reçut l'ordre de faire ses dispositions pour le supplice de Damiens, long-temps avant que l'on eût prononcé sur le sort de cet homme. L'instruction de la procédure n'était pas commencée, que déjà des préparatifs avaient lieu sur la place de Grève. C'était une tâche bien

douloureuse, que celle de dresser ainsi à l'avance l'appareil d'un châtiment des plus horribles. Il y avait de quoi périr, rien qu'à envisager le but d'une occupation pareille. Aussi lorsque mon père apprit l'attentat de Versailles, je crus qu'il en mourrait.—Un *homme à écarteler!* répétait-il en bondissant dans sa chambre, en frappant du pied, en jetant avec violence les mains sur son front; misère! misère! Il s'écriait dans son désespoir: Ces choses-là ne sont faites que pour moi.

— Eh, mon dieu! quand vous vous ferez du mauvais sang, lui disait ma mère, que vous en reviendra-t-il? il faut vouloir ce qu'on ne peut empêcher.

—Mais écarteler! y penses-tu, femme? penses-tu à ce que c'est? Ce qui n'arrive pas une fois tous les siècles, il faut que cela m'arrive.

— Eh qui n'a pas ses peines sur cette terre
Quelqu'un en peut-il davantage? Est-ce de votre faute? est-ce de la mienne? Si je pouvais vous en exempter, allez, je ne me le ferais pas repéter deux fois.

— Dire qu'il y a bientôt deux cents ans que

personne ne s'est mis dans ce cas, et sur mes vieux jours c'est sur moi que cela tombe!

— Enfin, à la volonté de Dieu! répliquait ma mère; vous êtes chrétien, et vous devez croire qu'il vous tiendra compte des tribulations que vous essuyez. C'est de lui qu'elles nous viennent; plus il nous en envoie, plus il nous aime.

— Alors il doit bien m'aimer, se prit à dire mon père avec un soupir, et il alla s'enfermer dans sa chambre, où je l'entendis qui gémissait. Il ne voulut pas se coucher, malgré les instances de ma mère, qui le suppliait de prendre quelque repos. Jusqu'au point du jour il se tint à sa croisée, debout, immobile et comme pétrifié par les plus sinistres réflexions. Enfin, au lever du soleil, il sembla qu'un de ses rayons eût soudainement pénétré dans son âme; son visage n'était plus aussi sombre, et nous ne tardâmes pas à savoir quelle idée s'était offerte à lui comme une consolation... — Mon pauvre Charles, dit-il à ma mère, sera plus heureux que moi... On ne s'attaque pas à un roi tous les jours : cela le passera.

Il était loin de prévoir que roi et régicides!...

O funestes souvenirs! mes angoisses n'ont pas été moindres que les siennes.

Une fois que Damiens eût été transféré à Paris, tant de gens de justice fréquentaient notre maison, que d'heure en heure nous savions tout ce qu'il disait, tout ce qu'il faisait, tout ce qu'il devenait. Mon père s'enquérait de l'état du prisonnier avec une bien vive sollicitude; sa joie fut extrême en apprenant qu'il était en danger de perdre la vie par les brûlures que le garde des sceaux lui avait faites. Lui annonçait-on que Damiens était malade, cette nouvelle lui faisait autant de plaisir qu'elle causait d'alarmes à la cour, car à Versailles on faisait des vœux bien sincères pour le rétablissement de la santé de Damiens: si sa guérison se fût fait long-temps attendre, je crois que pour l'obtenir on aurait volontiers fait dire les prières de quarante heures, peut-être des neuvaines furent-elles faites à cette intention.

Tout en se berçant de l'espoir que Damiens serait enlevé à la justice des hommes, mon père se familiarisait à son insu avec la pensée qu'il faudrait un jour l'écarteler. Je m'aperçus, du

moins pendant l'instruction du procès, que cette pensée le laissait plus calme; il l'abordait avec moins d'horreur depuis que sa réalisation était plus problable. C'est toujours ainsi : à mesure que s'approche l'événement qu'on redoute, on subit son influence et on ne l'appréhende plus autant, par la conviction qu'on lui appartient. Mon père, persuadé qu'il n'y avait plus qu'à se résigner, s'occupa sérieusement de s'instruire des usages de ses prédécesseurs lorsqu'ils avaient été appelés à exécuter des arrêts contre des criminels de lèse-majesté au premier chef. Le chancelier ayant fait extraire des archives du palais les différens procès qu'il pouvait être utile de consulter dans cette occasion, les mit à la disposition de mon père, et nous les compulsâmes ensemble afin d'y découvrir les règles d'une pratique qu'il ne connaissait pas. Étions-nous embarrassés, s'élevait-il quelque doute au sujet de quelque partie du supplice, nous cherchions d'abord à résoudre le problème, et, si nous n'y parvenions pas, mon père allait le lendemain trouver le garde des sceaux, qui lui expliquait avec bonté ce que nous n'avions pas compris.

Mon père eut avec ce chef de la magistrature plusieurs conférences. Un jour il revint de chez lui avec deux énormes sacs d'argent. — Charles, me dit-il, demain je t'emmène avec moi; nous allons faire un petit voyage, mon ami; et, comme je prétends ne pas me laisser attraper, monsieur Aaron sera des nôtres.

— Monsieur Aaron, le juif? demanda ma mère.

— Oui, monsieur Aaron, le juif.

— Monsieur Aaron, le maquignon? reprit-elle avec étonnement.

— Eh oui, monsieur Aaron, le marchand de chevaux.

— Ah! vous vous adressez bien pour ne pas être attrapé.

— Il ne m'en vendra pas, repartit mon père; sois sans inquiétude, et tiens-nous le déjeuner prêt pour cinq heures: le carrosse part à six, surtout pas de lard... entends-tu?

M. Aaron arriva à cinq heures moins un un quart; à six nous étions dans la voiture de Melun. Nous fîmes halte à Ponthiéri, où nous descendîmes à l'auberge du *Lion d'or*. L'intention de mon père était que l'on nous

servît le dîner à part; mais, sur quelques observations de l'hôtellière et à la sollicitation de M. Aaron, il consentit à manger à table d'hôte. Il se présenta pour y prendre place: à peine était-il assis que tous les voyageurs se levèrent en murmurant qu'ils ne voulaient pas dîner avec le bourreau, que c'était déjà trop d'avoir fait route avec lui. Je crois que mon père eût souffert cet affront sans se plaindre, s'il n'eût deviné sur-le-champ qu'on le lui avait suscité.—Un mot, je vous prie, mesdames et messieurs, cria-t-il aux voyageurs qui se précipitaient en masse vers la sortie de la salle; on s'arrête, on écoute, il continue. — Vous ne voulez pas dîner avec le bourreau, mais sans doute vous ne vous souciez pas non plus de dîner avec un galérien; eh bien, ce monsieur-là bas, qui crie à l'abomination, (en parlant il indiquait un grand monsieur qui portait la bourse, l'épée, le chapeau et les plumes), le grand monsieur se retourna: — Oui, vous monsieur, qui me regardez, lui dit mon père; ôtez votre habit, et je réponds de faire voir la fleur de lis sur votre épaule.

—Insolent! s'écria le monsieur.

— Allons, c'est bien, reprit mon père en se jetant sur lui avec fureur; et en un clin d'œil, il lui eut arraché son habit et déchiré sa chemise. L'épaule était à nu, mais on n'y voyait vestige d'aucune flétrissure. Mon père fut un instant attéré....; on était indigné de son action. Je tremblais qu'il ne se fût mépris : cependant il ne lâchait pas son homme et ne se déconcertait ni de ses menaces ni du bruit qui se faisait autour de lui. — Je suis sûr de mon fait, reprit mon père, revenu de sa stupéfaction; qu'on m'apporte une brosse, la plus rude possible.... Un domestique, présent à cette scène, courut en chercher une; et, dès qu'il l'eut apportée, mon père la saisissant se mit à frotter de toutes ses forces l'endroit où il avait coutume d'appliquer le fer. Au bout de quelques minutes, rien ne paraissait encore; alors il leva le bras, et donna sur la peau un grand coup du plat de la main. Comme il la relevait, la satisfaction la plus complète brillait dans son regard, chacun s'approcha... — Eh bien! avais-je tort? demanda-t-il. Et en effet, il ne s'était pas trompé; car la percussion avait fait

ressortir en traits de vermillon une fleur de lis, dont l'empreinte se dessinait sans équivoque. L'indiscret, couvert de confusion, n'attendit pas qu'on l'expulsât, et mon père, content du dénouement de la mésaventure, n'en dîna que de meilleur appétit.

Le jour suivant avait lieu la foire de Melun: nous y fîmes l'emplète de quatre chevaux superbes, que nous ramenâmes à Paris. Ils étaient depuis environ trois semaines à l'écurie, lorsque, le 22 mars au soir, il était nuit close, on vint avertir mon père que M. de Machault et deux autres messieurs demandaient à les voir; on lui faisait dire en même temps de ne pas se déranger, mais d'envoyer quelqu'un avec un fallot. — Ce fut moi qu'il envoya, en m'invitant à me montrer bien respectueux. Monseigneur le garde des sceaux, me dit-il, est un gros court, avec un front bas et un grand nez, un peu tordu par le bout; il est bien aisé à reconnaître: sa paupière est toujours baissée comme celle d'une chouette; quand il regarde, il n'ouvre pas les yeux. N'oublie pas que c'est à lui que tu dois tes revérences les plus hum-

bles et tes réponses les plus polies. J'aurais pu me dispenser de te le dépeindre, ajouta mon père; tu verras bien celui à qui les autres marquent de la déférence, c'est celui-là.

Pendant cette recommandation, une voix cria dans l'escalier: *M. de Machault s'impatiente!* Je descendis rapidement avec le fallot allumé, et, quand je fus dans la cour, j'y trouvai trois personnes enveloppées dans leurs manteaux jusque par-dessus les oreilles. « — Jeune homme, me commanda l'une d'elles, passez devant, et conduisez-nous... » Une fois dans l'écurie, je remarquai que, de ces trois personnes, une seule avait le chapeau sur la tête, et elle ne ressemblait nullement au portrait que mon père m'avait tracé. Pourtant les deux autres lui marquaient beaucoup de déférence; et ce devait être là monseigneur le garde des sceaux. Mais une circonstance des plus bizarres déroutait toutes mes idées: c'est que, des deux personnages qui se tenaient découverts, il y en avait un dont le signalement était exactement conforme à celui que mon père m'avait donné. Suivant ce que je supposais, ce devait avoir été là monseigneur le garde des

sceaux, qui, par une de ces vissicitudes si fréquentes et quelquefois si soudaines dans les cours, était, comme on dit, devenu d'évêque meunier. En définitive j'eusse été fort embarrassé de choisir pour proportionner mes respects; car peut-être celui qui avait son chapeau ne l'y gardait-il que par principe de santé et sous exception de tolérance, parce qu'il était enrhumé ou frileux. Vu la difficulté de savoir à quoi m'en tenir, je me promis de ne pas faire de préférence, et d'être également poli et respectueux avec tous.

— Vous êtes le fils de l'exécuteur? me dit avec un ton de bénignité remarquable celui qui avait le chapeau sur la tête.

— Qui, monseigneur, répondis-je; prêt à vous obéir.

— A merveille, reprit-il; et ce sont là les bêtes que votre père a achetées pour l'affaire?

— Oui, monseigneur.

— Dieu! comme c'est lourd.

— Oh! bien lourd, répéta le plus grand des trois, qui s'étant avancé vers le râtelier examinait la tête des chevaux. — Quelle mâchoire

véritable caboche flamande, cheval de brasseur! oh! ci c'est avec cela qu'il prétend écarteler...

— Monsieur le maréchal, dit à l'interlocuteur celui qu'à sa figure j'aurais été tenté de prendre pour le garde des sceaux, faites-moi le plaisir de regarder ces jambes.

— Elles ont eu le feu peut-être?

— Eh quoi! M. le maréchal prétendrait-il jeter des pierres dans mon jardin?

— Non, le maréchal a raison, observa le personnage qui continuait de garder son chapeau sur la tête: en fait de jambes brûlées, vous devez vous y connaître, Machault.

— Oh! il est expert, remarqua ironiquement le maréchal; et, sans ce brave Leclerc du Brillet qui est venu fort à propos, il aurait envoyé notre homme *ad patres.*

— Dites plutôt sans l'onguent de Lamartinière. Au surplus, Machault, vous devez en savoir quelque chose; on m'a conté qu'au recollement l'assassin avait adressé au chirurgien des remercîmens sur l'efficacité de son onguent.

— C'est la vérité.

— L'imbécile! il est incroyable que dans cette

situation on veuille vivre; car, je le répète, sans Lamartinière il nous échappait.... Dieu me damne si avant six mois on ne parle partout que de son onguent pour la brûlure. Entre nous, messieurs, il est fort heureux qu'il ait réparé votre faute. Je dis votre faute, cela s'adresse à tous deux, car il m'est revenu que le maréchal n'ait pas tout-àét-fait étranger à la grillade.

— Il ne la désapprouvait pas.

— J'en conviens; dans le premier moment, le péril que venait de courir sa majesté m'avait mis hors de moi.

— Que n'a-t-on rencontré le même zèle dans le peuple! La corporation des bouchers a montré une indifférence des plus coupables. On s'attendait à les voir de leur propre mouvement renouveler la démarche qu'ils firent, quand ils demandèrent que Ravaillac leur fût livré pour l'écorcher vif..... On a fait pressentir leurs intentions au sujet de Damiens, et loin de prévenir nos désirs, ils ont porté l'audace jusqu'à faire répondre par Chéradame, l'un de leurs syndics, que les hommes n'étaient plus les mêmes et que les temps étaient changés.

— Comment! s'écria le personnage que j'avais entendu appeler monsieur le maréchal, c'est une infamie, une rébellion! Des sujets oublier à ce point ce qu'ils doivent à leur maître!

— Il y a félonie, dit M. de Machault en appuyant sur l'expression.

— Aussi, reprit vivement celui qui s'était plaint de la tiédeur du peuple, auront-ils à s'en repentir. On avisera à restreindre leurs priviléges et quelque bonne ordonnance... Mais des soins plus urgens réclament en ce moment toute notre attention. L'assassin est là. Puisqu'il n'a pas succombé, il s'agit d'en terminer avec lui et de rendre sa fin exemplaire. Nous le tenons sain et sauf... Dieu en soit loué!

— Je puis attester, dit M. Machault, qu'il ne fut jamais ni si bien portant ni si gras. C'est un coffre des plus robustes, il est plein de sang, et ma foi la justice ne saurait désirer un patient en meilleur état.

— Tant mieux, c'est ainsi qu'il nous le faut, au moins sommes-nous sûrs qu'il ne nous pétera pas dans la main... Oh! que nous avons eu

bon nez de vouloir qu'il fût nourri à bouche que veux-tu !

— On l'a traité en chanoine : il ne pouvait manquer de se refaire... Aujourd'hui il est à son point, et je réponds qu'il tiendra bon jusqu'au bout. Il y a chez lui de l'étoffe pour résister à plus d'un assaut.

— Ainsi, Machault, vous pensez qu'il supportera le tout?

— S'il le supportera ! il en supporterait le double; et pourvu que l'exécuteur le ménage, il y en aura pour long-temps. Mais avec des chevaux tels que ceux-ci....., j'ai grand peur qu'on ne fasse de la bouillie pour les chats... : n'est-ce pas votre avis, monsieur le maréchal?...

— Certainement, c'est sans feu, sans énergie... ce sont de mauvais limoniers, nourris avec de la drèche; le moindre bidet de mon écurie en ferait plus qu'eux.....; et puis saura-t-on les fouetter? Qui les montera? Des valets de Sanson. S'y entendent-ils? Si nous ne lui envoyons quelques-uns de nos gens, je prévois que cela ira fort mal...

— Oui, mais nos gens voudront-ils? demanda le personnage dont le ton benin et l'air de douceur m'avaient séduit.

— Pourquoi non? repartit le maréchal. Le marquis de Vauclair a-t-il été déshonoré par ce que, voyant hors d'haleine un des chevaux qui écartelaient Ravaillac, il mit le sien à la place et l'aida lui-même à tirer? Il me semble qu'un écuyer peut bien faire ce que fit un gentilhomme...

— Je le sais; mais l'exemple des bouchers me fait craindre...

— Peste soit de la canaille...! Où diable la délicatesse va-t-elle se nicher!

— Et notez bien, observa M. de Machault, qu'on n'exigeait pas d'eux qu'ils l'écorchassent, mais simplement qu'ils demandassent à l'écorcher; on aurait pu les remercier, cela aurait produit un effet merveilleux.

— La livrée sera plus docile, affirma le maréchal. Au surplus, si elle avait des scrupules, il est toujours facile de les lever...

— Eh bien, c'est cela, dit le visiteur dont je ne devinais ni le nom ni la qualité; pour éviter

toute cacade l'on désignera des écuyers, et nous fournirons les chevaux. Que l'on avertisse M. de Brionne.

Ici se termina le colloque. Les trois personnages se retirèrent; je les suivis des yeux jusqu'au coin de la rue Beauregard, où ils montèrent dans un carrosse qui s'éloigna avec la rapidité de l'éclair. Trois jours après, nous reçûmes les chevaux destinés à remplacer ceux que nous avions amenés de Melun. Mon père, en les voyant, haussa les épaules... Cependant ils étaient fringans et bien découplés.

CHAPITRE VIII.

Damiens passe le guichet. — Le curé de Saint-Paul. — Un intrus. — La corbeille du déjeuner. — Un officier de bouche. — Le dernier morceau du patient. — Damiens le refuse. — Il trouve le vin amer. — Il est sur la sellette. — Demandes auxquelles il n'a rien à répondre. — Commencement de la torture. — Faux évanouissement. — Étrange particularité. — Un trait d'ivrognerie. — Atroce observation du docteur Boyer. — Le premier coin. — Le second coin. — Le troisième coin. — Le quatrième coin. — Le cinquième coin. — Le sixième coin. — Le septième coin. — Le huitième coin. — Le repos. — Confrontation. — Gautier et M. Le Maître de Ferrières. — Damiens à la chapelle. — La bénédiction du saint sacrement. — Fatalité extraordinaire. — Un des aides de mon père est empoisonné. — L'arsenic au fond du gobelet. — Le déguisement et la disparition. — Le secret recommandé.

Le lundi 28, nous sortîmes de très-grand matin; j'avais promis à mon père de l'accom-

Bien que j'eusse alors l'ouïe très délicate, je ne pus saisir que ces mots : *le jeu et la vanité perdition de l'homme.... si je n'avais pas dérobé, mon âme serait en repos.*

Cette conversation dura environ trois quarts d'heure; après lesquels, M. le curé de Saint-Paul s'éloigna. En sortant, il se tourna de notre côté, et je m'aperçus qu'il considérait comme avec un air de connaissance et de surprise l'un des hommes que les aides de mon père s'étaient adjoints. Cet homme dont on n'a jamais su le nom, mais à qui l'on avait donné le sobriquet de *Lécreni*, était de petite taille; il avait les yeux renfoncés, mais vifs, le teint livide, les cheveux noirs et luisans, et le front couvert. Quoiqu'il fut vêtu pauvrement, la blancheur et la délicatesse de ses mains semblaient indiquer qu'il n'était pas habitué à des travaux grossiers. Il était maigre et de faible constitution; mais il paraissait tout feu, et ce qu'il y avait de débile en lui s'annonçait plutôt comme l'effet des austérités que comme les traces de la misère. Il se montrait intelligent, et mon père, qui augurait bien de son zèle et de son adresse,

avait déjà jeté son dévolu sur lui pour la survivance de son premier aide, qui, depuis quelque temps fort adonné à la boisson, ne pouvait tarder de payer à la mort les quartiers échus.

A peine M. le curé de Saint-Paul était sorti; Damiens tomba dans une rêverie profonde. Au bout de quelques minutes, il secoua brusquement sa tête, puis il se mit à faire des grimaces et à grincer les dents, comme quelqu'un qui serait fort en colère, mais sans rien dire... Si jamais j'ai pu me faire l'idée d'un démoniaque ou d'un ensorcelé, ce fut en ce moment. Pendant qu'il se tourmentait ainsi, deux valets en livrée apportèrent une corbeille recouverte d'un fin tissu richement damassé. Un gros courtaud, de bonne mine, ayant l'épée au côté, la chair fleurie, le triple menton, la panse bien ronde et le collet brodé, les précédait: il leur ordonna de déposer la corbeille; et s'étant avancé vers le lieutenant de robe courte.... il lui dit d'un ton solennel: C'est le déjeuner! Monsieur le docteur Boyer s'est assuré de la bonne qualité des alimens, et je les ai dégustés moi-même en personne. — Il suffit, répondit le lieutenant à l'offi-

cier de la bouche de Sa Majesté; car tel était le titre du personnage à la face d'incarnat; et le lieutenant, venant à mon père, lui tint ce propos : Si votre homme veut encore prendre une réfection, avant que vous lui donniez quittance des misères de ce monde, il n'a pas de temps à perdre; faites lui offrir le dernier morceau du patient. A ces mots, Lécreni qui était alerte (la graisse ne le gênait pas) sauta sur la corbeille, et d'une main preste il enleva le linge; puis soudain il se répandit une odeur qui embauma la salle, et la vapeur qui s'exhalait était si appétissante pour ceux qui étaient encore à jeun, que chacun en prenait avec son nez le plus qu'il pouvait : je n'avais jamais respiré rien de semblable dans la cuisine de ma mère. Je suis bien sûr que parmi les assistans il y en avait plus d'un qui désirait être à la place du patient, mais seulement pour la réfection. On demanda à Damiens s'il souhaitait donner à son corps quelque nourriture. Il témoigna *qu'il n'avait ni faim ni soif.* Cependant Lécreni ayant pris un flacon et rempli un gobelet sans que personne s'en fût aperçu, tant il avait été subtil, le

porta à la bouche de Damiens qui, cédant à cette prévenante insistance, avança ses lèvres comme pour boire : il ne fit que goûter au liquide et le rejeta aussitôt, en disant *qu'il était amer et que ce n'était pas du vin.* En vérité de dieu, je crois qu'il a peur qu'on l'empoisonne, observa le lieutenant de robe courte. Allons, puisqu'il n'en veut pas, commanda-t-il, éloignez de lui ce gobelet, et ne le tourmentez plus. L'officieux auxiliaire, ne pouvant faire autrement d'obéir à cet ordre, déposa le gobelet sur un guéridon, et pour le moment personne ne parut plus s'occuper du condamné.

Un peu avant huit heures, un des huissiers vint annoncer que Messieurs les commissaires étaient réunis en la chambre de la question. A cet avis, le front de Damiens se rida; il fronça le sourcil, et un profond soupir souleva sa poitrine; ses poignets se fermèrent avec des contractions, jusqu'à faire rentrer les ongles dans les chairs. Il se crispa et éprouva un frémissement dans tout son corps, lorsqu'on se fut emparé de lui pour le replacer dans la couverture, où il était en quelque sorte comme dans un maillot.

C'est ainsi qu'en le portant sur les bras on le monta dans la chambre de la question, où les juges l'attendaient: ils étaient au nombre de six. Mon père me les nomma: c'étaient le premier président de Meaupou, le président Molé, Messieurs Severt et Pasquier, rapporteurs, ainsi que Messieurs les conseillers Lambelin et Roland... Damiens, amené devant eux, dut encore une fois se mettre à genoux: la main sur l'évangile, il fit serment de dire la vérité. Placé sur la sellette, il y subit un dernier interrogatoire qui dura près d'une heure et demie : il répondit avec la même fermeté qu'auparavant. Il déclara que depuis trois ans il ruminait son projet, qui devait être imputé à la mauvaise conduite de l'archevêque et ne lui avait été inspiré par personne. Cette fois il convient que des propos tenus par *des ecclésiastiques ont eu une grande influence sur son esprit;* mais ces ecclésiastiques, il ne les connaît pas; il ne se souvient pas même de quelle nature sont les propos qu'il a entendus.

M. Pasquier lui ayant demandé s'il croyait que dans certains cas la religion permît d'as-

sassiner les rois, il dit qu'*il n'avait rien du tout à répondre.* — Ainsi votre silence prouve que telle est votre croyance, reprit M. Pasquier. — *Je n'ai rien du tout à répondre*, répéta Damiens. — Où vous a-t-on enseigné une doctrine si pernicieuse? est-ce dans les maisons particulières où vous avez servi, ou dans des communautés religieuses? — *Je n'ai rien du tout à répondre.* Comme il exprime l'espoir que le bon Dieu lui pardonnera, on le presse de confesser qu'il s'est laissé induire à penser que son action serait méritoire devant Dieu; il dit pour la quatrième fois: *Je n'ai rien à répondre.* Enfin on lui remontre qu'en pareil cas, se taire, c'est avouer. *Je n'ai rien à répondre*, dit-il de rechef, et il persiste dans son refus de donner des explications.

Dans cet instant on le fit agenouiller et réitérer son serment, et, dès qu'il se fut relevé, on plaça ses jambes dans les brodequins, et les cordes furent serrées avec plus de rigueur que jamais on ne l'eût pratiqué: ce moment est peut-être le plus douloureux de la torture. Damiens commença à jeter des cris effroyables; il parut même s'évanouir. Mais les médecins et chirur-

giens s'étant approchés reconnurent que l'évanouissement n'était pas réel. Damiens demanda à boire; on lui présenta de l'eau. — *Ah! dit-il, ce n'est pas ce qui me remettra le cœur; si l'on y mettait un peu de vin: car il faut ici de la force.* M. de Meaupou ayant permis qu'on le satisfît à cet égard, je courus chercher le vin que j'avais vu déposer sur le guéridon; mais il n'y avait plus rien ni dans le flacon ni dans le verre: qui les avait vidés? Je sus de la sentinelle postée au bas de l'escalier, que celui qui avait pris une telle licence était un mulâtre de la suite de l'exécuteur. — Il n'y a pas vingt minutes, me dit-elle, que ce vieux moricaud sort d'ici...; il n'a fait que paraître et disparaître, mais il ne s'est pas gêné pour lever le coude en ma présence, et sans doute qu'il désirait m'ôter le regret de n'avoir pas pris ma part du régal, car, en s'essuyant la bouche, il faisait une grimace affreuse, et prétendait que ce qu'il venait de boire avait l'odeur de l'ail. La sentinelle ne m'eût pas indiqué la couleur du personnage, qu'à ce trait d'ivrognerie j'aurais reconnu La Blancheur. Il était urgent de réparer sa faute, je me

rendis chez le concierge et le priai de la part du premier président de me donner du vin pour le patient. Il m'en remit une bouteille que je montai aussitôt en la chambre de la question. Damiens ayant bu, se trouva enfin en état de parler : il soutint toujours qu'il n'avait pas de complice, se plaignit des mauvaises façons de l'archevêque et dit : Seigneur Jésus, je vous demande pardon. Lorsqu'on lui eut représenté que ce n'était que le commencement des douleurs dont il pourrait se faire soulager en faisant des révélations, il fit entendre cette exclamation : *Ce coquin d'archevêque!*

On voulait procéder de suite à l'application du premier coin; mais sur cette observation du docteur Boyer, qu'il serait bon, pour que la sensibilité fût entière, d'attendre que l'engourdissement produit par la ligature fût passé, les commissaires décidèrent que l'opération n'aurait lieu que dans une demi-heure. Ce délai expiré, un des aides saisit le maillet, et le coin fut enfoncé. La sensibilité fut aussi grande que les juges pouvaient le désirer; car Damiens jetait des cris épouvantables, mais sans emportement et sans

aucune parole messéante. Pendant qu'il souffrait ainsi, le premier président renouvelait ses interrogatoires, principalement sur le fait des complices. A cette demande, Qui vous a engagé à commettre votre crime? Damiens s'écria: C'est Gautier! C'était la première fois qu'il désignait quelqu'un. On voulut savoir quel était ce Gautier: il déclara que c'était l'homme d'affaires d'un conseiller au parlement, M. Le Maître de Ferrières, chez qui il demeurait, et il fut ordonné que M. Le Maître et Gautier seraient amenés sur-le-champ devant les commissaires. Pendant que le lieutenant de robe courte alla les chercher, la torture continua: il y eut un quart d'heure d'intervalle d'un coin à l'autre. *Au second coin*, Damiens poussa des hurlemens à fendre l'âme, et ne les interrompit que pour nier qu'on lui eût promis de l'argent ou fait concevoir des espérances pour l'autre monde. *Au troisième coin*, il manifesta moins vivement sa souffrance, et dit que Gautier était un homme d'environ cinquante ans; il l'accusa d'avoir dit pendant les troubles, que si quelqu'un pouvait toucher le roi, tout cela serait fini.

Gautier, affirmait-il, avait tenu ce propos devant M. de Ferrières, à l'occasion d'un homme lequel était allé se jeter un soir aux pieds du roi, qui s'en était donné grande frayeur. Damiens ajoutait que Gautier avait alors prétendu que, si ce particulier avait frappé le roi, il aurait beaucoup mieux fait; que c'eût été une œuvre méritoire: sur quoi M. de Ferrières avait dit que cela faisait horreur.

Au quatrième coin, il s'écria: *Seigneurs Messieurs!* et, à cette interpellation: Qui vous a imprimé les principes qui vous ont fait agir? il répondit que c'étaient des misérables à lui inconnus. *Au cinquième coin, premier de la question extraordinaire, il avoua qu'il avait cru faire une œuvre méritoire pour le ciel*, et que c'était le sentiment de tous ces prêtres qu'il avait rencontrés dans le Palais.

Au sixième coin, il s'abandonna à des lamentations dans lesquelles il repassa quelques circonstances de sa vie: — Ah! que ma sœur de St-Omer ne m'a-t-elle laissé faire lorsque je voulais me détruire à force d'émétique! Pourquoi m'ont-ils empêché de me précipiter de la tour de Dunkerque,

ou de me jeter à la mer, comme c'était mon intention! Quand j'étais dans le cabaret de Poperingue, et qu'après la saignée j'arrachai mes bandes, que n'ai-je été le maître de faire couler mon sang! Et l'opium que j'ai pris à Arras, que ne m'a-t-il fait dormir le long somme!... Ah! si, après mon vol, les *Bons fils* de Saint-Venant n'avaient pas refusé de me recevoir, j'aurais restitué, et je ferais aujourd'hui mon salut.... Mon pauvre frère Antoine, c'est pour lui que j'ai dérobé; je ne voulais pas qu'il fût misérable journalier peigneur de laine. Quand je lui achetai pour monter son ménage comme celui d'un bourgeois, et que je me proposais de le nipper, qu'il avait bien raison de dire : à quoi bon tout cela pour des pauvres gens? O vanité!... C'est Dieu qui me punit de m'être moqué de ma petite nièce, parce qu'elle allait à l'église. Que n'ai-je écouté les conseils de mon frère! que ne me suis-je converti à ses instructions! *Les jansénistes n'ont peut-être pas tort.* O la maudite aubergiste de Versailles! m'avoir ri au nez, quand je lui demandai un chirurgien pour me saigner; je n'en serais pas là. Damiens allait de divagations en divagations; son

esprit, comme son cœur, était culbuté et bourrelé; ses discours ressemblaient à de la folie. Il pleura, mais sans montrer aucune crainte de la mort; c'était le sort de sa femme et de sa fille qui l'inquiétait; il plaignait sa famille du déshonneur qui rejaillirait sur elle, et il reprit: O la damnée donneüse d'aventure, si elle ne m'avait jamais regardé dans la main! c'était le diable qui me donnait mon horoscope; c'était Satan. Elle n'a que trop prédit que je périrais de mort violente! Aïe, aïe, mon Dieu! On espérait que, dans le cours de ses lamentations, il lui échapperait quelques paroles dont la justice pourrait faire son profit: aussi se donna-t-on bien garde de l'interrompre. Toutefois, comme il ne cessait pas, et que de ses plaintes il ne sortait aucune lumière, M. le premier président lui représenta que ses jérémiades ne servaient de rien, et qu'il eût à nommer ses complices: il protesta qu'il n'en avait pas.

Au septième coin, il fit la même protestation. *Au huittème et dernier coin*, il s'écria: *Pourquoi ai-je eu l'esprit si faible, le roi étant si doux et si bon!* Il affirma que personne n'avait abusé de la

faiblesse de son esprit; on lui objecta que cela ne pouvait pas être, et au lieu de répondre, il s'écria à plusieurs reprises : *Seigneur mon Dieu!*

Les tortures duraient depuis deux heures un quart, lorsque le docteur Boyer et son collègue avertirent les juges qu'on ne pourrait les prolonger davantage, sans mettre le patient en danger de la vie: — Au surplus, ajouta M. Boyer, de nouvelles étreintes seraient inutiles, car je ne connais aucun moyen de réveiller la sensibilité. M. de Maupeou ayant pris l'avis des commissaires, invita le médecin à tâter encore une fois le pouls du condamné, afin de s'assurer s'il ne supporterait pas quelques coups de maillet de plus; mais l'épreuve n'ayant pas été satisfaisante, il ordonna de le délier et de le mettre sur le matelas. Peu après arrivèrent Gautier et M. Le Maître de Ferrières. Gautier parut le premier: je n'ai jamis été témoin d'un étonnement pareil à celui que lui causa la déclaration de Damiens; il la dénia avec toute l'assurance d'un homme innocent: mais Damiens ne s'étant pas retracté, il ne put éviter d'aller en prison. M. Le Maître de Ferrières jura qu'il n'avait jamais été présent

aux discours imputés à Gautier. Sa noble contenance et la dignité de ses réponses imposèrent à Damiens, qui fut moins précis dans cette confrontation, après laquelle M. Le Maître de Ferrières eut la liberté de se retirer. Tandis qu'on attendait M. Le Maître et Gautier, Damiens demanda s'il ne reverrait pas le curé de Saint-Paul; on fit venir cet ecclésiastique, et, les commissaires s'étant retirés, Damiens resta avec lui dans la chambre de la question près d'une heure; après quoi on le descendit dans la chapelle de la Conciergerie, où il assista aux prières qui furent chantées, ainsi qu'à la bénédiction du Saint-Sacrement qui fut donnée. A l'issue de cette cérémonie, il fut remis entre les mains de l'abbé de Marcilly, docteur de Sorbonne, chargé de l'exhorter seul, en l'absence et jusqu'au retour du curé, que d'autres soins obligeaient de s'éloigner pour un instant.

Ce curé, qui était également un docteur, ne tarda pas à revenir. Nous touchions au moment du départ : mais, par une fatalité bien extraordinaire, mon père se trouva tout-à-coup privé de deux de ses aides. Le vieux La Blancheur, en proie

à des coliques qui lui déchiraient l'estomac, se roulait sur le plancher avec des contorsions et des cris épouvantables... Le médecin et le chirurgien venus à son secours avaient reconnu tous les signes d'un empoisonnement. Le docteur Boyer lui ayant demandé où était son mal, il lui dit qu'il sentait à l'intérieur comme des aiguilles qui s'enfonçaient, et que dans sa poitrine c'était comme si tous les chiens étaient après lui.

— Vous a-t-on fait boire quelque chose? lui dit M. Boyer.

— Ah! je l'ai bu de moi-même, répondit-il en se tordant comme un ver que la bèche vient de couper en deux.

— Qu'avez-vous bu?

— Le vin qui était resté dans le gobelet, c'est ce scélérat de Lécreni..., Et une crise des plus violentes l'empêcha d'achever.

— Où est-il Lécreni? Mon père l'appela, on le chercha partout; point de Lécreni : il avait disparu; tout ce que l'on put savoir, c'est que quelques minutes auparavant un individu en soutane était sorti de la Conciergerie, et qu'il était à peu près de la taille et de la figure de

celui qui s'était éclipsé. Depuis on n'en eut plus ni vent ni nouvelles. M. Boyer se fit présenter le gobelet ; au fond il y avait encore de l'arsenic. La Blancheur avala une grande quantité d'huile et de lait sans en être soulagé ; son état ne faisant qu'empirer, on le transporta à l'hôpital, où d'autres contrepoisons lui furent inutilement administrés : il mourut le même jour. J'ignore si l'on fit des démarches pour découvrir l'auteur de ce crime nouveau ; mais ce que je sais bien, c'est que toute espèce de précautions furent prises pour qu'un événement de cette importance ne transpirât pas dans le public. Il nous fut prescrit d'en garder le secret.

CHAPITRE IX.

Je remplis un message. — Le picotin et la rôtie au vin. — L'enceinte réservée. — Le beau monde et les toilettes. — Dévouement des gens comme il faut. — Le père d'un sénateur. — Les officieux. — Le serrurier du roi. — Ses inventions. — Je ne puis quitter la place. — Ce que je médite. — L'amende honorable. — L'arrivée. — Tentation du greffier. — Le patient à l'hôtel-de-ville. — Éloquence en pure perte. — Un contre-temps. — MM. Molé et Pasquier n'entendent pas raison. — Mon père est envoyé au cachot. — Inutile précaution. — Les horreurs du supplice. — Les médecins s'en mêlent. — Des jésuites s'enfuient. — Ce qu'était Damiens. — Conjectures plausibles. — Je vais étudier la médecine.

Mon père, ne pouvant plus détacher aucun des aides qui étaient auprès de lui, me demanda si je consentirais à remplir un message; il s'agissait de me rendre à la place de Grève, afin de surveiller quelques préparatifs, pour

lesquels il avait donné ses instructions à La Blancheur. La mission n'était guère de mon goût; cependant je crus que, en bon fils, je ne pouvais me récuser; et déjà je m'étais mis en devoir d'obéir, lorsque le greffier, M. Lebreton, courut après moi dans la cour de la Conciergerie: c'était pour me recommander de faire donner l'avoine aux quatre chevaux, qui étaient sous l'arcade de l'Hôtel-de-Ville : — A chacun un bon picotin, me dit-il; et, par dessus, la rôtie au vin pour les animer. Allez vite, et n'oubliez pas, faites-leur manger l'avoine, entendez-vous?—Mon garçon, il faut te dépêcher, me cria l'huissier Peuvret; car, si j'en juge à l'air du bureau, ils vont la gagner tout à l'heure. Je fis diligence, autant que permettait la foule qui dès le lever du soleil avait encombré les ponts et les quais. Ce ne fut pas sans peine que je parvins à m'introduire dans l'enceinte de palissades au milieu de laquelle l'échafaud était dressé. Cette enceinte, construite long-temps à l'avance, formait un carré de cent pieds, ouvert par l'un des angles, pour faire entrer le patient, et par l'un des côtés, pour communi-

quer avec l'Hôtel-de-Ville. Elle était gardée intérieurement par des archers, et extérieurement par le guet à pied. Le guet à cheval était sur la Place-aux-Veaux; les avenues de la Grève, ainsi que les chemins du Palais à Notre-Dame, étaient garnis par les gardes françaises; dans tous les quartiers et principaux carrefours, il y avait de la troupe sous les armes. Je fus moins surpris de cet appareil de guerre que de la riche toilette des dames et seigneurs qui occupaient, jusque dans les combles, les croisées de la place de Grève et des alentours. Tout ce qu'il y avait de beau monde dans Paris s'était donné rendez-vous dans ce quartier. Je rencontrai aussi, parmi les personnes qui aidaient aux apprêts du supplice, force gens comme il faut, qui avaient sollicité la faveur de se mêler aux travailleurs, les uns pour être plus à portée de jouir du spectacle, les autres pour faire montre de dévouement au prince que l'on allait venger. Peut-être il y avait là des courtisans; mais très-certainement on y trouvait de la livrée qui faisait en sorte d'être remarquée : j'y entendis désigner par ses noms

et qualités un Monsieur dont le fils est aujourd'hui comte de l'empire et membre du sénat conservateur. Au nombre de ces officieux était le serrurier du roi, Richer, qui ne pouvait se lasser de faire admirer à tous venans le système de crampons, d'agrafes et de cercles de fer qu'il avait inventés pour assujettir le condamné sur l'échafaud. De si loin qu'il m'aperçut, il vint au devant de moi, et n'eut rien de plus pressé que de me raconter tout qu'il avait fait pour qu'il ne restât plus rien à faire lorsque mon père arriverait ; c'était lui qui avait tout dirigé, tout conduit, et véritablement tant de zèle méritait de ma part de sincères actions de grâce : Dieu sait si je le remerciai de bon cœur. Désormais ma tâche se borna à faire donner l'avoine aux chevaux ; il offrit de me suppléer encore sous ce rapport. J'acceptai son obligeance, et j'essayai ensuite de quitter la place, ainsi que mon père m'avait autorisé à le faire ; mais les flots de la multitude s'étaient tellement grossis qu'il était devenu impossible de se frayer un passage à travers [illegible]masses compactes. Après plusieurs tentatives inutiles pour me dégager, il fallut,

malgré moi, me résoudre à ne pas sortir de l'enceinte. J'allai me poster à proximité de l'égout qui est sous l'Hôtel-de-Ville, et au milieu des attirails de mon père; là, assis sur une caisse que j'avais renversée, la tête posée dans mes mains, je me mis à chercher dans mon esprit la possibilité d'épargner au patient une partie des tourmens auxquels il était réservé : j'avais besoin de cette préoccupation pour que ma situation fût supportable....

Des rumeurs, qui se propageaient et se répandaient de proche en proche, me firent bientôt connaître que Damiens avait quitté la Conciergerie. Il était trois heures un quart, lorsque les commissaires, précédés, suivant l'usage, des officiers et archers du lieutenant de la robe courte, se rendirent à l'Hôtel-de-Ville.

L'arrêt fut lu trois fois en présence du peuple, et chaque fois le cri fut fait par l'exécuteur de la haute-justice, c'est-à-dire par mon père. Damiens, arrivé devant l'église de Notre-Dame, fut descendu du tombereau pour faire l'amende honorable; il répéta mot à mot les termes de la terrible sentence, et les prononça avec

autant de calme que s'il eût récité son chapelet. Le tombereau dans lequel il était, avec ses deux confesseurs, prit ensuite le chemin de la place de Grève, où on le conduisit. Là le greffier, s'étant approché, lui fit cette exhortation : « Damiens, il est temps de faire voir que vous avez profité des avis salutaires que les sages pasteurs et docteurs qui ont la charité de vous assister à vos derniers momens, vous ont donnés; songez que vous avez porté vos mains sanguinaires et parricides sur l'oint du Seigneur, sur le meilleur des rois, et que ces affreux supplices, dont vous voyez l'appareil, suffisent à peine pour apaiser la justice humaine. Songez que la justice divine vous en réserve de plus grands et éternels, si vous persévérez dans votre refus obstiné de révéler vos complices. Cet aveu, vous le devez pour la décharge de votre conscience, pour rendre hommage à la justice et à la vérité, afin de rétablir le calme et la tranquillité dans l'état, dont le salut réside dans la conservation de la personne sacrée de Sa Majesté.... Si vous avez une déclaration à faire, MM. les présidens et commissaires de la

cour sont ici à l'Hôtel, prêts à la recevoir. » Damiens dit qu'en effet il désirait leur parler. Amené devant eux, il dit qu'il demandait pardon à Mgr. l'archevêque de l'avoir insulté, protesta de l'innocence de sa femme et de sa fille, qu'il recommanda à la charité des magistrats, et affirma de nouveau qu'il n'y avait dans son crime ni complot ni complices. Toute l'éloquence des juges et des deux ecclésiastiques fut impuissante pour le déterminer à dire autre chose. Pendant la station à l'Hôtel-de-Ville, les docteurs lui ayant présenté le crucifix, il le baisa plusieurs fois avec respect.

Les commissaires, convaincus qu'il ne ferait aucune révélation, ordonnèrent que l'on procédât sans délai à l'exécution. Aussitôt Damiens fut conduit près de l'échafaud. On devait commencer par lui brûler la main avec du soufre, mais on ne put plus trouver ni soufre, ni plomb, ni poix-résine, ni huile bouillante; deux tenailles, forgées par le serrurier Richer, avaient également disparu. Le greffier alla donner avis de ce contre-temps aux commissaires. Tout le monde supposait, et moi-même tout le premier, qu'ils

en prendraient prétexte pour supprimer des préliminaires cruels, et passer outre à l'écartellement, qui déjà était assez horrible. Mais M. le président Molé et M. Pasquier insistèrent pour que la sentence fût accomplie de point en point; et mon pauvre père, taxé de négligence, fut puni de quinze jours de cachot pour n'avoir pas tenu prêt tout ce qui devait servir au supplice. Cependant il n'était pas coupable, et d'un mot j'aurais pu le justifier; mais je n'osais pas affronter sa colère, en confessant que c'était moi qui, dans le mouvement pour retourner la caisse sur laquelle je m'étais assis, avais volontairement précipité dans l'égout les objets qu'on lui reprochait d'avoir oubliés. J'eus le regret de causer à mon père un grave désagrément, et la douleur de voir que, loin de contribuer à abréger les angoisses du condamné, je ne faisais au contraire que les prolonger. Damiens, que l'on avait déshabillé, attendit assez long-temps près de l'échafaud; il considérait ses membres avec attention, et regardait avec fermeté l'affluence qui l'environnait. Vers les cinq heures on s'était procuré tout ce qui était nécessaire. Alors on monta

Damiens sur l'échafaud, qui consistait en un plancher de neuf pieds en carré élevé à environ trois pieds et demi du sol. Il fut d'abord lié sur cette plate-forme, et ensuite retenu par des cercles de fer qui entouraient le tronc sous les aisselles et à hauteur des hanches. On lui mit dans la main droite le couteau avec lequel il avait commis son attentat; et quand il le tint, on la lui posa sur un réchaud, où elle fut brûlée lentement jusqu'au delà du poignet. La douleur lui arracha un cri terrible qui fut entendu de fort loin. Un instant après il leva la tête, et rejetant le linge dont son confesseur la lui avait couverte, avec une incroyable impassibilité il regarda sa main, sur laquelle on versait par intervalles des cornets de soufre pulvérisé. Le greffier s'approcha alors de lui et renouvela ses exhortations; mais Damiens ayant dit qu'il n'avait aucune déclaration à faire, à ce premier supplice succéda le tenaillement avec des pinces ardentes aux mamelles, aux bras, aux cuisses et aux gras des jambes. A chaque lacération il poussait un hurlement, mais un seul, puis il examinait la plaie avec le même sang-

froid que si c'eût été celle d'un autre. Sur toutes les blessures, à l'exception des mamelles, on versa du plomb fondu, de l'huile bouillante, de la poix-résine brûlante, puis le mélange enflammé de cire et de soufre. Durant ces opérations, il s'écria à plusieurs reprises : *Mon Dieu! la force! la force! Seigneur mon Dieu, ayez pitié de moi! Seigneur mon Dieu, que je souffre! Seigneur mon Dieu, donnez-moi la patience!*

Enfin on fit les ligatures des bras, des jambes et des cuisses pour effectuer l'écartellement. Cette préparation fut très-longue et très-douloureuse, les cordes, étroitement serrées, portant sur des plaies si récentes. Damiens, malgré sa résolution de fermeté, ne put s'empêcher de jeter des cris effroyables; mais il ne s'en considérait pas moins avec une curiosité singulière.

Les chevaux ayant été attelés, les tirades commencèrent, avec les hurlemens du patient. L'extension des membres était si prodigieuse que rien encore n'annonçait qu'ils se détacheraient. Peut-être des chevaux moins neufs et moins fougueux auraient-ils mieux convenu. Cependant ceux-ci étaient montés par d'habiles

écuyers qui s'étaient auparavant exercés à ce manége. Mais, ces écuyers, on les avait fait boire à tel point que, au plus fort des tirades, l'un d'eux qui était ivre, se laissa tomber; ce qui, nonobstant les gémissemens de Damiens, fit beaucoup rire les spectateurs.

L'écartellement durait depuis plus d'une heure sans qu'on en pût prévoir la fin, lorsque le docteur Boyer et le chirurgien, ayant examiné l'état du patient, attestèrent que l'on n'en viendrait pas à bout, si l'on ne facilitait l'action des chevaux, en coupant les nerfs principaux, qui pouvaient bien s'allonger indéfiniment, mais non se rompre. Sur ce témoignage, les commissaires, voyant que le soleil baissait et voulant que le supplice fût terminé avant la nuit, permirent de faire l'amputation, qui fut immédiatement pratiquée d'après les indications et sous les yeux du médecin et du chirurgien. Les nerfs furent coupés aux articulations des bras et des cuisses, et les écuyers recommencèrent de fouetter et piquer leurs chevaux. Cette fois, bien qu'ils ne tirassent pas régulièrement, mais par saccades, on vit, après plusieurs secousses,

se détacher une cuisse et un bras. Damiens regarda encore cette douloureuse séparation. Au dernier bras il expira, mais en pleine connaissance de lui-même; il parla jusqu'à la fin, et à cette heure fatale il eut encore la force de dire au greffier qu'il priait *Messieurs* du parlement d'engager sa majesté à prendre M. Pasquier pour son chancelier, que ce serait un bon choix, et qu'elle ne pourrait mieux faire. Quand on fut certain que Damiens était sans vie, on jeta dans un bûcher le tronc ainsi que les membres épars; et le tout fut réduit en cendres.

Dès le soir même, mon père se rendit en prison; et moi je regagnai le logis où je revins plus mort que vif. Pendant plus d'un mois j'eus une courbature des plus violentes. Chaque nuit je rêvais qu'on me disloquait comme le malheureux Damiens; son image endolorie et sanglante me poursuivait sans cesse : pendant mon sommeil, je le voyais; je voyais les chevaux, les juges, les écuyers, les prêtres, les médecins, les archers; et quoiqué j'eusse entendu La Blanchetur dire que son seul regret serait de mourir sans avoir vu écarteler, je l'estimais heureux

d'avoir été empoisonné assez tôt pour ne pas assister à un pareil spectacle.

Dès le lendemain, un arrêt supplémentaire condamna le père, la mère, ainsi que la fille de Damiens à vider le royaume incontinent, sous peine d'être pendus, et fit défense sous la même peine à ses frères, sœurs ou autres membres de sa famille de porter le même nom que lui. Le samedi 2 avril, l'arrêt principal fut lu et publié à son de trompe dans soixante-et-dix places et carrefours de Paris, par le crieur ordinaire du roi, accompagné des trois jurés trompettes de sa majesté, en présence d'un huissier au parlement, qui suivait la cavalcade, dans un carrosse de place. A chaque station, la mémoire de *Robert-François Damiens, natif de Tieulloi, paroisse de Monchy-Breton, fut vouée à l'exécration.* Et le *quidam* qui, assurait-on, était venu lui parler sous le passage de la chapelle du roi, une demi-heure avant qu'il commît son attentat fut assigné et sommé de se présenter pour subir sa coutumace, c'est-à-dire, pour être écartelé; ce qu'il ne fit pas, et bien lui en prit, car le sort de Damiens n'était pas à envier.

Après la mort de Damiens, il parut une foule d'écrits dans lesquels on débita toutes espèces de fables à son sujet. Il se répandit que dès sa plus tendre jeunesse, il avait fait un pacte avec le diable; que son père, le voyant incorrigible, l'avait plusieurs fois pendu par les pieds pour qu'il rendît le malin esprit; mais que le malin lui tenait trop au corps pour en sortir, comme l'avaient très-bien remarqué les gens de son pays, qui dans leur patois le nommaient *Robert le diale.* La superstition du temps pouvait donner cours à des croyances de ce genre, et peut-être il y avait des gens intéressés à les propager, pour détourner de réfléchir à la possibilité d'un pacte beaucoup plus vraisemblable avec des êtres beaucoup plus réels que le chef des esprits infernaux.

Damiens fit-il des révélations, ainsi qu'on l'a prétendu? je ne le pense pas. Quelques personnes pourtant craignirent qu'il eût parlé; témoins les cinq jésuites qui, sur l'avis que Damiens venait de monter à l'Hôtel-de-Ville, quittèrent furtivement le collége de Louis-le-Grand, et se rendirent en toute hâte à la barrière du Trône,

où les attendait un carrosse et des chevaux qui les conduisirent hors de France.

Mais toutes les procédures commencées se terminèrent promptement; on n'en fit pas de nouvelles, et chacun put se rassurer.

Damiens était-il l'instrument des jésuites? Il avait été leur pensionnaire à Béthune; il avait servi en qualité de valet commun dans leur collége de Paris; il avait vécu parmi eux pendant cinq ou six ans. Dans ses interrogatoires il soutient n'avoir plus de relations avec eux; et sa fille, contradictoirement à ce dire, dépose que le père Delatour est encore son directeur et son protecteur. Il a reçu des marques de bonté du père Delaunay. Toutes les fois qu'il est sans place, c'est aux jésuites qu'il va chercher un refuge, et ils l'ébergent toujours, quelle qu'ait été son inconduite. Un jésuite étant à dîner avec des docteurs de Sorbonne, pendant le repas on renvoie tous les domestiques, même ceux de la maison, et l'on ne garde pour servir à table que le seul Damiens. Si Damiens nomme des jésuites qu'il ait connus, il est à remarquer qu'ils sont morts, ou bien qu'il ne les a pas vus depuis long-temps.

Il ignore les noms de tous ses confesseurs. Au moment de son retour à Paris, il se fait descendre devant le portail des jésuites de la rue Saint-Antoine. La première fois que le président Molé alla à la cour, après l'exécution de Damiens, le roi lui dit : *Si vous pouviez penser un seul instant de qui part le coup que j'ai reçu, tous vos cheveux se dresseraient d'horreur.* Je tiens ce propos de mon avocat M. Maton de la Varenne, homme très-digne de foi, et qui l'avait entendu rapporter par *Doutrelaine*, ancien valet de chambre du président. Plus tard, un jésuite à qui l'on demandait si l'ordre avait été vraiment l'instigateur de l'assassinat, fit cette réponse, que M. de la Varenne fut également à même de recueillir de la bouche de celui à qui s'adressait la question : *Plusieurs le sont, tous l'auraient été, si tous avaient été nécessaires.* Que conclure de tous ces faits? Ajoutez que Damiens était né à proximité d'une ville toute jésuitique (Arras); puis rappelez-vous l'empoisonnement d'un des aides de mon père, aux approches de la question, et il y aura peut-être moyen de former des conjectures plausibles. Quoi qu'il en soit, Dieu

préserve l'empereur d'avoir rien à démêler avec les bons pères, et surtout de souffrir de pareils brouillons dans ses états.

Le vêtement dont Damiens était couvert au moment de son crime, son couteau, quelques fragmens de son écriture, ainsi que les parties du procès qu'on n'a pas jugé convenable d'anéantir, ont été conservés dans les archives du parlement' réléguées aujourd'hui dans les combles du palais de Justice. Les anneaux auxquels le prisonnier fut attaché sont restés scellés dans la muraille, sans doute en attendant le *quidam*. Le cachot où fut enfermé Damiens et qui porte son nom, est dans la portion de la conciergerie appelée *le Grand César:* on y voit encore la table de pierre sur laquelle furent écrits les interrogatoires.

La vue du supplice de Damiens ne fit que fortifier de plus en plus l'aversion que je ressentais pour une profession abominable. Aussi, dès que mon père fut sorti de prison, lui exprimai-je sans détour mes sentimens à cet égard. Il me promit de m'aider à entrer dans une carrière honorable; et comme j'étais toujours résolu à faire des études médicales, il fut convenu que je

me rendrais à Montpellier pour y suivre les cours qui commenceraient avec la seconde moitié de l'année scolaire. Je raconterai dans un autre moment ce qu'il advint de cette résolution.

CHAPITRE X.

Le temps de saint Jacques Clément. — Mollesse et cruauté. — Une remarque intéressante. — Singulière inamovibilité. — Le pire des renégats. — Je suspens mon récit. — Dénombrement curieux. — Personnel de la peine de mort. — Les fonctionnaires et les candidats. — Les pourvoyeurs. — Les préparateurs. — Les arbitres de la vie. — Admis à le devenir. — Cinq cent quatre-vingt-sept mille neuf cent dix. — Un sur treize.

La fin déplorable de Damiens, avec toutes les circonstances qui l'accompagnèrent, est un de ces événemens qu'on n'oublie jamais lorsque, comme moi, l'on a eu le malheur d'en être témoin. Elle est le résumé de tout un règne. Sous Loius XV on était sans doute moins barbare qu'au temps de saint Jacques Clément ou du martyr Ravaillac; mais on était blasé, énervé de toutes manières; et pour des cœurs usés

au sein de cette débauche crapuleuse dont le monarque lui-même donnait l'exemple, ces souffrances graduées par lesquelles on préludait à la destruction du régicide pouvaient être une distraction très-opportune et surtout très-bien appropriée. Mollesse et cruauté vont volontiers de compagnie : c'est une vérité qui pourrait se prouver par l'histoire de presque tous les tyrans; je crois même qu'elle a pris toute la force d'un axiome. Mais il est une vérité bien autrement importante à établir, et celle-ci ressort d'une remarque, qui, je le pense, n'a été faite avant moi par aucun des antagonistes de la peine de mort : c'est que, par la multiplicité des personnes qui l'infligent ou concourent à ce qu'elle soit infligée, cette peine jette dans toutes les classes de la société une foule d'individus qui n'ont plus de morale que la loi, ou ce qui la remplace momentanément aux époques d'anarchie. Je sais à Paris des magistrats qui depuis 1775 n'ont pas cessé de siéger dans un tribunal, et de juger. Depuis trente ans, ils n'ont pas eu la moindre interruption dans leurs services; ils sont en permanence, anarchie

ou non, royauté ou non, république ou non.

D'où vient cette aptitude à rendre indifféremment des arrêts au nom de tous les gouvernemens, et même des arrêts de mort? D'abord de ce que la magistrature est un métier; ensuite, de ce qu'il n'est pas de pire renégat que celui qui, s'étant isolé de cette sensibilité que la nature a mise en nous, est parvenu, en accumulant les sophismes, à s'absoudre des actes qui la révoltent au plus haut degré. Tout ce qui subsiste de la conscience, n'est plus qu'un vain artifice, qu'un échafaudage sans consistance, du moment où la sensibilité, ce principe vital de la conscience, a été étouffée. Ici j'éprouve encore une fois le besoin de suspendre mon récit, pour exposer des faits propres à montrer le monde tel qu'il est sous l'influence funeste du mode de pénalité qui nous régit. Il faut que la plaie soit mise à nu : pour atteindre le but sans détour, je commence par un dénombrement qui fera voir d'un coup-d'œil combien elle est large et profonde. Après cette donnée capitale, j'entrerai dans le détail de quelques signes pathologiques, à l'exposé desquels se rattacheront des épisodes

qui peuvent donner matière à des méditations fort utiles.

PERSONNEL AU SERVICE DE LA PEINE DE MORT.

Pourvoyeurs fonctionnaires publics.

Les magistrats de sûreté.	430
Les commissaires de police.	227
Les commissaires-généraux.	6
Les simples espions, à Paris et dans les départemens.	12,000
TOTAL.	12,663

Démonstrateurs et préparateurs de l'évidence requérant la mort.

Présidens des jury d'accusation.	127
Procureurs-impériaux ou substituts.	254
Rapporteurs près les conseils des divisions militaires.	175
TOTAL.	556

Arbitres de la vie décidant si le glaive tombera, c'est-à-dire tuant par la volonté.

TOUS LES MEMBRES DE LA HAUTE COUR IMPÉRIALE. Les sénateurs, conseillers d'état, membres de la cour de cassation, pouvant tous être appelés à en faire partie, selon leur rang d'ancienneté, on doit la considérer comme composée :

Des princes français et grands dignitaires.	9
Des grands-officiers de l'empire.	29
	38

Report.	93
Du grand-juge.	1
Des sénateurs.	112
Des conseillers-d'état.	58
Des membres de la cour de cassation.	58
Du procureur-général.	1
Des officiers du parquet.	3
Tous les membres des cours de justice criminelle et spéciale, présidens, juges et suppléans, pouvant se joindre aux jurés en cas de partage.	1,254
Les jurés.	7,620
TOTAL.	9,145

VOUÉS A DEVENIR DES ARBITRES DE LA VIE.

Pépinière de la cour de cassation.

Tous les membres des cours d'appel, juges et auditeurs.	711

Pépinière des cours d'appel.

Les juges suppléans, procureurs-impériaux, substituts de première instance.	3,612

Pépinière du conseil-d'état.

Les préfets.	127
Les sous-préfets.	343
Les maîtres des requêtes et auditeurs.	92
TOTAL.	4,885

Ministres directs de la mort avec ou sans forme de procès.

Exécuteurs titulaires.	127	Aspirans	1,270 *.
Aides.	381		762
Suppôts de police en province.	5,080		15,240
Idem à Paris.	1,500		6,000
Gardes-chiourmes, argousins, *etc.*	3,000		3,000
Concierges, geôliers, guichetiers, porte-clefs.	1,500		15,000
Gendarmes.	17,961		17,961
Douaniers.	3,950		23,700
Soldats.	387,000		00,000
Tuant ou voulant tuer par métier.	420,489		82,923

Auxiliaires.

Charpentiers et ouvriers.	381
Charretiers.	127
Taillandiers.	127
Propriétaires logeant les exécuteurs et leur attirail.	127
Auxiliaires	762

* Toutes les fois qu'une place d'exécuteur vient à vaquer, le nombre des demandes pour l'obtenir est au moins de 40 à 50; que l'on juge des places plus lucratives, telles que celles de concierges, geôliers, etc.

Récapitulation du personnel de la peine de mort.

En fonctions.		*Candidats.*
Pourvoyeurs.	12,663	27,249
Préparateurs.	556	82,923
Arbitres de la vie.	9,145	
Admis à le devenir.	4,885	
Meurtriers directs.	420,489	
	447,738	110,172

Au service de la peine de mort, 557,910 individus.

Et dans ce nombre ne sont pas compris, d'après leur effectif, les conseils des guerres, les conseils de révision, les conseils maritimes, les cours martiales, et quarante mille marins, qui fusillent, donnent la cale sèche, la cale mouillée, et infligent d'autres peines sous lesquelles le patient succombe.

La population de la France est de 33,000,000 d'habitans *.

Distraction faite des femmes, elle est de 16,500,000.

Distraction faite des hommes au dessous de 21 ans et au-dessus de 50, elle se réduit à 8,135,806.

Ainsi sur *huit millions cent trente-cinq mille huit cent six* hommes de l'âge de *vingt-un à cinquante ans*, il y en a au moins *cinq cent quatre-vingt-sept mille neuf cent dix* qui sont prêts à devenir meurtriers ou de fait ou d'intention,

* A l'époque où ce tableau fut dressé, la France, c'est-à-dire l'Empire français, se composait de 127 départemens.

c'est-à-dire 1 sur 13; et quand il y a des dissidences politiques, l'unité se convertit promptement en une dizaine, car la masse en disponibilité est énorme. Viennent les circonstances, notre civilisation est si bonne que nous ne manquerons ni de *tapedur* ni de *prevôts*.

Auquel de ces deux états, la civilisation ou la barbarie, appartient une nation dans laquelle il y a un *treizième* de ses membres valides, qui, suivant l'éducation qu'ils ont reçue ou le sort de leur condition, peuvent se classer comme il suit :

Capables de signaler au couteau.

Capables de demander que le couteau tombe.

Capables de prouver que le couteau doit tomber.

Capables d'amener la victime sous le couteau.

Capables de décider que le couteau tombera.

Capables de faire tomber le couteau.

Telles sont à peu près les catégories de ce terrible *treizième* qui existe avec la mission légale de tuer tout le reste. Le dénombrement des

individus qui, grâce aux confiscations, vivent de la peine de mort, ne serait pas moins curieux : en y joignant celui de tous les individus à qui il est licite de vivre du bien d'autrui, peut-être à l'aide de ces documens parviendrait-on à réduire à sa juste valeur ce que Montesquieu appelle l'honneur des monarchies.

Quel calcul est plus effrayant que celui qu'on vient de lire? cependant les symptômes qui manifestent le mal sont plus alarmans encore.

CHAPITRE XI.

Symptômes alarmans. — Les échoppes de la place de la Révolution. — Environs de la place de Grève. — La Cité. — Les jambes de bois et les béquilles. — La tête noire et la montre volée. — Les groupes. — La place du palais de Justice. — Un bureau d'esprit. — La maîtresse à Robillard. — Les soupirans. — La voix de Saint-Just. — Danton galant. — Camille-Desmoulins. — Panis. — David. — Audouin. — Dupuis. — Javogue. — L'austère Lindet. — Collot d'Herbois. — Le carlin d'Antonelle. — L'angora de du Roure. — Les manchettes de Robespierre. — Le perroquet de Cazalès. — Les petits Socrate. — Le bouffon Trial.

Quels sont-ils, ces symptômes? les voici, du moins en partie; car je ne puis prétendre les énumérer tous. Dans le chef-lieu d'un département, l'habitation de l'exécuteur est presque toujours située à l'extrémité d'un faubourg. Eh bien! un malfaiteur élève-t-il une cabane?

c'est le plus près possible de l'habitation de l'exécuteur; un crime est-il commis sur quelque route à proximité de la ville? les premiers sur qui tombent les soupçons sont les voisins de l'exécuteur; quels gens peuplent les approches des prisons, des tribunaux, et des places où l'on supplicie? ordinairement des gens mal famés, des prostituées, des voleurs, des maraudeurs, des huissiers, des recors, des gendarmes, des valets de ville, enfin toute la lie de la population. Les villages à proximité de Bicêtre, et notamment Gentilly, sont infestés de forçats libérés. Pendant la terreur, les échoppes dont se garnirent les alentours de la place de la Révolution et une portion des Champs-Élisées, étaient occupées par des misérables capables de tout.

Les rues qui débouchent sur la place de Grève, ainsi que toutes celles qui l'environnent, sont des repaires et des coupe-gorges : des rogomistes, des logeurs à la nuit, des filous, des courtisanes dégoûtantes, des receleurs, des marchands d'hommes et des mouchards, tels sont les résidens de cet ignoble quartier. Quelle sentine n'est pas la Cité, où se trouvent l'antre de la

police, la Morgue, le palais de Justice, la conciergerie et la place aux expositions! Les rues de la Vieille-Draperie, Saint-Éloi, de la Calandre, le cul-de-sac Saint-Marcel, la rue aux Fèves sont des réceptacles et des égouts de ce qu'il y a de plus immonde dans Paris : on y crie à l'assassin en plein jour, et l'on y détrousse. C'est là que le vice apparaît dans toute sa laideur; j'y ai vu des prostituées avec des jambes de bois et des béquilles, j'en ai vu de borgnes, de manchottes. J'ai pu les remarquer, puisqu'on ne dresse jamais l'échafaud qu'elles ne s'empressent de venir autour former la haie. Il y avait parmi ces créatures une négresse de cinquante ans. Un jour on attachait au poteau onze jeunes filles, la plupart condamnées pour vols domestiques; la négresse, suivant sa coutume, était au premier rang des spectateurs :

— Ain, disait-elle à l'une de ses camarades, en vois-tu beaucoup monter là-dessus, des têtes noires?

— Non, ma fille.

— C'est qu'elles sont honnêtes, les têtes noires.

— Il y a de bonnes gens partout, que dit le Normand.

— C'est qu'elles peuvent aller tête levée, les têtes noires.

— Qui est-ce qui te le dispute?

— C'est qu'elles ont l'âme blanche, les têtes noires.

Tout à coup le colloque est interrompu : — Ah! coquine, ah! sal..., criait un maçon, je t'y prends; elle voulait me soulever ma montre d'argent. Et en même temps il montrait au public une main que son poing vigoureux serrait comme un étau, afin de l'empêcher de s'ouvrir et de lâcher la pièce de conviction. Cette main, on la reconnut à la couleur : c'était celle de la tête noire.

Mais ce n'est encore là qu'un faible échantillon du peuple de la Cité; que l'on se représente rassemblés sur un étroit espace des limiers de police, des gendarmes, des huissiers, des recors, des gardes du commerce, des geôliers, des porte-clefs, des guichetiers, des souteneurs, des espions, d'anciens faussaires libérés, devenus expéditionnaires ou écrivains publics, des bateleurs, des nécromanciens, des tapageurs, et l'on

se fera à peu près l'idée d'une aggrégation qui vit autour de la peine de mort et de ses accessoires, en présence de ses apprêts et à la porte de son sanctuaire.

Jamais, sans doute, la place du Palais ne fut plus curieuse à observer que pendant l'existence du tribunal révolutionnaire : les personnages qui y étaient établis, ceux qui y avaient leurs habitudes, les objets qui frappaient les regards, tout y était en parfaite harmonie avec l'époque. Une peinture fidèle de cette place inspirerait plus d'horreur pour les excès de la révolution et pour les mœurs qui dérivent nécessairement de la peine de mort, que les pages les plus éloquentes. Cette peinture est, sans contredit, au dessus de mes forces : aussi n'essaierai-je point de la tracer; mais j'ai été souvent à même de recueillir des traits caractéristiques, j'ai pu prendre la nature sur le fait; j'ai pu la calquer, la mouler, pour ainsi dire, et je la reproduirai telle qu'elle s'est offerte à moi. Certes, le cadre ne sera pas rempli; je ne me vante pas d'avoir tout vu, tout entendu; cependant j'ai vu et entendu beaucoup, et, à moins d'être le *diable boiteux en personne*,

je n'imagine pas que quelqu'un puisse à cet égard être plus complet que je ne le suis. Au surplus je décrirai peu, je raconterai encore moins; je préfère laisser parler et agir les personnages eux-mêmes, comme ils agissaient et parlaient à l'heure où j'étais à portée de les entendre et de les voir. S'il ne se fût agi que de ménager des susceptibilités, qui me paraissent très-légitimes, j'aurais pu sinon supprimer, du moins adoucir certaines particularités trop atrocement expressives du maximum de la dégradation humaine; mais le dégoût et l'horreur, énergiquement sentis, peuvent encore tourner au profit d'une réforme qu'il convient de hâter par tous les moyens possibles.

Aujourd'hui un bureau d'esprit, dans un bureau de tabac et surtout sur la place du Palais de Justice, serait une véritable anomalie : en 1793 lorsque force gens très-spirituels ne dédaignaient pas de rester au niveau du pavé, afin de se populariser plus aisément, le fait était sans doute moins étrange. Il y avait donc alors un bureau d'esprit sur la place du Palais, et il se tenait dans l'arrière-boutique d'un débit

de tabac dont la renommée allait de pair avec celle de la *Civette*. La citoyenne Guibal, jeune et jolie Languedocienne, était à la tête de cet établissement. Les personnes qui connaissent le dicton populaire devineront facilement l'expression moins honnête, que je rends par un équivalent, en disant que dans le quartier les méchantes langues jugeaient plaisant de l'appeler *la maîtresse à Robillard*. La citoyenne Guibal ne buvait vraisemblablement que de l'eau rougie; mais à Paris on aime à jouer sur le mot, et l'on prétendait qu'à la faveur d'un nez retroussé et de deux grands yeux noirs où pétillait l'étincelle, cette syrène des rives de la Garonne avait attiré dans ses filets le riche manufacturier qui, grâce à une sauce dont il avait seul le secret, fut long-temps en possession de faire éternuer les deux mondes.

J'ignore et je ne me suis jamais trop inquiété s'il y avait quelque réalité dans ce qu'on débitait à ce sujet; mais faux ou vrai, ce bruit profitait à l'achalandage, et la foule des amateurs, séduits par le gentil minois de la marchande, n'en trouvait que plus de montant à son macoubac. On supposait que commanditée par le fameux

Robillard, la citoyenne Guibal avait le privilége d'écrêmer toutes les bonnes veines d'une manufacture justement célèbre. Je ne raconterai pas tout ce qu'on supposait encore, car sans doute on supposait beaucoup ; mais ce que je sais bien, c'est qu'elle vendait le *Virginie* de première qualité et faisait bon poids; à ce titre elle avait la pratique de tout priseur qui hantait le Palais; et je ne manquais pas de lui donner la mienne, chaque fois que mes fonctions m'appelaient dans la Cité, c'est-à-dire plus souvent que je n'aurais voulu, puisqu'alors il ne se passait guère de jour que je ne fusse obligé d'y venir.

J'avouerai qu'il ne me déplaisait pas de voir la citoyenne Guibal; l'aspect d'un beau visage est toujours efficace pour reposer une imagination tourmentée : cependant je ne me risquais jamais à franchir le seuil de la boutique, sans m'être auparavant assuré que la marchande y était seule, ce qui n'avait lieu que bien rarement: elle n'abondait pas à servir le public; et quand, par hasard, entre le cornet et la balance, elle avait un moment de répit, ce court intervalle appartenait à la kyrielle des soupirans qui se

disputaient ses loisirs. Tantôt c'était le doucereux Saint-Just qui s'approchait du comptoir, et de sa petite voix flûtée récitait à la belle Languedocienne un madrigal de sa façon; tantôt c'était Danton, cette grosse face de sybarite en carmagnole, qui s'efforçait de la captiver par un regard voluptueux, et par des propos d'une galanterie de boudoir.

Camille Desmoulins venait aussi à ce rendez-vous des grandes vertus républicaines, et, en présence de la divinité du lieu, il oubliait les sermens qu'il avait faits à sa religieuse au pied des autels. Panis, David, Audouin, Dupuis, Javogue, Granet, et quelques autres membres de la convention, se mettaient sur les rangs avec moins d'avantage, pour faire agréer leur grain d'encens; il n'y avait pas jusqu'à l'austère Lindet qui n'aspirât au bonheur de presser de ses grosses lèvres une main délicate, dont les ardeurs du midi n'avaient point altéré la blancheur; mais le plus fortuné de tous, s'il faut s'en rapporter à la chronique, était le trop fameux Collot-d'Herbois, qui devait cette préférence à ses talens pour la déclamation.

Là du moins, comme sur un autre théâtre, il n'avait pas à redouter un sifflet insolent, et lorsqu'après sa tirade il n'était pas hors d'haleine, il pouvait espérer les honneurs d'un *bis* vivement réclamé.

On voit que la citoyenne Guibal était obligée de se partager entre le tabac et l'amour. De part et d'autre, on faisait queue pour arriver à elle, et de quelque côté qu'elle se tournât, elle ne savait à qui répondre : mais on présumait assez bien de son caractère et assez mal de sa vertu pour penser qu'elle s'y prenait de manière à faire peu de mécontens. J'ai de fortes raisons pour croire qu'elle ne désobligeait personne. Dans son affection enfantine et diffuse, elle s'attachait à tout ce qui plaît ou respire. Elle aimait les fleurs ; c'était à qui lui offrirait les plus belles, et elle ne refusait jamais celles qu'on lui apportait. J'ai vu chez elle l'*hortensia* à son début, et le *datura*, lorsqu'il coûtait un prix fou.

Un ci-devant marquis, le sans-culotte d'Antonnelle, lui avait fait présent d'un carlin qui l'adorait, et elle professait une sorte d'idolâtrie pour un angora magnifique, qu'elle tenait de

la munificence d'un autre Avignonais, le ci-devant comte du Roure, qui, après avoir dévoré un patrimoine immense, s'était coiffé d'un bonnet rouge, par respect pour la mémoire de son grand-oncle maternel le philosophe Bolingbroke. Entre le carlin et l'angora, Robespierre, occupé de leur prodiguer des caresses, eut à déplorer plus d'un accroc fait au jabot brodé par sa Rosalie ou à ses manchettes de point d'Angleterre.

Il ne manquait à cette ménagerie qu'un de ces amusans sapajous, qui faisaient alors les délices de toutes les femmes à la mode; mais il était parfaitement remplacé par le bouffon Trial, qui, le soir, après la clôture du magasin, s'évertuait à divertir par ses gambades le petit nombre des amateurs discrets que le besoin de la considération publique astreignait à une espèce de décorum de pureté. Robespierre, Danton, Camille Desmoulins, Tallien, Julien étaient de ces derniers. Tous étaient gens des plus corrompus, quelques-uns même étaient dans l'âge des passions fougueuses, et ils voulaient qu'on les crût de petits Socrate, exempts des

faiblesses humaines. Pourtant ce n'était pas pour discuter sur les grands intérêts de l'état que ces notabilités, soi-disant démocratiques, se groupaient ainsi en petit comité autour des jupons de la citoyenne Guibal; des motifs bien différens les amenaient à cette réunion, et mille petits soins, des privautés singulières, des complaisances inouïes, entremêlées d'œillades lubriquement expressives, d'éclats de rire prolongés, de fadeurs langoureuses, et de propos lestes, attestaient l'ardeur des tentations érotiques.

C'était une lutte d'amabilité, dans laquelle chacun fournissait sa quote-part. Trial acquittait la sienne en monnaie de singe; il donnait la réplique au superbe et bruyant *kakatoès*, que Robespierre détestait de toute son âme, mais que la belle Languedocienne traitait en enfant gâté. Cet intéressant animal parlait à ravir; il soupirait aussi, et parfois ses accens rappelaient à sa maîtresse de bien doux momens, passés avec un charmant cavalier, le colonel Cazalès, qu'il n'avait pas entendu à la tribune.

Bien que donné par cet aristocrate, à qui il

devait en grande partie son éducation, l'intelligent Jacot, qu'il fallait gratter pour bien faire sa cour, ne représentait pas une opinion, mais un sentiment, celui de la gratitude; car, au milieu de ses triomphes, l'Aspasie de la rue de la Barillerie ne pouvait oublier qu'elle les devait à ce généreux compatriote, qui, après l'avoir dérobée à son profit aux hommages de toute une école, celle de Toulouse, l'avait mise à même de se produire sur cette scène plus vaste où il y a quelques Robillard et une multitude de moindres Crésus, très-capables d'apprécier la beauté et de lui faire des sacrifices qu'elle ne dédaigne pas.

CHAPITRE XII.

La confidente indiscrète. — Les amours de Bernard et de la marchande de vin. — Bernard cause avec mon fils. — Langues perditieuses. — Le bon ouvrier. — Le préservatif des mauvaises fréquentations. — Le Portugal en révolution. — Il n'y a pas de mal à ça. — La grand air fait du bien. — Le perruquier des victimes. — Une chercheuse d'émotions. — Point de préjugés. — Les pendus et les vieux. — Les grasses et les maigres. — Le portrait et la mèche de cheveux. — Le libraire de la guillotine. — Jalousie mal placée. — Les douze de Bretagne. — La liste des cocus et celle des coquines. — La femme du libraire. — La jeune fille qui s'empoisonne. — Le petit Couthon. — La citoyenne Guibal. — Te tairas-tu, polisson d'aristocrate? — Le petit cadeau de Robespierre. — Maximilien joue de la serinette.

Il paraîtra sans doute étrange que je fusse informé de toutes les particularités d'un intérieur dans lequel je ne devais pas être admis. Loin de pénétrer dans le sanctuaire, je ne me permettais, pour ainsi dire, qu'à la dérobée l'accès d'un comptoir que ma présence aurait désenchanté : je tendais mon argent; la citoyenne Guibal me donnait en échange ce que je demandais; je me retirais, et c'était tout. Seulement je remarquai

qu'elle avait hâte de me servir, et, quand je m'éloignais, elle laissait tomber sur moi un regard de compassion dont je ne lui savais pas mauvais gré. J'étais donc très-peu en situation de surprendre les secrets de la citoyenne; mais, suivant l'usage, elle avait une soubrette; et celle-ci, sa confidente obligée, n'avait rien de caché pour une marchande de vin sa voisine, qui, embarrassée de son cœur et de son embonpoint, et peut-être aussi afin de puiser à la source la plus authentique ces détails sur les exécutions dont les Parisiennes du peuple se montrent si avides, s'était jetée corps et cave à la tête d'un de mes aides, qu'elle abreuvait à discrétion. C'était par cet intermédiaire que m'arrivaient des renseignemens que je ne cherchais pas. Bernard était le nom de l'aide, qui aimait beaucoup à jaser : il eut un jour, en ma présence, avec celui de mes fils qui me secondait, cette conversation, dans laquelle chacune de ses paroles trahissait un incroyable abrutissement. Le récit de Bernard, que j'ai transcrit dans toute sa grossièreté originelle, peut être un thème à des réflexions qui tôt ou tard porteront leurs fruits.

—Eh bien! notre bourgeois, lui disait-il, comment trouvez-vous ma grosse? J'espère qu'il y a de quoi palper zet siroter z-avec la particulière; et que pour un quelqu'un qui aimerait la graisse, j'y ai la main. Dame! elle vaut bien mon orangère, celle-là.

—Elle te convient, cela suffit; mais il me semble que vous devriez un peu moins vous afficher.

—Puisque nous avons accordé nos vielles ensemble, ça ne regarde personne; ça fait-i' du tort à quelqu'un? ça empêchet-i' les blés de pousser?

—Non certainement.

—Eh! qu'est-ce qu'i' demandent donc? Les ceux qui ne sont pas contens, qu'ils se bouchent les yeux. Ne faudrait-i' pas vivre en armite pour leur faire plaisir?

—On n'exige pas que vous viviez en ermite, mais vous pourriez garder vis-à-vis du public des ménagemens que je crois nécessaires.

—Le public, le public!

—Vous le scandalisez, le public : entre quatre murs tout vous est permis, mais il est fort inconvenant de se cajoler mutuellement au

balcon de l'entre-sol, comme tu le fais avec ta marchande de vin tout le temps que dure l'exposition. Cela est d'un très-mauvais effet.

— Nom d'un tombereau ! il y a-t-i des langues perditieuses? dire que je nous cajolons ! Nous jabotons, je ne dis pas non ; c'est à la croisée, je ne le renie pas.

— Tu ne dois pas jaboter à la croisée.

— Soyez tranquille, mon bon bourgeois ; on jabote, et on a l'œil sur le *tap* (le tabouret), on veille au grain, mon bourgeois.

— Je n'en disconviens pas, mais ta place n'est pas au balcon.

— Je ne fais-t-i' pas l'ouvrage?...

— Sous ce rapport je n'ai rien à te reprocher.

— Ah ! je la fais, l'ouvrage. Je me plains-t-i' jamais ?

— Je sais que tu es zélé.

— Oui, que je le suis. Nom d'un tonnerre ! à minuit, à midi, à toute heure, dites-moi, « Bernard, j'ai besoin de toi; ou de vous » (c'est comme vous voudrez, je n'y tiens pas); si je suis t-en retard d'une seconde ou d'une minute simplement, je

veut être le plus grand scélérat que la terre ait porté. C'est-i' ça parler? ah ! c'est que je n'y vas pas par quatre chemins. Donnez-moi des créminels, de jour comme de nuit; j'en fais mon affaire. En trouverez-vous beaucoup qui vous patinent, comme moi, le créminel avec aisance et facilité?

—Je conviens que tu n'es pas maladroit.

—Pas maladroit! je crois bien: il n'y en a pas comme moi treize à la douzaine; il faudra qu'il se lève matin, celui qui voudra m'en revendre sur l'article du créminel: ancien et nouveau, je connais tout. Je ne suis qu'un cadet; mais que peu qu'importe? j'ai t-été bercé là-dedans; car, tel que vous me voyez, je suis t-un enfant de la balle, mon bourgeois, et un légitime encore, bou...ment légitime; et sans la révolution je n'en serais pas réduit z-à servir les autres. Sans vous porter préjudice, mon bourgeois, mon père se promenait la canne à la main, il avait la meilleure charge après celle du papa s'entend : car à tout seigneur tout honneur d'abord; et puis je sais trop le respect qu'on vous doit. Je vous respecte, mill z-yeux, vous et votre père, et si jamais il

y en a des ceux qui fassent déshonneur à l'état, et qu'on vous rapporte que c'est Bernard, répondez-leur qu'il en a menti! Après ça l'homme n'est pas parfait.

— Voilà une bien grande vérité.

—Ah! pour des cascades, des bamboches, des ribottes, c'est une autre paire de manches. Qu'on vous dise, « J'ai rencontré Bernard qu'a bu, » c'est bon, c'est pas un défaut; qu'il vous revienne aux oreilles que j'ai z-été z-au vice;... c'est-i' z-encore là z-un défaut? Eh bien! je fais mieux que ça; pour me retirer de toutes les mauvaises fricantations, j'ai z-une connaissance; une connaissance, c'est pas défendu, mon bourgeois. Vous savez que j'ai quitté la marchande de goujons; il n'y avait plus rien à frire avec elle. Du depuis j'ai z-éu la marchande d'oranges; ça roulait: tout pour un jour, je m'ai z-aperçu qu'elle avait z-un gendarme. Je ne suis pas t-un tyran: mais je te lui ai f.... son portugal en révolution, et je me suis t-esbigné. Par après, je me suis dit: Mon garçon, il est impossible que tu restes comme ça; faut faire une fin, et, puisque ça ne peut pas être autrement, ayons t-une femme à

soi seul. La marchande de vin du coin était z-à ma commodité ; je n'en ignorais pas qu'elle était vacante. Elle m'avait vu z-en fonction ; elle se doutait qui que j'étais ; c'était une fameuse épine de moins que j'avais t'à m'ôter. Le premier pas était fait ; j'ai z-allumé z-avec dextérité la marchande de vin, je lui ai z-insinué z-en douceur un compliment z-à ma guise; elle a pris feu comme de la vieille amadou, et comme nous nous avions sous la main, je me suis risqué ; c'est pas un crime ?

—Non, ce n'est pas un crime; cela vaut mieux que de courir : mais cela ne t'autorise pas à tenir une conversation et à rire avec elle pendant que tu es sur l'échafaud.

—Que voulez-vous, mon bourgeois, c'est mon humeur. On ne se fait pas; j'aime à folâtrer, moi.

— Tu pourrais mieux prendre ton temps, et ne pas donner à penser que tu te fais un jeu de l'affliction des condamnés, que tu insultes à leur malheur.

—Je les insulte, rien du tout. A des fois, pendant que je les ligotte, elle m'envoie un verre de vin, je bois à sa santé; ça les écorche-t-i' ? *il n'y a*

pas de mal à ça, Colinette; il n'y a pas de mal à ça.

— Je vois que tu as déjà bu aujourd'hui. Songe à changer de conduite, ou je te ferai chanter sur un autre ton.

—Sacrée potence! comment, mon bourgeois, vous voulez que, par la chaleur, c'te femme me laisse là me pâmer comme une carpe, à tirer la langue et crever la soif.

— Je veux que tu sois à ton poste.

—Ah! pardieu! je ne suis pas si bête; ne faudrait-i' pas rester, les bras croisés, à bâiller aux corneilles, ou bien que j'aille au café, ousque c'est tous mouchards? Les expositions, nous n'avons que ça de bon temps; c'est la seule ouvrage qu'on peut faire à tête reposée; et vous ne voudriez pas que j'en profite? Vous avouez vous-même que pour le reste je suis pas fénian. On n'est pas t-un esclave, non plus.

— Sans être esclave, on peut remplir ses devoirs et ne pas aggraver la sentence par un oubli.

— Je m'avais douté que c'était ça que vous aviez sur le cœur. Ne sont-ils pas bien malades, parce qu'ils auront fait une heure de plus que l'ordonnance ne porte? Une heure de plus au tap,

c'est une heure de moins en prison, et puis la grand t-air fait du bien.

— En attendant, que cela ne t'arrive plus.

— Il y a-t-i' du monde qu'est canaille? ils vous feraient pourtant perdre votre pain. Tenez, sur cette f... place et aux environs, ôtez le dépôt des lois, le citoyen Rondonneau (1), il n'y en a pas un qui vaille les quatre fers d'un chien. Je haïs-ti' les rapporteurs, les dénonciateurs; je les abhorre-t-i'. Tenez, notre bourgeois, je gage que c'est le merlan d'à côté le thiâtre qui vous a fait des narrés. Qu'il vienne à la toilette, gagner ses vingt-cinq centimes à couper les cheveux à la victime; je te le saluerai, le merlan. C'est-i' bavards ces coups de peigne? avec ça qu'il m'en veut, le criquet! Mais, nom de Dieu! puisqu'il est maître d'armes, on s'arrange. C'est-i' ma faute, si la marchande de vin m'a préféré z-à ce perruquier de malheur?... Si les

(1) Sanson commet ici une erreur : le dépôt des lois ne devait pas être alors sur la place du Palais de Justice, puisque nous avons sous les yeux l'*Art de vérifier les dates de la Révolution*, publié en l'an XII, chez Rondonneau, au dépôt des lois, place du Carrousel.

femmes courent z-après moi, j'en peux-ti' davantage?

— Tu es heureux.

— Non, mais c'est que c'est une vérité; je crois que c'est l'état qui veut ça; tellement qu'il y a un jour une citoyenne de la première volée qui m'a fait venir; elle me disait qu'elle cherchait des imotions; des imotions, notre bourgeois; connaissez-vous ça?

— Des émotions, veux-tu dire.

— Oui, oui, des émulsions, c'est ça. Toujours est-i' qu'elle a trouvé ce qu'elle cherchait; car le lendemain, après avoir déjeuné z-ensemble, elle m'a mis dix louis dans la main, que nous avons ribottés avec ce farceur de Jacquot, vous savez bien, Jacquot, que vous avec destitué, parce qu'il faisait des caracolles sur la charrette. A ce moment, je n'avais pas encore ma marchande de vin.

— Il me paraît que c'est une luronne qui n'a pas de préjugé, ta marchande de vin.

— Elle des préjugés! ah bien! oui, ces grasses, c'est comme les sèches, ça n'en a pas.

— Je conçois qu'elle se moque du qu'en dira-t-on,

de la Révolution t'avait remis un portrait et une mèche de cheveux que tu t'étais chargé de rendre à son amant.

— Tout juste! eh bien, le portrait z-et la mèche, elle a tout fricassé.

— C'est affreux.

— Ah! c'est encore des roses; vous verrez qu'à quelque jour la jalouserie l'étouffera. Le matin, si par malheur je mets une chemise blanche ou que je me fasse la barbe : — Pourquoi que tu changes de linge et que tu te rases? me dit-elle. Il y a du dessein z'oujourd'hui. Je vais aller voir la liste chez Tisset. Elle y court, et puis elle revient. —Je ne m'étonne plus si tu veux faire de ton beau, c'est qu'il y a des jeunesses dans la fournée, j'en aurais mis ma main z-au feu. Avec elle, pour avoir la paix, il ne faudrait jamais être blanchement. Au retour de l'expédition elle me saute au cou, elle m'appelle son chat, sa poule; je crois qu'il n'y aura pas de brouille dans le ménage; au bout d'un quart d'heure ça recommence, et c'est encore pis, elle est après moi comme un happe-chair, ou bien, sans faire semblant de rien, elle me tire les vers du nez. Tenez, pour les douze de

Bretagne*, il y avait trois femmes; m'a-t-elle fait une vie? Elle a fait volontiers plus de bruit que les trois femmes ne valaient. — Dis donc, qu'elle me dit, sais-tu que cette femme Désilles c'était une belle créyature, un beau corps de femme ma foi? — Oui, qu'elle était belle. — Et appétissante. Ain, quelle peau! on mangerait ça à la croque au sel. C'est comme du poulet. — C'est comme un cygne véritable. Moi j'y vais sans méfiance, je donne dans la bosse. — Et un dehors de poitrine magnifique qu'elle poursuit. — Je crois bien, ferme comme un gland. — C.ch.n, tu l'as donc touchée? — Non, que je l'ai pas touchée; si je l'ai touchée d'une patte... — A d'autres, on n'est pas si bête qu'on est mal habillée. Je t'ai pas vu que tu lui regardais les épaules? — Fais-toi apporter le panier on te rendra compte sur l'anse. — J'ai pas besoin qu'on me

* Les douze personnes condamnées à mort pour la prétendue conspiration de Bretagne dite de la Rouerie; il y avait parmi elles trois femmes : mesdames de La Motte La Guiomarais, Roland Desclos La Fauchais et la demoiselle Thérèse Moëlien. La dame Roland Desclos est celle désignée ici sous le nom de *Désilles*.

rende compte. T'auras fais de ton galant, de ton aimable : on ne connaît pas le pelèrin! Quand tu vois des épaules comme ça, il y a gros à parier que tu ne penses guère à moi. Ah! vous autres hommes, comme vous seriez attrapés si on ne vous donnait que des vieilles! — Te retournes-tu les sens mal à propos! des vieilles ou des jeunes, quéque ça fait? Je pouvons-t'i' nous donner des rendez-vous? — Il ne manquerait plus que ça, qu'elle me réplique.

Vous me croirez ou vous ne me croirez pas, not' bourgeois, mais c'est le sujet de toutes nos querelles, il n'y a que ça qui nous met z'en bisbille. Si je tâche à nous rapapillotes, que je m'avance pour l'embrasser : — Je n'ai que faire de ton baisement. C'est à l'intention d'une tête de guillotinée qu'elle me jette à la figure en me repoussant, et puis elle est comme un crin, ou bien elle se met z-a faire du boudin dans un coin (bouder), qu'il n'y a plus moyen de l'approcher. Quand je vois que ça dure, je dis : — Bon, tout à l'heure ce sera z-a mon tour de faire du cruel : elle marmotte entre ses dents, les hommes sont pas rares, un de pendu deux de retrouvés. Pour un moine l'abbaye ne fond pas. Il croit

que je m'en passerai : non, non, on ne jeunera pas, mon cadet, on n'a pas jeuné z-avant lui, z-on ne jeunera pas par après, j'en aurai z-à mon service plus que je ne voudrai ; on n'est pas si déchirée, et sans compter le merlan, les gardes de le convention, les huissiers, les griffiers, les gendarmes nationaux, les écrivains et tous les marloux de la rue z-Éloi civils et militaires, il y en a plus d'un qui me fait les yeux doux. — C'est pas malin, ils voudraient licher, ils ont la passion des liquides. — Un homme établi c'est-i' z-un licheur? Sitôt la parole lâchée, je saisis la balle au bond et je la relève : — Un homme établi ! je ne suis plus surpris que t'es si empressée de courir à la liste ; c'est encore un drôle de pistolet que ton Tisset, avec sa guillotine qu'il étale à sa porte ; c'est comme Clément de la cour des Barnabiques ; ils sont bien ensemble, les deux font la paire. — Pourquoi que tu les écornes ? ils font leur commerce ces gens. — Il est joli leur commerce ! — Parce qu'il vendait la liste des cocus, ous qu'il avait mis son père en premier? — Ça t'aurais-t'i z-arrangée, quand il a imprimé la liste des coquines, qu'il t'eût portée dedans? — Il y avait

bien porté sa mère et sa sœur; puisqu'il est libraire, c'est son métier, et chacun gagne bien sa pauvre vie comme il peut : on a assez de mal, l'essentiel est que ça rapporte; l'argent c'est tout, voilà mon opinion. L'argent c'est toujours propre, d'où qu'il vienne. Apporte-moi de la tienne, et tu verras.

Elle souffrirait que je lui aboule ma décade; elle s'y ferait la citoyenne! mais moi, qu'il faut qu'on m'en repasse ou sans ça point de Brenard, vous entendez bien, mon bourgeois, que je n'entends pas de c'te oreille-là... Je suis bon enfant, mais je suis t-a celle qui crache au bassinet, nom d'une pipe, et il n'y a pas de risque que je gâte le métier! Dès que j'ai t-une femme, je la met au pas : chacun sa rente et pas de mauvais plis. Tout dépend du principe qui perd pèche; je ne me gratte pas que ça ne me démange; voilà la raison pourquoi que je fais du jaloux.—Puisque tu prends le parti de ton Tisset, que je lui dis, va-t'en z-avec lui. —Il ne tiendrait qu'a moi, qu'elle répond. — Ah! il ne tiendrait qu'à toi! il m'est avis que t'aime la *raille* (les mouchards); s'il n'avait pas *mangé* (dénoncé), il y a beau jour qu'il aurait fait la gri-

mace au Pont-Rouge. — Il a mangé! — C'est pas une mouche p't-être?—Lui, une mouche! un citoyen z-actif! —Oui, fièrement z-actif; en a-t-i' fait z'incalcérer? en a-t-i' envoyé là-bas!—Oh! avec toi il a bon dos! — Il a bon dos; comment qu'il a les femmes? —Comment qu'on les a?— Informe-toi z-à la libraire du Pont-Neuf, la citoyenne Len.....; il devait protéger son mari, un coup qu'elle s'a éu laissée z-aller z-à lui, brenicle, il est venu l'arrêter. — Pourquoi sont-elles si bêtes? — Pourquoi que la chair z-est faible? Mais c'est pas tout ça, quand il a dressé son éventaire des époux qui se trompent, bien sûr qu'il y avait z'un dessous de cartes. — C'était pour préparer la loi sur le divorce. — C'est-i' pour qu'on se divorce qu'il a divulgué des jeunesses qui ne sont pas mariées? — C'est pour qu'on ne soit pas trompé. — Suffit que tu l'as à la bonne, t'auras toujours une escuse; mais on ne m'ôtera pas de l'idée qu'il y avait là-dedans quelque gabgie; on ne me f....as pas que c'est beau de brouiller des ménages. Et cette fille du traiteur de la rue Germain-l'Auxerois, qui s'a fait mourir avec de la poison, du désespoir qu'il avait mis dans

son livre qu'elle avait des intrigues. Pauvre chère amie, qu'elle était innocente comme l'enfant qui vient de naître! — Le monstre! — Je t'y prends là, eh bien! vas-y, vas-y avec ton monstre! — Prends garde que je m'y fasse mordre, plutôt jamais avoir d'homme.

Elle est sensible dans ce qu'elle est, vous ne vous figurez pas, notre bourgeois, comme elle a bon cœur; aussi, quoiqu'il est dit que la poule ne doit pas chanter plus haut que le coq, je pacifie tant que je peux pour à c'te fin de raccommoder les épinards avant que ça se gâte définitivement, j'y sens mon intérêt, je tâche à la ramener z-à petit feu; petit z-à petit je commence à jouer du radouci, je fais, comme on dit, l'âne pour avoir du son, je vous la mitonne, je vous la caponne, je vous prends ça en manière de musicien, z-en *mi bémol*.—Ain, que je lui coule insensiblement dans l'entonnoir de la parole, voilà pourtant le sujet pour qui que tu me ferais des traits : un homme établi! — Moi! te faire des traits, fichue bête, c'est pour la frime. T'inquiète pas je choisirais mieux mon monde, je suis plus difficile que ça. —Je m'en aperçois; depuis un bout de temps

il se connaît que tu me bats froid, je ne suis-t-i' plus à ton idée? — Oh! ce n'est pas ton défaut, t'es dispos, t'as bon pied, bon œil, bonnes dents; si t'étais comme le petit Couthon, à la bonne heure. — Je ne suis pas un cul de jaque. — Non, t'as tous tes membres. — Que veux-tu de plus? A moins qu'on t'ai z-ingéré que je te fais déshonneur; c'est-i' que je ne suis pas à mes pièces? Qui est valet n'est pas maître, et puis Paris n'a pas été fait d'un jour... Je serais à mon compte, ça peut venir, je serais pas pus fier; je ne dis pas que je frayerais avec le premier venu, un homme en place ça doit tenir son rang; mais je me ficherais autant de boire avec un huissier, avec un brigadier de gendarmes, avec un geôlier ou de sortir avec toi, comme de rien du tout. Ceux qui font fi de moi, ça n'aura qu'un temps, il y a des os et des bas dans la vie; si tu me méprises, il n'y a que faire de chercher midi z-à quatorze heures, rompons la paille, et ni vu ni connu. — Tu n'es pas chiche de mettre le marché à la main. — C'est pas ça, liberté pleine et entière, c'est ma maxime; chacun est libre de son corps; si t'as honte de ton camarade de lit, on se quitte comme

on s'a pris; lâche-le d'un cran et il te lâchera de même.—D'où vient que j'aurais honte de coucher z-avec toi?— Qui sait? un vertigo de femme, la tête n'a qu'à t'avoir chanté que c'est pas bien, t'as p't-être crainte de passer par les langues. — A cause que t'es l'aide-de-camp du citoyen Sanson? Je prends ça sur moi. N'y en a-t-i' pas de celles qui couchent avec Robespierre, qui couchent avec Danton, qui couchent avec Bourdon, avec Amar, avec Vadier, avec Héron? cette citoyenne espagnole de Bordeaux, donna Thérésia*, qui les a tous passés en revue, en fait-elle moins la pluie et le beau temps, en est-elle plus mal regardée? Et sans aller si loin, la marchande de tabac...— La citoyenne Guibal, j'allais te la nommer. — Avec qui ne couche-t-elle pas? ça a cependant reçu de l'inducation, ça lit tous les papiers couramment, en fait-elle plus sa sucrée? bien du contraire; elle en a de toutes les couleurs et elle s'en cache pas : Et fichetre, c'est la rivolution, mon garçon, divertissons-nous fichetre, donnons nous-en pendant que nous y

* Madame T...

sommes, ça ne sera pas toujours fête, fichons notre chemise par-dessus les ponts, la contre-rivolution n'aurait qu'à venir.— Ce n'est pas l'embarras, la petite marchande s'en acquitte bien; en a-t-elle vu, en a-t-elle vu, et en voit-elle encore, sans ceux qu'elle verra! C'est son perroquet qui doit en avoir retenu des belles! S'il pouvait parler, cet animal! — Il ne parle que trop seulement. Un matin est-ce qui ne faisait pas une répétition devant le vertueux Robespierre! Te tairas-tu, polisson d'aristocrate! qu'il lui a crié en colère. C'est la bonne qui m'a rapporté ça; il s'est fâché tout rouge. — Citoyenne qu'il lui disait, je te passe ton toutou, ton matou, tes tourtereaux, ta volière; mais pour ton pataquesce, je ne peux pas le digérer. — J'espère bien que tu ne le digéreras pas, ripostait-elle. Vois donc quel beau plumage! il est tricolore, mon ami; et en même temps elle l'afflattait d'un petit soufflet sur la joue; là-dessus il s'est apaisé, il a pris sa main et il l'a baisée; mais elle maline, ne s'est pas embêtée dans les feux de file... Maximilien, a-t-elle repris avec une voix mourante, en le calinant. — Eh bien! quoi? —

Mon bon, j'ai passé hier sur le quai de la Mégisserie... mais non, j'ose pas, et elle faisait les yeux en coulisse. Ça sait si bien s'y prendre une personne éduquée! — Voyons, dis toujours, qu'y a-t-il sur le quai de la Mégisserie? — Il y a... oh! tu vas me gronder. — Je ne te gronderai pas! — Si fait, tu vas dire que je suis une folle. — Si tu dis des extravagances. — Il y a chez un oiseleur un mulet de toute beauté; j'ai demandé le prix, on n'en veut que cent francs... c'est pour rien; je souhaiterais tant avoir quelque chose de toi, il n'y a que toi qui ne m'as encore rien donné, tu me le donneras, n'est-ce pas mon bon?... Robespierre ne répondait ni oui ni non; mais qui ne dit rien consent; le soir il est revenu avec l'oiseau, et il a eu l'honneur de le seriner le premier. Ce n'est pas toi qui serais si galant, voilà un temps infini que je te tourmente pour avoir un sansonnet ou une margot, ils sont encore à venir... C'est ça des hommes, ça sait vivre, on est à bouche que veux-tu z-avec eux. — Si j'avais comme eux le trésor ou la planche aux assignats, sois tranquille il n'y aurait pas de misère non plus... Mais pour battre monnaie sur

la place de la Révolution, nous n'en sommes pas plus riches, ça ne nous fait pas mal aux doigts les confiscations. — Ça fait-i' un ramage dans cette boutique, d'abord il n'y a pas à dire, à chaque nouvelle connaissance c'est un serin qui lui revient, il y en a plus de cent dans les cages, et elle connaît chacun par son nom : c'est Chabot, c'est Bazire, c'est Châteauneuf Randon, c'est Dumont, c'est Dubois-Crancé, c'est Santerre, suivant le citoyen qui l'a donné. — Quelle mémoire, pour retenir tout ça, et ne pas s'embrouiller!

CHAPITRE XIII.

Une potence entre les deux. — Le lit conjugal. — Le passe-temps de ces dames. — Les deux docteurs et les marchandes du Palais-Royal. — Dangereux spectacles. — La Rougemarre et les ouvriers rouennais. — Frénésies populaires. — Une occurrence bizarre. — Un terroriste très-connu dans Paris. — Sa biographie. — Le marquis de Favras et Fauche-Borel. — Liste de quelques jacobins devenus mouchards. — Fouché, patron, modèle et Mécène. — Léonard Bourdon et la jeunesse d'Orléans. — Le représentant Proste. — Une rixe métamorphosée en conspiration. — Trente nouveaux Pâris. — Lacoste et Jean Bon Saint-André; on leur crache à la figure. — Grand courroux de la Convention et du citoyen Barrère.

Quelle mémoire! s'écriera le lecteur fatigué de l'accumulation de tant de hideux détails; mais je l'ai dit et ne me lasserai pas de le redire, la peine de mort marche à la tête de toutes les dépravations humaines; autour de l'échafaud

se groupent toutes les turpitudes sociales, toutes pivotent autour de la loi sanglante qui rallie et féconde les monstruosités les plus atroces; plus on se rapproche de cette loi, plus on est son ministre direct, plus on s'est familiarisé avec elle, plus aussi on est perverti, à moins d'une grâce d'état toute particulière. Le prevôt et l'exécuteur, le brigand et le lansquenet, sont des êtres également corrompus; il n'y a de différence que dans la forme et dans la position, honorées ou flétries. De part et d'autre il y a un même degré d'immoralité; mais il est une morale de convention, qui pactise avec cette immoralité et l'absout. Il est une société pour qui cette morale est sacrée; pitoyable morale! qui ne subsisterait pas sans une continuelle confusion des idées, sans la plus effroyable incohérence des sentimens; misérable société! dont les membres ne se composent que d'élémens hétérogènes, et qui se croirait menacée dans son existence, si elle ne portait dans son sein des principes de dissolution. Le spectacle des supplices enfante des concupiscences de cannibales; il vicie et gan-

grène tout du bas en haut, du haut en bas, point de condition qu'il ne dégrade et n'avilisse. Entre le juge et son épouse, il y a souvent une potence, et quelquefois un pendu dans le lit conjugal; ce lit pourtant n'est point un tombeau : entre la potence et le pendu la nature s'aguerrit, on s'habitue à jouer avec la corde; bientôt le pendu sera un témoin obligé, et la potence un moyen de se fouetter le sang, un aiguillon de la fantaisie. La famille du juge se perpétue, il a des enfans qui jugeront, et se marieront à leur tour.

La marchande de vin de la place du Palais de Justice n'est malheureusement pas l'unique de son espèce. J'ai connu plusieurs dames de haut parage, des actrices du Théâtre-Français, des cantatrices, des danseuses de l'Opéra, qui, durant les temps de la terreur, avaient des abonnemens de croisée pour les trois places sur lesquelles les exécutions avaient lieu; ces dames y étaient très assidues. Honte à part, il est vraisemblable qu'un de mes aides bien tourné ne leur aurait pas déplu, et qu'avec lui elles se fussent comportées à peu près comme la maîtresse de Ber-

nard. A l'appui de la vraisemblance, je pourrais tracer l'historique de quelques bonnes fortunes qui me sont advenues, mais ce sera pour plus tard.

Pendant que le fatal couteau tombait sur la tête de l'infortuné Arena, dans une des maisons de la Grève, deux jeunes médecins, dont l'un D*** commençait à jouir d'une grande réputation comme opérateur, faisaient une orgie avec leurs maîtresses : l'aspect de la terrible machine, montée à six toises de l'alcôve, théâtre de leur lubricité, ne les empêcha pas de s'endormir dans leurs bras. Ces femmes étaient deux marchandes du Palais-Royal; une d'elles, Rosalie N***, y tient encore un magasin de nouveautés dans une des galeries de bois; j'ai vu cette scène, je l'ai vue de mes propres yeux vue, et dans le temps je la dénonçai à l'autorité, qui enjoignit aux médecins de tenir leurs croisées fermées.

Si les supplices ont une influence que l'on puisse constater, assurément elle se borne à apprivoiser les individus avec le meurtre, à leur inoculer l'habitude diabolique de marier ses images à toutes leurs sensations, soit de

douleur, soit de volupté. Suivant que cette habitude a plus ou moins d'énergie, il peut être ou indifférent ou souverainement délicieux de s'abreuver dans un crâne humain; il y a une forfanterie, un cynisme révoltant qui vont jusque là; ils sont même poussés plus loin parmi la jeunesse qui fréquente les amphithéâtres de chirurgie. Aujourd'hui l'on voit tuer, demain l'on sera un peu moins sensible, demain l'on voit tuer encore, après demain tout ce qu'il y a de sympathique dans l'homme s'est émoussé; un spectacle de plus et un jour plus tard, que l'occasion se présente, et il n'en coûtera plus autant de devenir assassin; voilà comment en France, en Angleterre, et dans presque toute l'Europe, les législateurs se sont entendus à faire l'éducation des peuples. La curiosité commande l'empressement autour de l'échafaud, la curiosité est satisfaite, mais toute cette foule de spectateurs d'un meurtre consommé de sang-froid n'en rapporte qu'une moindre aversion pour l'effusion du sang, avec un commencement de mépris pour la vie des autres et la leur. Il est certaines gens

pour qui nous devenons les hommes modèles, le patient, lorsqu'il est résolu, et moi en tout temps. Rentrés chez eux, les êtres de cette trempe se sentiront un peu plus déterminés que la veille; à la prochaine exécution, ils le seront encore davantage, et ils n'ont garde d'en manquer une. Il n'y a n'a pas plus de six mois qu'à Rouen il fut question de transférer le lieu des exécutions de la place du vieux marché, qui est au centre de la ville, à la Rougemarre, qui est située à l'une des extrémités. « A quoi pensent donc ces gens-là? disaient les ouvriers : comment! il nous faudra courir à la Rougemarre? »

Plus les circonstances dans lesquelles le peuple est ainsi convié à contempler des agonies humaines se multiplient, plus le peuple devient féroce. Bientôt il est possédé d'une frénésie dans les accès de laquelle il ne lui coûte pas plus de tuer que de mourir. C'est une épidémie qui, selon les temps, exerce ses ravages en masse ou en détail. Le carnage religieux de la Saint-Barthélemi, les massacres politiques par lesquels on fit déshonorer les premiers pas de notre révo-

lution, les assassinats légaux des magiciens et des sorcières de la Nouvelle-Angleterre, les meurtres juridiques d'un nombre considérable de malheureux durant ce qu'on appelait la conspiration des noirs à New-York, jettent une affreuse et affligeante clarté sur l'idée que je désire exprimer. Au sein de la Grande-Bretagne, si les crimes atroces ont pullulé, si tous les débordemens, toutes les dépravations possibles, celles même qui, chez nous, ne semblent compatibles qu'avec l'usage de l'éther, les nerfs, le cerveau capricieux et tout l'organisme détraqué de nos duchesses, si, dis-je, dans ce pays, tant d'aberrations sont devenues le partage du vulgaire, c'est certainement parce que la loi y prodigue les sentences de mort, et qu'il fut un temps où elles étaient toutes exécutées. Je m'aperçois que mon idée fixe me poursuit et ne me quitte pas; elle me ramènera malgré moi sur la place du Palais, où je vais encore prolonger la station, d'abord pour raconter plus amplement ce qu'était le libraire Tisset, ensuite pour être témoin et acteur d'une sorte de drame qui se présente comme une occurrence des plus

bizarres entre deux événemens tragiques, dont le premier nécessitera de ma part quelques explications préliminaires.

Le libraire Tisset, dont il est question dans la conversation de l'aide Bernard, était réellement un des êtres les plus pervers de ces temps malheureux. C'était un de ces infâmes qui pour peu d'argent et beaucoup d'impunité se font les satellites et les Séides de toutes les tyrannies. La terreur n'avait pas de plus chaud partisan.

Il affichait alors à sa porte une guillotine enluminée, entre les montans de laquelle étaient inscrits les noms des personnes qui devaient être anéanties dans la journée. Il était l'éditeur de cette liste de condamnés, qu'il vendait à un grand nombre d'exemplaires.

La guillotine de Tisset décorait aussi l'étalage de la plupart de ses confrères, à qui il imposait l'achat de ses sanguinaires publications. Ceux qui ne se souciaient pas de sa marchandise étaient infailliblement dénoncés, arrêtés et jugés; on sait ce que cela veut dire.

Tisset et plusieurs autres éditeurs révolutionnaires étaient des misérables qui n'avaient pas

le premier sou; mais ils obtenaient du crédit parce qu'on les redoutait : ils avaient toujours la guillotine à la bouche.

Avant la révolution Tisset avait mérité d'être pendu en réparation de quelques graves méfaits ; il s'était tiré d'affaire en offrant de servir la police : se faire mouchard était souvent un moyen d'échapper à la corde.

Au moment où l'autorité eut besoin d'un prétexte pour mettre des entraves à la liberté de la presse, Tisset se chargea de fournir les exemples d'une licence effrénée propre à motiver des restrictions : il publia la *Liste des cocus*, et celle *des citoyennes galantes de Paris, filles ou femmes*. Ces deux listes firent jeter les hauts cris, les citoyens s'indignèrent d'un abus pareil, et les ennemis de la presse eurent beau jeu. La fille d'un traiteur, que Tisset avait inscrite dans son odieux catalogue, ne put survivre à cet affront : dans son désespoir elle prit de l'arsenic, et mourut empoisonnée.

Tisset convoitait pour ses plaisirs la femme d'un libraire du Pont-Neuf; il la menaça de faire guillotiner son mari si elle ne répondait

à sa passion; cette femme céda, et le soir même Tisset vint arrêter le mari, qu'il eût envoyé à l'échafaud, si le 9 thermidor n'était venu déranger ses projets. Tisset avait été en relations avec Favras, il avait joué un rôle dans l'intrigue dont ce dernier fut la victime. Depuis cette époque, on l'accusa plusieurs fois d'être un agent de la haute émigration; j'ignore si ce fut à tort ou à raison, mais il était très-certainement une des mouches de Robespierre, et un des agens de Fouquier. Des papiers saisis sur un émigré firent voir que Tisset était en correspondance avec le Suisse Fauche-Borel; cette découverte n'eut pour lui aucune suite fâcheuse: sa guillotine à la main, il prouva qu'il était un excellent patriote.

Qu'est devenu le citoyen Tisset? il ne fut pas thermidorisé; peut-être a-t-il fait comme les Jor.., les Ch..., les Ti..., les Mer.., les Serg..., les Rous..., les Fab..., les Jul...,et tant d'autres jacobins pouris, qui, après avoir été espions pour Barras, sont passés à la solde du gouvernement consulaire, et enfin à celle de l'impérialiste Fouché, leur patron, leur modèle, et parfois leur Mécène.

J'arrive aux explications préliminaires. Le 15 mars 1793, Proste et Léonard Bourdon, si connu par ses vols et ses assassinats, étaient en mission à Orléans, où ils passaient à s'enivrer toute la partie des jours et des nuits qu'ils n'employaient pas à révolutionner cette malheureuse ville. Un soir, le 16 mars, qu'ils sortaient d'un repas civique où ils s'étaient gorgés de viandes et de vins avec les membres de la société des *Amis de la liberté et de l'égalité*, ils s'avisèrent de provoquer la jeunesse orléanaise par les injures les plus grossières et les gestes les plus féroces. Une rixe s'engagea. Léonard Bourdon, dont le collègue s'était enfui dans un jeu de paume de la rue de Lescure, resta seul pour faire tête à l'orage; mais bientôt se voyant serré de trop près par les jeunes gens irrités de son insolence, il voulut se réfugier dans la maison commune, dont la garde, ignorant et son titre et son nom, lui refusa l'entrée. Léonard Bourdon essaya alors de forcer la consigne, en renouvelant ses cris de fureur; mais on repoussa la force par la force, et en se précipitant sur les citoyens en armes qui formaient le poste de la muni-

cipalité, il reçut quelques bourrades et plusieurs coups légers de baïonnette. Pendant cette lutte il proférait d'épouvantables menaces; des jacobins se rassemblent, Léonard Bourdon est promptement secouru; aucune de ses blessures n'est mortelle, mais sa vie, assure-t-il, a été en péril, et il n'a échappé que par miracle; on l'a pris brutalement par le collet pour le secouer avec rudesse, on l'a pris par le *chignon du cou;* il a eu le bonheur d'esquiver par la prestesse de ses mouvemens un coup de baïonnette qui lui était porté dans les reins, et qui ayant glissé sur sa redingote boutonnée a retenti sur le pavé. Quinze baïonnettes l'ont menacé à la fois, il n'a été atteint que d'une seule, à quatre pouces au dessus de l'oreille gauche, et encore son chapeau l'a-t-il préservé. Il a ensuite reçu à un pouce de la tempe une contusion produite par le bout d'un canon de fusil; une large ouverture au bras gauche, et une meurtrissure au bas-ventre, provenaient l'une d'un coup de sabre, l'autre d'un coup de baïonnette paré en partie par une autre baïonnette qui l'avait croisée, par un triple vêtement, et par une lettre qui

s'était trouvée fort à propos dans la poche du gilet. Léonard Bourdon ajoutait qu'on avait tiré sur lui plusieurs coups de pistolet, et qu'il avait entendu les balles siffler à ses oreilles. Ce récit tenait du merveilleux; Léonard Bourdon eut la gloire de l'improviser sur-le-champ, et dès le lendemain il l'amplifia. Il écrivit à la convention que trente nouveaux Pâris l'avaient assailli de toutes parts et percé de coups de baïonnette en lui disant : *Gueux, nous allons te donner ton fait; va rejoindre Pelletier;* qu'il ne devait la vie qu'à son sang-froid et au courage du commandant de la garde nationale, le citoyen Dulac, qui l'avait couvert de son corps.

A la nouvelle de cet attentat, que les meneurs de la montagne avaient peut-être commandé, un frémissement d'horreur évidemment concerté s'élève dans l'assemblée; on crie à l'aristocratie, au royalisme des Orléanais, notamment des administrateurs du département, des membres du district et de la municipalité, qui représentaient l'événement comme une rixe dans laquelle Léonard Bourdon aurait été le provocateur. Barrère démontre non-

seulement qu'il y a eu assassinat, mais encore qu'il a été prémédité depuis long-temps; il rappelle que, la veille même de la prétendue tentative de meurtre, deux autres députés de la convention nationale, Lacoste et Jean Bon Saint-André, passant par Orléans, ont été insultés de la manière la plus grave, et qu'on a poussé envers eux l'irrévérence jusqu'à leur *cracher à la figure;* il dénonce l'existence d'une vaste conspiration, et après avoir déclaré que le même sort attend tous ceux qui ont voté la mort du roi, il en conclut qu'il faut enfin voiler la statue de la loi, laisser sommeiller encore tout projet de constitution, et se proclamer gouvernement révolutionnaire.

Le mot ne fut pas dès lors ouvertement prononcé par la convention, de simples applaudissemens accueillirent la proposition de Barrère; mais il ne fut plus question du projet de constitution proposé par Condorcet; et afin de préparer les esprits, on décréta une adresse destinée à faire comprendre ce que c'est qu'un gouvernement révolutionnaire. En même temps on organisa à Orléans ce gouvernement terrible. Les com-

missaires de la convention furent autorisés à décerner des mandats d'amener et d'arrêt, et à exercer les fonctions attribuées aux officiers de sûreté. Il fut décidé que la procédure contre les assassins de Léonard Bourdon serait faite par les soins du ministre de la justice, puis apportée à la convention; que les prévenus seraient traînés devant le tribunal révolutionnaire; que le maire et le procureur de la commune d'Orléans seraient suspendus de leurs fonctions, mis en état d'arrestation et traduits à la barre; que les gardes nationaux de service au poste de la Maison commune le 16 mars seraient désarmés, arrêtés et déclarés incapables de porter les armes pour la république; et enfin que la ville d'Orléans serait traitée comme rebelle, jusqu'à ce que les citoyens eussent livré les coupables.

CHAPITRE XIV.

Essai du gouvernement révolutionnaire. — Un décret atroce mis à exécution. — La liste des accusés. — Celle des condamnés. — Celle des témoins. — Quarante jacobins de la ville d'Orléans. — L'espoir déçu. — Les juges effrayés. — Les supplians à la barre. — Sublime dévouement d'un Orléanais. — Les barbares ! — J'entre chez la Guibal.

Le décret foudroyant lancé par la convention ne fut que trop bien exécuté; des mandats d'arrêts furent décernés contre trente-deux habitans d'Orléans, qui étaient : Benoît *Couët*, Jacques *Broue de La Salle*, Joseph Hippolyte-Adrien *Buissot; Bussière*, limonadier; *Cacqueray; Dodier, Fouchet, Monceau*, Jean-Henri *Gellet-Duvivier*, Pierre-Etienne *Gombault*, Germain *Grenon, Girard, Houry*, Jacques-Nicolas *Jacquet* le jeune, *Jourdan* fils aîné, Charles *Johanneton* fils, *Marmet, Pères*, J. B. *Poussot*, J. B. *Quesnel*, Charles-Philippe *Nonneville*, Pierre-Augustin-Charles *Tassin Montcourt*, Louis *Thomain, Val-*

lon, *Vignolet*, Martin *Bigot*, Raimond *Renouard*, Pierre *Bureau*, Gabriel *Cretté*, Angélique *Le Guay*, Michel-Jacques-Colas *Malmusse*, Pierre-François-Robert *Ruzé*, et Marie-Charles-Antoine *Saunier*. Vingt-six de ces habitans furent accusés par Fouquier, et comme on ne put d'abord en arrêter que treize, on commença par les juger. Cent quarante témoins acquis d'avance à la condamnation vinrent les charger avec le plus grand acharnement. Les noms de ces soutiens de l'imposture de Léonard Bourdon seront long-temps en exécration à leurs compatriotes.

Les principaux étaient un directeur de la poste aux lettres, *Nicole;* un apothicaire, membre de la municipalité; Emmanuel Frédéric *Besserve;* un cordonnier son collègue *Goulet;* le vicaire épiscopal d'Orléans, Armand *Séquier;* aussi collègue de Besserve; un sculpteur entrepreneur, Pierre-François *Molière;* un commis du commissaire des guerres, *Vigier;* un serrurier de Pithiviers, Louis *Prudhomme;* un nommé Jean-Baptiste *Chenaux;* le commissaire de police Antoine-Joseph *Royer;* une marchande, Elisabeth *Blanchard*, femme de Toussaint *Azon;* les ci-

toyennes *Dumoutier ;* un cordonnier, Pierre *Giau ;* Marie-Véronique et Victoire *Giau* ses filles ; un miroitier, Jean-Gille *Delaguette ;* Marie - Thérèse *Duguer*, femme de ce dernier ; un cordonnier, Louis *Larry ;* la femme *Kausse ;* une fille de douze ans, Henriette *Sendriez ;* le citoyen *Vigoureux* et sa femme, Marie-Jeanne *Gauvier ;* un menuisier, *Odier ;* un tambour, Antoine-François *Castera ;* un faiseur de bas, Philippe *Bossel ;* une lingère, Thérèse *Brinon ;* un pâtissier, Pierre-Aignan *Regnier ;* les citoyennes Pauline et Monique *Caucher ;* la citoyenne *Charolas ;* Etienne *Cochet*, cordonnier ; *Castelan*, menuisier ; Paul *Métras*, cuisinier ; Charles Jacques *Goullu-Privé*, greffier du tribunal criminel ; André *Mayeux*, boulanger ; Denis *Lottin*, menuisier ; Auguste *Cottin ;* Jean *Bertrand Chanonier* fils, menuisier ; Joseph *Chanonnier*, frère du précédent ; Joseph *Béranger*, tailleur ; Louis Auguste *Delaunay*, marchand de paniers.

Le 12 juillet, à quatre heures du soir, fut rendu le jugement qui condamnait à la peine de mort Benoît Couët, agent de change ; Buissot, marchand ; Gellet-Duvivier, marchand de bas ;

Jaquet, vivant de ses revenus; Poussot, recruteur, vivant de ses revenus; Quesnel, musicien; Nonneville, vivant de ses revenus; Tassin-Montcourt, propriétaire; Broue de la Salle, blanchisseur de cire. Tant que durèrent les débats, les accusés conservèrent de l'espoir; mais ils le fondaient moins sur l'équité de leurs juges que sur quelque événement imprévu qui viendrait tout-à-coup changer la face des affaires. Le 3 juillet vers midi, pendant une des séances, une nombreuse décharge d'artillerie se fit entendre à l'occasion de l'acceptation de la constitution dans plusieurs des sections de Paris; les accusés, qui, en ignoraient la cause, se regardèrent les uns les autres avec une apparence de satisfaction indécise. Mais de nouvelles décharges ayant eu lieu, sans que l'auditoire y fît la moindre attention, ils éprouvèrent un mouvement de tristesse. Lorsque l'accusateur public requit contre eux l'application de la loi, ils se jetèrent à genoux en criant qu'ils étaient innocens : ce spectacle empêcha les juges de prononcer séance tenante; l'émotion du public les effraya, ils se retirèrent ; mais

au bout d'un quart d'heure, ils rentrèrent à l'audience, où le président rappela alors à l'auditoire qu'aux termes de la loi les jugemens devaient être prononcés en présence des accusés; mais qu'attendu ce qui venait de se passer, on ne les ferait revenir que pour leur annoncer que l'arrêt était rendu. Le public se montra satisfait de cette déférence pour sa sensibilité.

Le même jour, je reçus l'ordre de tenir mes équipages prêts pour le lendemain. Le 13 à midi, l'échafaud était dressé, l'exécution était pour deux heures. A une heure quarante-cinq minutes, les condamnés avaient entendu leur arrêt, leurs cheveux étaient coupés, la fatale charrette allait sortir de la conciergerie. Un des citoyens greffiers vient m'annoncer qu'une députation de la ville d'Orléans se rend en ce moment à la convention, pour implorer sa clémence, et que le départ sera différé jusqu'à ce que l'on ait appris l'issue de cette démarche; cette nouvelle me remplit de joie, elle se propagea rapidement parmi la foule, rassemblée aux environs du Palais. *Ils sont sauvés, ils sont*

sauvés! Ah! tant mieux! entendait-on de tous côtés; les gens de justice et la force armée qui encombraient les cours, s'associent franchement à cet espoir; plusieurs s'approchent de la charrette pour adresser des félicitations aux malheureux sur leur prochaine délivrance: on croyait généralement que les représentans se laisseraient fléchir. Cependant les parens, les amis, les mères, les épouses, les enfans des condamnés paraissent à la barre de la convention; ils s'arrachent les cheveux, ils déchirent leurs vêtemens: — Grâce! grâce! s'écrient-ils en fondant en larmes. L'un d'eux, d'une voix entrecoupée de sanglots, laisse échapper ces paroles que des soldats haletans de carnage et de sang n'auraient pas entendues en vain.

« Citoyens, c'est au nom de la justice et de l'humanité que nous nous prosternons devant vous; on conduit au supplice nos parens, nos fils, nos frères, nos amis. *L'un d'eux est père de dix-neuf enfans, dont quatre sont sous les drapeaux de la république, et combattent pour elle.* Léonard Bourdon lui-même ne nous désavouera pas. Nous le croyons assez généreux

pour s'unir à nous, afin d'obtenir un sursis qui donne à nos parens les moyens de prouver leur innocence. »

Point de sursis, hurlent les forcenés de la Montagne. — La mort sans délai. — Ce n'est pas par la faiblesse qu'on fonde les républiques. — Nous ne sommes pas juges. Le tribunal n'a prononcé qu'après le plus mûr examen. — Les débats ont duré quinze jours. — On a été aux opinions pendant quatre heures, c'est exorbitant. — Il faut venger la représentation nationale indignement violée dans la personne d'un de nos collègues, exerçant l'auguste fonction de représentant du peuple français.

Ainsi tous les montagnards ont le cœur de Léonard Bourdon : ils sont inexorables. Un Orléanais insiste et demande à marcher au supplice pour son cousin, père de famille respectable. « Président, vocifère la horde sauvage, faites retirer les pétitionnaires. » Un huissier les éconduit de la barre ; on passe à l'ordre du jour ; deux heures après, le fatal cortége se mit en route.... Le peuple était consterné...

D'après les ordres de Fouquier-Tinville, je

devais revenir à sept heures au greffe du tribunal révolutionnaire; à cinq heures je quittai la place de la Révolution : mes jambes ne me portaient plus, il me semblait avoir sur les épaules le fardeau des neuf malheureux qui venaient d'être immolés : chaque pavé m'offrait l'image d'une tête sanglante, je m'avançais comme sur un plancher roulant, et, devant moi, je voyais un abîme au bord duquel je marchais sans cesse. Mon agitation était extrême, je n'avais jamais été saisi d'un trouble semblable; ce fut au point que du pont Tournant au pont de la Monnaie, sans m'en apercevoir, je vidai ma boîte, qui contenait près d'une once de tabac. Arrivé dans la rue de la Barillerie, je reconnais que ma provision du jour s'est épuisée; je veux la renouveler avant de me rendre au greffe, car je ne prévoyais pas combien de temps on m'y retiendrait. Je m'arrête un instant devant l'étalage de Tisset, et je donne un coup-d'œil dans la boutique de la citoyenne Guibal; elle y était seule; j'entre, je m'approche du comptoir; au même instant le sang me monte à la tête, j'éprouve comme une espèce de vertige. — Qu'avez-vous?

me dit la Guibal. — Un étourdissement, je me sens défaillir; et en même temps je regardais s'il n'y avait pas derrière moi un siége sur lequel il fût possible de me reposer; j'aperçois un tabouret et je m'assied. — Vrai Dieu! s'écrie la Guibal, c'est comme un sort, il suffit que j'attende quelqu'un.

— Je vous en supplie, lui dis-je, ayez la bonté de me faire donner un verre d'eau.

— Tout ce que vous voudrez, me répondit-elle, mais vite, vite, ne restez pas là; et elle se mit à appeler Victoire, sa bonne, qui l'aida à me soulever et à me conduire dans l'arrière-boutique, dont elles tirèrent les rideaux.

Ah! reprit la Guibal, je vois ce que c'est, le supplice de ces infortunés vous aura fait du mal; il est bien heureux qu'il ne se soit trouvé personne dans la boutique, cela vous aurait peut-être nui dans l'esprit de certaines gens qui vous reprocheraient votre faiblesse... Mais ne craignez rien, je ne vous trahirai pas.

Quelque habitué qu'on y soit, observa la bonne, cela fait toujours de l'effet. — C'est bon, on ne vous demande pas votre avis... donnez de la fleur

d'orange au citoyen, et n'allez pas bavarder. Puis elle se tourna vers moi. — Citoyen Sanson, dit-elle, ne vous gênez pas, attendez dans cette bergère que vous soyez remis; lorsque vous vous sentirez mieux et que vous voudrez sortir, Victoire vous indiquera la porte qui donne sur l'allée. La citoyenne Guibal alla aussitôt reprendre sa place, et je ne tardai pas à entendre la voix d'un homme qui causait avec elle.

CHAPITRE XV.

La lettre mystérieuse. — Conjectures. — Déclaration des droits de la femme. — Le pendant. — Plaisanterie sérieuse. — Ce que les femmes ont gagné à la Révolution. — Force et faiblesse. — La moitié du genre humain. — Trait de sensibilité. — Le récit d'un triomphe. — Le club monarchique et La Fayette. — Le myrte et les roses. — Tendres sollicitudes. — Conservez-vous pour la république !

SCÈNE PREMIÈRE.

LA GUIBAL ET LE CAUSEUR.

LE CAUSEUR.

Eh bien! aimable Laure, que dites-vous de cette lettre?

LA GUIBAL, *lisant.*

« Je me présenterai chez vous vers une heure; » ayez la bonté de me recevoir et de m'accorder

» un moment d'entretien ; je vous mettrai à même » de rendre un grand service à la France. »

(*Elle rit.*) Ah! ah! ah! quel grand service : une femme! c'est par trop comique. Peut-être est-elle comme cette reine des Amazones, qui souhaitait avoir de la race d'Alexandre-le-Grand.

LE CAUSEUR.

Où allez-vous chercher vos comparaisons? cela n'a pas le sens commun.

LA GUIBAL.

Eh! eh! on ne sait pas : si elle n'était venue à Paris que pour s'y faire faire un petit républicain, seriez-vous assez cruel pour l'accabler par un refus ?

LE CAUSEUR.

Trève de plaisanterie.

LA GUIBAL.

Je ne plaisante pas ; il n'y a rien de si naturel que cet enthousiasme de notre sexe pour les héros de l'humanité. Qui a mis plus d'énergie que vous à défendre les droits de l'homme, la liberté, les droits du peuple ? Oh! citoyen, il ne vous manque plus qu'une gloire.

LE CAUSEUR.

Laquelle, mon amour?

LA GUIBAL.

Celle d'avoir fait proclamer les droits de la femme. (*Ici l'interlocuteur se penche sur le comptoir pour parler à l'oreille de l'interlocutrice.*)

Vous n'êtes qu'un libertin.

LE CAUSEUR.

Oh! je conviens que nous avons de très-grands torts; nous avons fait notre déclaration et nous n'avons pas songé à la vôtre.

LA GUIBAL.

Fi! que c'est vilain d'être égoïste à ce point... Nous ne sommes pas du tout édifiées de cet oubli de votre part. Vous avez manqué au devoir de la reconnaissance, aux lois de la galanterie; les femmes méritaient des droits particuliers.

LE CAUSEUR.

Elles méritent des égards; quant aux droits,

l'empire qu'elles exercent sur nos cœurs les comprend tous sans exception.

LA GUIBAL.

Charmant! charmant! mon cher Paul; mais, encore une fois, vous avez votre déclaration, et il faut absolument que nous ayons le pendant.

LE CAUSEUR.

Vous tenez donc beaucoup au pendant?

LA GUIBAL.

Vous ne pouvez pas nous le refuser : que l'on nous compte pour rien dans l'Etat, vous conviendrez avec moi que c'est le comble du ridicule; je vais plus loin, il est odieux que nous ne soyons pas représentées; c'est une indignité, une horreur.

LE CAUSEUR.

Mais à bien considérer, je crois que vous seriez fort susceptible de répandre la lumière dans nos assemblées.

LA GUIBAL.

Ne parlez donc pas contre votre façon de

penser, il ne m'échappe pas que vous riez sous cape.

LE CAUSEUR.

Je ne ris pas le moins du monde; au contraire, je partage entièrement votre avis, et si jamais la question s'agite en ma présence, soyez-en sûre, j'opinerai de toutes mes forces pour que le corps des femmes soit représenté. Comment donc! c'est un corps fort respectable que le corps des femmes! Je ne puis vous voir sans le trouver adorable, moi: oui, bel enfant, adorable, c'est le mot.

LA GUIBAL.

Le badinage vous plaît, poursuivez.

LE CAUSEUR.

Je vous proteste que ce n'est point un badinage.

LA GUIBAL.

Savez-vous, mon cher Paul, qu'il y a parfois de l'esprit dans ce corps?

LE CAUSEUR.

Parfois, c'est trop modeste; dites souvent;

toujours; esprit de corps, esprit malin, esprit subtil, vous êtes des lutins, et je suis persuadé que si vous aviez voix au chapitre, vous nous donneriez du fil à retordre.

LA GUIBAL.

Il est très-probable que la république n'en marcherait que mieux.

LE CAUSEUR.

Je ne le conteste pas; d'abord les femmes ont une présence d'esprit admirable, leurs organes sont plus déliés, plus délicats que les nôtres; elles sont douées d'une finesse de tact et d'une perspicacité exquises : leur sensibilité est à la fois la plus vraie et la plus profonde, les impressions qu'elles reçoivent sont si vives, c'est le feu, l'électricité, la poudre qui s'embrase à la moindre étincelle, et l'explosion est sublime.

LA GUIBAL, *riant.*

Ah! ah! ah! avec quelle promptitude vous allez de la raillerie mal déguisée au panégyrique le plus complet! Modérez vos transports, je craindrais que vous ne vinssiez à faire explosion.

LE CAUSEUR.

Les femmes! elles ont la rapidité de l'éclair; elles valent mieux que nous, les femmes : quelle spontanéité en tout! Pendant que nous nous tuons à délibérer, elles ont déjà saisi toutes les nuances qui nous échappent, leur arrêt est prononcé avant même que nous ayons accordé la raison avec le sentiment de notre propre conscience.

LA GUIBAL.

Ainsi désormais vous voterez et vous écrirez pour que nous fassions partie de la représentation nationale?

LE CAUSEUR.

Je ne vous le promets pas, ce serait faire trop beau jeu à la clique qui voudrait étouffer ma voix et briser ma plume.

LA GUIBAL.

Vous reculez donc devant la vérité, partant vous abjurez cette jolie devise dont vous m'avez tantôt donné l'explication.

LE CAUSEUR.

Moi reculer! mes écrits seront toujours destinés à dévoiler les complots, à démasquer les traîtres, à proposer des vues utiles; en vain me représenterait-on comme un factieux, un anarchiste, un buveur de sang, un ambitieux qui vise au pouvoir suprême, je ne veux être ni tribun, ni triumvir, ni dictateur; je ne veux que la liberté, l'égalité, la fraternité, je veux le règne de la justice, et je me dévoue au genre humain.

LA GUIBAL.

Dites plutôt au genre masculin, vous lui sacrifiez tout, et en attendant ce pauvre genre féminin est opprimé, anéanti, ni plus ni moins que sous l'ancien régime.

LE CAUSEUR.

Ne vous inquiétez pas, cela viendra; vous aurez vos institutions; le bienfait de l'égalité ne sera plus illusoire: il se prépare, on élabore d'importantes améliorations; le génie de la liberté est le plus fécond de tous, les grandes pensées philantropiques sont à l'ordre du jour.

Vous ne pouvez vous dissimuler que cela prend figure, car déjà la loi honore les cohabitations maritales pour lesquelles elle n'exige plus de vaines formalités : les citoyennes de tout âge sont admises dans les clubs, vous êtes reçues à la barre de la Convention, l'enceinte des tribunaux vous est ouverte; dans les écoles, dans les bains publics, plus de distinction entre les sexes, plus de fausse pudeur; aujourd'hui il dépendrait de vous d'aller à l'école de natation, et de vous montrer à la foule des baigneurs avec tous les charmes d'une beauté sans voile. Tant de brillans avantages conquis en peu de temps ne seraient-ils rien?

LA GUIBAL.

Mais, mon ami, c'est toujours vous qui gouvernez, vous êtes toujours nos tyrans, nous ne faisons que ce que vous nous laissez faire; avez-vous consulté notre volonté?

LE CAUSEUR.

Jusqu'ici on a cru pouvoir s'en dispenser, c'est sans doute un abus.

LA GUIBAL.

Il n'en est pas de plus criant.

LE CAUSEUR.

Aussi je le déplore.

LA GUIBAL.

Et vous hésitez à l'attaquer de front.

LE CAUSEUR.

Je vous le répète, c'est une croisade dans laquelle je ne m'embarquerai pas volontiers. Certes, il me serait fort agréable de marcher sous votre bannière; mais voulez-vous que l'on s'égaye à mes dépens, que les ennemis de la patrie saisissent l'occasion d'une burlesque initiative pour en faire des gorges chaudes?

LA GUIBAL.

L'immortalité vous épouvante.

LE CAUSEUR.

L'immortalité de Don Quichotte.

LA GUIBAL.

Comment! il ne vous sourit pas d'être notre

libérateur ! ne sommes-nous pas la moitié du genre humain ?

LE CAUSEUR.

Oui, la plus intéressante moitié, mais vous n'avez pas....

LA GUIBAL.

Ce qui fait votre faiblesse.

LE CAUSEUR.

Dites notre force.

LA GUIBAL.

Nous ne l'avons pas ? nous l'avons quand nous voulons, et plus d'un conventionnel rébarbatif à la tribune, se laisse ailleurs mener par le bout du nez.

LE CAUSEUR.

C'est vrai, vous avez le privilége de nous adoucir ; celui-là n'a pas été aboli, et il ne le sera jamais.

LA GUIBAL.

Les plus terribles sont ceux qui s'humanisent le plus facilement. Sortez-les de leurs affaires,

ce sont des hommes comme les autres, mais il faut les sortir de leurs affaires. Avez-vous jamais vu personne de plus doux, de plus complaisant, de plus affable qu'Amar? Saint-Just n'a-t-il pas un ton délicieux? qui est plus sensible, plus compatissant que Robespierre? et vous-même, mon cher Paul, vous ne donneriez pas une chiquenaude à un enfant; le jour où ce caniche fut écrasé à ma porte, j'en souffrais pour vous.

LE CAUSEUR.

Pauvre animal, je l'entends encore.

LA GUIBAL.

Ses cris vous perçaient le cœur.

LE CAUSEUR.

Ils étaient déchirans.

LA GUIBAL.

Allons, mon ami, vous qui êtes si bon, montrez vous touché de notre sort, promulguez nos droits, il y aura de l'écho en France, ils seront décrétés par acclamation, j'en ferais la gageure. Si vous réussissez, quel triomphe! vous cueil-

lerez encore ces palmes que le peuple ne décerne qu'à la vertu. Quand un jugement solennel eut confondu vos vils délateurs, lorsque vous fûtes reconduit au sein de la Convention, et que de toutes parts sur votre passage retentissaient les applaudissemens et les cris unanimes de *vive la république*, je remarquai votre front; comme il était rayonnant sous le rameau de chêne qui l'ombrageait ! vos traits s'épanouissaient, votre œil brillait en voyant autour de vous les citoyens agiter leurs chapeaux, et les bonnets de liberté voltiger dans l'air en signe d'allégresse; votre lèvre ne frémissait plus de rage, comme cela vous arrivait autrefois quand on parlait devant vous de La Fayette et du club monarchique.

LE CAUSEUR.

Ma lèvre frémissait ?

LA GUIBAL.

Comme encore à présent : que vous êtes vilain ! Si vous saviez quel air cela vous donne, vous ne vous mettriez jamais en colère. Le contentement

vous change tout-à-fait : vous n'êtes plus le même, c'est inexplicable; mais vous étiez superbe pendant votre marche triomphale. Ce n'étaient plus ce front livide, cette mine terreuse qui feraient soupçonner que vous êtes en proie à des soucis rongeurs. O mon cher Paul, que serait-ce de la métamorphose si, pour récompenser de généreux efforts, une main blanche posait sur votre tête le myrte et la rose tressés en couronne ! Oh! alors comme votre teint s'éclaircirait, vous renaîtriez à la vie, vous seriez un dieu. Eh bien, cela ne vous tente pas?

LE CAUSEUR.

Non, mais cela me prouve que je dois prendre soin de ma santé.

LA GUIBAL.

Et vous ferez bien, si vous ne voulez pas qu'un de ces quatre matins Paris ait la douleur de vous voir porter au Panthéon.

LE CAUSEUR.

Le plus tard sera le mieux.

LA GUIBAL.

Vous dépérissez visiblement, vous n'aurez bientôt plus que la peau sur les os : d'honneur vous ne vous ménagez pas assez.

LE CAUSEUR.

Ce sont les veilles et les tracas.

LA GUIBAL.

Si vous continuez vous n'irez pas loin. Conservez-vous pour la république et n'oubliez pas que nous avons des vues sur vous.

(Au moment où la marchande achève ces mots, une personne entre dans la boutique.)

CHAPITRE XVI.

La première des vertus républicatnes. — Une réunion d'hommes d'état. — La seconde lettre. — Une aventurière. — Elle est malheureuse. — Le nombre fatal. — Absurdes terreurs. — La volière. — Une leçon de physique. — Les préjugés. — Le système d'épuration. — Le Cincinnatus bibliophile. — Aimez-vous les oiseaux? — Les homonymes de Danton et Robespierre. — Baisez, petit fils, petit mignon. — Le dîner près de l'échafaud.

SCÈNE II.

LA GUIBAL, LE CAUSEUR, LA SŒUR DE CELUI-CI, UN OISEAU.

LA GUIBAL.

Salut, citoyenne; vous arrivez fort à propos, j'étais en train de gronder votre frère.

LA SŒUR.

Paul! et à quel sujet, s'il vous plaît, citoyenne? en quoi aurait-il mérité votre courroux?

LA GUIBAL.

C'est sur sa santé que je lui fais la guerre.

LA SŒUR.

En ce cas, ma bonne amie, grondez-le bien fort, vous serez peut-être plus heureuse que nous, car à la maison on le prêche assez pour qu'il se rafraîchisse.

LE CAUSEUR.

Pour qu'il se débilite, n'est-ce pas? système des tisanes.

LA SŒUR.

C'est ton bien que l'on veut.

LA GUIBAL.

Il se tue.

LA SŒUR.

Vous avez mille fois raison, et il se tue, pour qui? pour des ingrats. Quand il sera mort, on lui en saura bien plus de gré. La politique l'ab-

sorbe tout entier, il ne dort, il ne mange plus, il se tourmente, il s'agite, il en perdra la tête.

LA GUIBAL.

On n'est pas bourreau de soi-même à ce point.

LE CAUSEUR.

L'abnégation est la première des vertus républicaines.

LA GUIBAL.

Vous êtes un bourreau.

LA SŒUR.

Je suis persuadée qu'il ne s'est pas couché cette nuit; quand il ne rentre pas, ma belle-sœur et moi nous sommes d'une inquiétude...

LE CAUSEUR.

Tu vois que je ne suis pas perdu.

LA SŒUR.

C'est bien, mais il faut faire vie qui dure et tu te brûles le sang.

LE CAUSEUR.

On n'est pas toujours maître de son temps.

Robespierre, Saint-Just, Trial et moi, nous avions à concerter de grandes mesures, nous nous sommes réunis à Maisons, la séance a été longue, elle ne s'est terminée qu'à six heures du matin. Les intérêts de l'État avant tout.

LA SŒUR.

Les intérêts de l'État, tant que tu voudras, mais on avertit, on donne de ses nouvelles; s'il est quelque avis à te faire parvenir où veux-tu qu'on te trouve? Voici une lettre très-pressée que l'on a apportée hier dans la soirée, on est déjà venu trois fois chercher la réponse, impossible de te rencontrer. Enfin je me suis doutée que tu étais ici, et je suis accourue.

LE CAUSEUR, *prenant la lettre et la décachetant avec vivacité.*

Encore la même personne. Que me veut-elle cette femme? Viendrait-elle aussi pour me sermonner, pour me prescrire un régime ou pour poser sur ma tête la couronne de myrte et de roses?

LA GUIBAL.

C'est très-possible.

LE CAUSEUR.

Elle y met de la persistance. Quel si pressant motif peut la porter à demander un rendez-vous?

LA SŒUR.

C'est quelque aventurière.

LE CAUSEUR, *lisant.*

« J'espère que demain vous m'accorderez » une entrevue. J'ai à vous révéler les secrets les » plus importans pour le salut de la république, » d'ailleurs je suis persécutée pour la cause de » la liberté; je suis malheureuse, il suffit que je » le sois, pour avoir droit à votre protection. »

LA SŒUR, *avec satisfaction.*

En voilà encore une qui t'a bien jugé; *il suffit que je le sois pour avoir droit à votre protection.*

LA GUIBAL.

Elle est malheureuse!

LE CAUSEUR.

Quels importans secrets peut-elle avoir à me révéler?

LA SŒUR.

Mon ami, elle est persécutée pour la cause de la liberté.

LA GUIBAL.

A votre place je voudrais la voir, ne fût-ce que par curiosité.

LE CAUSEUR.

Si je puis lui être utile, je suis prêt à employer tout mon crédit et toute mon influence pour la servir.

LA SŒUR.

Ah! je te reconnais bien là, mon ami, toujours bon, toujours sensible.

LA GUIBAL.

Il me paraît qu'elle est aux abois, deux lettres dans le même jour; voyons un peu la date (*elle examine la lettre*), même date que la précédente, c'est bien le 12, et elle sollicite une entrevue pour le lendemain.

LE CAUSEUR.

Oui, pour aujourd'hui, pour le 13.

LA SŒUR, *vivement.*

Le 13! en effet, c'était hier vendredi; c'est bien aujourd'hui le 13.

LA GUIBAL.

Nombre fatal; mon ami, si vous m'en croyez, vous remettrez l'entrevue à un autre jour.

LA SŒUR.

Je ne suis pas superstitieuse; mais cet empressement a quelque chose de suspect : tu vas sans doute te moquer de moi, tu diras que c'est une faiblesse, n'importe, ce 13 me chiffonne.

LA GUIBAL.

Si c'était un piége que l'on vous tendît?

LE CAUSEUR.

Et qu'ai-je à redouter? ne suis-je pas fort du témoignage de ma conscience, de la droiture de mes intentions, de la pureté de mon civisme?

LA GUIBAL.

Il me vient des pressentimens, si le myrte et les roses...

LE CAUSEUR, *gaîment.*

Allaient se changer en cyprès, n'est-ce pas?

LA SŒUR.

Vous me faites frémir.

LA GUIBAL.

Je vois tout en noir.

LA SŒUR.

On ne se fait pas d'idée combien depuis un instant ce 13 me trotte dans l'esprit.

LE CAUSEUR.

Absurdes terreurs, chimères de femmes! avez-vous donc oublié dans quel mois nous sommes?

LA SŒUR.

En juillet.

LE CAUSEUR.

Treize juillet, veille du quatorze, anniversaire d'espérance, de bonheur et de gloire; demain jour de jubilation dans toute l'étendue de la république.

LA SŒUR.

Je le souhaite.

LA GUIBAL.

Et moi pareillement.

LE CAUSEUR.

Allons, mes amies, bannissez vos alarmes.

LA SŒUR, *s'approchant de la volière.*

Oui, c'est cela, causons d'autre chose; eh bien! citoyenne Guibal, cette petite famille, comment va-t-elle?

LA GUIBAL.

Ne m'en parlez pas, il m'en est mort une couvée tout entière; j'en suis dans la désolation.

LA SŒUR.

C'est si gentil, ces petits êtres; et si intéressant à voir venir.

LA GUIBAL.

Aussi je vous assure que cela fait bien de la peine de les perdre.

LE CAUSEUR.

C'est vraisemblablement le dernier orage qui

les aura tués. Avec quoi garnissez-vous vos paniers?

LA GUIBAL.

Avec du coton.

LE CAUSEUR.

C'est beaucoup trop chaud : de la mousse ou du foin élèverait suffisamment la température, ensuite il faudrait avoir la précaution de mettre un clou au fond du nid.

LA GUIBAL.

Un clou les préserverait, quel préjugé!

LE CAUSEUR.

Détrompez-vous, c'est la fatalité du nombre treize qui est un préjugé; l'électricité joue un si grand rôle dans la nature!

LA GUIBAL.

Je ne le supposais pas.

LE CAUSEUR.

Lisez plutôt ma dissertation sur les paratonnerres.

LA GUIBAL.

Vraiment!

LA SŒUR.

Oh! pour tout ce qui est science, vous pouvez vous en rapporter à mon frère; à Genève, il était notre oracle; on lui doit plusieurs ouvrages du plus rare mérite, la théorie du feu, le traité sur la lumière, qu'il a traduit de Priestley, et bien d'autres qu'il a commencés et qu'il ne finira jamais.

LE CAUSEUR.

Jamais, cela te plaît à dire; un jour viendra où je pourrai sans crime me retirer des affaires publiques.

LA SŒUR.

C'est ton rêve favori; et quand viendra ce jour?

LE CAUSEUR.

Quand la république sera délivrée de ses ennemis.

LA SŒUR.

Nous attendrons long-temps.

LE CAUSEUR.

Peut-être moins que tu n'imagines. Aux grands maux les grands remèdes : j'ai développé mon système d'épuration; si on l'adopte, le résultat en sera prompt et définitif: il ne s'agit plus de palliatifs; c'est une cure radicale que j'entreprends; après je me repose sur mes lauriers, j'abdique.

LA GUIBAL.

Tout de bon?

LE CAUSEUR.

Je retourne à mes livres.

LA GUIBAL.

Tant de désintéressement est le fait d'une belle âme.

LA SŒUR.

C'est tel qu'il vous le dit; ses livres, voilà sa passion, c'est comme pour vous vos oiseaux.

LA GUIBAL.

Est-ce que vous n'aimez pas les oiseaux, citoyenne ?

LA SŒUR.

Je vous demande pardon, je les aime beaucoup.

LA GUIBAL.

Je ne me souvenais pas; j'ai eu tort de vous faire la question. Mais ne trouvez-vous pas que c'est une récréation bien innocente ?

LA SŒUR.

Très-innocente; on ne saurait plus.

LA GUIBAL.

Les ébats amoureux, la tendresse des couples, ces bons pères qui s'entendent si bien à faire l'office de la couveuse et à distribuer les vivres à leur progéniture, ces cous qui s'allongent, ces têtes vacillantes au hasard, et tous ces becs ouverts pour une seule becquée, tout

cela est un spectacle qui m'enchante. Et puis j'assiste aux progrès de la génération nouvelle, je vois naître le duvet folâtre, se former la plume légère. O c'est délicieux!

LA SŒUR.

C'est un plaisir que je sentirais bien vivement.

LE CAUSEUR.

A propos, citoyenne, on m'a dit que Robespierre vous avait fait présent d'un mulet de toute beauté.

LA GUIBAL.

Ah! mon ami, vous me fendez l'âme; le mulet de Maximilien n'est plus, et je ne sais en vérité comment lui annoncer ce trépas. Danton d'un coup de bec lui a ouvert la cervelle.

LE CAUSEUR.

Robespierre le vengera...

LA GUIBAL.

N'allez pas lui en parler, au moins; je tâcherai d'avoir un Sosie.

LE CAUSEUR.

Ne craignez rien. Mais où est ce terrible Danton ?

LA GUIBAL.

C'est celui qui fait le joli cœur sur le tourniquet du milieu.

LE CAUSEUR.

Il est vigoureux, le compère.

LA SŒUR.

Il est sémillant.

LA GUIBAL.

Et il a un gosier d'enfer; quand il chante, il domine tous les autres.

LE CAUSEUR.

Il semble qu'il devine qu'on s'occupe de lui : il se rengorge, il dresse son aigrette.

LA SŒUR.

Il nous regarde avec effronterie.

LA GUIBAL.

Il est fort apprivoisé ; si vous voulez le prendre, il va faire la conversation avec vous.

LE CAUSEUR. *introduit la main dans la cage, et l'oiseau descend sur son doigt.*

S'il est méchant, il n'est pas farouche. *Baisez, petit fils, petit mignon.*

L'OISEAU.

Baisez...

LA SŒUR.

Est-il aimable? il n'a pas peur : il approche son petit bec.

LA GUIBAL.

Ah! ça, mon cher Paul, qu'avez-vous donc à trembler?

LA SŒUR.

C'est vrai, il tremble plus que de coutume.

LE CAUSEUR.

J'ai les nerfs horriblement irrités.

LA SŒUR.

Aurais-tu éprouvé quelque contrariété?

LE CAUSEUR.

Pas précisément; mais cela m'a fait un mal de voir passer les assassins de Léonard Bourdon : tous mes sens se révoltent à la pensée du danger qu'a couru cet excellent patriote.

LA SŒUR.

Enfin, on a fait justice des coupables, ils ont subi leur peine.

LE CAUSEUR.

Ils ont expié leur forfait.

LA SŒUR.

Tu ne sais pas, mon ami?

LE CAUSEUR.

Quoi?

LA SŒUR.

Tu devrais rentrer à la maison, et prendre un bain.

LE CAUSEUR.

Oui, je crois qu'un bain me ferait du bien.

SŒUR.

C'est fort heureux qu'il en convienne.

LE CAUSEUR.

Si l'on pouvait me le tenir prêt pour sept heures.

LA SŒUR.

La digestion sera faite?

LE CAUSEUR.

Sois tranquille, ma bonne sœur.

LA SŒUR.

Je parie que tu n'as pas dîné.

LE CAUSEUR.

Pour cette fois tu perdrais; Léonard Bourdon t'attestera que nous avons dîné tête à tête, près de la place de la Révolution, chez Raimbaut, à l'entrée des Champs-Élysées. J'ai même, contre mon ordinaire, mangé de fort bon appétit. Il était quatre heures; il en est six et demie. Baisez, petit fils, petit mignon.

L'OISEAU.

Baisez, tifi.

LA SŒUR.

Ainsi, il n'y a pas d'inconvénient.

LE CAUSEUR.

Non, tu peux faire chauffer l'eau.

LA SŒUR.

J'y vais de ce pas. Mais, je vous en conjure, citoyenne, renvoyez-le; car il est capable de manger l'ordre.

(*Elle sort.*)

CHAPITRE XVII.

Le mensonge découvert. — Une orgie à Maisons. — Il faut savoir à qui l'on parle. — Indignation légitime. — Déclamations d'un démagogue. — Deux reconnaissances. — Le dénouement. — Je m'esquive. — La rue des Cordeliers, dans la soirée du 13 juillet 1793.— Le citoyen Delafondrée. — L'Auvergnat exterminateur. — La dernière maladie de Marat, conte fait à plaisir. — Le citoyen Guiraut demande le rétablissement des anciens supplices. — Je fais une visite au docteur Guillotin.

SCÈNE III.

LA GUIBAL ET LE CAUSEUR, L'OISEAU, UNE VIEILLE FEMME, UN SURVENANT.

LA GUIBAL.

Mon ami, vous êtes chirurgien?

LE CAUSEUR.

Mieux que cela, je suis médecin.

LA GUIBAL.

Ne seriez-vous pas aussi dentiste ?

LE CAUSEUR.

Et où voulez-vous en venir ? quelqu'une de ces trente-deux perles qui ornent votre sourire menacerait-elle de se détacher de son alvéole ?

LA GUIBAL.

Vous n'y êtes pas, mon ami ; c'est que, passez-moi l'expression, vous mentez comme un arracheur de dents.

LE CAUSEUR.

Baisez, petit fils, petit mignon.

LA GUIBAL.

« Baisez, petit fils, petit mignon, » tant que vous voudrez ; mais n'avez-vous pas dit à votre sœur que Trial faisait partie de la réunion qui cette nuit concertait de grandes mesures pour le salut de la patrie ?

LE CAUSEUR.

Je le repète, Trial était des nôtres.

LA GUIBAL.

Je ne le nie pas; mais je suis bien aise de vous apprendre que j'ai vu Trial ce matin, comme il revenait de Maisons.

LE CAUSEUR.

Et il vous a dit?.....

LA GUIBAL.

Qu'il avait assisté à une orgie, et que lui ainsi que ses compagnons s'étaient retirés ivres de champagne; ce qui explique à merveille la cause de votre tremblement.

LE CAUSEUR.

Ah! le traître!

LA GUIBAL.

Vous devez être satisfait de ma discrétion; je me suis tue devant votre sœur. Mais c'est bien mal à vous de l'alarmer.

LE CAUSEUR.

Je vous promets que c'est la dernière fois.

LA GUIBAL.

Vous le promettez sincèrement?

LE CAUSEUR.

Oui, sincèrement. (*Caressant Danton :*) Petit éveillé! il est plein d'intelligence. Baisez, petit fils.

UNE VIEILLE FEMME, *entrant précipitamment dans la boutique.*

Hein! c'en est encore neuf avec les autres. Quelle abomination! j'en suis toute bouleversée. Faut-il avoir des cœurs de tigre, envoyer à l'échafaud des innocens! Ils l'ont bien dit, quand ils se sont jetés à genoux au tribunal. Quel tableau! les juges eux-mêmes en étaient attendris; ils n'ont pas osé prononcer leur jugement; mais ça ne les a pas empêchés de faire venir la charrette. Jusqu'à un père de famille de dix-neuf enfans,

qu'ils n'ont pas eu honte d'y faire monter; ce digne et cher homme! Faites-vous donc échiner pour la république! quatre de ses fils qui sont aux armées! Quel coup, lorsqu'ils sauront que leur père est guillotiné! ô les gredins! ô les gueusards! ô la f..... montagne. Les brigands, gueulaient-ils, quand la députation d'Orléans est venue à la barre pour demander la grâce! ils étaient comme des furieux, et ce pauvre jeune homme qui s'offrait d'y passer à la place de son cousin, vous l'ont-ils rembarré! On a bien raison de dire qu'il n'y a pas de Dieu; car, s'il y en avait un!.....

LE CAUSEUR.

Servez donc la citoyenne.

LA GUIBAL

Citoyenne, que souhaitez-vous?

LA VIEILLE.

O le monstre! ô l'infâme! ô le scélerat! (*Tendant sa tabatière :*) Voyons, la citoyenne, mettez-

m'en là dedans pour deux sous. S'il était devant moi, je l'étranglerais. Ces pauvres victimes! Il fera égorger toute la France. C'est pourtant lui qui leur monte la tête.

LE CAUSEUR.

Baisez, petit fils, petit mignon.

LA VIEILLE.

Oui, baisez, petit fils, petit mignon. En vérité de Dieu! je ne conçois pas, après tout ce qu'on voit, qu'il y en ait qui aient le cœur à jouer avec des animaux, pendant qu'on immole des chrétiens. Ils n'ont de compassion que pour les bêtes. C'est pour faire plaisir à son ivrogne de Léonard Bourdon qu'il poussait à les condamner; avec son sacré *Ami du Peuple*, c'est lui qui fait tout le mal.

LA GUIBAL.

Citoyenne, vous êtes servie.

LA VIEILLE.

Oui, oui, c'est l'*Ami du Peuple*, c'est ce vau-

rien de Marat, ce va-nu-pieds, cette bête féroce. Oh ! que la terre serait bien purgée si quelqu'un lui f...ait son affaire.

LE CAUSEUR.

Baisez, petit fils, petit mignon, petit Danton.

L'OISEAU.

Baisez, fifi.

LA VIEILLE.

Oh ! si je le tenais, s'il y en avait seulement deux comme moi; si les Parisiens avaient du sang dans les veines : mais ils sont trop lâches... Ou si aussi bien j'avais des culottes... Le règne des sans-culottes ne serait pas long. Qu'il essaie d'envoyer mon homme là bas ; j'en aurais bientôt fait de sa vie. Sauf votre respect, citoyenne, je le saignerais ni plus ni moins qu'un cochon ; pas de pitié... Que je ne le rencontre pas, qu'il ne tombe pas sous ma coupe, cette horreur du genre humain.

LE CAUSEUR.

Calmez-vous, la brave femme. Comme vous

êtes exaspérée; vous lui en voulez donc bien, à Marat?

LA VIEILLE.

Si je lui en veux! (*Elle saisit une paire de ciseaux.*) Vous voyez ces ciseaux, s'il était là je les lui plongerais dans le ventre. Je saurais ce qu'il y a dans ce sac à bile.

LE CAUSEUR.

Que vous a-t-il fait?

LA VIEILLE.

Il ne m'a rien fait, mais cela crie vengeance. Il faut que ce soit une femme qui donne l'exemple: qu'il se présente, je le donnerai, moi; je me ficherai autant de mourir après.

LE CAUSEUR.

Eh bien! la bonne femme, ce Marat que vous exécrez....

LA VIEILLE (*les ciseaux lui échappent des mains*).

Ce Marat?

LE CAUSEUR.

C'est moi.

LA VIEILLE.

Je suis perdue. Quelle imprudence! Miséricorde, il va me faire couper le cou.

MARAT.

Rassurez-vous, la mère; Marat n'est pas aussi noir qu'on le fait; on le calomnie, Marat.

LA VIEILLE.

Ah malheureuse! qu'ai-je fait? (*Elle s'évanouit.*)

MARAT, *la recevant dans ses bras et la soutenant.*

Je suis donc bien détesté, pour avoir produit sur cette femme l'effet de la tête de Méduse... C'est qu'elle est immobile...

LA GUIBAL.

Frappez-lui dans la main.

MARAT.

J'ai beau frapper, elle ne remue pas plus que si elle était morte. (*La secouant:*) Mais, ma chère enfant, remettez-vous; Marat ne vous mangera

pas. (*L'évanouissement se prolonge.*) C'est incroyable, qu'on égare ainsi le peuple sur mon compte; on l'induit en erreur; on le trompe; on me rend odieux; on dénigre mon journal...: et pourquoi? parce que je suis l'œil du peuple; parce que je dénonce les escamotages, les faussses insinuations, les impostures, les traits de coquinisme, les perfidies des hommes d'état, parce que je signale les fripons publics, les fourbes, les machinateurs, les suppôts de l'aristocratie et du despotisme, les lâches mandataires de la nation; parce que je les couvre d'infamie; parce que j'ai recommandé aux citoyens de n'aller à l'assemblée que les poches pleines de cailloux, afin de lapider les scélérats qui ont l'impudence de prêcher des maximes de servitude. (*Il s'assure si le pouls bat encore.*) Pas le moindre signe de vie, point de pulsation. Les cochons! les imbéciles! ils feignent de ne pas me comprendre, ils travestissent mes intentions. Voilà leur ouvrage; qu'ils viennent la contempler!....

LA GUIBAL, *revenant de l'arrière-boutique avec un flacon.*

Faites-lui respirer du vinaigre.

MARAT.

J'y perds mon latin... (*Lui posant une main sur la poitrine.*) Le jeu des poumons ne se rétablit pas. (*Apercevant autour de lui plusieurs personnes que la curiosité a attirées.*) Sans *l'Ami du Peuple*, que deviendraient tous ces infortunés de la capitale, qui ont fait preuve de désintéressement, et à qui l'on s'efforce de prodiguer toutes les noirceurs de l'ingratitude? Qui prendrait les intérêts du pauvre, accablé de misère, de mépris et d'outrages? S'il combat, *l'Ami du Peuple*, c'est pour que toutes les places, tous les emplois ne soient plus accaparés par les riches; c'est pour qu'on ne sacrifie plus le bonheur de la nation à un peu d'or; c'est enfin pour que cette classe laborieuse, dévouée au malheur, dans tous les coins de la terre, condamnée à s'excéder de peine et à mourir de faim à côté des fruits de son travail, ne

soit plus en butte à l'injustice. Tels sont les vœux de *l'Ami du Peuple*. Il a dit au peuple souverain : Lève-toi, et agis d'une manière conforme au maintien de tes lois et à la défense de tes intérêts ; et les oppresseurs du peuple ont poussé des hurlemens ; ils l'ont désigné au poignard....

(Pendant cette espèce de harangue, le nombre des curieux s'est accru : ces mots, *c'est lui*, *c'est lui*, circulent à la ronde.)

MARAT, *se tournant vers la galerie.*

Vous êtes maintenant assez de monde pour porter secours à cette femme. Des devoirs à remplir ne me permettent pas de rester ici plus long-temps : je me retire. (*A la marchande :*) Citoyenne, je vous la confie ; veillez à ce qu'elle reçoive tous les soins qu'exige son état : n'épargnez rien, je paierai tout, quoi qu'il en coûte. (*A un voisin :*) Allons, citoyen, rendez-vous utile ; soutenez la citoyenne ; je vous abandonne le fardeau.

Marat, débarrassé de la vieille femme, s'éloigna aussitôt, et cette exclamation, *ô le brave*

homme! manifeste les sentimens de l'assistance à son égard : il part comblé de bénédictions.

Après quelques minutes, la vieille exhale un soupir : elle ouvre enfin les yeux. Sa vue s'égare d'abord ; tout à coup elle s'arrête sur les traits de l'homme qui la tient dans ses bras; elle se soulève par l'effet d'une contraction violente, jette un cri, *le bourreau!* et retombe anéantie....

C'est lui, *c'est Sanson*, *c'est Sanson*, répètent les spectateurs. Et ils ne se trompaient pas, c'était lui, c'était moi ; moi qui, me fiant un peu trop à *l'incognito*, n'avais pu résister à la tentation de voir de près un événement qui me semblait tout au moins fort singulier. En me reconnaissant, la vieille femme, encore pleine de la terreur que lui avait inspirée Marat, s'était crue subitement transportée sur l'échafaud; je n'avais pas prévu que mon aspect la frapperait d'un effroi mortel. Je sortis sur-le-champ; la citoyenne Guibal avait eu la précaution de poser ma petite provision sur le comptoir; je la pris en passant, et me rendis au greffe, où Fouquier m'attendait. Le lendemain, je m'in-

formai de ce qu'était devenue la vieille femme; on m'apprit qu'il avait été impossible de la rappeler à la vie.

Fouquier m'avait fait venir uniquement pour que je lui racontasse les circonstances de l'exécution; comme elle n'offrait rien d'extraordinaire, mon rapport fut fait promptement. En me retirant, j'aperçus beaucoup de mouvement dans les rues; la foule se dirigeait par la rue de la Harpe; je suivis la foule, et j'arrivai avec elle dans la rue des Cordeliers, où il y avait un immense rassemblement.

— Qu'est-ce que c'est? qu'est-ce que c'est? s'entre-demandait-on.

— C'est *un assassinat!*

— Et qui a-t-on assassiné?

On répondait tout bas : — C'est Marat.

— Et où a-t-il été assassiné?

— Dans son bain.

— Qui l'a assassiné?

— Une femme.

— Est-elle arrêtée?

Les uns disaient *non* avec l'expression d'une joie concentrée; les autres disaient *oui*, et se

taisaient. On s'enquérait aussi fort discrétement si la blessure était mortelle.

— Où a-t-il été atteint?

— Sous la clavicule droite, entre deux côtes.

— Est-ce d'une balle?

— Non: on lui a enfoncé un couteau dans les poumons de toute la longueur de la lame.

— Peste! elle n'y allait pas de main morte.

— Eh bien! a-t-on appelé un chirurgien?

— Le citoyen Delafondrée, dentiste, qui est son principal locataire, l'a pansé; il a déclaré qu'il n'y avait plus de ressource.

— Un dentiste n'est pas un chirurgien.

— On a été chercher les professeurs des écoles de chirurgie, ils y sont encore.

Pendant ce colloque général, un commissionnaire sorti de la maison où demeure Marat veut se frayer un passage à travers la multitude:

— Où court-il donc celui là? Est-il pressé!

— C'est Laurent. *

— Qui est ce Laurent?

* Laurent Basse. (*Note de l'Editeur.*)

— L'homme qu'il employait à plier les fourneaux.

— Il faut lui demander s'il en réchappera. — Dites donc, Laurent, en réchappera-t-il?

—Oh! il est foutu.

— Est-ce qu'il ne parle plus?

—Il a crié à moi! ma chère amie, à moi! et il n'a plus chouffié mot.

—Comment! on en désespère?

—Fouchetre après un coup pareil, le chang chortait à gros bouillon. On se pensait qu'en le mettant chur chon lit, cha irait du mieux; nous l'avons retiré, oh je t'en moque, il n'a plus remué, il est mort, Tonnerre de Normande! je n'avais pas bonne opinion chus elle.

—C'est une Normande ?

— Une Canaise encore, et une gaillarde que je vous en réponds qu'elle est cholide. On la fouille de l'heure qu'il est. Ah! chi le chitoyen Delafondrée ne me l'avait pas ôtée des mains, son prochès il était bon : je te la jugeais.... Tandis que la portière et la chitoyenne Evrard criaient à la garde, je te buchais déchus avec une chaige.... On n'avait qu'à mi laicher faire :

sacrée gar... qui achachine la pratique! oh il n'y aurait pas j'eu de rémichion.

Sur les neuf heures, il fut confirmé que Marat n'était plus, et que Charlotte Corday, la femme qui l'avait assassiné (on connaissait alors son nom), venait d'être conduite à la Conciergerie. Sur toute la route, en regagnant ma demeure, je vis la satisfaction en présence du deuil; d'un côté le silence, ou des chuchottemens; de l'autre des lamentations et des menaces. Au centre de ce contraste, j'étais la neutralité armée; cependant, sans échapper à ma position anti-sociale, je ne pouvais m'empêcher de plaindre les malheureux qui supposaient que l'heure de la délivrance avait sonné. Un attentat imaginaire avait excité la furie des montagnards; cette fois l'attentat était réel: Marat était encore un martyr de la liberté. Pour le rendre plus intéressant, et Charlotte Corday plus odieuse, on affecta de dire qu'il ne sortait plus, qu'il était malade et presque moribond. Le fait est que Marat était souffrant; mais il sortait, et n'avait pas cessé un seul jour de voir ses amis. Je puis attester que Léo-

nard Bourdon et lui furent témoins de la mort des neuf Orléanais, et que pendant l'exécution ils étaient à table, chez le restaurateur Raimbaut, dans un cabinet où ils avaient l'échafaud en perspective; je les aperçus à la fenêtre, et je les reconnus parfaitement. Quoi qu'il en soit, la maladie de Marat est un conte qui s'est accrédité; il a pris naissance pendant le procès, où les débats ne furent nullement contradictoires. Tuer un malade est une action souverainement abominable; il fallait que l'on pût l'imputer au parti dont on voulait que Charlotte Corday fût l'instrument. Au moyen de ce mensonge, la pitié ne manqua pas au triomphe des jacobins; des fêtes, des processions, des mausolées, des autels étaient les moindres honneurs que l'on dût au nouveau dieu de la république; des torrens de sang étaient le sacrifice expiatoire qu'il convenait de lui offrir. Il faudrait trouver des complices, on éclaircirait les rangs de la Gironde: telles devaient être, selon moi, les conséquences du meurtre de Marat; mais je n'avais pas tout deviné. On voulut profiter de l'occasion pour remettre en vigueur les anciens sup-

plices; c'était la nation qui les redemandait, et pour le prouver on fit paraître à la barre un certain Guirault, envoyé prétendu de la section du Contrat-Social, au nom de laquelle il vint solliciter des tortures contre Charlotte Corday. —« Marat n'est plus! s'écria ce larmoyant et sanguinaire orateur. Peuple, tu n'as plus d'ami... Marat n'est plus! O crime! une main parricide nous a ravi le plus intrépide défenseur de la patrie.... nos yeux le cherchent en vain parmi vous. O spectacle affreux! il est sur un lit de mort... O David! tu as transmis à la postérité l'image de Lepelletier mourant pour la patrie; il te reste encore un tableau à faire.... (—Aussi le ferai-je, répond David.) Et vous, législateurs, décrétez une loi de circonstance. Le supplice le plus affreux n'est pas assez pour venger la nation d'un aussi énorme attentat. Anéantissez pour jamais la scélératesse et le crime. Apprenez aux forcenés ce que vaut la vie, et au lieu de la leur trancher comme un fil, que l'effroi des tourmens désarme les mains parricides qui menacent les têtes des représentans du peuple. » On applaudit à la sainte in-

dignation, à la douce philanthropie, à l'expansive sensibilité de l'orateur; mais on réfléchit qu'avec des supplices cruels il ne serait plus si facile de faire périr tant d'hommes à la fois, et de prolonger le carnage sans révolter la sympathie du peuple. Rien ne fut décidé sur cette question. Je tremblais que la motion de Guirault ne fût réveillée tôt ou tard et prise en considération. Les angoisses de Damiens, celles de mon père et les miennes, au moment où les seigneurs et les dames se délectaient au spectacle d'un châtiment si atroce, me revinrent subitement à la mémoire; je craignis que les tyrans ne s'ingérassent de donner à leur inviolabilité la garantie d'un écartellement; déjà je les voyais offrir pour l'exécution les chevaux de leur écurie. Mes appréhensions à cet égard me paraissaient tellement fondées que j'allai trouver le docteur Guillotin pour le supplier d'employer son influence et celle de ses confrères à faire maintenir la mécanique dont il avait introduit l'usage parmi nous. Ce médecin restait alors rue de Chartres, près du palais Egalité; c'était, ou c'est, car il vit encore, un bonhomme de savant si ja-

mais il en fut; peut-être n'était-il ni républicain ni monarchien, mais à coup sûr il était excellent citoyen et capable de s'exposer au ridicule par amour de l'humanité. Un tel sacrifice d'amour-propre, lorsqu'il s'agit de faire le bien, est, selon moi, le comble de l'héroïsme; sous ce rapport le docteur Guillotin avait fait preuve d'un grand courage. Après que l'assemblée nationale eut montré sa répugnance à déclarer que nulle puissance sur la terre n'a le droit d'ordonner la mort comme peine, il se décida en forme d'amendement à demander que les condamnés fussent décapités par l'effet *d'un simple mécanisme*. Cette motion lui attira des brocarts et des épigrammes; on fit à ce sujet une chanson sur l'air du *menuet d'Exaudet*, mais le docteur ne perdit point contenance; en dépit des sarcasmes, il continua de donner les plus fortes marques de son patriotisme, comme en dépit de la mode jacobine, il persévérait dans les culottes courtes, les bas à côtes de melon, les souliers à boucles, les manchettes, la poudre, les gilets de soie à poches tombantes, et l'habit vert pistache à raies blanches, ou nuance abricot, orné de ses gros

boutons d'acier à pointes de diamans. Sauf le jonc à pomme d'ivoire, ou le parapluie gorge de pigeon, qu'il portait hors de chez lui, tel était le costume du docteur, qui de la mise antique avait répudié le seul chapeau à trois cornes, qu'il s'était bien gardé d'échanger contre un bonnet rouge, car il n'était pas, comme la plupart de nos révolutionnaires, un réformateur à la grecque ou à la romaine, mais un flegmatique novateur dans le goût américain. Il n'était point un exalté, mais un de ces philosophes pratiques plus voués à la raison qu'au sentiment. Dans ses actions publiques ou privées n'apparaissait pas moins sa constante volonté de bienfaisance, que dans le calme de sa physionomie ne se peignait cette noble et rare passion, l'unique dont il fût animé.

J'avais connu le docteur Guillotin à Montpellier lorsqu'il était mon condisciple, et je l'avais revu depuis, à l'époque où furent faits les premiers essais du grand mécanisme pénal. Quand je lui eus demandé la faveur d'un entretien, il n'eut pas de peine à me remettre; je lui fis connaître en deux mots le motif de ma visite. — Voilà bien les hommes, dit-il, toujours inconséquens;

ils nous blâment à cause du mal qu'ils n'ont pas permis d'extirper, et dès que ce mal n'est plus assez grand pour satisfaire leur haine, c'est le pire qu'ils réclament. Combien de fois ne me suis-je pas reproché, plus qu'on n'a pu le faire, l'introduction du moyen expéditif dont on a tant abusé! Aujourd'hui on trouve que la mort est trop douce; je vous avoue qu'un tel langage me fait craindre que nous ne soyons incurables. La proposition du citoyen Guirault est atroce, elle est révoltante, mais d'un autre côté elle diminue considérablement mes regrets, puisqu'elle prouve que si les supplices anciens n'eussent pas été abolis, la révolution aurait été tout aussi meurtrière, mais avec la cruauté de plus. Ah! l'on désire que les condamnés souffrent! qui pourrait garantir qu'ils ne souffrent pas? qui sait si le *moi* est subitement anéanti par le coup qui sépare la tête du tronc? Citoyen Sanson, me demanda le docteur, vous avez dû remarquer des frémissemens dans les chairs, des mouvemens musculaires, des contractions nerveuses; l'œil n'est pas toujours fixe, les cheveux se dressent, les dents s'entrechoquent, elles grincent ou

claquent, la bouche s'entr'ouvre et se ferme alternativement, la couleur des joues et des lèvres passe successivement par toutes les dégradations que produit une douleur excessive, les rides du front se varient, l'eau découle des tempes; n'est-il pas vrai que vous avez observé ces phénomènes, et quelquefois même plusieurs heures après la décapitation? Je répondis au docteur qu'il ne se trompait pas.—Eh bien! reprit-il, que veulent donc les partisans de la souffrance? nous leur démontrerons qu'ils ont tort, et j'espère que vous nous fournirez des faits pour la démonstration. D'abord vous nous fournirez des têtes; on établira physiologiquement que la mort n'est pas instantanée, que l'agonie qui la précède est des plus longues et des plus affreuses, enfin que le décapité endure des tourmens incomparables. Alors peut-être le citoyen Guirault et ses pareils seront satisfaits.

Je ne comptais pas trop sur le succès de cet expédient; cependant j'exprimai le désir que M. Guillotin voulût bien le tenter, et au moment de prendre congé de lui, je promis de le seconder en tout ce qui dépendrait de moi.

M. Guillotin comprenait très-bien qu'il ne pouvait traiter lui-même une question de cette nature. *Vous êtes orfèvre, monsieur Josse*, n'auraient pas manqué de lui dire les mauvais plaisans. Aussi essaya-t-il d'arriver au résultat par des voies détournées; il se tint derrière le rideau; mais à son instigation plusieurs de ses confrères firent paraître des dissertations fort savantes, dans lesquelles les effets consécutifs à la décapitation étaient présentés convenablement pour le but qu'on se proposait. Un grand nombre de thèses sur le même sujet et dans le même sens furent soutenues à l'école de chirurgie; on en parla dans les journaux, et bientôt il fut avéré dans le public que la mort infligée aux malheureux condamnés n'était pas aussi douce qu'on se l'était imaginé. On les plaignit davantage, et les coryphées de la vengeance n'osèrent pas affronter la pitié en renouvelant leur motion.

CHAPITRE XVIII.

Souffrances après la décapitation. — Bichat et le docteur Gall. — Leur opinion. — Ma conversation avec le célèbre crânologiste. — Description de son cabinet. — Il désire avoir une tête de parricide. — La confession d'un émigré. — Inceste. — Parricide. — Empoisonnement. — Crime inouï. — Les aiguilles enragées. — Le docteur allemand au comble de ses vœux. — La France et l'Italie. — Le sénat de Turin. — L'abbé Casati prêche la passion. — Singulière supplique. — Un ministre menacé de la potence. — Il meurt d'effroi. — L'assiette retournée. — L'exécution. — Le convoi. — La messe de commémoration. — Sur cent pendus pas un de perdu. — Précaution pour s'assurer l'impunité. — Immunité de *la nomina*. — Étrange commerce. — Un parricide sauvé. — Haine au bourreau.

J'ai suivi très-assidument les expériences physiologiques qui furent entreprises sous les auspices du docteur Guillotin ; les conséquences

qui en ressortent ont pu être exagérées ; mais elles n'ont pas moins porté dans mon esprit cette conviction très-affligeante, que la vie et la pensée ne sont anéanties que du moment où commence la décomposition de l'organisme. Cette vérité m'a encore été confirmée depuis par plusieurs médecins très-savans, notamment par le célèbre Bichat dont la perte récente est si vivement sentie, et par le docteur Gall, dont le système fait actuellement tant de bruit. Il n'est pas, je crois, nécessaire de raconter comment il se fait que j'aie été en relation avec des hommes d'un si haut mérite : on devinera de reste quel intérêt ils avaient à me voir. Les personnes qui fréquentent les cours du docteur Gall ont appris de lui qu'il me doit plus d'un cas singulier dans sa collection de crânes humains ; on se rit maintenant de ses bosses et des organes auxquels elles correspondent ; mais ses idées à cet égard ne sont peut-être pas aussi extravagantes que le prétendent ses adversaires. La première fois qu'il vint chez moi, il fut très-contrarié de ne me pas trouver la bosse du meurtre ; cependant il finit par en prendre son parti, et il me dit

dans son barageuin dont l'originalité lui attirait, pour le moins autant d'auditeurs que ses opiniona : — Mossié Sanson, cété eine grande malhèr por fu te ne pas être organisé comme eine porreau..... Fotre action de touer, il être eine prove qu'il y exister dans l'édication eine pouissance capable por soupléir la organe qui manque, o por paralysser, alors le fiolence il remplace le fakilté. Un jour il me conduisit dans son cabinet : — Ici, me dit-il en me montrant plusieurs rangées de têtes, chai peaucu de crime et peaucu de fertu ; puis il se mit à me faire la biographie de chaque personnage, en manière d'épitaphe, c'est-à-dire très-laconiquement. — Foyé *niméro un*, por polisson kirreur té fammes ein cerfelet t'enfer tiaplement défloppé... *Niméro deux*, c'est ine chène fille, pas plisse quinsse ans, contamnée à Perlin por infanticide de son frouit : le paufre infortiné, il n'affré pas dé cerfelet cross comme eine noissette, non sélement, il n'affre pas akiché, mais il n'affre pas même denuié sa ceintire firchinale, il être picelle à probation. *Niméro trois*, c'était ma meiller ami ; il était

eine crande camerate à mossié Frétéric Kivier. Chai là son cerfelle dans ein pocal ; il affre ein génie extraordinaire, il pesse quatre livres. *Niméro quatre*, mossié Makensie, l'ami à tu le monde, pienfaillance ouniferselle, féritaple tête chinoise, ounie, point d'aspérité. *Niméro cinq*, ah foilà ein pon prigand, mossié Schindèrhannes : c'était ça ein caillard, le vol et la mortre très-défloppé. A côté c'est ein petite chipper il est morte à nove ans du petit férole ; à dix et fouit il aurait été ein Schinderhannes céloui-là et encore ein cran missicien il affre eine tête à la rossignol. *Niméro six*, ein vieux femme, c'était la reine des hytrocéphales... son tête il me cute, pendant diss années eine revenou de cent curonnes... elle m'a peaucu opliché de mourir. Après ces explications, prolongées au-delà de ce que j'en rapporte, le docteur poussa un profond soupir puis il reprit. Mais il manque ein tréssor à ce collection ; c'était eine cholie tête de parricide. Ah ! mossié Sanson, fu seriez pien aimaple, si fu me tonniez eine ponne parricide... Tâchez pour avoir.... Ah ! quel bonhor s'il si sommettait ein parricide dans fotre rissort !

Le docteur soupirait après une tête de parricide, comme un amant soupire après les faveurs d'une maîtresse adorée. Le lendemain de l'exécution de George Cadoudal, il vint à la maison... et me parla encore de son parricide, qu'il était toujours impatient de posséder... Je lui fis voir alors une tête que je gardais depuis 1794.

— Monsieur, lui dis-je, voici le chef de l'une des victimes de la terreur. C'était un ci-devant gentilhomme qui n'avait pas plus de trente ans quand il périt... Il était impossible d'avoir une figure plus douce, plus avenante ni qui exprimât plus de bonté; il mourut en compagnie de dix-sept autres personnes condamnées, comme lui, par le tribunal révolutionnaire. Il était atteint et convaincu d'émigration.

— Oh! oh! s'écria le docteur, mossié Sanson, fu me moquez; c'est ein apominaple célérate que le tête à ce mossié!

— Vous l'avez bien jugé, lui répondis-je; cependant il monta sur l'échafaud avec la résignation d'un saint... Ses traits n'étaient point altérés; on eût dit d'une conscience pure;

quand la tête fut séparée, il était impossible de voir un masque plus hideux..., la manifestation du remords et de ses tortures parvenues au plus haut degré y était tout entière : mes aides, en fouillant dans les vêtemens de cet homme, y découvrirent un papier qu'ils m'apportèrent ; c'était un écrit intitulé *ma Confession* : je l'ai conservé ; si vous souhaitez en prendre connaissancce, le voici ; je n'ai supprimé que le nom, par égard pour la famille qui est encore nombreuse.

Le docteur lut aussitôt ce testament de mort, dont il a parlé assez souvent dans ses leçons pour que la copie que j'en donne ait tous les caracteres de l'authenticité.

« Au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit. » Ainsi soit-il.

» Près d'être retranché de la société, en répa- » ration d'un crime que je n'ai pas commis, je » dois, pour obtenir miséricorde devant Dieu, » confesser aux hommes les forfaits inouïs » dont ma vie fut souillée, sans que jusqu'à ce » jour j'en aie été puni, sinon par les remords » et par les terreurs sans nombre qui viennent

» m'assaillir à cette heure où mon repentir va
» rester sans expiation.

» J'aurais désiré verser dans le sein d'un prê-
» tre de l'église catholique, apostolique et ro-
» maine, les amers secrets d'une âme qui ne
» s'est jamais contemplée avec tant d'horreur et
» de désespoir qu'aux approches d'une terrible
» éternité. Mais à cette époque où l'exercice de
» la sainte religion dont j'ai trop long-temps mé-
» connu les préceptes est livré à de faux pro-
» phètes, je ne les appellerai point pour répandre
» le baume de la consolation sur les plaies d'un
» cœur qui souffre les tourmens de l'enfer. J'étais
» résolu à faire un aveu public de mon infamie,
» mais j'ai craint d'affliger les honnêtes gens que
» le malheur de leur destinée précipite inno-
» cens sur le même échafaud que moi. J'ai voulu
» leur épargner la douleur de penser que leur
» sang serait mêlé à celui du plus méprisable des
» hommes. C'est pourquoi j'ai tracé ce récit:
» choisissant pour mon confesseur quiconque
» le trouvera et voudra le lire après ma mort.

» A quatorze ans, je fus appelé à me pros-
» terner pour la première fois devant la table

» sainte afin d'y recevoir le pain de l'eucharistie;
» j'étais incrédule, et cet acte, si solennel pour
» les autres enfans, ne fut pour moi que l'occa-
» sion d'un sacrilége.

» A quinze ans, je quittai la maison pater-
» nelle, après avoir déshonoré ma sœur, qui
» était moins âgée que moi... Je m'étais dès lors
» nourri d'abominables lectures, qui avaient
» enflammé mes sens et égaré ma raison... Ma
» sœur mourut des suites de ma funeste et cou-
» pable tentative : elle mourut en implorant
» mon pardon, et ma mère ne lui survécut que
» peu de jours; le chagrin la mit au tombeau.
» Quelque temps après, j'entrai dans le régiment
» de Lauragais, où je devins officier; mes chefs
» étaient satisfaits de ma conduite : ils me recon-
» cilièrent avec mon père, qui témoigna le désir
» de me revoir. Après quatre ans d'absence,
» je pris un semestre, et je revins dans le Rouer-
» gue, où mon retour fut fêté comme celui de
» l'Enfant Prodigue. Mon père ne me laissait pas
» entrevoir qu'il eût gardé le moindre souvenir
» de ce qui s'était passé; mais jeune encore, il
» se montrait fatigué d'un long veuvage, et je

» commençai à concevoir, au sujet d'un second » hymen, des inquiétudes que je dissimulais » parfaitement.. Mon père avait pris assez de » confiance en moi pour ne pas me cacher ses in- » tentions; je ne les désapprouvais pas, mon » parti était pris de ne le contrarier en rien; » je pensais comme lui, tout ce qu'il voulait » était bien, tout ce qu'il proposait était de » mon goût; je prévenais ses moindres désirs, » et il était dans l'enchantement. Il avait tou- » jours été passionné pour la chasse, j'eus l'air » de ne me plaire qu'au milieu des bois, j'aimais » à l'y suivre, et il était heureux, parce qu'il » lui semblait que je mettais tout mon bon- » heur à l'accompagner.

» Un matin, c'était le 13 octobre 1781, à » peine le jour paraissait, nous partîmes de la » Bastide... Mon père était d'une gaîté folle : ja- » mais il n'avait appelé ses chiens d'une voix plus » sonore, et jamais peut-être ceux-ci ne lui » avaient prodigué autant de caresses; il sifflait, » il chantait, il se sentait plus dispos qu'à l'or- » dinaire : il avait retrouvé son agilité de vingt » ans. Alexis, me dit-il, voici une journée qui

» s'annonce bien : ou je me trompe, ou elle ne
» se passera pas sans qu'il y ait quelque bonne
» pièce d'abattue dans la bruyère.... Tandis qu'il
» exprimait joyeusement cet espoir, mon visage
» manifestait sans doute quelque chose de
» sombre, car il fit la remarque que j'étais
» triste. Je lui répondis que je ne l'étais pas.
» Et tout en longeant la lisière de l'immense
» forêt de Grésil, je fis en sorte de lui prouver
» par ma conversation qu'il s'était mépris sur
» la disposition de mon esprit ; nous courûmes
» la campagne jusqu'à la tombée de la nuit, et
» un peu avant que le soleil disparût de l'hori-
» zon, en suivant un petit ruisseau qui serpen-
» tait dans le taillis, nous arrivâmes sur les
» bords de l'Aveyron, où mon père proposa de
» s'arrêter pour attendre la bécasse. L'endroit
» où nous nous postâmes était une de ces ra-
» vines humides et boisées dont les sinuosités
» déterminent les passages de cet oiseau. Nous
» étions à l'affût depuis environ dix minutes
» lorsqu'une bruyante agitation de l'air vint
» donner l'éveil à mon père. Il était convenu
» que je lui abandonnerais le plaisir de tirer : le

» gibier paraît; il l'abat, mais au moment où » il fait feu, il tombe lui-même frappé mortelle- » ment. Aussitôt je fais une décharge de mes » deux coups; je crie, j'appelle du secours : per- » sonne ne vient. Il n'y avait point d'habitation » plus près que le village de Fénérols; je m'y » rends en toute hâte, j'entre tout effaré au » presbytère, où mon trouble ne revèle que trop » la fatale nouvelle que j'apporte.

» J'étais vivement ému en racontant com- » ment mon pauvre père venait d'expirer devant » moi, atteint par le plomb d'un invisible assas- » sin. J'accusai la vengeance, le lâche ressenti- » ment d'un ennemi secret. Cependant on va cher- » cher la justice : le magistrat de Saint-Antonin » recueille le cadavre de mon père, que n'avait » pas quitté son fidèle Médor; et c'est sur moi » que se dirigent les premiers soupçons du meur- » tre; toutefois on n'osait me l'imputer trop » ouvertement : tous les amis de mon père, tou- » tes les personnes qui venaient habituellement » chez nous, attestaient qu'entre mon père et » moi régnait la meilleure intelligence; je sol- » licitai, je pressai de moi-même pour qu'on

» ordonnât une enquête des plus rigoureuses.

» Deux balles avaient été retirées de la tête » de mon père : si elles étaient sorties de mon » fusil, il était évident qu'elles devaient pou- » voir y rentrer; on essaya, elles se trouvè- » rent d'un calibre beaucoup trop gros; et » cette épreuve ayant paru décisive pour mon » innocence, le magistrat me fit des excuses.

» Après cet événement, qui me mettait en » possession d'une fortune assez considérable, je » me condamnai à la retraite et au deuil; toute » la contrée était édifiée de mes regrets; je me » montrais inconsolable. Enfin, je touchais au » terme de mon semestre, et je faisais mes » préparatifs de départ pour la garnison, lors- » qu'un jeune pêcheur nommé *Peïrolous*, vint » m'offrir une truite énorme qu'il avait prise dans » la *Bonnette* *. Nous ne tombâmes pas d'ac- » cord sur le prix : *Eh bien!* me dit-il, *puisque* » *vous ne voulez pas de mon poisson, j'en ai* » *un autre que j'ai ramené dans mes filets, et* » *dont je suis bien sûr que vous vous arran-*

* Petite rivière du pays : elle se décharge dans l'Aveyron, à Saint-Antonin.

» *gerez : j'en veux dix mille francs ;* et en
» même temps passant la main sous sa blouse,
» il y prit un petit sac en futaine verte, conte-
» nant un objet dont je ne distinguai pas la
» forme sans que la frisson me saisît et que tous
» mes cheveux se dressassent.—*N'es pas qu'a co*
» *n'es pas car?* (*n'est-ce pas que ce n'est pas*
» *cher?*) poursuivit le pêcheur, témoin de mon
» épouvante : *vous m'en donneriez davantage*
» *si je voulais, mais je suis raisonnable.* Et en
» prononçant ces mots, il tira du sac vert une
» petite espingole qu'il me montra : *Convenez*
» *qu'elle est jolie*, reprit-il, *les balles entreraient*
» *dans celle-là? vous la reconnaissez? vous sa-*
» *vez et moi aussi à qui elle a appartenu ; tout*
» *ce qu'on jette à la rivière ne s'y perd pas. Al-*
» *lons, dix mille francs, ou le poing coupé.* J'étais
» muet interdit et comme foudroyé. *Vous ne m'en-*
» *tendez pas?* me demanda-t-il, *dix mille francs*
» *et la truite par-dessus le marché.* Je m'étais un
» peu remis de ma frayeur : *Douze, lui répondis-*
» *je, si tu n'as parlé à qui que ce soit de ta*
» *trouvaille.* Il me jura que j'étais le premier et
» le dernier à qui il en ouvrait la bouche. Je lui

» comptai aussitôt la somme; mais je le retins à
» souper, où je le choyai et le fis boire comme un
» homme qui me sauvait la vie... Le lendemain
» l'or était réintégré dans ma valise, et le pê-
» cheur avait disparu : les gouffres de l'Aveyron
» me répondaient de son silence.... Quand il re-
» vint à la surface, il sembla tout naturel qu'il
» se fût noyé.

» Depuis ce temps, enhardi par l'impunité,
» je marchai de crime en crime. Point de forfait
» si atroce dont je ne me sois souillé; la séduc-
» tion, le rapt, l'incendie, le viol, l'empoisonne-
» ment, sont au nombre des actions horribles
» dont il me faudra rendre compte devant Dieu.
» Jeunes gens, puissiez-vous ignorer jusqu'au titre
» des écrits où je puisai cette perversité qui a fait
» de moi le plus exécrable monstre que la terre
» ait porté! Que celui qui révoque en doute le
» danger de pareilles lectures médite sur les
» faits que voici :

» Pendant un séjour à Marseille, je fus frappé
» de la beauté d'une jeune fille que j'avais ren-
» contrée à l'église... Je m'informe de son nom,
» de sa demeure, je m'introduis chez ses parens

» sous un prétexte honnête, je me fais bien venir » d'eux...; six mois après la jeune fille était en- » ceinte de mes œuvres. J'avais promis de l'épou- » ser; elle me sommait, on allait me contraindre » de tenir ma parole.... Mais bientôt il n'est bruit » dans la ville que d'une famille entière qui vient » de périr empoisonnée; c'était celle de l'infor- » tunée que j'avais séduite, et elle était une des » victimes. Les médecins attribuèrent cet acci- » dent à des champignons; ils ne se trompaient » pas, mais c'était moi qui leur avais communiqué » des propriétés vénéneuses en vidant dans le » ragoût une fiole pleine d'une eau délétère » extraite de la fausse oronge.

» A Toulouse, la femme d'un conseiller au par- » lement expia bien cruellement le tort de m'a- » voir écouté; elle mourut à la suite de plusieurs » accès de rage, et elle ne se souvenait pas d'avoir » été mordue.. Vingt autres personnes dans les » différentes villes où j'ai tenu garnison eurent » le même sort. Malheur à celle à qui je faisais » présent d'un paquet d'aiguilles; elles avaient » été trempées dans la bave d'un chien enragé; » le venin s'inoculait dès la première piqûre et au

» bout de quarante jours, quelquefois plus tôt...
» Grand Dieu! après un tel excès de scélératesse,
» quelle contrition me rachètera de la damnation
» sans fin? ta clémence est inépuisable; oh pardon,
» pardon; j'ai la foi, tout mon sang sera versé; je
» te l'offre; mais l'enfer! Dieu, permets que je
» souffre, je l'ai mérité, mais ne m'abîme pas...
» Pardon.... Je me recommande aux prières des
» chrétiens, et surtout à celles de mes frères
» qui se sont dévoués à la même cause que moi. »

Le docteur Gall était au comble de la joie, d'avoir rencontré une tête qui confirmait si bien son système. Je le priai de l'accepter, et il m'en témoigna sa reconnaissance avec des transports d'enthousiasme. « Peaucu rare en France; choli criminel comme fu m'avoir fait la cadeau, observait-il; l'Italie peaucu plus riche sous cette rapport. »

Une telle richesse n'est certes pas ce que nous pourrions envier aux pays d'outre-monts, où elle est malheureusement trop réelle, ainsi que j'ai pu l'observer pendant un séjour que je fis au delà des Alpes. C'est là qu'avant l'intro-

duction des lois fançaises, le docteur aurait pu faire pour son cabinet une ample moisson de crânes de coquins de toutes les espèces. Puisque l'occasion m'en est offerte, je saisis cet à propos d'une comparaison qui nous honore pour jeter ici quelques souvenirs d'une contrée où je fus conduit dans ma jeunesse par une suite d'aventures bizarres, que je raconterai une autre fois.

C'était de mon temps une étrange justice que celle qui se rendait soit en Italie, soit en Piémont : chaque état y traitait les délinquans à sa manière; ici la maxime en vigueur était comme à Domfront *sitôt pris, sitôt pendu;* là l'on pouvait être toute sa vie prévenu, et mourir sans avoir jamais été jugé. Le sénat de Turin, qui statuait sur le sort des criminels, était surtout renommé pour sa lenteur à procéder. Un jour c'était le vendredi saint, l'abbé Casati prêchant la passion devant le roi, et voyant son auditoire en larmes, voulut profiter de la circonstance pour donner une leçon à ces juges paresseux. J'assistais au sermon : *O divino redentore,* s'écria le malicieux abbé, *che*

disgrazzia che in quei tempi non vi sia stato un senato di Turino per giudicarti! sareste encora vivo. (O divin rédempteur, que n'y avait-il alors un sénat de Turin pour vous juger! vous seriez encore vivant.)

Quoique très-vaste, la prison de la capitale du Piémont était presque toujours encombrée; il en était de même des autres prisons : dans un pays où régulièrement chaque année il se donnait sept à huit cents coups de stylet, il ne se pouvait guère qu'il en fût autrement; mais comme si justice se fût faite, il y aurait eu constamment 1500 familles dans le deuil en comptant celles des assassins et des victimes, on instruisait peu de procès, et les magistrats, avares de sentences, reculaient autant que possible devant les exécutions. Des bandits dont on aurait dû faire exemple mouraient de misère et parfois de vieillesse dans les cachots. Cette inaction de la justice fut poussée si loin qu'elle finit par attirer au président Desmaris cette singulière supplique :

« Illustrissime Excellence,

» Expose très-humblement à votre seigneu-

» rie Félice Marteno, le plus indigne des servi-
» teurs zélés de la suprême justice, qu'à la suite
» du dernier dégel, et par les grands vents de
» bise qui ont soufflé tout le temps de la semaine
» sainte, les os des suppliciés qui garnissent les
» fourches patibulaires en descendent les uns
» après les autres; que ce matin s'étant rendu
» aux gibets, il a encore trouvé sur la terre une
» cuisse qu'il présume être celle de *Pietro Buta-*
» *fuoco*, dont la carcasse est en ruines; que non
» loin de là il a ramassé deux jambes qui
» se promenaient, ainsi que quatre côtes, et
» quantité d'osselets provenant des pieds et des
» mains tant d'*Onezipo Cuordolce* que de sa sœur
» *Albertina*; qu'un grand bout d'échine s'est
» détaché de la chaîne où pendait l'infanticide
» *Maurilla*, qu'il a rejoint et enlevé tous ces
» débris pour empêcher les écoliers d'en faire
» leur jouet: que demain il sera sans doute
» obligé de faire la même cérémonie; et que,
» selon toute apparence, si le vent continue,
» avant peu il n'y aura plus d'enseigne qui puisse
» indiquer aux passans qu'il y a des juges dans
» Turin. L'indigne Felice Marteno expose en

» outre qu'en ce moment les prisons sont rem-
» plies de mauvais garnemens qui sont destinés
» à la potence; mais qui si l'on n'y remédie,
» bientôt s'en iront insensiblement de ce monde en
» l'autre, rongés par la vermine ou exténués par
» le besoin : que de cette façon déjà le capitaine
» *Orsino* et sept de sa bande ont trépassé miséra-
» blement, faisant leur dernier larcin aux cor-
» beaux, à qui leur dépouille revenait de droit
» si on ne les eût laissés périr d'inanition; que
» *Jacobo Gransolazzo*, dont le stylet a tant de
» fois ouvert les portes du paradis, va mourir de
» vieillesse si l'on ne se dépêche de le juger;
» qu'une vingtaine d'autres n'ont plus que le
» souffle; que la mère *Budzarone* avec trois ra-
» gazze de son couvent, lesquelles étaient si
» fraîches et si bien portantes quand on les a
» amenées, ont à peine aujourd'hui la force
» d'être pendues; que cela fait pitié de voir tant
» de gens qui n'ont que la peau sur les os, et que
» la charité chrétienne commande de mettre fin à
» leurs souffrances le plus tôt que faire se pourra.

» D'après les faits qu'il porte à la connaissance
» de votre illustrissime seigneurie, Felice Mar-

» teno se jette aux pieds de votre excellence en » la suppliant d'ordonner que tous les criminels » actuellement détenus soient jugés et condamnés dans le plus bref délai, pour être ensuite » expédiés en vertu de rigoureuse et valable » sentence rendue et confirmée par nos seigneurs » du sénat. Félice Marteno ose implorer cette » grâce de l'humanité de votre excellence, prenant la liberté de faire observer qu'il est père » de famille, et que s'il est privé du casuel des » exécutions, ce n'est pas avec ses gages, qui sont » très-modiques, qu'il peut subvenir à l'entretien de ses gibets dont il a la charge, de sa » femme, laquelle est presque toujours alitée, » et de cinq enfans en bas âge qu'il a sur les bras. » Le susdit soussigné remontre de plus que ces » pauvres petits êtres (*bambini*), qu'il aime » plus que la prunelle de ses yeux, sont maintenant comme les corbeaux et les prisonniers, » jeûnant ou faisant maigre chère; que lui-même » les trois quarts et demi du temps ne mange pas » tout son soûl, tant s'en faut; qu'il ira bientôt » le derrière tout nu, les manches pareilles, et » que si cela continue sur le même pied, par le

» désœuvrement de la justice, la place de bour-
» reau de Turin finira par être la dernière de
» la ville. A ces causes, autant par compassion
» pour lui et les siens, qui sont comme
» l'oiseau sur la branche, que pour les pauvres
» détenus qui, ne sachant sur quel pied danser,
» s'ennuient dans l'incertitude de leur sort, au
» nom de Dieu et de sa très-sainte mère la benoite
» vierge Marie, il implore l'intervention de votre
» seigneurie illustrissime, pour faire cesser des
» lenteurs qui portent à tous un si grand préju-
» dice, et il conjure votre excellence de faire en
» sorte que tous les coupables qui sont dans l'ex-
» pectative de la liquidation de leur affaire
» soient remis entre ses mains; ce dont ils s'es-
» timeront très-heureux, et vous béniront ainsi
» que lui, qui, pour votre gloire et obéissance, ne
» demande pas mieux que de les délivrer et
» mettre en repos.

» Il est, avec une très-profonde révérence,
» l'esclave de votre suprême autorité,
» Félice Marteno. »

A cette inertie, dont se plaint l'exécuteur

piémontais, se joignaient les immunités, qui désespéraient les pauvres auxquels on ne faisait pas de grâce, et qui encourageaient les riches à commettre les plus noirs forfaits. Il était bien peu de crimes dont les gens comme il faut, c'est-à-dire ceux qui avaient de l'argent, ne parvinssent à se faire absoudre : avait-on encouru une peine, pour en être complétement déchargé il suffisait de produire la preuve qu'une fois dans sa vie l'on avait arrêté ou fait arrêter un coupable passible d'une peine plus forte. Tout le monde n'avait pas un pareil bonheur; mais quiconque l'avait, était libre de transférer son exemption à qui voulait la payer; cela s'appelait *vendere la nomina* (la dénonciation). Les sbires et les chefs de police avaient toujours à leur disposition un certain nombre de ces *nomina*, que l'on pouvait acheter. Mettaient-ils la main sur un scélérat, ils ne manquaient jamais d'attribuer leur capture à une personne qui désirait ne pas être connue, mais qui, pour ne pas perdre le bénéfice de son action, les avait chargés de la faire constater en laissant le nom en blanc. A Novarre, les doua-

niers trouvèrent sur un paysan le pied d'un saint sacrement avec quelques lingots, provenant des rayons qu'il avait fondus; il fut pour eux évident que le porteur de ces objets était un de ces voleurs que l'on a qualifiés de *sacriléges; la nomina* valait la peine d'être réservée; le directeur de la douane, par bienveillance pour ses employés, songea à la placer le plus avantageusement possible. Il écrivit à ce sujet à l'intendant-général, qui aussitôt lui manda de la retenir pour un de ses protégés : elle coûta dix-huit cents livres, et servit à sauver un parricide.

L'immunité résultant de *la nomina* était en même temps une récompense promise aux dénonciateurs. Quiconque méditait un attentat, et voulait auparavant s'assurer l'impunité, avait grand soin de consulter la liste des fugitifs et des contumaces, et dès que parmi eux il avait découvert celui qui pouvait le mettre à l'abri, il faisait en sorte de parvenir à le livrer. Dans la Lumelina, où il y eut toujours tant de brigands, un jeune homme des environs de Mortara, ayant conçu le dessein d'assassiner sa belle-mère, apprit que de l'autre côté du Tésin un de ses compatriotes,

qui avait battu son père et tué son frère, vivait fort tranquillement dans Pavie. Après avoir pris l'avis du juge sur la validité de *la nomina* qu'il convoitait, il alla voir le fratricide, se lia avec lui, l'attira plusieurs fois sur le territoire sarde, et quand il crut avoir suffisamment capté sa confiance, il le signala au poste piémontais, qui l'arrêta au moment où, pour rentrer dans la ville, il se préparait à passer le pont.

On ne pendait ou décapitait que les pauvres diables. Dans le premier cas, la famille du supplicié était déshonorée, ses enfans et tous ses parens, jusqu'aux agnats du premier degré, étaient morts civilement. Il n'en était pas de même lorsqu'il avait eu la tête tranchée. Dans un pays où il y avait beaucoup de pénitens de toutes les couleurs, une exécution à mort était toujours une véritable fête... Dès qu'un homme était condamné à la peine capitale *sino a che l'anima sia separata del cuorpo*, jusqu'à ce que l'âme soit séparée du corps, ainsi qu'il était dit dans le texte de l'arrêt, vite il fallait qu'il fût remis entre les mains de quelque confrérie, pour qu'elle l'endoctrinât et en fît un saint. A No-

varre celle de saint Jean *Baptiste le Décollé*, s'emparait du patient : on le plaçait alors dans le *confortatorio*, sorte de chambre tendue en noir, où se trouvait un lit, un prie-dieu, un crucifix et une table. Dès ce moment les membres de la confrérie ne le quittaient plus; ils se relevaient à tour de rôle, de manière à ce que quatre d'entre eux fussent toujours auprès de lui prêts à accomplir toutes ses volontés pour ce qu'il souhaiterait boire et manger : on ne lui refusait rien de ce qu'il demandait ; la confrérie, qui était fort riche, lui passait toutes ses fantaisies; seulement on ne souffrait pas qu'il s'enivrât : toute la ville pouvait le visiter. L'heure fatale venue... le bourreau entrait, et, sans parler, il retournait une assiette, ce qui signifiait que le dernier repas était terminé. Bientôt on s'acheminait vers le lieu du supplice; le patient y allait à pied s'il était assez fort, sinon dans un tombereau ; près de lui était son confesseur, l'aumônier de la confrérie, dont les membres, rangés sur deux files et précédés de leur bannière, suivaient en psalmodiant : tous avaient un bourdon à la main, et à la cein-

ture un chapelet composé de douze grains d'ivoire, gradués pour le volume depuis la grosseur d'un œuf de pigeon jusqu'à celle d'un œuf d'autruche; leur costume était une longue robe blanche, avec une pélerine noire. La robe était agrafée et relevée, afin de laisser voir l'élégant bas de soie et les boucles d'or; car, dans ces sortes de processions, chacun faisait parade de ce qu'il avait de plus précieux. Arrivé au pied de l'échafaud, le patient était encore exhorté une fois, et bientôt il avait cessé de vivre. La strangulation opérée, le bourreau coupait la tête et la clouait au faîte de la potence. Souvent il dépeçait le cadavre par quartiers, que l'on attachait à des arbres dans les différens endroits où le supplicié avait commis des crimes. Quand la sentence n'ordonnait pas cette distribution, le corps était remis à la confrérie, qui, après l'avoir placé dans une très-belle bière, recouverte d'un drap noir, l'emportait en grande pompe, et allait ensuite le déposer dans son église. Le lendemain une messe solennelle était chantée: on faisait des quêtes dans toute la ville pour l'âme du défunt; on donnait très-abondamment.

Tous les ans on célébrait par un service en musique la commémoration des pendus; et dans le pays il ne se concluait pas un marché qu'on ne stipulât une messe pour le repos de l'âme de tous les justiciés. Ce proverbe, *de cent pendus pas un de perdu*, exprimait une croyance. Presque partout on pendait hors des villes et à proximité des grandes routes. A Turin la potence était hors de la porte Pallazzo; de son appartement le roi pouvait la voir. Victor-Amédée la montra une fois à son favori et premier ministre le marquis de Saint-Thomas, qui trois jours après en mourut de chagrin. — Quel est donc ce bâtiment là-bas? lui disait le prince, qui l'avait entraîné dans l'embrasure d'une croisée d'où l'on découvrait la campagne.

— C'est la grande papeterie de votre majesté.

— Non, plus par ici.

— C'est la ferme Vinaia....

— Je vous dis ce petit bâtiment tout à côté de la ferme.

— C'est le gibet, répondit le ministre.

— En vérité vous avez bien de la peine à y arriver, et pourtant...

Le monarque n'acheva pas, mais, tirant brusquement de sa poche un placet qu'il lui montra, il lui dit : « Vous connaissez la signature; eh bien, hâtez-vous de faire droit à cette pétition, et rappelez-vous que la potence est faite aussi pour les ministres qui commettent des injustices. » Aujourd'hui que les rois sont plus clémens envers les serviteurs de la couronne, on croira peut-être que le marquis avait froissé les intérêts de toute une province : il s'agissait tout simplement d'un pauvre serrurier qui se plaignait de ce que son excellence, en agrandissant son palais, avait, au détriment de sa maisonnette, mis en oubli ce vieil adage *le soleil luit pour tout le monde.*

En Italie comme en Piémont, quelques princes bien intentionnés ont régné à de longs intervalles les uns des autres. Plusieurs d'entre eux ont tenté d'améliorer la législation pénale; mais l'influence de Rome, les mauvais exemples qu'elle donnait, les asiles qu'elle ouvrait, déconcertèrent tous les projets de réforme. Les plans de la sagesse échouèrent contre tous les usages vicieux que maintenait la superstition, car elle est l'alliée

naturelle de tout ce qui est coutume, et l'ennemie de toute innovation. Lorsque Léopold, devenu grand-duc de Toscane, voulut abolir la peine de mort dans ses états, l'opposition la plus violente qu'il éprouvât provint des gens d'église; et pourtant *ecclesia abhorret à sanguine*. Sans doute que ces messieurs n'étaient pas assez sûrs de l'enfer pour consentir à se priver des supplices en ce monde.

Quoi qu'il en soit, et l'on n'aura pas de peine à le concevoir, dans un pays où la justice n'était rigoureuse que pour les malheureux, il était très-naturel que ses exécuteurs fussent abhorrés. Comme ils n'étaient pas les instrumens d'une loi également inflexible pour tous, on ne voyait en eux que des esclaves dévoués à la volonté meurtrière des grands et des riches: dans l'espace d'un an, il y eut à Novarre une succession de cinq bourreaux; tous les cinq périrent assassinés : au dernier, il fallut attendre plus de six mois avant de le remplacer... On les égorgeait dans les tournées qu'ils étaient obligés de faire pour attacher les membres des coupables aux différens endroits où les crimes avaient été

commis... Personne ne se souciait plus de remplir une mission si périlleuse, lorsqu'un Novarrais, depuis long-temps absent de la ville, y revint et offrit d'être l'homme de justice. Celui-là se nommait Germano; il s'était souvent mesuré avec les bandits, et il présumait que sa force le mettrait à l'abri de leur vengeance : on va voir comment il fut déçu dans cet espoir.

CHAPITRE XIX.

Le danger de s'attarder. — Le manteau brun. — Cruelle surprise. — Les mains à terre. — Le terrible aiguillon. — Le repos. — La pipe. — Un trajet pénible. — L'apparition. — Bibiana.

Il était dix heures du soir... Germano revenait de disperser dans la campagne le cadavre d'un pendu dont la sentence avait prescrit de faire dix-neuf morceaux, lorsque excédé de fatigue, et sentant le besoin de prendre quelque nourriture, il entra dans une auberge, près du

village de Selvanera. Là, grâce à *l'incognito* qu'il gardait autant par prudence que pour ne pas être privé des politesses que l'on fait aux honnêtes gens, on lui servit un excellent souper qu'il mangea et paya comme un grand seigneur. Le repas terminé, il paraissait s'accommoder assez bien du repos et prendre en amour le rosolio dont il se versait force rasades, quand l'aubergiste vint lui demander s'il comptait passer la nuit dans son hôtellerie. Non pas, répondit Germano. — Alors reprit l'aubergiste, vous ferez bien de vous mettre en route; il n'y a que deux milles d'ici à Mortara; mais je ne vous conseille pas de vous attarder ainsi sur les chemins, du moins avant quelque temps, car je suis certain qu'il reste encore bon nombre de bandits dans la Lumelina, et leur rencontre pourrait vous être funeste.

— Bah! dit l'étranger en redressant sa haute stature et en regardant avec complaisance ses membres robustes, j'ai vu de près les meilleurs de la troupe, et je vous réponds qu'avec deux doigts je ferais tourner comme une toupie le plus vigoureux de tous.

— Oui; mais un coup de stylet, fût-il donné de la main d'un enfant....

— Croyez-vous que je ne sois pas armé aussi; et entr'ouvrant son pourpoint, il montra la poignée de deux pistolets et d'un poignard à large lame cachés sous son habit. Cependant votre avis peut être bon, je n'entends pas le négliger.

En disant ces mots Germano salua l'aubergiste et se mit en marche avec une vitesse à laquelle les paroles de l'hôte pouvaient avoir contribué.

C'était par une de ces belles nuits où la clarté du jour semble non avoir disparu, mais s'être seulement adoucie; on pouvait distinguer les objets d'assez loin pour ne pas avoir à redouter de surprise, et le voyageur promenait autour de lui des regards vigilans: il avait soin de garder le milieu de la route, évitant ainsi les buissons et les arbres derrière lesquels un ennemi aurait pu se cacher. Déjà il avait parcouru plus de la moitié de la distance, et le vent apportait à ses oreilles les sons mourans de la cloche du couvent de Salvi, lorsqu'il aperçut, sur le bord du chemin, quelque chose de couleur sombre étendu

à terre au pied d'un mûrier. Défiant, mais comptant toutefois sur ses armes et sur sa force, Germano mit d'abord la main sur ses pistolets, les arma, puis s'avança vers ce qui avait frappé ses regards. Il vaut mieux, dit-il, s'approcher d'un objet suspect que le laisser derrière soi. C'était un manteau brun qui paraissait être tombé de la croupe d'un cheval, ou de quelque chariot. Le voyageur jeta un coup d'œil inquiet derrière le mûrier et dans la plaine ; mais, n'apercevant aucun être vivant, il se baissa pour ramasser le manteau.

— Il n'est pas neuf, se dit-il en l'examinant, mais il peut encore servir, ne fût-ce qu'à faire plaisir à un malheureux.

Comme il se penchait pour rouler ce vêtement sur son genou, il sentit tout à coup tomber sur ses épaules un homme qui lui passa rapidement une main sous le cou, et s'accrocha à lui comme le léopard se cramponne sur la brebis. En même temps la pointe d'un poignard s'enfonça dans son dos et lui fit pousser un cri de douleur et d'effroi.

— Silence ! Germano, lui commanda une voix rude, silence ! ou tu es mort.

L'infortuné Germano était resté courbé contre le sol, la terreur lui ôtant la force d'essayer même de secouer l'hôte incommode qui pesait sur lui.

— Les mains à terre, lui dit-on.

Il obéit : alors les doigts qui semblaient s'être enfoncés dans sa gorge se retirèrent, glissèrent le long de sa poitrine, et fouillant sous ses habits, le dépouillèrent de ses armes. Une sueur froide couvrait tout son corps; il sentait son sang couler de la blessure que lui avait faite le stylet resté dans la plaie, et près de pénétrer entre ses côtes à la moindre pression.

— Grâce ! grâce ! disait-il d'une voix étouffée.

— Connais-tu ce mot, Germano ? lui demanda l'agresseur en approchant la bouche de son oreille ; oses-tu prononcer ce mot, Germano ? as-tu jamais fait grâce à personne ?

— Ne me tuez pas ; à quoi cela vous servirait-il ? je vous paierai une bonne rançon.

— Lève-toi, dit l'inconnu en sautant à terre

avec la légèreté d'un chat sauvage, lève-toi et marche.

Germano se releva, et pour la première fois il put voir l'assaillant dont le ton était si impérieux. C'était un homme de petite taille, aux membres grêles et secs, mais pleins d'agilité et de souplesse; il paraissait avoir au plus vingt ans, et déjà les passions avaient sillonné ses traits. En ce moment une joie féroce brillait dans ses yeux étincelans: il regardait son prisonnier avec une satisfaction effroyable; et celui-ci, avec sa taille gigantesque, ses formes herculéennes et sa tête énorme, tremblait devant lui comme le magicien devant l'esprit infernal qu'il a imprudemment évoqué.

— Que voulez-vous de moi? demanda enfin Germano en faisant un effort pour parler; fixez ma rançon, et je vous promets de l'acquitter fidèlement.

— Oui, dit le bandit avec un rire étrange; tu es, assure-t-on, un homme habile dans ton métier et précieux pour les bons magistrats de Novarre; mais il faudra bien que leurs excellences s'habituent à se passer de toi. Pour le moment,

écoute, voici le seul marché que j'aie à t'offrir; Tu vas me précéder dans le chemin que je t'indiquerai, et si tu t'arrêtes, si tu appelles, si tu tentes de m'échapper de quelque façon que ce soit, si seulement j'en ai le soupçon, je te promets, foi de bandit, deux balles pour salaire, et vingt coups de poignard en sus.

—Germano essaya de répondre.

—Silence ! commanda le bandit en lui présentant la bouche d'un pistolet, je puis te tuer sur-le-champ; et je n'y manquerai pas si tu bronches; choisis.

—Où voulez-vous que nous allions? demanda le malheureux prisonnier. Le brigand lui montra un sentier, et ils s'y engagèrent tous deux: Germano était devant; son ennemi le suivait de près, le poignard nu, et de temps en temps il s'en servait pour hâter la marche de son captif. Cependant Germano cherchait dans sa tête quelque moyen de se sauver; mais comment se tirer des mains d'un homme déterminé, qui avait sur lui l'avantage des armes, et qui épiait tous ses mouvemens avec la vigilance de l'épervier quand il guette sa proie? Deux ou trois

fois il voulut entrer en conversation avec le bandit, afin de se ménager une occasion de le surprendre...

— Avance, et tais-toi : nous aurons tout le temps de causer et de faire connaissance quand nous serons arrivés.

— Mais y a-t-il encore bien loin? disait Germano, à qui la crainte et l'incertitude du sort qu'on lui réservait ôtaient ses forces.

—Va toujours, te dis-je; as-tu peur que la terre te manque?

Un nouveau coup de stylet, qui pénétra dans ses reins, fit faire à Germano un grand saut en avant, et rendit à ses jambes toute leur agilité. Mais sur un sol couvert d'aspérités sans nombre, les obstacles devenaient de plus en plus fréquens; chaque fois que le prisonnier hésitait, le terrible aiguillon se faisait sentir; alors pour éviter ses atteintes cruelles, Germano, quoique lourd et peu alerte de sa nature, s'élançait rapide comme le chamois : l'épouvante semblait l'alléger, et pourtant il suait sang et eau; il était haletant, il se morfondait. Le bandit au contraire n'éprouvait aucune fatigue; au milieu des rocs

escarpés, des ravins et des précipices, il courait ou plutôt bondissait, tel que l'obus dont le choc redouble la vitesse, et qui dans son essor à peine interrompu se relève plus prompt à chaque ricochet. Toute la nuit se passa sans qu'ils prissent un instant de repos; dès que les premiers rayons du jour descendirent, Germano fut surpris de la hauteur prodigieuse à laquelle il étaient parvenus. La petite ville de Mortara se distinguait à peine dans l'éloignement. Autour d'eux ils ne voyaient que des rocs arides et brûlés, véritables repaires de loups et de voleurs; les chevriers eux-mêmes n'auraient pas voulu y mener leurs troupeaux Cependant ils ne touchaient pas au terme de cette course pénible. L'infatigable bandit n'avait rien perdu de son activité, mais les membres engourdis de Germano refusaient leur service; et, après de nouveaux efforts, la prostration absolue de ses forces lui rendant une sorte d'énergie, il déclara nettement qu'il ne pouvait faire un pas de plus. Le stylet fit encore son office, mais en vain; Germano au lieu d'avancer se coucha sur la roche nue.

—Tu peux me tuer, dit-il à son impitoyable

ennemi; me faire marcher, je t'en défie.

—Alors, repose-toi, dit le brigand d'un air d'insouciance. Aussi bien la halte est bonne, et l'on ne viendra pas te chercher ici.

Le prisonnier, succombant à la fatigue, perdit bientôt jusqu'au sentiment de son affreuse situation : il s'endormit. Pendant son sommeil le bandit tira d'une sorte de gibecière qui pendait sur ses épaules une pipe dont le fourneau était de terre cuite, et le tuyau une simple branche de sureau encore revêtue de son écorce; ayant battu le briquet, il se mit à fumer tranquillement, sans cesser d'avoir l'œil sur son captif. Quand sa pipe fut épuisée, il se contenta d'approcher le fourneau brûlant du nez de Germano, et celui-ci se réveilla en sursaut, à demi suffoqué par la fumée qu'il avait aspirée.

—Allons, en route, commanda le brigand; dépêche-toi; j'ai hâte d'arriver.

La vue du fatal stylet toujours menaçant fit tressaillir Germano, et il recommença à escalader les rochers : enfin ils touchèrent au sommet de la montagne qu'ils gravissaient depuis si longtemps : c'était une sorte de plateau, sur lequel

croissaient à peine quelques bruyères et quelques pins rabougris, sans cesse battus des vents; de nouvelles montagnes s'élevaient encore devant eux, et se trouvaient surmontées à leur tour par des pics énormes dont la pointe inaccessible allait se perdre dans les nuages...

Le bandit s'arrêta, et promena un instant ses regards sur toute l'étendue du plateau. Puis il s'élança sur la roche la plus élevée, et tira un coup de pistolet. Le bruit retentit au loin, et lorsque les échos eurent cessé, un cri aigu et prolongé se fit entendre. Germano tourna les yeux du côté d'où était partie cette voix étrange, et vit sur un rocher une grande figure dont l'aspect lui sembla effrayant et bizarre; un manteau rouge couvrait ses épaules; des armes, des ornemens d'or brillaient à sa ceinture et sur sa poitrine; un large chapeau, sur lequel flottait une plume rouge, ombrageait sa tête. Il n'eut pas le temps de l'examiner davantage, car la grande figure s'étant précipitée de la cime sur laquelle elle était posée d'une manière pittoresque, s'éclipsa comme une ombre sous le soleil du midi: mais bientôt il la vit reparaître; à travers les

pins, elle se dirigeait vers eux en courant. Germano, épouvanté de cette apparition subite et inattendue, ne savait si c'était un homme ou un démon : il fit un signe de croix, et se recommanda à son patron.

—Fabio! Fabio! cria la voix qui s'était déjà faite entendre.

— Bibiana! répondit le brigand en s'élançant à sa rencontre.

CHAPITRE XX.

Une jeune fille. — Le baiser sur la joue. — La promesse accomplie. — Les dents cassées. — Scène d'amour. — Il rampera.

Germano se vit seul un instant : il regarda en arrière; la pensée de fuir lui vint, mais aussitôt il reconnut qu'il ne pourrait se soustraire à la poursuite d'un ennemi plus agile que lui, et surtout plus exercé à courir dans les montagnes. D'ailleurs il croyait en être quitte pour une rançon, et la prudence lui conseillait de ne pas provoquer la colère du bandit. Celui-ci qui s'était jeté au cou de Bibiana, s'entretenait avec elle : les paroles ne venaient pas jusqu'à Germano, mais il comprit bien qu'il s'agissait de lui, car Fabio le montrait du doigt. Au même

instant, Bibiana s'élance vers le malheureux prisonnier; elle arrive, se précipite sur lui, le renverse, le foule aux pieds, le frappe et refrappe d'un petit stylet, en proférant les imprécations les plus terribles.

— Assez! assez! Bibiana, dit Fabio, ne le tue pas. Il ajouta à voix basse quelques mots et elle s'arrêta; Germano meurtri, couvert de sang, essaya de se relever.

— Reste là, dit elle en lui posant le pied sur la poitrine, et en lui crachant au visage; reste là, crapaud; rampe, serpent; couche, chien, ou sinon....

Le poignard sanglant qu'elle brandissait acheva la période.

Bibiana était une jeune fille de dix-huit ans au plus, grande, bien faite, les joues vivement colorées par la course qu'elle venait de faire, ou par l'émotion qu'elle ressentait. Son chapeau d'homme retombé en arrière, et retenu par un ruban noué sous son menton, découvrait des cheveux noirs superbes; ses lèvres entr'ouvertes et légèrement tremblantes laissaient voir des dents d'une rare blancheur, et ses yeux bril-

lans semblaient lancer des flammes. Bibiana était d'une beauté éblouissante, et la passion qui l'animait la rendait plus belle encore. La colère, l'indignation, la joie, se peignaient tour à tour sur ses traits mobiles. Fabio la contemplait avec ravissement. Germano étendu à terre respirait à peine; le saisissement qu'il avait éprouvé lui ôtait toutes ses facultés.

— Qu'il est laid, le monstre! s'écria Bibiana en éclatant de rire. Qu'il est lâche, le scélérat! tremblant et foulé sous le pied d'une femme! Allons, lève-toi, pauvre innocent; levez-vous, excellence; faut-il vous donner la main?

Germano tenta de se soulever, mais il n'en avait plus la force; il retomba sur ses genoux, et joignit les mains.

— Ah! ah! ah! reprit Bibiana avec un nouvel accès de rire, monseigneur n'a pas fait sa prière du matin; et elle se mit à genoux devant lui: —Illustrissime excellence, voulez-vous me permettre d'embrasser votre seigneurie?

Et soudain le prenant à la gorge, elle approcha sa bouche de son visage et le mordit à la joue.

— Bibiana! dit Fabio en portant la main à l'un de ses pistolets, veux-tu en finir de suite?

— Non! par la sainte Vierge, non, Fabio! il est à moi, tu me l'as promis, tu me l'as donné, tu n'y toucheras plus. C'est moi qui aurai soin de lui, ce cher amour, ce petit ange, ce Jésus de mon cœur.

Et avec le manche de son poignard elle porta à Germano un coup qui lui brisa les dents et le le renversa sur le rocher.

— Bibiana, dit encore Fabio, tu sais nos conventions; trois jours et trois nuits j'ai veillé, j'ai couru, j'ai guetté; je suis entré dans la ville, j'ai vu de près les uniformes, j'ai passé au milieu d'eux, je me suis assis pour mendier à la porte des églises, j'ai bravé tous les dangers pour t'obéir; enfin j'ai réussi. J'ai livré notre ennemi à ta vengeance; maintenant accomplis à ton tour ta promesse.

—Oui, mon cher Fabio, je l'accomplirai: tu t'es donné bien du mal, ami; tu t'es bien exposé pour moi, je t'aurais vengé si tu avais succombé; mais je n'aurais pu te rendre à la vie. Hélas! les morts ne peuvent revenir; je t'aime : me voilà, use

de tes droits, jouis de ton triomphe, Fabio, tu as satisfait ma haine, il est juste que ton amour.....

Et déjà ses beaux bras s'arrondissaient autour du cou de Fabio; elle le pressait sur son cœur et le couvrait de baisers. Sa voix trahissait une émotion voluptueuse.

— Quand tu voudras, dit-elle en cachant sa tête dans le sein du bandit.

— A présent, répondit Fabio, dont les yeux étincelaient de désir et de joie.

— Marche, ordonna la jeune fille au prisonnier, et elle lui montrait la route qu'il fallait prendre.

Germano se leva.

— Pas ainsi, chien, s'écria-t-elle en le saisissant aux cheveux pour le terrasser; oses-tu marcher comme un homme, bête féroce? à genoux, et si tu te lèves devant moi, voici qui châtiera ton insolence.

Le stylet brillait encore dans sa main sanglante. Germano fut obligé de se traîner à travers les ronces et les épines, et s'il n'allait pas assez vite à son gré Bibiana le frappait du pied.

Chemin faisant, elle et Fabio se donnaient des baisers, et se disaient des paroles d'amour, mais d'un amour énergique et sauvage, mêlé d'idées sanguinaires, de menaces, et de promesses d'assassinat.

—Oui, disait Fabio, je tiendrai la route, je t'apporterai la dépouille des voyageurs, prêtres ou soldats, hommes ou femmes, n'importe : mon nom retentira dans toute l'Italie, comme celui du *Sarde*, et quand on saura que je suis son fils, que je suis digne de mon père, il ne manquera pas de braves compagnons pour s'associer à mes exploits. Alors, Bibiana, tu seras encore riche, heureuse et respectée comme quand tu étais la femme du *Sarde;* tu auras encore des robes de soie et des colliers d'or, et des calzettes rouges, et des outres pleines du meilleur vin, et des piastres tant que tu voudras.

Bibiana riait et l'embrassait.

—Je t'amènerai des abbés et des évêques quand tu souhaiteras te confesser; tu auras des duchesses et des marquises pour femmes de chambre; par la vertu de mon poignard, toute l'Italie tremblera devant toi: mais, Bibiana, sois-

moi fidèle, ou, j'en jure sur les os du *Sarde*, ce stylet te percera le cœur.

— Fou, dit-elle en riant, le mien ferait d'abord connaissance avec tes côtes.

Et tout en jouant avec l'arme meurtrière, elle en frappa légèrement son amant à la poitrine, et elle essuya le sang avec ses lèvres.

Enfin ils s'arrêtèrent à l'entrée d'une espèce de caverne qui s'ouvrait dans le roc, à l'endroit où une nouvelle montagne s'élevait au dessus du plateau. Fabio entraînait sa maîtresse, mais elle se dégageant:

— Un moment, Fabio; et l'animal qui s'enfuirait pendant que je solderais le marché!

Un coup de pied dans les reins de Germano indiqua suffisamment de qui elle voulait parler. Celui-ci se retourna.

— Madame, dit-il en donnant à sa voix l'accent le plus suppliant possible, je vous jure que je ne cherche pas à fuir. Le seigneur Fabio vous attestera que j'ai marché sans résistance; je suis prêt à faire tous les sacrifices pour me racheter, tout ce que je possède vous appartient : dites quel prix vous mettez à ma rançon.

— Une rançon! s'écria Bibiana d'un ton à faire tressaillir le pauvre Germano, une rançon! Misérable, sais-tu ce que je te paie? je t'ai acquis au prix de mon amour; c'est toi, c'est ta vile et infame carcasse que j'ai achetée, et je la troquerais contre de l'or! je me vendrais pour des ducats! Me prends-tu pour une dame de la ville? Non, non; tu es à moi et je saurai te garder.

—J'ai là de bonnes chaînes, dit Fabio en montrant la caverne, veux-tu que je l'attache au tronc de ce pin?

— Non! répondit Bibiana d'un air furieux, non! je l'ai dit, il rampera, il ne marchera plus. Face contre terre, esclave; à terre, te dis-je.

— Madame, reprit Germano tremblant, madame, au nom du ciel, au nom du salut de votre âme, soyez compatissante, ayez pitié de moi: je suis accablé de douleur et de fatigue, mon sang coule et se fige sur mon corps par trente blessures encore vives; je ne demande que la permission de me reposer.

—Eh bien, repose la face contre terre, indigne du jour que tu es.

Germano obéit. Croyant adoucir son ennemie par une absolue soumission, il s'étendit sur le ventre en mettant ses mains sur sa figure. Bibiana se baissa sur lui et se releva aussitôt. Germano poussa un cri terrible et se roula en se débattant sur la roche rougie.

— Allons, dit Bibiana en prenant Fabio à bras le corps, c'est fait : je suis sûre de lui.

Avec son poignard elle lui avait coupé les muscles et les tendons du jarret.

CHAPITRE XXI.

Tourmens affreux. — Ce qui se passe dans la caverne. — La mort est préférable. — Le sifflement de la vipère. — Les mouches. — Évanouissement prolongé. — La reine des monts. — Une discussion. — La guitare. — Le chant du Sarde. — Amène-moi un juge. — Combat. — Délivrance de Germano. — Une explosion.

Pendant que Germano remplissait l'air de ses gémissemens, Bibiana et Fabio pénétrèrent dans la caverne en passant sur son corps mutilé. Dès qu'il ne vit plus ses persécuteurs, le patient cessa ses plaintes, et s'occupa d'examiner sa blessure. Elle était profonde; la lame avait penétré jusqu'à l'os. Il reconnut avec désespoir que la fatale menace n'était que trop

bien accomplie : il ne marchait plus : il déchira sa chemise et pansa le mieux qu'il put sa jambe désormais inutile.

— O cruauté de femme! se disait-il, qu'ai-je fait pour mériter de devenir la pâture de cette tigresse? plutôt cent fois mourir que rester à la merci d'une furie pareille?

Comme il se livrait à ces réflexions le bruit des ébats amoureux et des soupirs de volupté arriva jusqu'à lui. Sa rage en augmenta. Il eût la pensée de se traîner auprès des amans, de saisir une arme, de les égorger tous deux; mais s'il échouait dans cette tentative, il craignait ne pas même y trouver la mort qu'il désirait. Désormais l'existence lui serait insupportable, résolu à en finir il songea à chercher un endroit d'où il pourrait se précipiter.

Il commença donc à ramper sur les genoux et sur les mains, mais accablé par la fatigue et la douleur, dévoré d'une soif ardente, il avançait lentement. Le soleil était au plus haut point de l'horizon, et la terre calcinée renvoyait une chaleur étouffante comme celle d'une fournaise. Il souffrait comme si un torrent de feu eût

coulé dans ses plaies auxquelles s'attachait un essaim innombrable de mouches et d'insectes qui tourbillonnaient autour de lui. Enfin il parvint à l'extrémité du plateau; mais, hélas! la côte hérissée n'offrait nulle part un escarpement assez élevé. Affaibli de plus en plus, mais de plus en plus déterminé, il suit le bord, dans l'espoir de découvrir quelque rocher coupé à pic. Tout à coup Germano fait un mouvement d'effroi; il a entendu un sifflement, et la tête d'une vipère roulée sur l'herbe sèche se dresse devant lui.

« Insensé, se dit-il, c'est toujours la mort, douloureuse sans doute, mais prompte et certaine. »

Il va pour provoquer la colère du reptile. Le reptile siffle et s'enfuit : le soleil dardait avec plus de force; l'essaim qui suivait le blessé s'accroissait toujours, et bourdonnait à ses oreilles : des vertiges saisissent Germano; sa tête devient pesante; son cœur défaillit; ses yeux se troublent; il veut avancer, il tombe, il se relève, retombe, et reste étendu, immobile, privé de sentiment.

Bibiana et Fabio s'oublièrent long-temps dans la caverne, lorsqu'ils en sortirent, ils furent surpris de ne plus voir leur prisonnier : une large trace de sang noir leur indiquait la direction qu'il avait prise. Ils se mirent à sa poursuite, et n'eurent pas de peine à le retrouver. Germano était gisant sur la terre. Fabio, voyant qu'il ne donnait plus signe de vie, courut à la grotte, en rapporta de l'eau, et quelques gouttes suffirent pour tirer de son évanouissement le malheureux qu'ils ramenèrent. Bibiana, afin de s'assurer de son captif, voulait encore lui mutiler un bras, mais Fabio lui fit comprendre qu'il succomberait à tant de blessures, et que pour le conserver il était bon de remettre l'opération à une autre fois. Dès lors ils se contentèrent de l'enchaîner au tronc d'un arbre, mais ils eurent la cruelle précaution de l'attaquer par la jambe blessée. Un peu d'eau et quelques figues sèches furent tout ce qu'on lui donna pour réparer ses forces épuisées.

Bibiana le considérait avec une sorte de curiosité impatiente : elle semblait contrariée de ce qu'il supportait ses souffrances sans se plain-

dre; elle eût été satisfaite d'entendre ses gémissemens et ses lamentations. Enfin, irritée de son silence, elle lui adressa la parole.

—Eh bien! dit-elle, comment se trouve ta seigneurie? es-tu charmé d'être venu dans mon royaume?

— Barbare, s'écria Germano, convaincu enfin que tout ménagement serait inutile, il faut que tu aies le cœur bien méchant pour te plaire ainsi à la vue du sang et des tortures!

— Eh quoi! Germano, est-ce toi qui parles ainsi, toi qui fais métier de tuer et de faire souffrir des gens qui ne t'ont rien fait?

— C'est qu'alors j'obéis, répondit le patient, et j'agis sans passion comme sans colère.

— Et par cela même tu es bien plus cruel que moi. Ma colère, ma passion, voilà mon excuse; toi, tu es de sang-froid; tu n'as pas de haine, et tu donnes la mort, misérable!

— Et voilà pourquoi vous me haïssez?

— Oui, entre toi et nous c'est une guerre d'extermination. Ne nous regardais-tu pas comme ta proie, si jamais nous venions à

tomber sous tes griffes ? Aujourd'hui c'est toi qui te trouves dans les nôtres : malheur à toi !

— Mais ce n'est pas moi qui vous ai engagés dans la route que vous suivez ; est-ce ma faute si elle ne mène qu'à l'échafaud ?

— Tu mens, chien ; jamais un de tes pareils ne touchera Bibiana.

— On ne doit pas me punir de ce qui ne saurait m'être imputé.

— Fabio, apporte-moi ma guitare. Mon sang fermente, ma tête bouillonne ; il faut que je me soulage en chantant les louanges de celui dont le souvenir m'obsède sans cesse.

Elle prit l'instrument, et en s'accompagnant elle commença une sorte d'improvisation en vers libres ; sa voix était flexible et sonore : Germano lui-même trouvait un secret plaisir à l'écouter. Pour Fabio, étendu à ses pieds, les yeux attachés sur ses yeux, il semblait enivré du bonheur de l'entendre : elle disait ainsi :

« Moi aussi je suis roi, dit le héros ; le poi-» gnard sera mon sceptre, et la terreur sera mon

» trône. Guerre, guerre à cette race de tyrans » et d'esclaves, à cette race perverse et corrom- » pue.

» Peuples bâtards, valets d'un seul homme, » baisez vos chaînes; à moi l'indépendance! » invoquez lâchement des lois muettes ou » dociles, je n'en appelle qu'à mon épée.

» Long-temps il fut l'effroi de la Sardaigne; » mais, obligé de céder au nombre, ou plutôt » cherchant à ses exploits un plus vaste théâtre, » il abandonna cette île obscure, portant avec » lui son sceptre et son trône.

» La barque s'éloigne poussée par un vent » propice. O mer! incline-toi mollement sous » cette barque fragile; elle porte le Sarde et son » fils, et Bibiana sa bien-aimée.

» Elle est d'un sang illustre, Bibiana; un mys- » tère est attaché à sa naissance : Bibiana ne veut » pas que les hommes le sachent; elle a renoncé » à leurs sottes vanités : la noblesse de Bibiana, » c'est l'amour du Sarde.

» Tremblez! riches et puissans, évêques fas- » tueux, prêtres aux mains avides; tremblez, » enfans dégénérés de l'Italie : un homme a

» touché votre sol, la terre a tressailli sous son » pied.

» Et vous, braves défenseurs de la société, » soldats, douaniers et sbires, vous, inquisiteurs, » juges, espions, la guerre est entre vous et » nous sans trève ni grâce; à vous le poignard » et les balles.

» Qui dira les exploits du Sarde, et sa vaillance » et son habileté? Avec quelques braves com- » pagnons, l'élite des hommes, fiers de leur force » et de leur bravoure, plus fiers encore de ser- » vir sous un tel chef, il régna pendant trois » années sur les montagnes?

» Trois années de travaux, de succès, de » triomphes, de plaisirs, de liberté, c'est une » belle vie d'homme; quel citadin hébété par » l'esclavage pourrait se vanter d'avoir vécu » autant que lui?

» La fortune change: entourés d'ennemis nom- » breux, ils combattent vaillamment et tombent » en héros. Deux seulement ont survécu: le Sarde, » et un *traître* dont le nom infâme ne souillera » pas ma bouche.

» Le Sarde se fait jour le fer à la main: il se

» fraie une route sanglante, et revient auprès » de son fils et de sa bien-aimée : Le *traître* s'est » rendu; il sait les moyens de racheter sa vie.

» — Juges, que ferez-vous d'un misérable » comme moi? je ne suis ni fort ni brave, je ne » saurais être dangereux; mais si vous voulez me » laisser aller, et si vous me promettez beaucoup » d'or, je vous livrerai le Sarde.

» — Va.

» Il se rend à la montagne : il voit le Sarde » de loin. — D'où viens-tu? toi qui sors d'avec » nos ennemis, que demandes-tu? Quel dessein » t'amène?

» — J'ai rompu mes fers, je suis sorti la » nuit de la prison pour revoir mon chef et » mon ami.

» — Celui qui a vécu avec les hommes n'est » plus mon ami : il n'a plus ma confiance, celui » qui a conversé avec cette race perfide. Arrière, » retire-toi, ou ma carabine te paiera le prix » de ta trahison.

» — Je viens à toi les mains ouvertes, et le » cœur pur! où veux-tu que jaille, puisque les » hommes me traquent comme une bête fauve?

» tue-moi, si tu le veux; j'aime mieux mourir » de ta noble main.

» Le chef rejette sa carabine sur son épaule: » — Dépouille-toi de tes habits. Il obéit, et » ne garde que sa chemise. — Approche mainte- » nant. Il s'avance. Le Sarde l'examine, mais le » traître se jette à ses pieds et embrasse ses ge- » noux en pleurant.

» Le Sarde chasse loin de lui la méfiance: » il ouvre les bras et serre sur son cœur le per- » fide. Au moment où le héros l'embrasse, le » traître a tiré un stylet du col de sa chemise, » et le plonge dans le dos de son roi.

» — Assassin! s'écrie-t-il en se sentant frappé. » Le traître veut se dégager et s'enfuir, mais » les bras du Sarde l'étreignent et le brisent: » il se débat comme le serpent dans les serres » de l'épervier.

» — A moi, soldats! criait le perfide. Les soldats » parurent: le Sarde ne lâcha sa proie qu'après » avoir savouré les dernières convulsions de la » mort sur les lèvres écumantes de son en- » nemi.

» Alors il saisit ses armes; mais déjà blessé,

» il sent que la vitesse de son pied ne saurait » plus le dérober comme autrefois à la meute » acharnée après lui.

» Appuyé contre un rocher, il ajuste le pre- » mier qui ose s'engager dans le sentier escarpé: » sa bonne carabine ne l'a jamais trompé, ses » quatre pistolets étincèlent à sa ceinture. Le » large poignard repose sur son cœur comme » un ami fidèle.

» Qu'il était beau le Sarde orné de ses armes, » avec son habit galonné d'or, dépouille d'un » prince de l'Autriche, et son chapeau à plumes » blanches, enlevé jadis à un général français!

» Les lâches qui l'attaquent le tirent de loin, » mais leurs balles se perdent dans les airs: » l'éclat du héros les éblouit, sa vue les effraye. » Pour lui, tous ses coups sont mortels; les » soldats tombent dans l'abîme, leurs cris se » mêlent au bruit des échos qui répètent la » foudre.

» Le beau concert! Le Sarde savait bien qu'il » n'échapperait pas, mais il tuait toujours. Ce » dernier jour fut le plus beau de sa vie : plus

» de vingt soldats avaient roulé dans les préci-
» pices : il ne lui restait plus de poudre.....

» — A moi, mon ami de cœur, Et le poignard
» brille dans sa main. Les baïonnettes touchent
» déjà sa poitrine. Il peut frapper un dernier
» coup. Sera-ce sur lui-même? Non! il vaut
» mieux en tuer encore un.....

» Le poignard vole et frappe le capitaine.
» Celui-là ne se vantera pas de la victoire. Il
» n'aura ni croix ni pension, ni honneurs ni
» récompense. Quant aux soldats, ils recevront
» un écu chacun, et le lendemain, des coups
» de bâton pour s'être enivrés.

» — Fabio, le corps de ton père pend à la
» potence, les corbeaux font un festin de sa
» chair. Laisse-les se repaître, il les a bien nourris
» pendant sa vie; mais si tu peux m'amener
» vivant..... »

A ces mots, Bibiana jeta sa guitare sur le rocher, et se dressa devant Germano : son regard était si terrible que le prisonnier se crut pour le coup au dernier moment de ses maux. Elle se rassit pourtant sans le toucher, et se contenta de lui dire :

— Me demanderas-tu encore pourquoi je prends plaisir à tes souffrances, esclave?

Germano, qui ne demandait pas mieux que d'exciter sa fureur (car peut-être, dans son emportement, le débarrasserait-elle du fardeau de la vie) répondit avec fermeté :

— J'ai accompli la sentence : le juge avait prononcé, j'ai fait mon devoir.

— Tu as raison! s'écria Bibiana, comme frapée d'une idée nouvelle. Le juge! Il a raison, Fabio, tu sais ce que vaut mon amour.... Le juge, mon ami, le juge! Amène-moi le juge! amène-moi un juge; celui-là ou un autre, n'importe, et je t'enivrerai de telles caresses, que tu ne sauras plus si tu es encore de ce monde, ou si tu n'es pas d'avance transporté dans le paradis.

— Je pars, dit Fabio exalté. Il fit à la hâte ses préparatifs. Quelques provisions dans sa gibecière, des figues, du tabac, et pour toute arme un petit stylet caché dans son sein. Il embrassa Bibiana, qui ne lui rendit ses baisers qu'à demi.

— Un juge, mon ami, mon cher Fabio, un

juge ! Oh ! la belle collection d'esclaves que je vais avoir !

Fabio partit.

— Écoute, dit Bibiana au prisonnier, il va nous arriver un nouvel hôte, car Fabio ne manquera pas à sa promesse. Fais des vœux pour qu'il vienne bientôt.

— Eh ! que m'importe ? crois-tu, femme, que ses souffrances adouciront les miennes ?

— Sans doute. Et de plus tu vas monter en grade : Tu n'étais qu'un exécuteur ordinaire, comme Sa Majesté sarde en a beaucoup à son service ; maintenant tu vas devenir l'exécuteur en chef des volontés de la reine Bibiana. J'espère que tu te montreras digne de cet honneur et que tu nous donneras un échantillon de ton savoir-faire. Tu dois t'entendre merveilleusement à torturer un homme long-temps sans lui faire perdre la vie. Moi, pauvre femme, je n'agis que par passion ; mon poignard a toujours soif du plus pur sang ; et malgré moi il est sans cesse disposé à se désaltérer au beau milieu du cœur. Pour toi, la torture est un art que tu as dû étudier depuis ton enfance ; tu es, dit-on, un

homme habile dans ton état : notre cher juge fera sur lui-même l'épreuve de ton talent.

Bibiana rentra dans la caverne sans attendre de réponse. La nuit tombait, et Germano s'endormit au pied de l'arbre où il était attaché, comme l'Indien dort lié au poteau qui doit brûler avec lui le lendemain.

Deux jours s'écoulèrent, et Fabio ne revenait point. Bibiana semblait parfois agitée et inquiète, et le prisonnier recevait de temps en temps des marques de sa mauvaise humeur. Le troisième jour, au matin, on entendit des coups de feu dans la montagne.

C'est lui ! s'écrie Bibiana joyeuse, et elle court au bord du plateau. Mais elle revient avec la rapidité d'une flèche, se précipite dans la grotte, et en ressort presque aussitôt, portant deux carabines et un sac de cartouches. Germano la voit passer auprès de lui sans le regarder, tant est grande son agitation. Bientôt Fabio paraît : il embrasse Bibiana, saisit une carabine et la décharge. Vingt coups de fusil partirent d'en bas au même instant. Mais Fabio

et Bibiana, protégés par la saillie des rochers, ne pouvaient être atteints. Bibiana fit feu à son tour, et son coup porta juste, car elle poussa un cri de joie en suivant des yeux la direction dans laquelle elle avait tiré. Le bandit et la jeune fille restèrent longtemps à leur poste, chargeant leurs armes, et tirant avec une agilité, un sang-froid qui aurait fait honneur au soldat le mieux exercé. Mais Germano s'apercevait bien que leurs ennemis faisaient des progrès. Le bruit de leurs armes se faisait entendre de plus près. Ils perdaient du monde, mais ils avançaient toujours, cherchant l'abri des rochers; enfin Fabio et Bibiana furent contraints d'abandonner leur position. Ils revinrent droit à la caverne en courant, et s'arrêtèrent auprès de Germano.

— Eh bien! dit Bibiana, voici la fin, comme nous l'avions souvent prévue, comme nous la désirions. Fabio, mon ami, nous mourrons ensemble, mais nous mourrons ici; Bibiana ne veut pas être donnée en spectacle à cette race infâme; ils ne jouiront pas de ses tourmens.

Déjà les soldats abordaient le plateau qu'ils avaient gravi de plusieurs côtés; ils semblaient chercher à découvrir les fugitifs.

— En voici un bien pressé, dit Bibiana en ajustant celui qui s'était le plus avancé: ces messieurs nous cherchent, je vais leur dire où nous sommes.

Le coup partit, et le soldat roula sur le rocher.

— Les voici sur nos traces; à présent entrons, dit la jeune fille.

— Laisse-moi d'abord en finir avec ce chien, dit Fabio en montrant le prisonnier.

— Non, mon ami, je lui ai dit que j'étais la reine des montagnes : il en doute; qu'il le sache, je lui fais grâce.

Elle souriait en prononçant ces mots. Quelque chose de doux et de fier à la fois, qui n'avait pas encore paru sur son visage, embellissait ses traits. Jamais Germano n'avait vu de femme aussi belle qu'au moment où elle rompit sa chaîne. Cependant les soldats approchaient au pas de course sans faire feu.

— Hâtons-nous, s'écria Bibiana, ne soyons pas pris. Adieu ciel! adieu la vie!

Et elle se précipita dans la grotte avec Fabio. Les soldats arrivèrent; vingt-quatre d'entr'eux étaient devant l'entrée de la noire caverne, hésitant à s'y engager. Deux coups de carabine qui furent mortels les décidèrent; après avoir fait une décharge générale de leurs armes ils se lancent en avant. Germano, bien qu'il fût déjà loin, reconnu la voix claire et vibrante de Bibiano, qui criait : — A présent, feu!

Une clarté subite inonda le souterrain. Un bruit épouventable se fit entendre; les rochers tremblèrent sur leur base énorme, le pin auquel Germano avait été attaché tomba déraciné; toute la caverne s'abîma; le sol était fendu et crevassé, aucun des soldats qui étaient entrés dans la grotte n'en ressortit; le bandit avait fait sauter son magasin à poudre.

FIN DU SECOND ET DERNIER VOLUME.

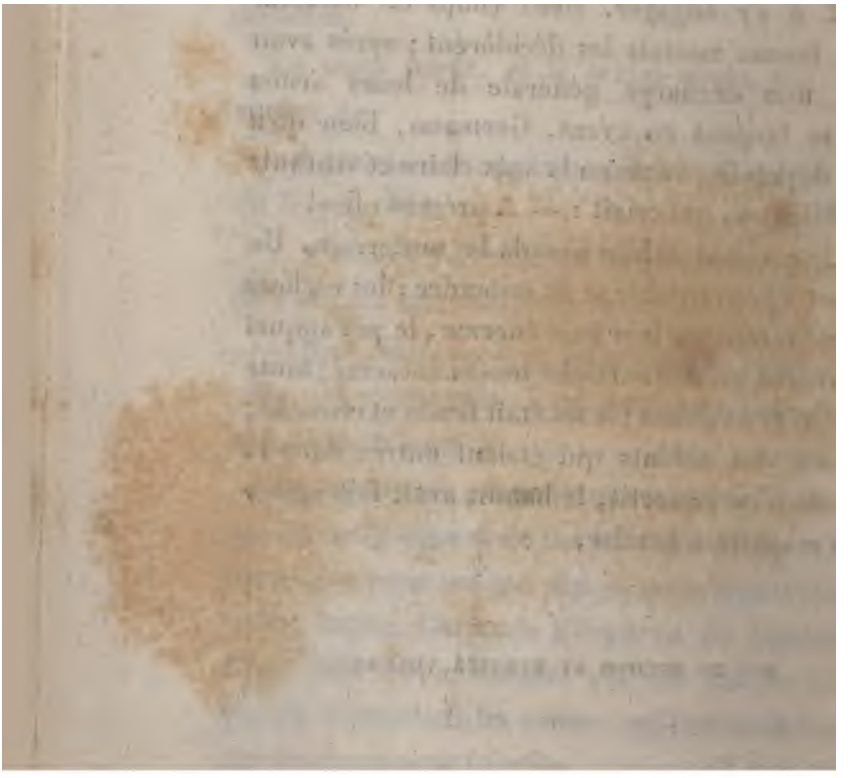

TABLE

DES CHAPITRES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

CHAPITRE PREMIER.

Henri Sanson épouse Catherine. — Marguerite traînée sur la claie. — Henri la voit au moment de sa mort. — Misère publique. — Cruelle mission pour un père. — Hésitation du mien. — La vie est longue. — La redevance, ou le fief de l'exécuteur de Paris. — Les têtes de cochon. — Défense d'appeler l'exécuteur *bourreau*. — Étymologie de ce mot. — Jacques Ganier, ou l'exécuteur de Rennes, surnommé le père du peuple. — On visite son tombeau comme celui d'un saint. — Étonnement de M. Joly de Fleury. — Un capitaine d'artillerie épouse la petite-fille de Jacques Ganier. — Le canonnier chassé. — L'exécuteur sensible, ou l'innocence sauvée. — Les magistrats de Duisbourg et MM. Salgues et Villeterque. — Un Sanson tué par son père. — Il ressuscite. Page 1

CHAPITRE II.

Les trois aides de mon père. — Les leçons de l'ancien. — Madame Tiquet. — La charpentier *La Framboise*. —

Une station à la Croix Rouge. — Terribles révélations. — Le geôlier bon enfant. — Aventure d'un prisonnier. — Deux nuits sur une. — Le moyen d'obtenir un sursis. — Pas toujours. — Madame de Kolly. — Madame Choiseul-Stainville, princesse de Monaco. — Quelques victimes. — Grand événement. 46

CHAPITRE III.

Continuation de l'histoire. — Bonne fortune. — La remise du corps. — Fol espoir. — Marie Olympe de Gouges, veuve Aubry. — Son attitude et ses réponses au tribunal révolutionnaire. — Se déclare enceinte. — On rit. — Visite pour la forme. — Refus d'un sursis. — Paroles au moment du départ. — Le trajet. — Le supplice. — Un complot. — Renaud de Beauvoir, Bréard, M. de Kolly, Joséphine de Rabec, émissaires des princes. — La caisse de Bussy. — Intrigues dévoilées. — Santerre, Cambon. — Le vol du garde-meuble. — Mystères éclaircis. — Les marquis et les capitalistes. — Rousseau, Leblanc, Bernier, Deslauriers. — Une hou....., une harpe, une housse; ce que c'est. — Officiers de santé et matrones, âmes damnées de Fouquier. — Le docteur Souberbielle et Jeanne Bellamy. — Un rapport. — Mensonges imprimés. — Autopsie. — Elle était enceinte. — L'homme habillé de gris. — Atroce langage de Fouquier. — L'horreur du mensonge. — La fin des digressions. — Une catastrophe, 100

CHAPITRE IV.

Versailles. — L'inconnu sous la voûte. — Le chapeau accusateur. — Les trois valets de pied. — M. d'Hédouville gourmande un insolent. — Est-ce un coup de poing ou un coup d'épingle? — M. de Noailles, duc d'Ayen. — La main ensanglantée. — M. de Beringhen, premier écuyer, et M. de Brionne, grand-écuyer, soutiennent le roi. — M. de Noailles relève la basque de l'habit. — Dévouement des courtisans; le maréchal de Richelieu et le marquis d'Hendreville. — Louis XV sur son lit. — Le médecin Senac et le chirurgien de La Martinière. — Il n'y a pas de danger. — Terreurs de sa majesté. — Les ventouses et la succion. — La marquise de Pompadour est congédiée. — Le signalement de l'homme. — Interrogatoire extrajudiciaire. — Les gardes Dubois et Bonnot. — Un coup de canif pour Dieu et pour le peuple. — Le seigneur de Vareille. — M. de Duras, seigneur du Lude. — Le dauphin menacé. — La grâce promise. — Les complices ne sont pas là. — Refus de les nommer. — Le comte des Tournelles. — Sommations réitérées, au nom du roi, de déclarer si la lame est empoisonnée. — Le garde des sceaux M. de Machault, surnommé *coupe-tête*. — Il fait l'office de questionnaire. — Les écuyers gardes-du-corps d'Hédouville et Bonnot tenaillent le patient. — Le chancelier Meaupou; M. Rouillé, ministre des affaires étrangères, et les seigneurs de la cour assistent à l'opération. — Deux fagots au feu. — Dévouement de M. de Duras. — M. de

Noailles ordonne de chauffer le patient. — Ce qu'on fait quand on a l'épée au côté. — Les gardes Dubois, d'Hédouville, Bonnot et Le Forestier continuent d'être obéissans. — On va brûler le patient. — Le lieutenant de la prevôté de l'hôtel, Leclerc du Brillet, arrive à propos. 139

CHAPITRE V.

Humanité du prevôt. — Robert-François Damiens. — Il a servi chez M. Bèze-du-Lys. — Il est bon catholique. — Il s'est confessé à des jésuites. — Il s'est dévoué pour les meilleurs prêtres. — Le marquis de Sourches. — Propos au serrurier du roi. — Déclaration du garde de la porte Bonemant. — Grandes révélations obtenues par l'exempt Belot. — La lettre au roi. — Six conseillers au parlement dénoncés. — Le fameux post-scriptum n'est qu'une supercherie. — Il ne faut inquiéter personne. — Les motifs de Damiens pour frapper le roi. 157

CHAPITRE VI.

Arrivée du prisonnier à Paris. — Séjour à la Conciergerie. — Dispositions extraordinaires. — La tour de Montgomery. — Le harnais de Damiens. — Le médecin Boyer et le chirurgien Foubert. — Inquiétude du roi au sujet de la santé de Damiens. — Incidens sur incidens. — Les pensionnaires de Saint-Joseph. — Les horoscopes de madame de Sainte-Rheuse. — L'oracle des bûches. — Les sept trous au cierge. — Le sorcier. — Bon pour soi n'est

bon à rien. — Soixante-deux interpellations sans réponse. — Il n'y a qu'un Dieu, mais on fait des rois tous les jours. — Damiens ennemi des molinistes. — Il est porté en la chambre de la Tournelle. — Il croit son âme en sûreté. — On lui a jeté un sort. — Point de complices. — Rétractations. — La religion permet le régicide. — Damiens n'a pas voulu tuer le roi. — Ne sait plus quand il a communié. — Il lisait la Gazette ecclésiastique. — Il comparaît en la Grand'Chambre. — Sa fermeté. — La grosse dondon et le plaisir des yeux. — Les singes arrivent. — M. Pasquier parle comme un ange. — Le jugement. — L'ARRÊT. — Quel genre de torture emploiera-t-on? — Les brodequins. 171

CHAPITRE VII.

Préparatifs de l'exécution. — Désespoir de mon père. — Consolations. — Vœux en sens contraire. — Grande bonté du garde des sceaux. — Juif et maquignon. — Voyage à Melun. — Halte à Ponthiéri. — La table d'hôte. — L'affront vengé, ou l'épaule découverte. — Retour à Paris. — Nous y ramenons des chevaux. — Encore monseigneur. — Un personnage mystérieux. — La corporation des bouchers et le syndic Chéradame. — Chevaux fringans substitués à ceux achetés par mon père. — Beau trait d'un gentilhomme. — Il aide à écarteler. — Excellent esprit de la livrée. — Écuyers écarteleurs. 196

CHAPITRE VIII.

Damiens passe le guichet. — Le curé de Saint-Paul. — Un

intrus. — La corbeille du déjeuner. — Un officier de bouche. — Le dernier morceau du patient. — Damiens le refuse. — Il trouve le vin amer. — Il est sur la sellette. — Demandes auxquelles il n'a rien à répondre. — Commencement de la torture. — Faux évanouissement. — Étrange particularité. — Un trait d'ivrognerie. — Atroce observation du docteur Boyer. — Le premier coin. — Le second coin. — Le troisième coin. — Le quatrième coin. — Le cinquième coin. — Le sixième coin. — Le septième coin. — Le huitième coin. — Le repos. — Confrontation. — Gautier et M. Le Maître de Ferrières. — Damiens à la chapelle. — La bénédiction du saint sacrement. — Fatalité extraordinaire. — Un des aides de mon père est empoisonné. — L'arsenic au fond du gobelet. — Le déguisement et la disparition. — Le secret recommandé. 212

CHAPITRE IX.

Je remplis un message. — Le picotin et la rôtie au vin. — L'enceinte réservée. — Le beau monde et les toilettes. — Dévouement des gens comme il faut. — Le père d'un sénateur. — Les officieux. — Le serrurier du roi. — Ses inventions. — Je ne puis quitter la place. — Ce que je médite. — L'amende honorable. — L'arrivée. — Tentation du greffier. — Le patient à l'hôtel-de-ville. — Éloquence en pure perte. — Un contre-temps. — MM. Molé et Pasquier n'entendent pas raison. — Mon père est envoyé au cachot. — Inutile précaution. — Les horreurs du supplice.

— Les médecins s'en mêlent. — Des jésuites s'enfuient. — Ce qu'était Damiens. — Conjectures plausibles. — Je vais étudier la médecine. 232

CHAPITRE X.

Le temps de saint Jacques Clément. — Mollesse et cruauté. — Une remarque intéressante. — Singulière inamovibilité. — Le pire des renégats. — Je suspens mon récit. — Dénombrement curieux. — Personnel de la peine de mort. — Les fonctionnaires et les candidats. — Les pourvoyeurs. — Les préparateurs. — Les arbitres de la vie. — Admis à le devenir. — Cinq cent quatre-vingt-sept mille neuf cent dix. — Un sur treize. 250

CHAPITRE XI.

Symptômes alarmans. — Les échoppes de la place de la Révolution. — Environs de la place de Grève. — La Cité. — Les jambes de bois et les béquilles. — La tête noire et la montre volée. — Les groupes. — La place du palais de Justice. — Un bureau d'esprit. — La maîtresse à Robillard. — Les soupirans. — La voix de Saint-Just. — Danton galant. — Camille Desmoulins. — Panis. — David. — Audouin. — Dupuis. — Javogue. — L'austère Lindet. — Collot d'Herbois. — Le carlin d'Antonelle. — L'angora de du Roure. — Les manchettes de Robespierre. — Le perroquet de Cazalès. — Les petits Socrates. — Le bouffon Trial. 259

CHAPITRE XII.

La confidente indiscrète. — Les amours de Bernard et de la marchande de vin. — Bernard cause avec mon fils. — Langues perditieuses. — Le bon ouvrier. — Le préservatif des mauvaises fréquentations. — Le Portugal en révolution. — Il n'y a pas de mal à ça. — La grand air fait du bien. — Le perruquier des victimes. — Une chercheuse d'émotions. — Point de préjugés. — Les pendus et les vieux. — Les grasses et les maigres. — Le portrait et la mèche de cheveux. — Le libraire de la guillotine. — Jalousie mal placée. — Les douze de Bretagne. — La liste des cocus et celle des coquines. — La femme du libraire. — La jeune fille qui s'empoisonne. — Le petit Couthon. — La citoyenne Guibal. — Te tairas-tu, polisson d'aristocrate? — Le petit cadeau de Robespierre. — Maximilien joue de la serinette. 272

CHAPITRE XIII.

Une potence entre les deux. — Le lit conjugal. — Le passe-temps de ces dames. — Les deux docteurs et les marchandes du Palais-Royal. — Dangereux spectacles. — La Rougemarre et les ouvriers rouennais. — Frénésies populaires. — Une occurrence bizarre. — Un terroriste très-connu dans Paris. — Sa biographie. — Le marquis de Favras et Fauche-Borel. — Liste de quelques jacobins devenus mouchards. — Fouché, patron, modèle et Mécène. — Léonard Bourdon et la jeunesse d'Orléans. —

Le représentant Proste. — Une rixe métamorphosée en conspiration. — Trente nouveaux Pâris. — Lacoste et Jean Bon Saint-André; on leur crache à la figure. — Grand courroux de la Convention et du citoyen Barrère. 296

CHAPITRE XIV.

Essai du gouvernement révolutionnaire. — Un décret atroce mis à exécution. — La liste des accusés. — Celle des condamnés. — Celle des témoins. — Quarante jacobins de la ville d'Orléans. — L'espoir déçu. — Les juges effrayés. — Les supplians à la barre. — Sublime dévouement d'un Orléanais. — Les barbares! — J'entre chez la Guibal. 311

CHAPITRE XV.

La lettre mystérieuse. — Conjectures. — Déclaration des droits de la femme. — Le pendant. — Plaisanterie sérieuse. — Ce que les femmes ont gagné à la Révolution. — Force et faiblesse. — La moitié du genre humain. — Trait de sensibilité. — Le récit d'un triomphe. — Le club monarchique et Lafayette. — Le myrte et les roses. — Tendres sollicitudes. — Conservez-vous pour la république! 321

CHAPITRE XVI.

La première des vertus républicaines. — Une réunion d'hommes d'état. — La seconde lettre. — Une aventurière. — Elle est malheureuse. — Le nombre fatal. — Absurdes terreurs. — La volière. — Une leçon de physique. — Les

préjugés. — Le système d'épuration. — Le Cincinnatus bibliophile. — Aimez-vous les oiseaux ? — Les homonymes de Danton et Robespierre. — Baisez, petit fils, petit mignon. — Le dîner près de l'échafaud. 336

CHAPITRE XVII.

Le mensonge découvert. — Une orgie à Maisons. — Il faut savoir à qui l'on parle. — Indignation légitime. — Déclamations d'un démagogue. — Deux reconnaissances. — Le dénouement. — Je m'esquive. — La rue des Cordeliers, dans la soirée du 13 juillet 1793. — Le citoyen Delafondrée. — L'Auvergnat exterminateur. — La dernière maladie de Marat, conte fait à plaisir. — Le citoyen Guiraut demande le rétablissement des anciens supplices. — Je fais une visite au docteur Guillotin. 355

CHAPITRE XVIII.

Souffrances après la décapitation. — Bichat et le docteur Gall. — Leur opinion. — Ma conversation avec le célèbre crânologiste. — Description de son cabinet. — Il désire avoir une tête de parricide. — La confession d'un émigré. — Inceste. — Parricide. — Empoisonnement. — Crime inouï. — Les aiguilles enragées. — Le docteur allemand au comble de ses vœux. — La France et l'Italie. — Le sénat de Turin. — L'abbé Casati prêche la passion. — Singulière supplique. — Un ministre menacé de la potence. — Il meurt d'effroi. — L'assiette retournée. — L'exécution. — Le convoi. — La messe de commémoration. —

Sur cent pendus pas un de perdu. — Précautions pour s'assurer l'impunité. — Immunité de *la nonnina*. — Étrange commerce. — Un parricide sauvé. — Haine au bourreau. 380

CHAPITRE XIX.

Le danger de s'attarder. — Le manteau brun. — Cruelle surprise. — Les mains à terre. — Le terrible aiguillon. — Le repos. — La pipe. — Un trajet pénible. — L'apparition. — Bibiana. 411

CHAPITRE XX.

Une jeune fille. — Le baiser sur la joue. — La promenade accomplie. — Les dents cassées. — Scène d'amour. — Il rampera. 423

CHAPITRE XXI.

Tourmens affreux. — Ce qui se passe dans la caverne. — La mort est préférable. — Le sifflement de la vipère. — Les mouches. — Évanouissement prolongé. — La reine des monts. — Une discussion. — La guitare. — Le chant du Sarde. — Amène-moi un juge. — Combat. — Délivrance de Germano. — Une explosion. 432

FIN DE LA TABLE.

préjugés. — Le système d'épuration. — Le Cincinnatus bibliophile. — Aimez-vous les oiseaux? — Les homonymes de Danton et Robespierre. — Baisez, petit fils, petit mignon. — Le dîner près de l'échafaud. 336

CHAPITRE XVII.

Le mensonge découvert. — Une orgie à Maisons. — Il faut savoir à qui l'on parle. — Indignation légitime. — Déclamations d'un démagogue. — Deux reconnaissances. — Le dénouement. — Je m'esquive. — La rue des Cordeliers, dans la soirée du 13 juillet 1793. — Le citoyen Delafondrée. — L'Auvergnat exterminateur. — La dernière maladie de Marat, conte fait à plaisir. — Le citoyen Guiraut demande le rétablissement des anciens supplices. — Je fais une visite au docteur Guillotin. 355

CHAPITRE XVIII.

Souffrances après la décapitation. — Bichat et le docteur Gall. — Leur opinion. — Ma conversation avec le célèbre crânologiste. — Description de son cabinet. — Il désire avoir une tête de parricide. — La confession d'un émigré. — Inceste. — Parricide. — Empoisonnement. — Crime inouï. — Les aiguilles enragées. — Le docteur allemand au comble de ses vœux. — La France et l'Italie. — Le sénat de Turin. — L'abbé Casati prêche la passion. — Singulière supplique. — Un ministre menacé de la potence. — Il meurt d'effroi. — L'assiette retournée. — L'exécution. — Le convoi. — La messe de commémoration. —

Sur cent pendus pas un de perdu. — Précaution pour s'assurer l'impunité. — Immunité de *la nomina*. — Étrange commerce. — Un parricide sauvé. — Haine au bourreau. 380

CHAPITRE XIX.

Le danger de s'attarder. — Le manteau brun. — Cruelle surprise. — Les mains à terre. — Le terrible aiguillon. — Le repos. — La pipe. — Un trajet pénible. — L'apparition. — Bibiana. 411

CHAPITRE XX.

Une jeune fille. — Le baiser sur la joue. — La promesse accomplie. — Les dents cassées. — Scène d'amour. — Il rampera. 423

CHAPITRE XXI.

Tourmens affreux. — Ce qui se passe dans la caverne. — La mort est préférable. — Le sifflement de la vipère. — Les mouches. — Évanouissement prolongé. — La reine des monts. — Une discussion. — La guitare. — Le chant du Sarde. — Amène-moi un juge. — Combat. — Délivrance de Germano. — Une explosion. 432

FIN DE LA TABLE.

préjugés. — Le système d'épuration. — Le Cincinnatus bibliophile. — Aimez-vous les oiseaux? — Les homonymes de Danton et Robespierre. — Baisez, petit fils, petit mignon. — Le dîner près de l'échafaud. 336

CHAPITRE XVII.

Le mensonge découvert. — Une orgie à Maisons. — Il faut savoir à qui l'on parle. — Indignation légitime. — Déclamations d'un démagogue. — Deux reconnaissances. — Le dénouement. — Je m'esquive. — La rue des Cordeliers, dans la soirée du 13 juillet 1793. — Le citoyen Delafondrée. — L'Auvergnat exterminateur. — La dernière maladie de Marat, conte fait à plaisir. — Le citoyen Guiraut demande le rétablissement des anciens supplices. — Je fais une visite au docteur Guillotin. 355

CHAPITRE XVIII.

Souffrances après la décapitation. — Bichat et le docteur Gall. — Leur opinion. — Ma conversation avec le célèbre crânologiste. — Description de son cabinet. — Il désire avoir une tête de parricide. — La confession d'un émigré. — Inceste. — Parricide. — Empoisonnement. — Crime inouï. — Les aiguilles enragées. — Le docteur allemand au comble de ses vœux. — La France et l'Italie. — Le sénat de Turin. — L'abbé Casati prêche la passion. — Singulière supplique. — Un ministre menacé de la potence. — Il meurt d'effroi. — L'assiette retournée. — L'exécution. — Le convoi. — La messe de commémoration. —

Sur cent pendus pas un de perdu. — Précaution pour s'assurer l'impunité. — Immunité de *la nomina*. — Étrange commerce. — Un parricide sauvé. — Haine au bourreau. 380

CHAPITRE XIX.

Le danger de s'attarder. — Le manteau brun. — Cruelle surprise. — Les mains à terre. — Le terrible aiguillon. — Le repos. — La pipe. — Un trajet pénible. — L'apparition. — Bibiana. 411

CHAPITRE XX.

Une jeune fille. — Le baiser sur la joue. — La promesse accomplie. — Les dents cassées. — Scène d'amour. — Il rampera. 423

CHAPITRE XXI.

Tourmens affreux. — Ce qui se passe dans la caverne. — La mort est préférable. — Le sifflement de la vipère. — Les mouches. — Évanouissement prolongé. — La reine des monts. — Une discussion. — La guitare. — Le chant du Sarde. — Amène-moi un juge. — Combat. — Délivrance de Germano. — Une explosion. 432

FIN DE LA TABLE.

préjugés. — Le système d'épuration. — Le Cincinnatus bibliophile. — Aimez-vous les oiseaux? — Les homonymes de Danton et Robespierre. — Baisez, petit fils, petit mignon. — Le dîner près de l'échafaud. 336

CHAPITRE XVII.

Le mensonge découvert. — Une orgie à Maisons. — Il faut savoir à qui l'on parle. — Indignation légitime. — Déclamations d'un démagogue. — Deux reconnaissances. — Le dénouement. — Je m'esquive. — La rue des Cordeliers, dans la soirée du 13 juillet 1793.— Le citoyen Delafondrée. — L'Auvergnat exterminateur. — La dernière maladie de Marat, conte fait à plaisir. — Le citoyen Guiraut demande le rétablissement des anciens supplices. — Je fais une visite au docteur Guillotin. 355

CHAPITRE XVIII.

Souffrances après la décapitation. — Bichat et le docteur Gall. — Leur opinion. — Ma conversation avec le célèbre crânologiste. — Description de son cabinet. — Il désire avoir une tête de parricide. — La confession d'un émigré. — Inceste. — Parricide. — Empoisonnement. — Crime inouï. — Les aiguilles enragées. — Le docteur allemand au comble de ses vœux. — La France et l'Italie. — Le sénat de Turin. — L'abbé Casati prêche la passion. — Singulière supplique. — Un ministre menacé de la potence. — Il meurt d'effroi. — L'assiette retournée. — L'exécution. — Le convoi. — La messe de commémoration. —

Sur cent pendus pas un de perdu. — Précaution pour s'assurer l'impunité. — Immunité de *la nomina*. — Étrange commerce. — Un parricide sauvé. — Haine au bourreau. 380

CHAPITRE XIX.

Le danger de s'atarder. — Le manteau brun. — Cruelle surprise. — Les mains à terre. — Le terrible aiguillon. — Le repos. — La pipe. — Un trajet pénible. — L'apparition. — Bibiana. 411

CHAPITRE XX.

Une jeune fille. — Le baiser sur la joue. — La promesse accomplie. — Les dents cassées. — Scène d'amour. — Il rampera. 423

CHAPITRE XXI.

Tourmens affreux. — Ce qui se passe dans la caverne. — La mort est préférable. — Le sifflement de la vipère. — Les mouches. — Évanouissement prolongé. — La reine des monts. — Une discussion. — La guitare. — Le chant du Sarde. — Amène-moi un juge. — Combat. — Délivrance de Germano. — Une explosion. 432

FIN DE LA TABLE.